

DE MOND'ARVERNE À LA MÉTROPOLE,
QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN ?

PLAN DE PAYSAGE

2019

2021

DIAGNOSTIC

Élaboration Partenariale
de Mond'Auverne à la Métropole Clermontoise

PETR DU GRAND CLERMONT



LE PLAN PAYSAGE DE L'ENTRÉE SUD DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

AVANT-PROPOS

Nous sommes tous observateurs et acteurs de nos paysages

Chaque jour, un paysage nouveau s'offre à nos yeux. La nature, les saisons, le climat, l'activité humaine transforment quasi quotidiennement notre environnement familier et notre cadre de vie. Chaque jour, nous sommes spectateurs mais aussi acteurs de cette transformation. Individuellement et collectivement. En sommes-nous conscients ? Prenons-nous la réelle mesure des conséquences paysagères de l'activité humaine ?

De Mond'Arverne à la Métropole, l'entrée sud est de l'agglomération a connu ces dernières décennies de très importantes transformations. Quelle place le paysage a-t-il pris dans les réflexions d'aménagement qui ont conduit à ce que nous avons sous les yeux aujourd'hui ? Quelle place a-t-il dans nos attentes, dans notre imaginaire individuel et collectif, dans notre vie ?

C'est pour répondre ensemble à ces questions passionnantes et aujourd'hui incontournables que le Grand Clermont s'est engagé dans la construction d'un plan de paysage.

Cette démarche volontaire, partenariale et fédératrice constitue la pierre angulaire de la protection, voire de la reconquête déterminée d'un cadre de vie de qualité, au regard des projets de territoires portés par les collectivités.

En effet, l'importance capitale et indéniable du paysage, non seulement

pour notre cadre de vie quotidien mais aussi pour l'attractivité singulière de notre territoire, doit nous conduire à le regarder comme une composante essentielle de notre politique de développement.

L'entrée sud de l'agglomération depuis l'A75 en est une belle illustration avec l'Allier qui borde à l'Est les oppida et le Camp de César, et au Nord-Ouest les champs cultivés, rempart végétal nécessaire à une urbanisation qu'il est indispensable de structurer autrement, et d'accompagner par une réflexion collective et partagée.

Les débats, les temps d'échanges sur le terrain, les attentes des habitants et visiteurs, les impératifs que nous imposent les bouleversements actuels, notamment climatiques, sont autant de stimuli qui vont nous amener à définir le paysage avec l'humilité que doit nous inspirer l'échelle du temps, mais par-dessus tout avec l'ambition assumée de poser les jalons pérennes d'un futur aussi désirable que soutenable.

JEAN-PIERRE BUCHE,

Vice Président du PETR du Grand Clermont



I. POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE À LA MÉTROPOLE ? 7

I.1. OBJECTIFS DU PETR DU GRAND CLERMONT 8

- I.1.1 LE PETR DU GRAND CLERMONT ET SON TERRITOIRE
- I.1.2 LES GRANDS OBJECTIFS PORTÉS PAR LE PLAN PAYSAGE

I.2. QU'EST CE QU'UN PLAN PAYSAGE ? 11

- I.2.1 UNE DÉMARCHE NATIONALE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES
- I.2.2 UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE
- I.2.3 UNE VISION PROSPECTIVE ET PARTAGÉE DU PROJET DE PLAN DE PAYSAGE
AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LA POPULATION
- I.2.4 LES GRANDES PHASES DU PLAN DE PAYSAGE

I.3. LE TERRITOIRE D'ÉTUDE 17

- I.3.1 L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
- I.3.2 UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL QUI S'INSCRIT À LA CHARNIÈRE
DE DEUX UNITÉS PAYSAGÈRES RÉGIONALES
- I.3.2 DES UNITÉS CARACTÉRISÉES PAR DES RELIEFS SINGULIERS
- I.3.3 UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE MÉTROPOLITAINE

II. UN PAYSAGE COMPOSITE CHARGÉ D'HISTOIRE : 23

II.1. DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE 25

- II.1.1 UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE LISIBLE DANS LE PAYSAGE
- II.1.2 UNE OMNIPRÉSENCE DES VUES, & DES RELATIONS VISUELLES CONSTANTES
- II.1.3 DES LIEUX SINGULIERS CHARGÉS D'HISTOIRE

<u>II.2. L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES</u>	35
II.2.1 UN RÉSEAU DE COURS D'EAU QUI FAÇONNE LES RELIEFS ET OFFRE UNE LECTURE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE	
II.2.2 LA PRÉSENCE HISTORIQUE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES QUOTIDIENS ANCIENS	
II.2.3 UN MAILLAGE HYDROGRAPHIQUE VECTEUR D'UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS FRAGILE	
<u>II.3. UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX NATURELS REFLET D'UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE ET PÉDOLOGIQUE</u>	45
II.3.1 UNE TRAME ARBORÉE EN APPUI DES STRUCTURES PAYSAGÈRES LIÉES AU RELIEF ET À L'EAU	
II.3.2 DES FORMATIONS VÉGÉTALES QUI RÉVÈLENT LA NATURE DES SOLS EN PRÉSENCE	
<u>II.4. UNE OCCUPATION DE L'HOMME DÈS LE NÉOLITHIQUE, UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE EXCEPTIONNEL</u>	51
II.4.1 UN FONCTIONNEMENT TRIPOLAIRE DES OPPIDAS ANCRÉS DANS LA GÉOGRAPHIE	
II.4.2 DES "INSTALLATIONS" DE LA BATAILLE DE GERGOVIE	
II.4.3 VERS UNE RECONNAISSANCE VIA LE STATUT DE SITE CLASSÉ	
<u>II.5. DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE</u>	55
II.5.1 LES FORTS VILLAGEOIS, UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE	
II.5.2 DES IMPLANTATIONS SUBTILES QUI SOULIGNENT LA TOPOGRAPHIE ET STRUCTURENT LES PAYSAGES	
II.5.3 DES SILHOUETTES BÂTIÈRES REMARQUABLES, REPÈRES DANS LE PAYSAGE	
II.5.4 DES JARDINS POTAGERS ET VERGERS EN FRANGES VILLAGEOISES ET FONDS DE VALLÉE	
II.5.5 UN PATRIMOINE BÂTI TÉMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE	
<u>II.6. UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCLTURE ÉTAGÉE</u>	75
II.6.1 UN ÉTAGEMENT AGRICOLE RENFORCÉ PAR UNE GESTION AGRO-PASTORALE ANCESTRALE	
II.6.2 UNE RICHESSE PÉDOLOGIQUE PROPICE À L'EXPLOITATION CÉRÉALIÈRE	
II.6.3 UNE SPÉCIALISATION VITICOLE ANCIENNE, AUJOURD'HUI VECTRICE D'UN IMAGINAIRE DU TERRITOIRE	
II.6.4 DES PRODUCTIONS AGRICOLES QUI QUALIFIENT ET IDENTIFIENT LES PAYSAGES	

II.7. DES VOIES DE COMMUNICATION QUI DONNENT À LIRE LES PAYSAGES

91

II.7.1 UN AXE HISTORIQUE NORD-SUD

II.7.2 L'AUTOROUTE ET L'ENTRÉE SUD DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

II.7.3 LES "ROUTES PAYSAGE"

III. ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE AGRICOLE ÉTAGÉ ET STRUCTURÉ À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE CONSOMMATRICE DE TERRES

95

III.1. DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

97

III.1.1 DES ÉDIFICES VOLCANIQUES MASQUÉS PAR LA FERMETURE DES PAYSAGES

III.1.2 L'IDENTIFICATION ET LA QUALITÉ DES SILHOUETTES BÂTIES

MENACÉES PAR LES EXTENSIONS URBAINES

III.1.3 LA FERMETURE DE LA PLAINE DE SARLIÈVE

III.1.4 CE QUI EST EN JEU

III.2. VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

119

III.2.1 UN ÉTALEMENT URBAIN CONSOMMATEURS D'ESPACES ET VECTEUR DE DÉGRADATION DES SOLS

III.2.2 UN ABANDON PROGRESSIF DES TERRES AGRICOLES ET DES SIÈGES D'EXPLOITATION DU TERRITOIRE

III.2.3 ENTRE SATURATION ET DYNAMISATION DU FONCIER AGRICOLE

III.2.4 DES MOTIFS PAYSAGERS VALORISANTS & IDENTITAIRES QUI S'EFFACENT

III.2.5 CE QUI EST EN JEU

III.3. VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

135

III.3.1 UNE TENDANCE À LA DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES

III.3.2 DES RUISSEAUX QUI S'EFFACENT ET S'ENFOUISSENT SOUS LE COUVERT VÉGÉTAL

III.3.3 L'HÉRITAGE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION QUI S'ESTOMPE

III.3.4 DES GRAVIÈRES EN DEVENIR

III.3.5 CE QUI EST EN JEU

III.4. L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

151

- III.4.1 LA PERTE DES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES
- III.4.2 DES EXTENSIONS EN RUPTURE AVEC LES FORMES URBAINES ORIGINELLES
- III.4.3 DES MODÈLES ARCHITECTURAUX QUI BANALISENT LES PAYSAGES
- III.4.4 DES ZONES D'ACTIVITÉS PEU QUALITATIVES
- III.4.5 DES MOBILITÉS DOUCES PEU PRÉSENTES DANS LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN
- III.4.6 CE QUI EST EN JEU

III.5. UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

173

- III.5.1 LE DÉVELOPPEMENT DE POCHES IMPERMÉABLES ET CLOISONNÉES
- III.5.2 DES FRONTS BÂTIS SANS TRANSITION
- III.5.3 UNE DÉGRADATION CROISSANTE DES MILIEUX NATURELS EN PARALLÈLE
D'UNE VOLONTÉ DE PRÉSERVATION D'ACCÈS ET DE VALORISATION DES LIEUX DE NATURE
- III.5.4 LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS EN LIEN AVEC LES ESPACES URBAINS ?
- III.5.5 CE QUI EST EN JEU

VI. LES VALEURS ET ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE

189

VI.1. VALEURS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE


191

- VI.1.1 DES SINGULARITÉS SUR LESQUELLES S'APPUYER
- VI.1.2 DES MENACES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

VI.2. CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE

197



An aerial photograph showing a town with red-tiled roofs in the foreground, surrounded by green fields and a road. In the background, there are rolling hills and mountains under a clear sky. A semi-transparent white box with a black border is overlaid on the right side of the image, containing text.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE ● À LA MÉTROPOLE ?

I.1 LES OBJECTIFS DU PETR GRAND CLERMONT

1. LE PETR DU GRAND CLERMONT ET SON TERRITOIRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Clermont est composé d'une Métropole, d'une communauté d'Agglomération et de deux communautés de communes.

Conscient du caractère exceptionnel de son cadre de vie, le Grand Clermont a positionné le paysage au cœur de son projet de territoire. Un projet qui se traduit notamment à travers l'élaboration du SCoT (approuvé en 2011), qui promeut une métropole économe en espaces, ressources et énergies, prône un modèle de développement urbain en archipel, et favorise entre autres une gestion économe du foncier, ainsi qu'une protection des espaces agricoles et naturels.

En effet, le bilan de l'urbanisation des dix dernières années sur ce territoire dépeint jusqu'alors un développement peu durable, qui tend à menacer les atouts de cette métropole «nature», et particulièrement le capital agricole encore présent. Malgré ce document du SCoT, document vecteur d'une vraie prise de conscience de la nécessité d'une meilleure prise en compte des paysages dans les projets de territoire, de nombreux projets se sont bousculés sur le secteur de l'entrée Sud de l'Agglomération Clermontoise.

Afin de conforter les préconisations du SCoT, et de conférer aux paysages et à l'architecture un rôle prédominant dans l'ensemble des projets engagés sur le territoire, le Grand Clermont a choisi de s'engager dans une démarche paysagère forte, celle d'un **Plan de paysage, de surcroît en lien avec le projet de classement de site en cours et le projet de valorisation du plateau de Gergovie et des Sites Arvernes.**

Le Plan de Paysage constitue ainsi un **outil stratégique** pour le Grand Clermont. Il doit permettre de **définir un cadre de référence destiné aux pouvoirs publics et porteurs de projets, pour les aider à mettre au cœur de leur stratégie et de leurs opérations, la question du paysage.**

2. LES GRANDS OBJECTIFS PORTÉS PAR LE PLAN DE PAYSAGE

Dépositaire d'un patrimoine naturel, historique, archéologique et culturel de grande qualité, il s'agit aujourd'hui pour le Grand Clermont de parvenir à **mettre en dialogue une grande diversité d'acteurs, agissant sur cette entrée Sud d'agglomération, sans toujours mesurer la responsabilité qu'ils ont à préserver et à révéler ce paysage d'exception.** En effet, la qualité et la cohérence paysagère de ce territoire tend à disparaître au profit d'une urbanisation galopante peu maîtrisée. Si de nombreuses études et initiatives ont été conduites sur ce territoire, elles demeurent souvent circonscrites, ayant tendance à se juxtaposer sans établir de liens forts entre elles.

A travers ce Plan Paysage, le PETR du Grand Clermont aspire à la **construction d'un récit cohérent, singulier et collectif**, intégrant l'universalité du passé de ce territoire, et créant une impulsion dans laquelle acteurs et habitants pourront se reconnaître et se projeter.

Pour ce faire, trois objectifs principaux sont affichés :

- Approfondir la **connaissance des éléments constitutifs du paysage** qui donnent une identité et une unité au territoire, mais surtout **identifier les éléments stratégiques** qui permettent de révéler la dimension universelle, historique et patrimoniale d'un territoire vécu et de transit, cela dans un emboîtement d'échelles.
- Définir des **objectifs de qualité paysagère**, et les **grands enjeux du territoire** qui trouveront une traduction dans les documents d'urbanisme locaux.
- Elaborer un **plan d'actions**, un **cahier de recommandations** générales et particulières, et des **OAP**, facilement appropriables aussi bien par les porteurs de projets que les habitants.



Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (...) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (...) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun



Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

QU'EST CE QU'UN PLAN PAYSAGE ?

1. UNE DÉMARCHE NATIONALE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

Ratifiée en 2006 par la France, la convention européenne du paysage constitue le cadre des politiques publiques en matière de paysage.

Elle donne une définition juridique du paysage : « partie du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Les objectifs de qualité paysagère établis par les Plans de Paysage correspondent aux « aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». Ils incitent à ne pas se limiter aux paysages remarquables mais à intégrer également les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Le Plan de paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le Ministère de l'Ecologie, à travers les DREAL comme relais opérationnel. Document de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. Au travers de sa conception concertée, le plan de paysage a pour objectif d'amener un nouveau regard sur le territoire, afin que ses habitants puissent y exprimer leurs perceptions, les atouts et les faiblesses de celui-ci, ainsi que leurs désirs d'évolution.>

Le Plan de paysage a pour but de partager avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés au sein d'un programme d'actions.

Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels.

«Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc, au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.

Le plan de paysage permet en effet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui se traduit plus concrètement par un plan d'action. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques. Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.»

Source: Club Plan de Paysage, Ministère du Développement Durable

2. UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en œuvre, est fortement liée à l'implication de tous les partenaires (élus et responsables des différentes collectivités concernées, techniciens, propriétaires fonciers, associations, usagers, résidents et visiteurs...)

La stratégie de concertation développée au cours du Plan Paysage de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise s'est ainsi appliquée à décliner divers moyens de sollicitation des acteurs institutionnels présents sur le territoire d'étude, mais également des agriculteurs et des porteurs de projets privés, tout comme des habitants.

C'est via des temps d'arpentages collectifs, des ateliers thématiques, un atelier spécifique à la plaine de Sarliève, des entretiens in situ, des micro-trottoirs, des COPIL et COTECH, ainsi que des questionnaires en ligne, que le diagnostic du territoire s'est construit, à partir du recueil des paroles de chacun.

LES ATELIERS THÉMATIQUES

Le diagnostic du Plan Paysage de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise s'est appuyé sur de riches échanges lors d'ateliers thématiques.

Ces ateliers ont réuni tous confondus 126 participants, tous acteurs du territoire et impliqués d'ores et déjà dans de nombreuses démarches en faveur de la gestion des paysages. La présence des participants, leur influence respective, leur vision de l'avenir et leurs capacités à s'emparer et à porter le projet sont essentiels pour l'avenir du Plan de paysage.

In fine, l'objectif visé de cette démarche de travail est de fédérer les acteurs autour d'une vision commune du territoire, d'actions à renforcer et de projets à développer. Dans un second temps, ce type d'échanges permet également de hiérarchiser et de prioriser les actions afin de bâtir un programme cohérent à court, moyen et long terme.

Organisés les 2 & 3 Octobre 2019, les quatre premiers groupes de travail thématiques ont traité des thématiques suivantes :

- Patrimoine paysager, historique et mémoriel : reconnaissance et découverte, dynamiques touristique et de loisirs.
- Relief, hydrographie, milieux naturels et biodiversité : reconnaissance et découverte, dynamiques naturelles.
- Dynamiques agricoles et forestières.
- Dynamiques urbaines, infrastructures, mobilités et énergies renouvelables.

Ces premiers groupes de travail thématiques avaient pour objectif de consolider une connaissance fine du terrain et d'échanger sur les objectifs et orientations futures du plan de paysage.

L'ATELIER SITE «PLAINE DE SARLIÈVE»

Suite à ces premiers groupes de travail, et au travers des quatre grandes thématiques traitées, il est apparu nécessaire et pertinent d'organiser un temps d'échange sur le cas particulier de la plaine de la Sarliève. L'atelier Plaine Sarliève visait ainsi les mêmes objectifs que précédemment, mais sur un secteur spécifique, et venait en complément des ateliers d'octobre. Il a alors permis d'engager une réflexion plus transversale entre les 4 thématiques identifiées précédemment, mais surtout de prendre la mesure des pressions urbaines engagées et à venir sur ce réservoir agricole, dont l'ensemble tend déjà doucement à se morceler et se réduire.

QU'EST CE QU'UN PLAN PAYSAGE ?

LES COPIL / COTECH

Des réunions jalons sont organisées afin de rythmer la démarche, d'acter chaque phase du Plan Paysage, et de recueillir les attentes pour les étapes suivantes. Ces comités de pilotage et comités techniques sont des temps de présentation des objectifs, des attendus et des pistes de réflexion, et permettent la validation des livrables et des orientations proposées.

LES ENTRETIENS D'ACTEURS

L'analyse de terrain a été menée en collaboration avec des personnes « ressources » (élus, responsables administratifs, conservateurs des réserves naturelles...), auprès de qui ont dans un second temps été réalisés des entretiens. Ces échanges ont permis d'intégrer le paysage vécu (« l'esprit des lieux »), la dimension prospective, de connaître les attentes et les besoins sur l'image et la qualité du cadre de vie.

Chaque entretien individuel a pu faire l'objet d'un compte-rendu transmis au maître d'ouvrage, mais surtout ont été filmé pour constituer une base de donnée audiovisuelle précieuse. Ces enregistrements visent à constituer un court film valorisant les positions de chacun des acteurs sur les enjeux, et les évolutions du paysage sur ce territoire sous pression. Des extraits de ces échanges ont été utilisés comme « paroles d'acteurs » pour illustrer ce diagnostic.

LA PAROLE HABITANTE

Le territoire de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise est un site particulièrement habité et vécu, nombre sont les zones d'habitat périurbain ou les petits villages aux tendances « dortoirs ». La démarche du Plan Paysage doit particulièrement prendre en compte cette parole habitante,

La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'action.

bien que plus complexe à mobiliser. Pour ce faire, deux moyens de recueil de l'information ont été développés : les micro-trottoirs, et les questionnaires en ligne.

Les micro-trottoirs

La démarche engagée à travers ce Plan Paysage tend à donner une véritable place au recueil et à l'analyse des témoignages. Il s'agit d'amener les habitants et visiteurs du Grand Clermont à témoigner devant la caméra, et ainsi de capter ces moments de rencontre, les capitaliser, les valoriser et les communiquer pour recueillir des données qualitatives et en conserver une trace.

De fait, ces interviews en vidéo sous la forme de « micro-trottoir » permettent d'atteindre trois objectifs :

- Interroger spontanément les habitants, commerçants, visiteurs sur des thématiques ciblées,
- Obtenir un large spectre d'opinions de personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre aux réunions publiques (jeunes actifs, collégiens, commerçants, etc.),
- Impliquer et sensibiliser les habitants à l'étude en cours.

Les questionnaires en ligne

En complément de ces diverses démarches de co-construction, des questionnaires numériques ont été diffusés auprès des acteurs du territoire et des élus, mais aussi des habitants, afin de prendre en compte les perceptions et préoccupations relatives à la qualité et à l'évolution des paysages du territoire. Ce questionnaire a permis d'assurer une dynamique réflexive entre les deux temps de concertation lors desquels les équipes municipales des communes concernées ont été sollicitées : ainsi une grande attention a été portée au relais de ce Plan Paysage durant la période délicate qui est celle des élections.



Les données recueillies par le biais du questionnaire numérique et des interviews via les micro-trottoirs ont permis d'amender le diagnostic et d'appuyer la réflexion de paroles habitantes, précieuses dans la constitution d'un diagnostic ancré et fidèle à un vécu du territoire.

Cependant, il est à noter que les éléments obtenus à travers les questionnaires notamment ne peuvent conduire à des généralités ou même des grandes tendances sur le territoire, du fait du caractère individuel et singulier de chacune des réponses recueillies.

QU'EST CE QU'UN PLAN PAYSAGE ?

3. LES GRANDES PHASES DU PLAN DE PAYSAGE

La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration du plan de paysage:

PHASE 1 «COMPRENDRE LE PAYSAGE»

Un diagnostic « vécu », co-construit et prospectif qui met en avant les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur une reconnaissance du territoire (une synthèse documentaire - un travail de terrain - des entretiens et ateliers thématiques avec les acteurs territoriaux) pour faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire. Il s'agit par ailleurs d'appréhender les dynamiques paysagères et leur perceptions pour envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic vise à déterminer des grands enjeux, ainsi que des opportunités sur ce territoire, tant en matière de préservation, d'évolution des paysages que de constitution d'une identité singulière.

PHASE 2 «QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN ?»

Détermination des Objectifs de Qualité Paysagère), et d'une stratégie territoriale et mise en place du programme d'actions

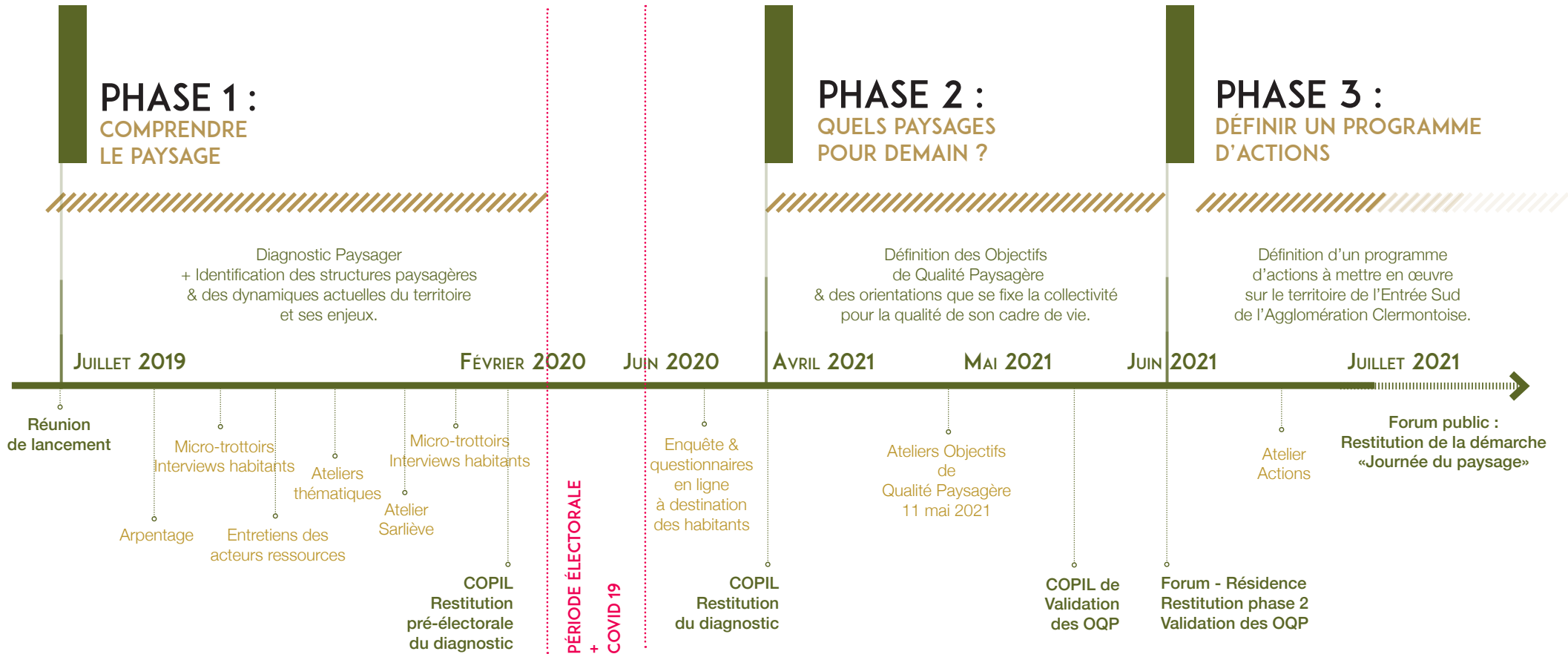
A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, et à la suite des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire ayant permis de faire émerger les enjeux de l'évolution des paysages, cette seconde phase vise à envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) pour le territoire.

Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT). Suite à leur définition, tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les OQP en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent s'engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en œuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase prospective est décisive, car elle constitue le liant garant d'une transmission du Plan Paysage pour qu'il devienne l'outil opérationnel du PETR et de l'EPCi en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

PHASE 3 «VALIDER LE PROGRAMME D' ACTIONS»

Élaboration d'un programme d'action, d'un cahier de recommandation, et d'OAP

Cette phase finale doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'action à court, moyen et long terme, à même de répondre aux objectifs et à la stratégie d'évolution des paysages précédemment développée. Ces actions sont étayées d'une fiche descriptive à l'intention des acteurs territoriaux qui souhaite développer à court terme des pistes d'actions, et sont cartographiées. Elles sont parallèlement priorisées au sein d'un tableau pluriannuel d'actions. Cette phase vise également à développer un cahier de recommandations générales et particulières, dont les porteurs de projet pourront s'emparer pour mener à bien leur réalisations, dans le respect des grands principes du Plan Paysage. Des OAP permettront d'esquisser une mise œuvre plus opérationnelle de certaines de ces actions sur des sites pilotes, et permettront d'intégrer pleinement les objectifs du Plan Paysage dans les documents d'urbanisme réglementaires.



I.3 LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

1. L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le territoire d'étude se situe sur deux EPCi, soit Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté. Au lancement du Plan de Paysage, ce périmètre totalisait onze communes, accueillant près de 60 000 habitants. Rapidement, et notamment à travers des échanges permis lors des groupes de travail thématiques, les acteurs ont pu requestionner la cohérence et le sens du périmètre d'étude donné, au regard de la cohérence territoriale globale, et notamment des continuités paysagère des bords de l'Allier. La nécessaire évolution de ce périmètre a été validée, de manière à inclure les communes situées sur les abords directs de l'Allier, élément structurant de ce territoire.

Les communes ainsi concernées par ce Plan de Paysage sont aujourd'hui :

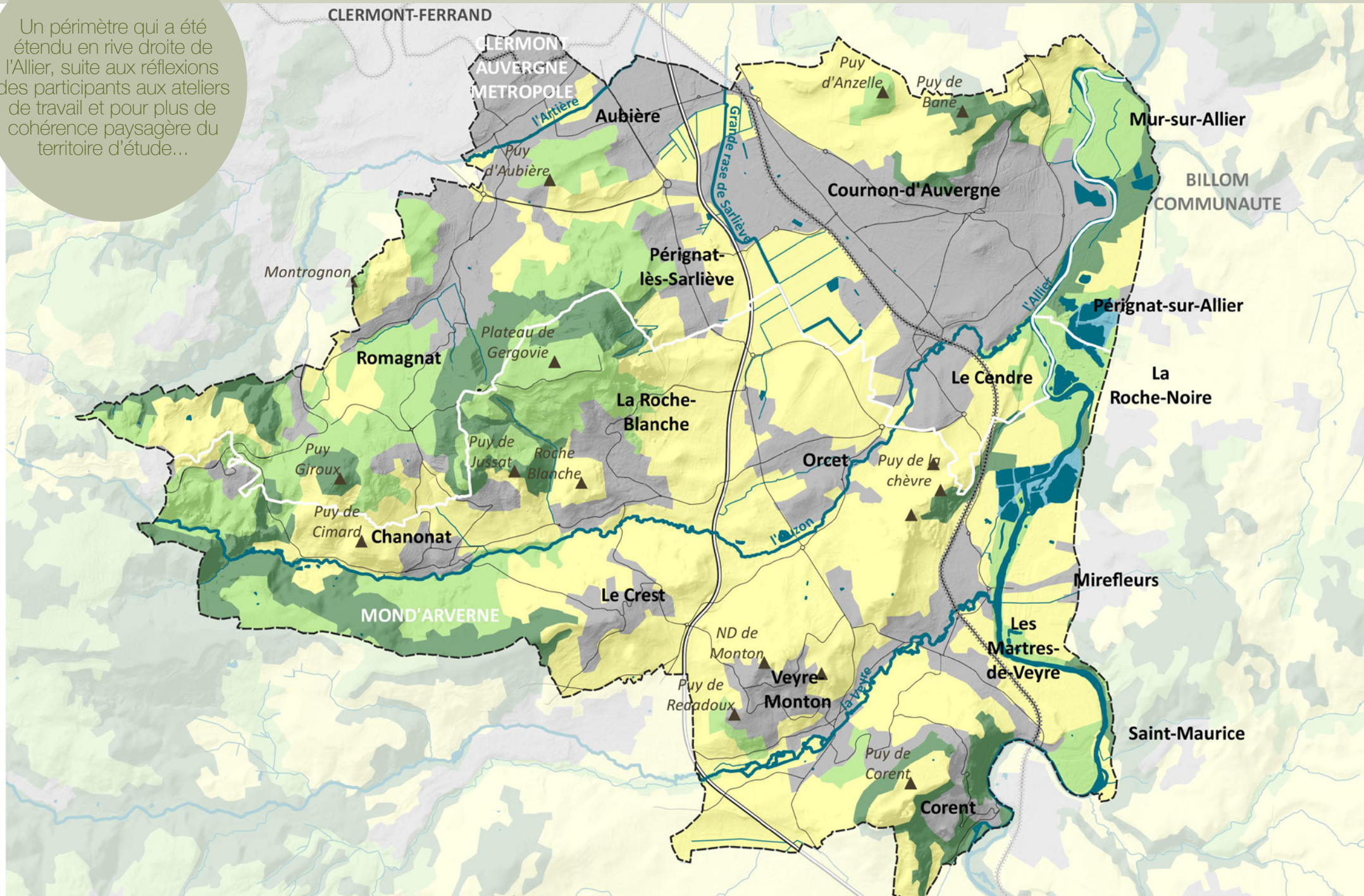
Aubière, Chanonat, Corent, Courmon d'Auvergne, La Roche Blanche, Le Cendre, Le Crest, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, Romagnat, Veyre-Monton

& trois communes supplémentaires, dont une partie de leur territoire communal se situe à présent dans le périmètre du Plan Paysage de l'entrée Sud de l'Agglomération Clermontoise :

La Roche Noire, Mirefleur, Pérignat-sur-Allier

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE
POUR LE TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE À LA MÉTROPOLE ?

Un périmètre qui a été étendu en rive droite de l'Allier, suite aux réflexions des participants aux ateliers de travail et pour plus de cohérence paysagère du territoire d'étude...



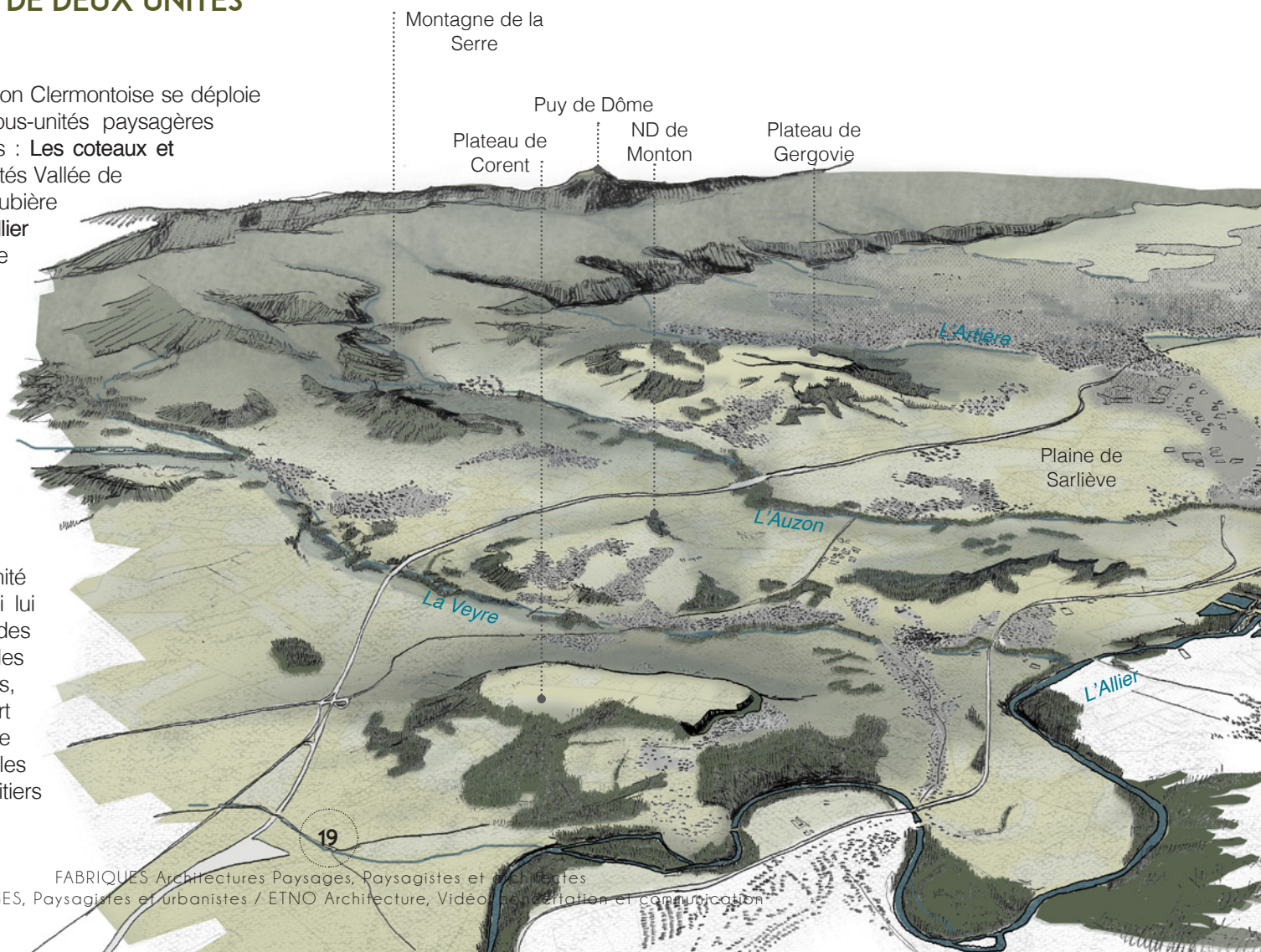
LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

2. UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL QUI S'INSCRIT À LA CHARNIÈRE DE DEUX UNITÉS PAYSAGÈRES RÉGIONALES

Le territoire de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise se déploie sur deux unités paysagères et quatre sous-unités paysagères définies dans l'atlas régional des paysages : **Les coteaux et failles de Limagne** (comprenant les sous-unités Vallée de l'Auzon , Plateau de Gergovie, Coteaux d'Aubière et de Beaumont) et **les Défilés du Val d'Allier** (comprenant les sous-unités Défilé de Mirefleurs et Corent).

Il fait ainsi partie sur sa moitié Ouest de l'unité paysagère « **les coteaux et failles de Limagne** » qui se caractérise entre autres par des points de vue belvédères sur la Plaine de Limagne, des reliquats des cultures fruitières (vergers, vignes...), des buttes ou tables basaltiques, mais également par ses infrastructures industrielles.

Sur sa moitié Est, le territoire s'étend sur l'unité paysagère «**les Défilés du Val d'Allier**» qui lui est marqué par des «villes-confluences», des témoins d'installations anciennes telles que les grottes et les constructions troglodytiques, par des buttes, tables et puys pour la plupart associés à un bourg ou un village, et tel que pour les Coteaux et Failles de Limagne, par les présences fragmentées et hétéroclites de fruitiers et de vignes.



CARTE DES FAMILLES ET ENSEMBLES DE PAYSAGES

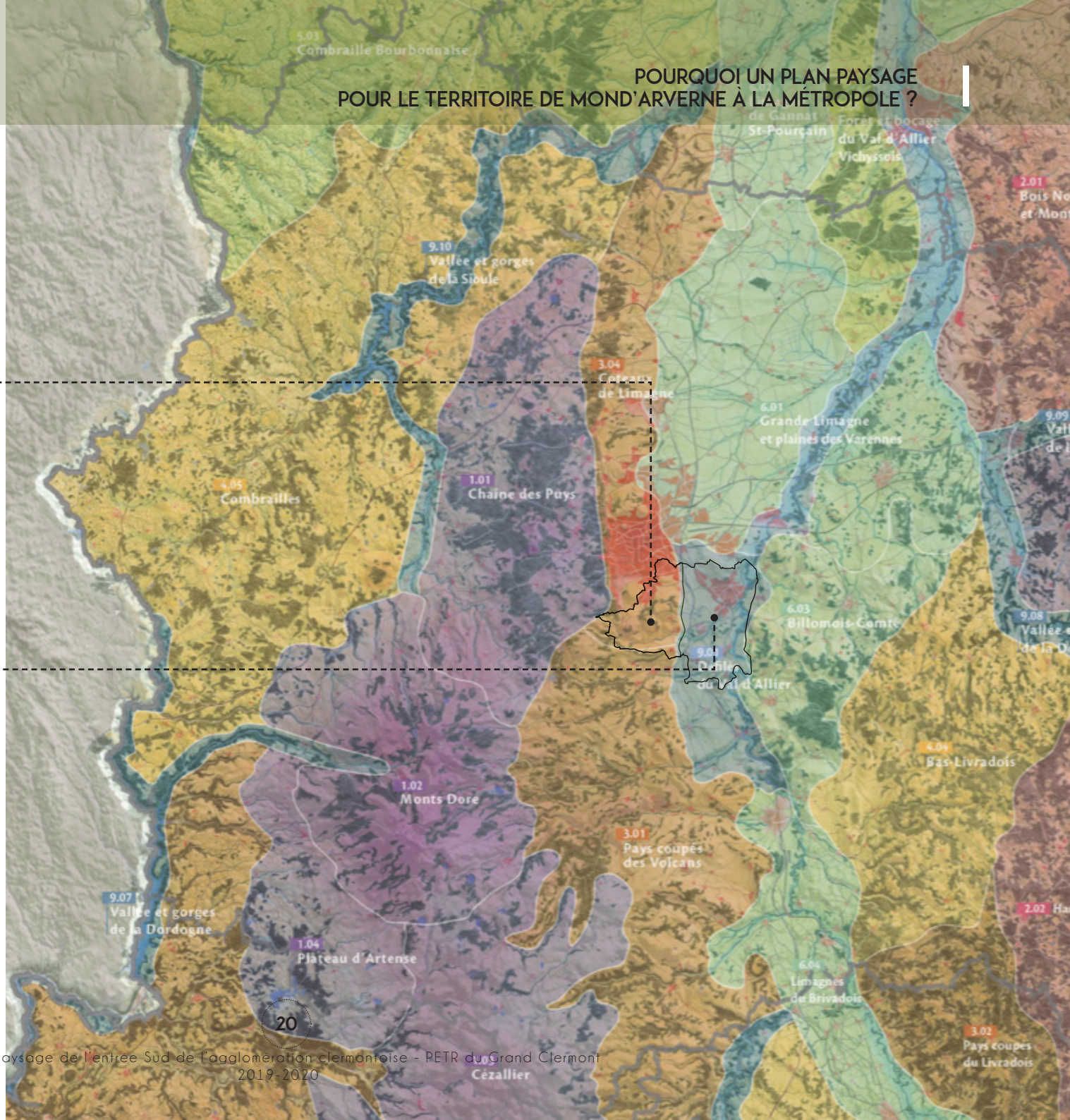
Unité paysagère : COTEAUX DE LIMAGNE

Cet ensemble qui recouvre les premiers coteaux de la chaîne volcanique et les rebords de la faille de Limagne est l'interface entre le plateau des Dômes, les Combrailles et l'ensemble de paysages de la Grande Limagne et des plaines des Varennes. Il ferme la plaine à l'ouest et s'étend de l'agglomération clermontoise aux limites du département du Puy-de-Dôme vers le nord.

Unité paysagère : DÉFILÉS DU VAL D'ALLIER

L'ensemble de paysages des Défilés du Val d'Allier s'étend de la zone industrielle au nord d'Issoire jusqu'à Coumon d'Auvergne (département du Puy-de-Dôme) sur une distance d'une trentaine de kilomètres. A une partie de gorges au sud succède vers le nord une zone plus large qui s'ouvre progressivement en plaine à partir de Lachaux, après la butte de Montpeyroux. L'Allier y serpente en contournant les buttes qui s'échelonnent le long de son cours.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE À LA MÉTROPOLÉ ?



LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

3. DES UNITÉS CARACTÉRISÉES PAR DES RELIEFS SINGULIERS

Le territoire est marqué par la succession de vallées telles que celles de la Veyre et de l'Auzon dont les rivières se jettent dans l'Allier plus à l'Est.

Une des caractéristiques majeures du secteur d'étude est un motif commun aux deux unités paysagère qui le compose : en effet, ce territoire est rythmé par des reliefs aux origines variées, tels que des puys et des tables volcaniques, la faille de Limagne, la plaine de Limagne. Ces divers éléments sont à l'origine de vues exceptionnelles, d'importants rapports de covisibilités, mais également de lieux singuliers & emblématiques chargés d'histoire, et d'implantations humaines caractéristiques. Mais surtout, ils constituent des points de repères, discrets mais marqueurs du paysage pour la plupart des habitants de ce territoire. Ces multiples promontoires naturels offrent une lecture du territoire variée et privilégiée, et notamment une perception étendue des larges plaines agricoles, du Sud au Nord, qui contribuent à une mise en valeur de ces reliefs singuliers.

«L'ensemble paysager des coteaux de Limagne correspond en grande partie à la faille de Limagne et à son originalité géologique. Il constitue la limite des coulées volcaniques venant des volcans qui se sont épanchés en laissant des plateaux basaltiques de forme tabulaire, tel que le plateau de Gergovie. La faille a généré un ensemble singulier de belvédères qui sont autant de points de vue panoramiques sur la plaine de Limagne, singulier par la quantité impressionnante de ces points de vue qui sont plus ou moins célèbres et qui ont plus ou moins périçité du fait de la recrudescence de la forêt sur les coteaux.»

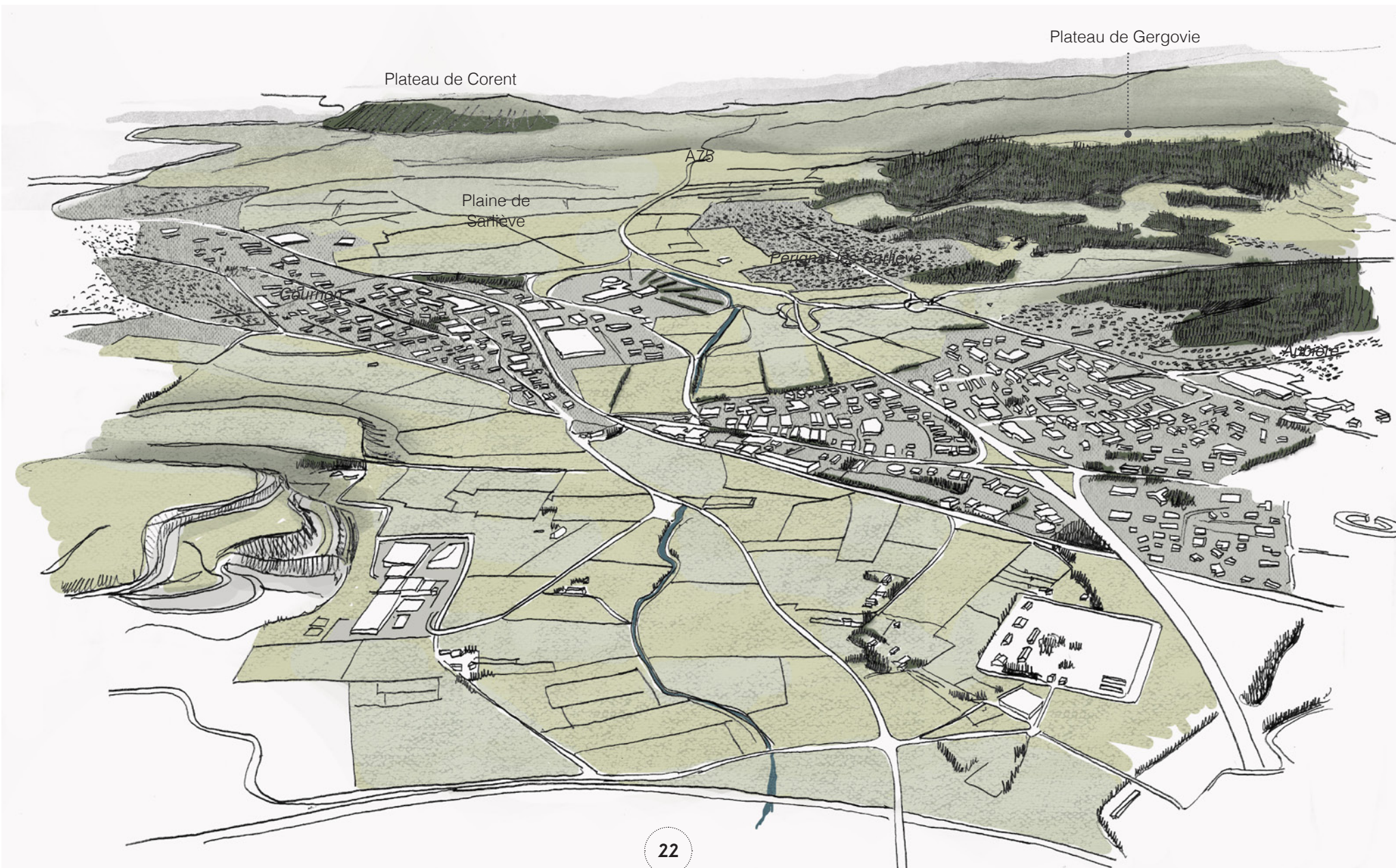
«Ce qui frappe le plus dans cet ensemble de paysages, ce sont les buttes, tables et puys clairement distincts les uns des autres et qui sont pour la plupart associés à un bourg ou un village, la plupart du temps accolé au flanc du relief : Veyre-Monton, Corent, Montpeyroux, Saint-Babel, Buron, Sainte-Yvoine... font partie de ces bourgs entre Courmon et Issoire qui constituent, associés à leur relief respectif, un motif paysager facilement identifiable de cette partie de l'Auvergne Cette association relief-bourg est soulignée dans la plupart des cas par des signes d'occupations variées des sommets : bourg et tour sur le sommet de la butte de Montpeyroux, statue de la Vierge sur le relief de Veyre-Monton.

4. UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE MÉTROPOLITAINE

Parties prenantes de la première couronne urbaine de l'agglomération Clermontoise, et constituantes de son territoire périurbain, les communes concernées par ce Plan Paysage **appartiennent à l'aire d'influence métropolitaine**. Le Grand Clermont, et plus particulièrement son cœur métropolitain, est le moteur d'un territoire plus vaste. Il est le principal moteur résidentiel auvergnat, et joue à la fois un **rôle d'attraction puis de diffusion**.

Dans cette dynamique, les bourgs des communes de première couronne (Cournon-d'Auvergne, Aubière...) puis les villages périurbains plus éloignés **se sont largement étendus** et ont investi les espaces périphériques de manière très lâche (Dans les pôles de vie et le périurbain du Grand Clermont, entre 80 et 90% des résidences principales sont des maisons individuelles). Ces extensions successives et conséquentes questionnent la consommation d'espaces naturels et agricoles, et ont pour conséquence la disparition de la relation du bourg avec son site géographique d'accueil. Elles génèrent également d'importants flux pendulaires, créateurs implicites de villages ou de zones parfois dortoirs. Dans le cas des communes de Mond'Arverne Communauté, selon l'Enquête Déplacements Grand Territoire de 2012, 38% des déplacements (tous motifs) des habitants de l'EPCI se font avec la métropole de Clermont-Ferrand (soit 60.000 déplacements quotidiens).

Ces paysages périurbains dynamiques, paysages de la métropolisation, sont aujourd'hui **encadrés par le SCoT, et son objectif de métropole archipel**. Le SCoT du Grand Clermont souhaite ainsi rompre avec ce développement peu durable, en tâches d'huile, et a donc opté pour une organisation en archipel qui repose sur un cœur métropolitain, sept pôles de vie et des territoires périurbains. Le SCoT cherche à y **renforcer les polarités et limiter l'étalement urbain**. Ces grands objectifs sont appuyés de documents d'urbanisme efficaces, si bien mis en œuvre à l'échelle du territoire, que le **système de zonage réglementaire tend à se ressentir dans l'expérience même de l'arpentage du site d'étude**. Le Plan Paysage vient ainsi s'inscrire à la charnière de ces documents existants, avec une entrée par le paysage pour tendre vers une cohérence paysagère qualitative, garante d'interrelations vertueuses entre les différentes composantes de ces territoires périurbains.







UN PAYSAGE COMPOSITE CHARGÉ D'HISTOIRE



DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE

1. UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE LISIBLE DANS LE PAYSAGE

Il y a environ 35-40 millions d'années, le Massif Central est un plateau continental surmontant de quelques dizaines de mètres le niveau de la mer. La naissance des Alpes provoque une fracturation du plateau et l'apparition de fossés d'effondrement, dont celui de la Limagne qui devient une zone de sédimentation importante avec d'épais dépôts lacustres.



Il y a 20 à 15 millions d'années, au Miocène, plusieurs épisodes volcaniques se succèdent et vont façonner le paysage actuel. Lors de chaque épisode volcanique, du magma basaltique remonte rapidement à la surface et rencontre les eaux de surface dans la couche sédimentaire en place. Cela provoque des explosions et la création de cratères, qui se remplissent ensuite de sédiments. Des grains de basalte (appelés pépérites) projetés lors des explosions, témoignent de



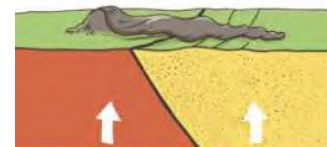
cette activité et se retrouvent aujourd'hui presque exclusivement dans la Limagne. Le plateau de Gergovie est issu d'un dernier épisode volcanique, plus tardif. Une coulée de lave, provenant probablement du volcan aujourd'hui érodé de Rizolles, se répand sur les cratères comblés de sédiments.

Il y a 3 millions d'années, au Pliocène, le puy de Corent, entre en activité et émet une coulée de lave qui constituera plus tard le futur plateau éponyme. Dans la partie Nord-Est du plateau, une petite zone est définie par une dépression circulaire. Elle correspond à un point d'eau, «lac du puy de Corent» qui a sûrement une origine volcanique et correspond probablement à un cratère, recouvert par la coulée basaltique issue du puy de Corent.

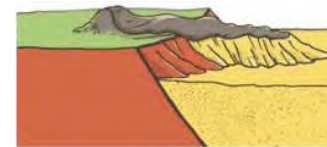


La Montagne de la Serre est datée de la même époque et provient du puy de la Vigerol, colline dominant le lac de la Cassière (Aydat). Sa coulée repose à la fois sur le plateau des Dômes (socle continental ancien) et sur les sédiments de la plaine de Limagne (partie effondrée). Le fait qu'elle ne soit pas nettement coupée en deux par la faille montre qu'elle s'est formée après l'effondrement et que lors de sa formation la plaine de Limagne était au même niveau que le plateau.

Par la suite, l'ensemble du Massif Central se soulève en même temps que se forment les grands volcans d'Auvergne. L'érosion devient très active et déblaie rapidement les sédiments tendres qui remplissent le fossé de la Limagne. Comme les autres coulées de lave, celles de Gergovie et de Corent sont très résistantes et ne s'érodent que très peu en comparaison des matériaux meubles qu'elles surmontent et protègent. Tandis que les marnes et calcaires environnants, soumis à l'érosion, sont progressivement éliminés, la coulée, futur plateau de Gergovie et Corent ou la montagne de Serre, restent en place et se retrouvent progressivement à dominer le paysage.

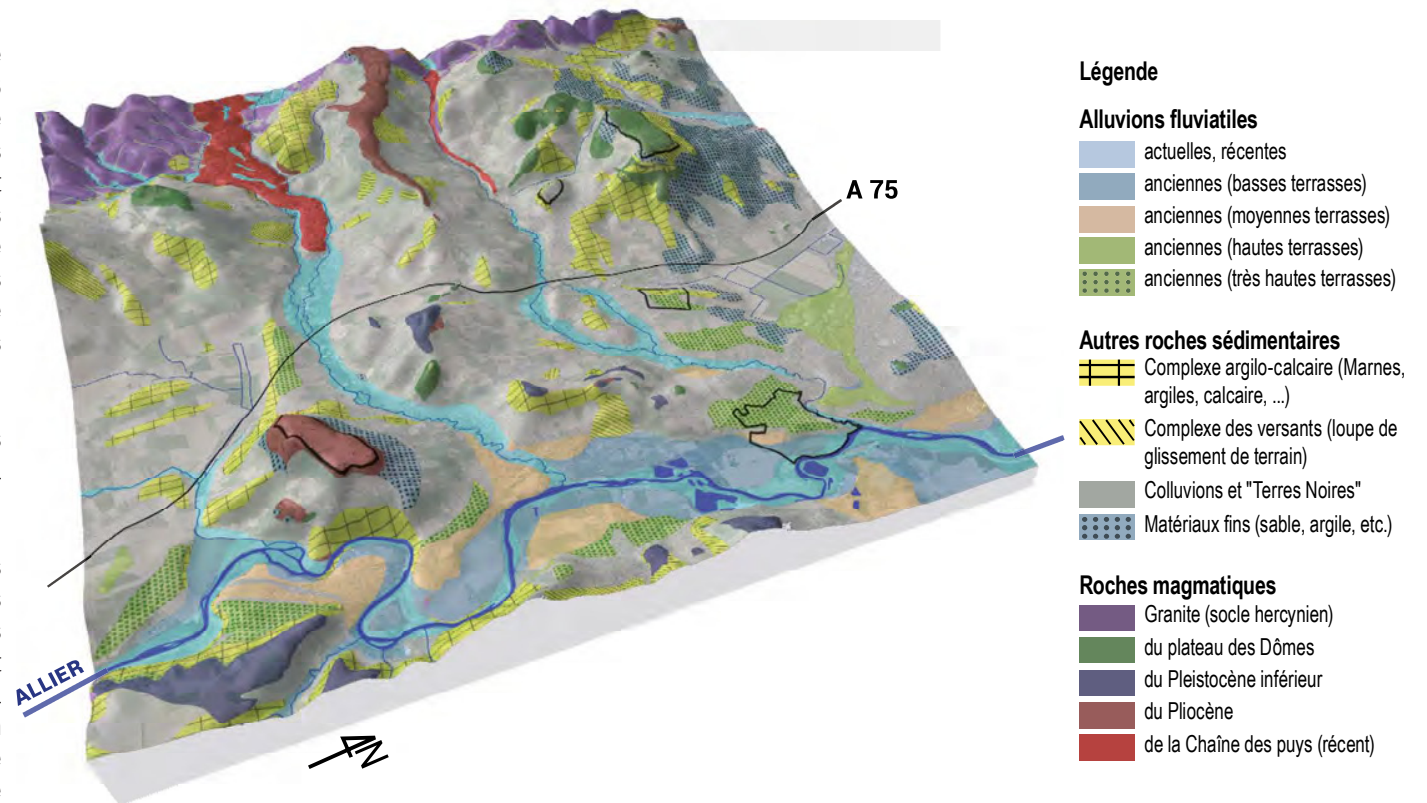


Ces plateaux sont des exemples caractéristiques de ce que l'on appelle un relief inversé. Originellement, ils constituaient un point bas du paysage, puis ont été recouvert de coulées de lave. Après des millions d'années d'érosion, les matériaux sédimentaires, protégés sous les coulées de lave, se sont retrouvés en point culminant. Les flancs escarpés des plateaux, issus de l'érosion, plongent aujourd'hui sur 300 mètres de dénivellation dans la plaine de la Limagne.



La chaîne des puy est un volcanisme beaucoup plus récent, daté de 95 000 à 8 400 ans, mais que l'on retrouve sur le site d'étude à travers les coulées magmatiques des vallées de Chanonat (60 000 ans) et St Saturnin (volcans de La Vache et Lassolas – 8 600 ans). Ces coulées récentes se situent en fond de vallée et n'ont pas encore fait l'objet d'une érosion différentielle assez marquée pour engendrer des reliefs inversés dans le paysage.

Les dépôts d'alluvions fluviales récentes comblent le reste des vallées entre la fin des coulées magmatiques et l'Allier, générant des reliefs plus doux. Le Val d'Allier présente des dépôts d'alluvions plus anciens, étagés en terrasses aux différentes époques du Pléistocène (2,5 millions d'années à 11 700 ans), ayant un impact sur la microtopographie qui influencera elle-même la localisation de l'oppidum de Gondole. En effet, l'oppidum est situé sur des alluvions fluviales anciennes de moyenne terrasse (pléistocène moyen), dominant légèrement les alluvions de basses terrasses (pléistocène supérieur), séparés de colluvions récentes, laissant supposer le passage d'un cours d'eau, voire du lit de l'Allier.



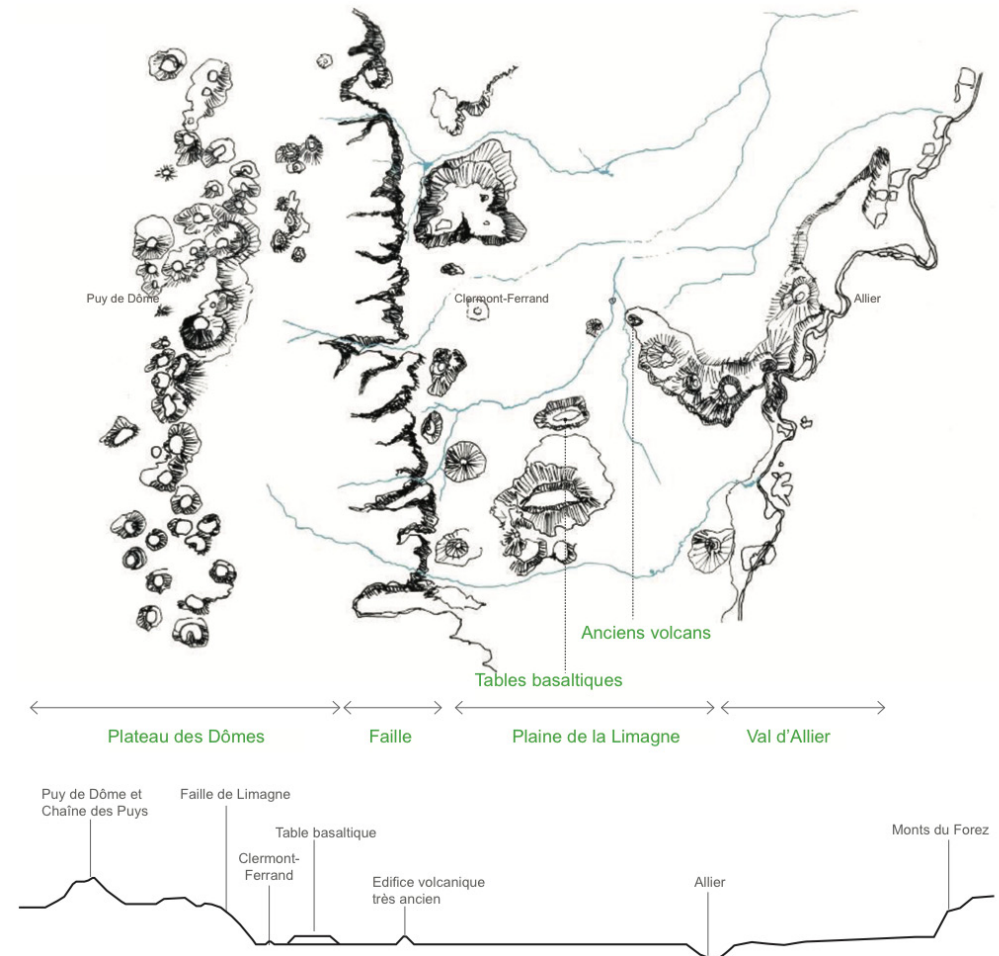
La géologie du site (V.Bayeron, 2019).

Sources :
 Site classé du plateau et des sites arvernes - dossier d'enquête publique
 – Clermont auvergne métropole | Mond'arverne communauté - 2019
 Vincent Bayeron - paysagiste concepteur
 Plan de gestion du plateau de Gergovie et des sites arvernes, juillet 2019
 Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

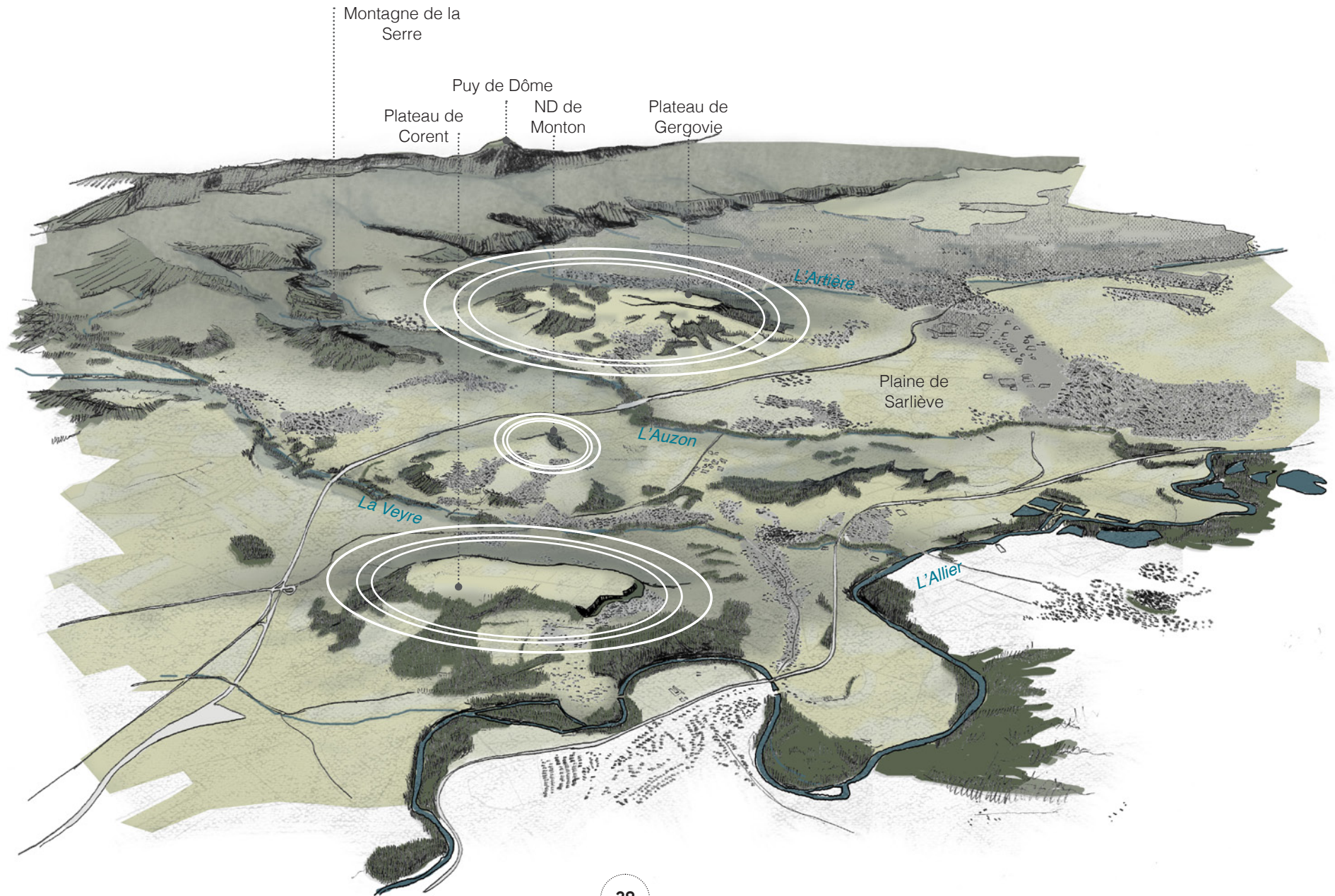
DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE

La riche et intense histoire géologique du territoire se lit aujourd'hui dans le paysage, avec des reliefs, des repères clairement identifiables :

- La chaîne des Puy et le plateau à l'ouest : plateau granitique et métamorphique, environ 800m d'altitude, ponctué de nombreux édifices volcaniques
- La faille de la Limagne : fracturation du socle ancien, fossé d'effondrement, sur 30 km et près de 700m de haut parfois
- La plaine de Limagne à l'est (330m d'altitude) : remplie de sédiments essentiellement continentaux et structurée par :
 - . La plaine de Sarliève, au fond singulièrement plat, au cœur du territoire
 - . Des collines sableuses ou calcaires avec parfois l'émergence d'un volcan,
 - . Des vallées orientées Est-Ouest souvent tapissées de coulées basaltiques et larges dépressions marécageuses,
 - . La vallée de l'Allier.



Coupe schématique d'Ouest en Est du plateau des Dômes et de la grande Limagne - Source : PLUi de Clermont Auvergne Métropole



DIAGNOSTIC PHASE # 1

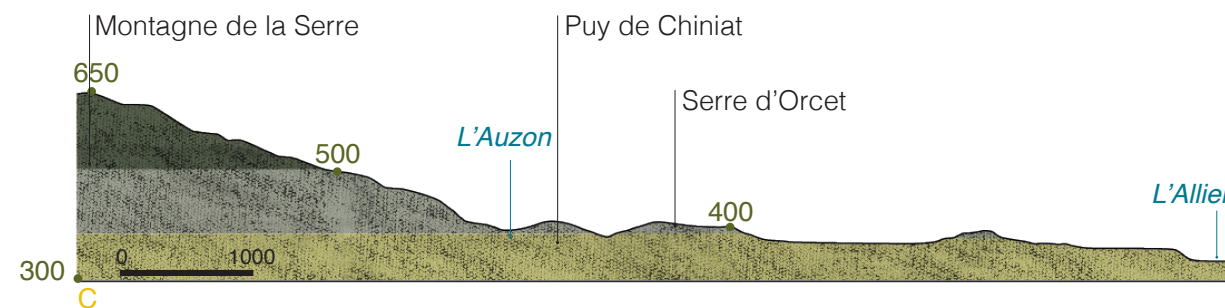
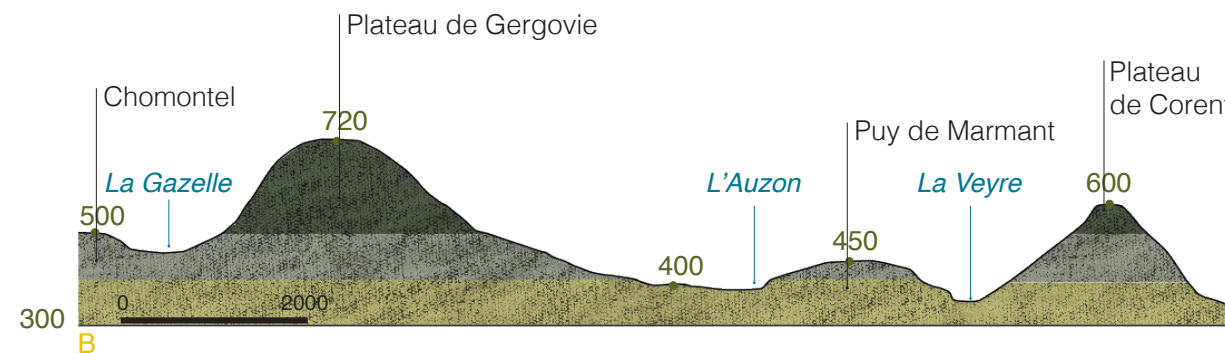
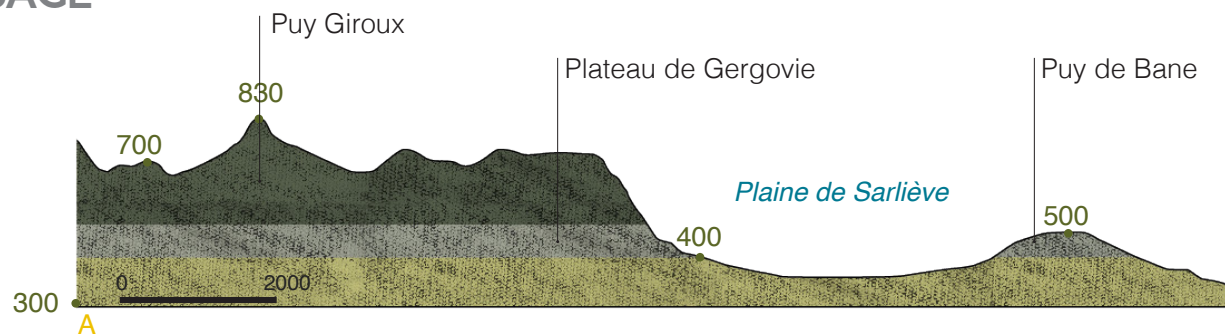
DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE

Les Puyx forment un motif récurrent, une constance, qui signe et identifie les paysages du territoire. Au premier regard sur le territoire, l'observateur sait où il se situe.



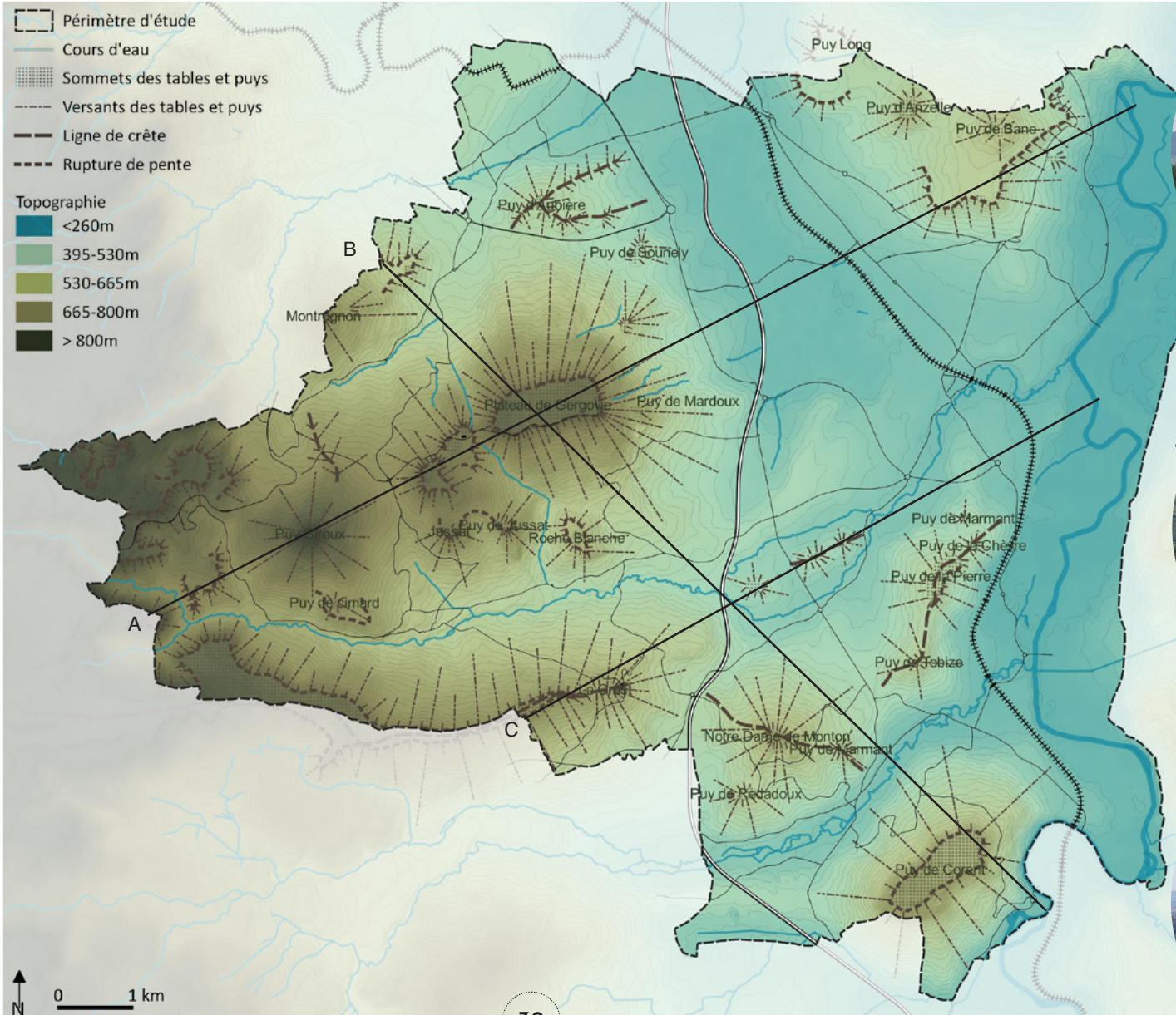
Les édifices volcaniques sont à l'origine :

- De vues dominantes exceptionnelles
- D'importants rapports de covisibilités (perception de l'un à l'autre et inversement)
- De lieux singuliers & emblématiques chargés d'histoire
- D'implantations humaines caractéristiques





Principaux reliefs



Le Grand Clermont - Groupement d'étude : Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Etno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - BDTopo / Réalisation : Sites & Paysages - Déc. 2019

DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE

UNE OMNIPRÉSENCE DES VUES, DES RELATIONS VISUELLES CONSTANTES

Le territoire s'inscrit dans un contexte paysager exceptionnel, marqué par la chaîne des Puys et faille de Limagne, bien UNESCO, qui forme un horizon visuel constant à l'ouest, emblématique, attractif.

Au-delà de la chaîne emblématique, les vues sur le paysage « d'étude » sont nombreuses, permises par de nombreux belvédères, qui offrent des lectures croisées, des perceptions changeantes, une appréciation globale du territoire, qui constituent dans le même temps l'une de ses particularités : un territoire d'une grande visibilité.

Qu'elles soient dominantes ou dominées, les perceptions visuelles sont caractérisées par les principaux éléments paysagers qui définissent le territoire, qui orientent, focalisent ou cadrent les vues :

- au nord : l'agglomération clermontoise ;
- à l'est : la plaine de la Limagne, mise en lumière par l'activité agricole, le Val d'Allier et le Livradois-Forez à l'horizon.
- au sud-est : la Limagne des buttes, avec notamment le plateau de Corent, le Serre d'Orcet, la colline de La Roche-Blanche ;

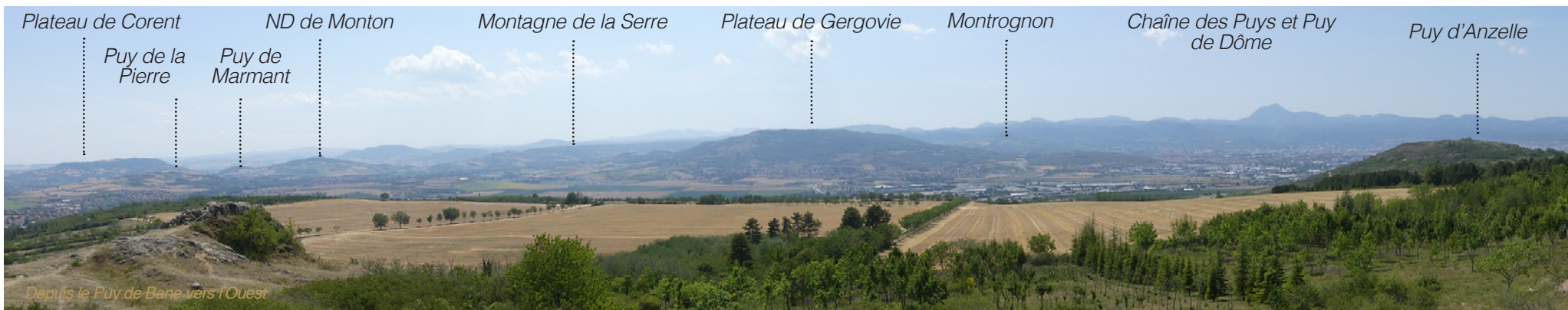
- au sud : la Montagne de la Serre, aujourd'hui dominée par un couvert forestier dense ;
- au sud-ouest : le plateau volcanique du Cézallier et le massif du Sancy (point culminant du Massif Central et plus haut sommet volcanique de France métropolitaine avec 1885 mètres d'altitude) ;
- à l'ouest : le plateau de Gergovie, puis au loin la Chaîne des Puys et la faille de Limagne, rupture entre la plaine et le massif volcanique, inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- au nord-ouest : l'emblématique puy de Dôme, labellisé Grand Site de France, où se situe le temple de Mercure.

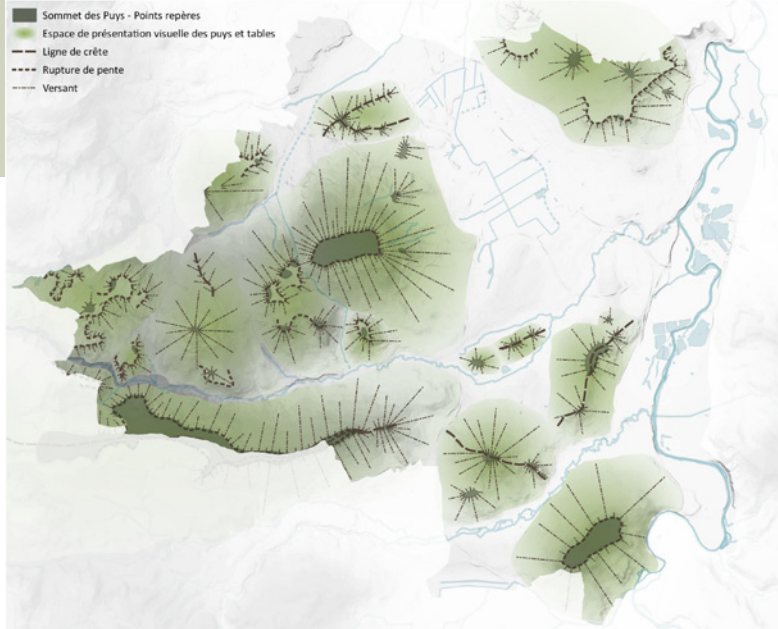
Entre ces différents éléments structurants, les relations d'inter-visibilité (perception d'un élément à l'autre et inversement) et de co-visibilité (vue simultanée de deux éléments) sont aussi des constantes.

L'ensemble de ces perceptions participe à la qualité d'appréciation du paysage du territoire, en constitue une valeur, et génère des sensibilités visuelles particulières. En effet, chaque « morceau de paysage » constitue le paysage perçu ou l'arrière-plan visuel d'un autre « morceau de paysage ». Ces interdépendances augmentent les sensibilités paysagères, chaque aménagement ou évolution impacte le territoire dans son ensemble.

«Des vues extraordinaires, des covisibilités entre villages, entre oppida...»

«Un territoire de grande visibilité»





UN PAYSAGE COMPOSITE CHARGÉ D'HISTOIRE



Les puy et tables volcaniques constituent autant de points d'appel du regard et de points repère du paysage.

Les versants, plus ou moins étendus, plus ou moins étirés, forment leurs socles de présentation et de mise en scène visuelle, et présentent de ce fait des sensibilités paysagères particulières.



DES ÉDIFICES VOLCANIQUES SINGULIERS COMME REPÈRES DANS LE PAYSAGE

2. DES LIEUX SINGULIERS CHARGÉS D'HISTOIRE

Les différentes occupations humaines ont tiré profit de la géomorphologie particulière des lieux. Les plateaux de Gergovie et de Corent, notamment, constituent des promontoires offrant des défenses naturelles (versants escarpés) et permettant des visions dominantes et lointaines sur l'ensemble du territoire alentours (surveillance des voies de communication, route ou Allier).





Au caractère singulier des formes naturelles du relief, les occupations humaines successives ont ajouté un caractère historique et patrimonial, devenu emblématique aujourd'hui, notamment à travers :

- Trois oppida : l'oppidum est une «fortification de type celtique généralement aménagée en surplomb, protégée par des fossés et servant de refuge et de lieu de rencontre» (Larousse, 2018).L'oppidum est généralement implanté en fonction de caractéristiques naturelles de protection comme : sur les hauteurs d'un plateau (Oppidum de Gergovie ou de Corent) mais aussi dans les méandres d'une rivière ou d'un fleuve (Oppidum de Gondole).

- Un lieu de bataille historique : Gergovie est la grande victoire gauloise avant le siège d'Alésia au cours de la fameuse année 52 avant J.- C. Depuis, le mythe de Gergovie s'est largement inscrit dans notre mémoire collective.



Depuis le plateau de Gergovie vers l'Est

L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES

1. UN RÉSEAU DE COURS D'EAU QUI FAÇONNE LES RELIEFS ET OFFRE UNE LECTURE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE

Le territoire de l'entrée Sud de l'Agglomération Clermontoise, et plus largement l'ensemble des communes constituant le PÉTR du Grand Clermont, est caractérisé par une géomorphologie très marquée (relief, vallées et réseau hydrographique) qui a conditionné le développement urbain de chaque village. Cette géomorphologie est directement liée aux dynamiques des cours d'eau de la région, qui depuis le pied des puys, s'écoulent d'Ouest en Est pour rejoindre le cours structurant de l'Allier, véritable colonne vertébrale du territoire.

L'ALLIER, STRUCTURE PAYSAGÈRE MAJEURE DU TERRITOIRE

La rivière Allier, avec la Loire, est considérée comme «**l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe**», notamment du fait de sa dynamique fluviale encore très active, à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique. Sur le secteur du Plan Paysage, **l'Allier serpente à travers la grande plaine de Limagne**, et est à l'origine d'une richesse naturelle et sociologique, notamment via les milieux très divers et mouvants qu'elle génère, et les échanges commerciaux qu'elle a pu valoriser à une époque.

Sur le tronçon inclus dans le périmètre du Plan Paysage, trois affluents principaux gagnent l'Allier d'Ouest en Est. L'apport de ces affluents influe directement sur la puissance et la dynamique fluviale de la rivière, notamment lors des épisodes de crues importants. Les déplacements du lit de l'Allier ont longtemps dessiné un lit majeur assez ouvert, marqué par une végétation en constant renouvellement.

Cependant, sur le secteur de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise, nombre sont les tronçons de ce cours d'eau exploités et donc plus ou moins artificialisés par les diverses usines telles que les gravières. Cette dynamique fluviale peut donc dans certains secteurs être largement réduite, l'impact sur la biodiversité mais également sur l'état du lit mineur (creusement du lit) s'en ressentant.

UN CHEVELU DE COURS D'EAU DENSE, DES PUY À LA PLAINE DE LIMAGNE

Les cours d'eau affluents, naissant sur le plateau des Dômes à l'Ouest, **ont façonné les vallées, et offrent une lecture transversale du territoire**. Ils dessinent et révèlent les reliefs qui constituent la silhouette familière à proximité des bourgs, en marquant les fonds de vallées, et en serpentant entre les puys et monticules qui parsèment la plaine de Limagne.

Ces affluents, dont trois principaux sont compris dans le périmètre d'étude (La Veyre, l'Artière, l'Auzon), traversent trois grands secteurs avant de rejoindre le cours de l'Allier : le secteur des têtes de bassin au pied des puys, les traversées d'agglomération, et la plaine de Limagne. Ils constituent ainsi un **liant graduel entre ces trois entités majeures du site d'étude**.

S'ils participent directement à cette géomorphologie caractéristique, **ces ruisseaux sont pourtant assez effacés des paysages des vallées et de la plaine**. En effet, certains ont vu leur lit mineur se creuser progressivement, si bien qu'aujourd'hui, cette présence de l'eau reste sur bon nombre de secteurs très discrète, les ruisseaux étant enfoncés à quelques mètres de profondeur, dissimulés sous des ourlets végétaux de plus en plus denses. Leur présence est donc suggérée par les cortèges végétaux qui les accompagnent, et les reliefs attenants qu'ils ont autrefois façonnés.

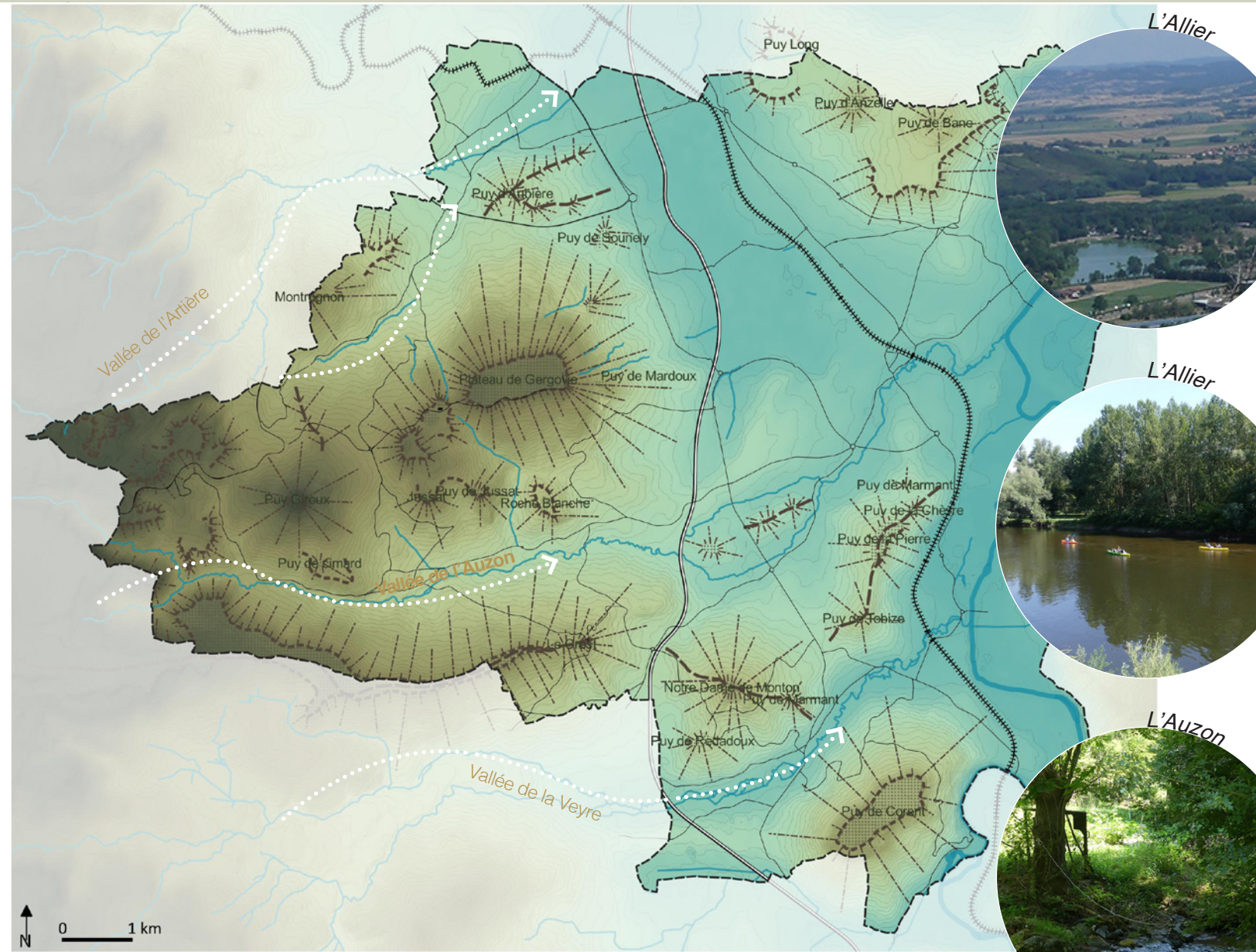
«L'axe Allier,
un corridor écologique
d'importance
nationale»



Le SCoT du Grand Clermont considère d'ores et déjà la rivière Allier comme un espace naturel à protéger mais aussi un vecteur d'identité fort pour le territoire et un support de nouvelles aménités. Il préconise ainsi :

- d'assurer les équilibres écologiques et le refuge de la biodiversité, par des mesures de protection et de restauration hydraulique fortes
- d'aboutir à une mise en valeur raisonnée, notamment pédagogique, pour favoriser une meilleure appropriation par les habitants.
- de préserver et restaurer les principales vallées (Artière, Tiretaine, Auzon, Veyre, Monne, ...), ainsi que l'ensemble des zones humides, qui représentent des corridors écologiques et paysagers à proximité immédiate des espaces urbanisés.*

Sources : SCoT Grand Clermont, PADD

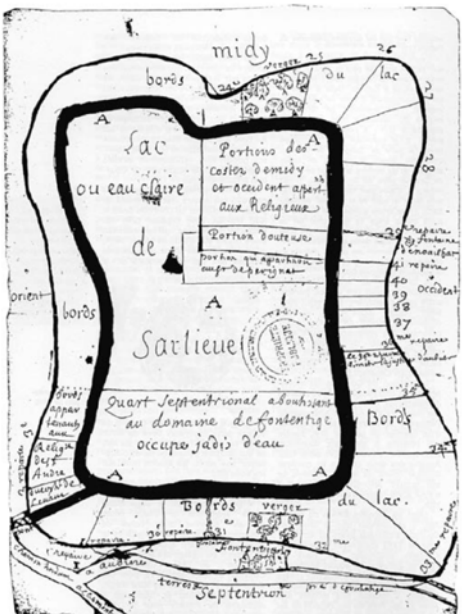


Le Grand Clermont - Groupement d'étude : Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Etno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - BDTopo / Réalisation : Sites & Pa

L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES

Pour certains, tels que La Veyre, leur régime hydrologique est considéré comme très contrasté en fonction des tronçons, des épisodes pluvieux, mais également du faible pouvoir de rétention des sols des plateaux rocheux, ainsi que des spécificités géologiques et pédologiques diverses du territoire d'étude. Ainsi, la **montée des eaux et les courants peuvent parfois s'avérer être très rapides**, et renforcer la violence des crues.

Au-delà des seuls cours d'eau, le secteur d'étude est porteur d'un **patrimoine lié aux milieux humides** qui ont marqué durant une grande période les paysages de la plaine, bien qu'étant aujourd'hui peu discernables suite aux **nombreuses opérations de drainage engagées dès le Moyen Âge**. En effet, en plaine, les zones humides ont été détruites pour l'essentiel, au profit à l'époque de l'intensification agricole. La plaine ne garde ainsi que de rares témoins des vastes marais et roselières qui l'occupaient.



Plan de la plaine de Sarliève vers 1663
(Archives départementales du Puy-de-Dôme)

Ces milieux humides ont pourtant participé à façonner des subtiles dépressions, aujourd'hui peu perceptibles, mais participant à une **richesse pédologique** notable. On peut citer comme exemple majeur, l'ancien lac de la **Sarliève, milieu jadis mi-marécageux mi-lacustre**, définitivement asséché au début du XVIIe s. Si ce site est aujourd'hui support d'une agriculture céréalière plutôt de grande échelle, il marque subtilement les paysages en ayant conservé sa géomorphologie d'origine sous forme d'une dépression circulaire, mémoire d'un lac du Moyen-Âge.

Sources : SCoT Grand Clermont, DOG / Etude stratégique de valorisation de la rivière Allier sur le territoire du pays du Grand Clermont (2015) / SMVVA / Un ancien lac au pied de l'oppidum de Gergovie, Trément Frédéric, CNRS Éditions, Paris, 2007

2. LA PRÉSENCE HISTORIQUE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES QUOTIDIENS ANCIENS

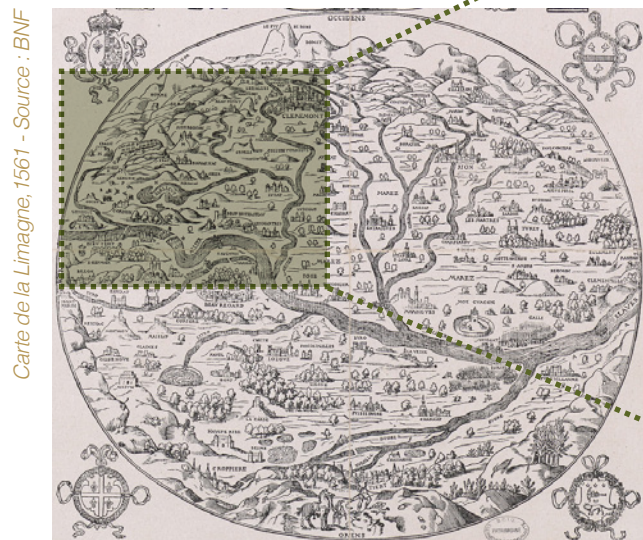
Le socle naturel du paysage est marqué par une forte présence d'eau (rivière, cours d'eau, zones humides) qui a attiré très tôt les populations humaines. Cette importance des rivières est clairement lisible dans les représentations sociales des XVI, XVIIe et XVIIIe siècle.

UN RAPPORT STRATÉGIQUE AUX ZONES HUMIDES

On note aussi dans plusieurs textes anciens et études récentes, l'importance des milieux humides et marécageux, très présents dans La Limagne il y a quelques siècles. Ses vastes marais ont subi diverses opérations de drainage et de remblayage, mais quelques traces demeurent sous forme de prairies, de friches et pré-bois, ou bien de fossés.

Parmi ces marécages, le lac de Sarliève, dont une partie était alors en eau vive, a constitué un lieu d'intérêt majeur lors de l'implantation des populations au fil des siècles. En effet, les eaux et les marais de la cuvette de Sarliève fournissaient aux riverains des ressources telles que des poissons, ainsi que des roseaux pour les toitures et le chauffage, tandis que le secteur marécageux, caractérisé par une végétation de terrain humide (roselières, cannes, mottes, roques) fournissait des ressources complémentaires pour l'élevage, en étant utilisé comme pacages. Avant l'assèchement du lac de Sarliève, ses rives supportaient ainsi des cabanes de pêcheurs, ainsi que des engins de pêche dormants. Au fur et à mesure de la conquête du lac, des cultures diverses ont pu être implantées, jusqu'à l'exploitation totale de la surface.

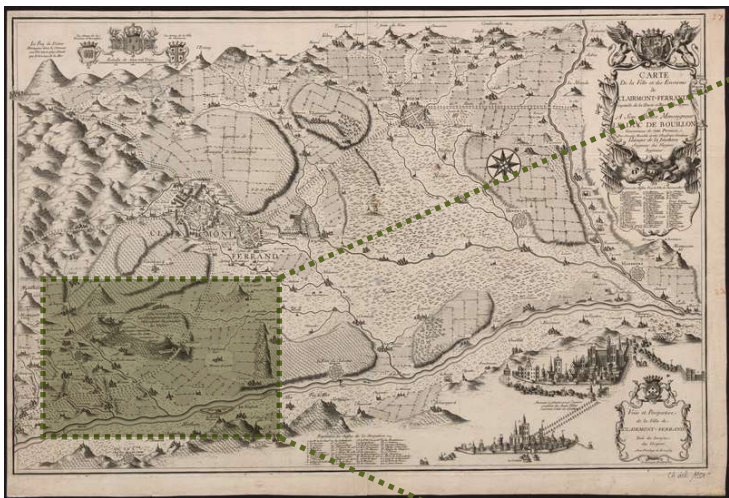
A l'origine, comme le montre la carte de Siméoni (1561) ainsi que la carte de Etienne Lescuyer de La Jonchère, un bras de rivière, le Sartelle, reliait d'ailleurs de lac à l'Artière.



Carte de la Limagne, 1561 - Source : BNF



Abrégé historique de la ville de Clairmont-Ferrand, capitale de la province d'Auvergne / Etienne Lescuyer de La Jonchère, 1690-1740 - Source : BNF



Plan paysage de l'entrée Sud de l'agglomération
2019-

II.2 L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES

DES LIENS ÉTROITS ENTRE BOURGS ET RIVIÈRES

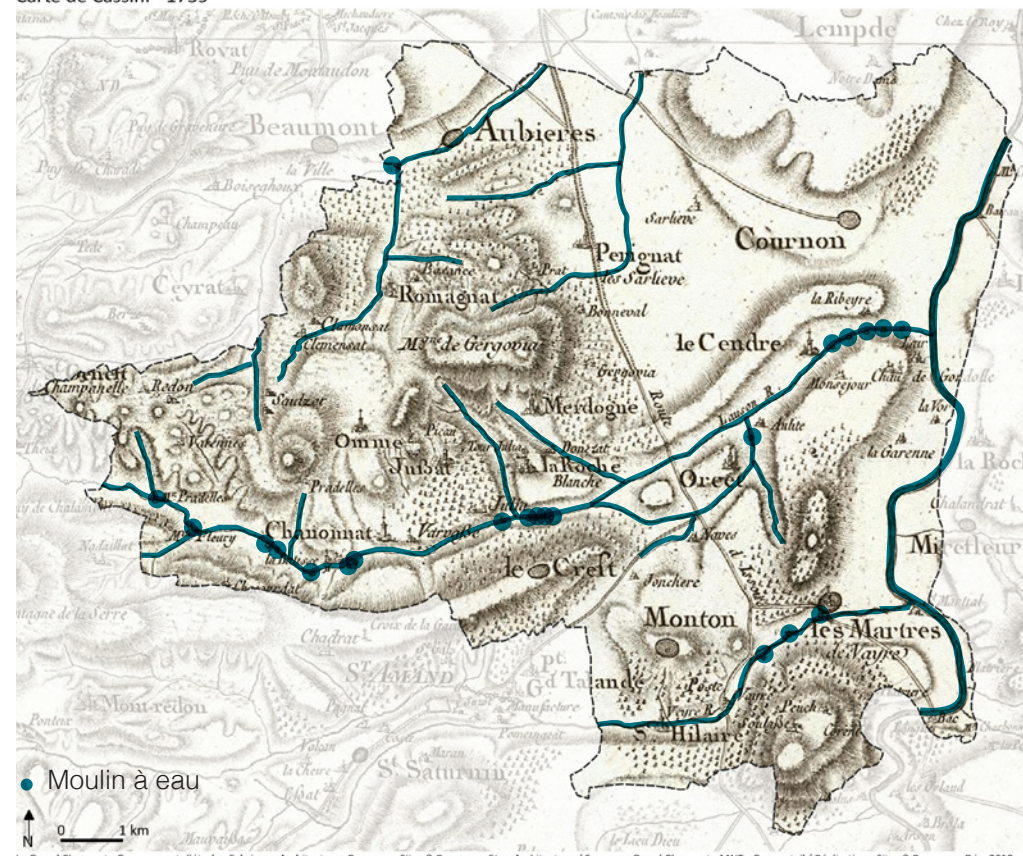
L'implantation originelle du bâti trouve bien souvent sa logique dans un rapport direct au domaine de l'eau, bien que ce lien à l'eau se soit souvent perdu, les extensions urbaines s'étant progressivement affranchies de cette logique en gommant la présence de l'eau dans la ville. Nombreux sont les bourgs d'origine jouxtant immédiatement un cours d'eau (La Roche Blanche, Orcet, Romagnat, Le Cendre...) quand celui-ci ne traverse pas directement les villages (Aubières, Les Martres de Veyre, La Sauvetat...).

Ce rapport étroit aux cours d'eau, lisible dans l'implantation même des villages, est également souligné à l'époque par divers ouvrages tels que des fontaines, des puits, et de nombreux moulins, sur l'Auzon et la Veyre. Dans ces villages traversés par ces deux affluents majeurs de l'Allier, l'eau était autrefois très convoitée, mais également exploitée, ceci par de nombreux moulins entre autres, dont la plupart abritaient des cultivateurs, artisans et commerçants de l'époque. On trouve aujourd'hui encore des témoins de ce rapport ancestral, via des lavoirs (Pérignat, Veyre-Monton, ...), les fontaines de Gergovie, du Crest, mais aussi celles des coteaux du Puy de Corent ou de la Montagne de la Serre. Sur le cours de l'Auzon, les moulins ont presque tous disparus, bien que certains soient évoqués via la toponymie des lieux (lieux dit Le Moulin à Orcet et Le Cendre), mais c'est sur le cours d'eau de La Veyre que sont conservés un nombre important de ces vestiges, soit 37 moulins à eaux recensés à ce jour.

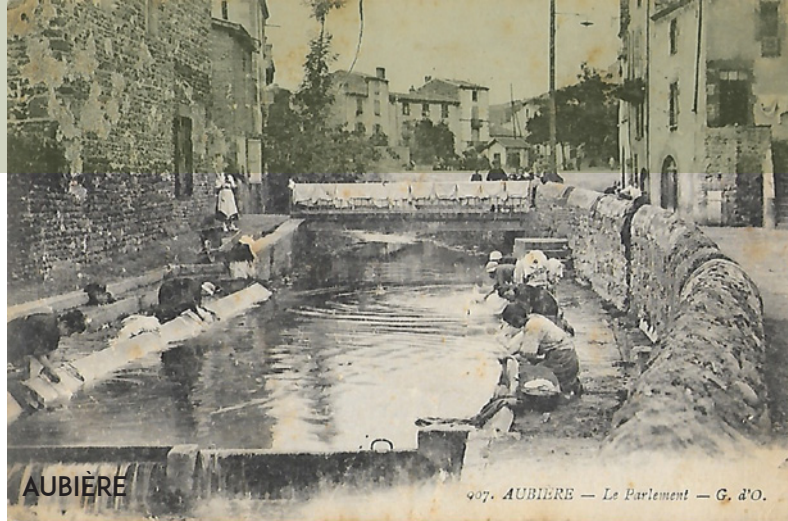
L'eau est alors présente, visible, et mise en scène jusque dans les villages, ou elle apparaît souvent sur les places publiques via puits et fontaines, ou sillonnant le centre-bourg, devenant dès lors un lieu de socialisation, véritable espace public, via diverses activités quotidiennes, telles que le lavage du linge.

Les berges des tronçons plus sauvages de ces cours d'eau sont des espaces prisés pour les mêmes tâches quotidiennes, mais également pour les activités récréatives, où l'on se retrouve pour profiter de la fraîcheur des prairies attenantes.

Carte de Cassini - 1759



Le Grand Clermont - Groupement d'étude : Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Ethno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - Geoportail / Réalisation : Sites & Paysages - Déc. 2019



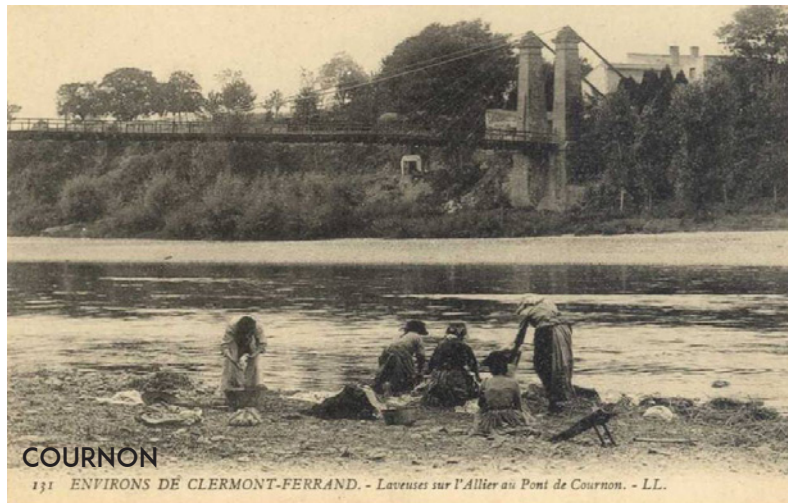
AUBIÈRE

407. AUBIÈRE — Le Parlement — G. d'O.



CHANONAT

Clermont-Ferrand. — CHANONAT. La grande place.
Collection V. D. C. Feltz.



COURNON

131 ENVIRONS DE CLERMONT-FERRAND. - Laves sur l'Allier au Pont de Cournon. - LL.



COURNON

L'Auvergne Pittoresque
896. Les Bords de l'Allier
au Pont de COURNON.



COURNON

L'AUVERGNE PITTORESQUE 3431. Le Pont de Cournon (Paysage)



LES MARTRES-DE-VEYRE

L'Auvergne Illustrée
302. - LES MARTRES de-VEYRE
Les Bords de la Monne

La présence d'eau dans les paysages quotidiens à travers les cartes postales anciennes



II.2 L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES

Cependant, la proximité des cours d'eau vis à vis des espaces urbanisés, leur attractivité pour les habitants, et leur qualité de ressources pour la vie quotidienne et les industries, en font sur certains secteurs de ruisseaux largement pollués, notamment via divers rejets directement dans leurs eaux (abattoires, usines, etc).

DES RIVIÈRES PRODUCTIVES DE RICHESSES

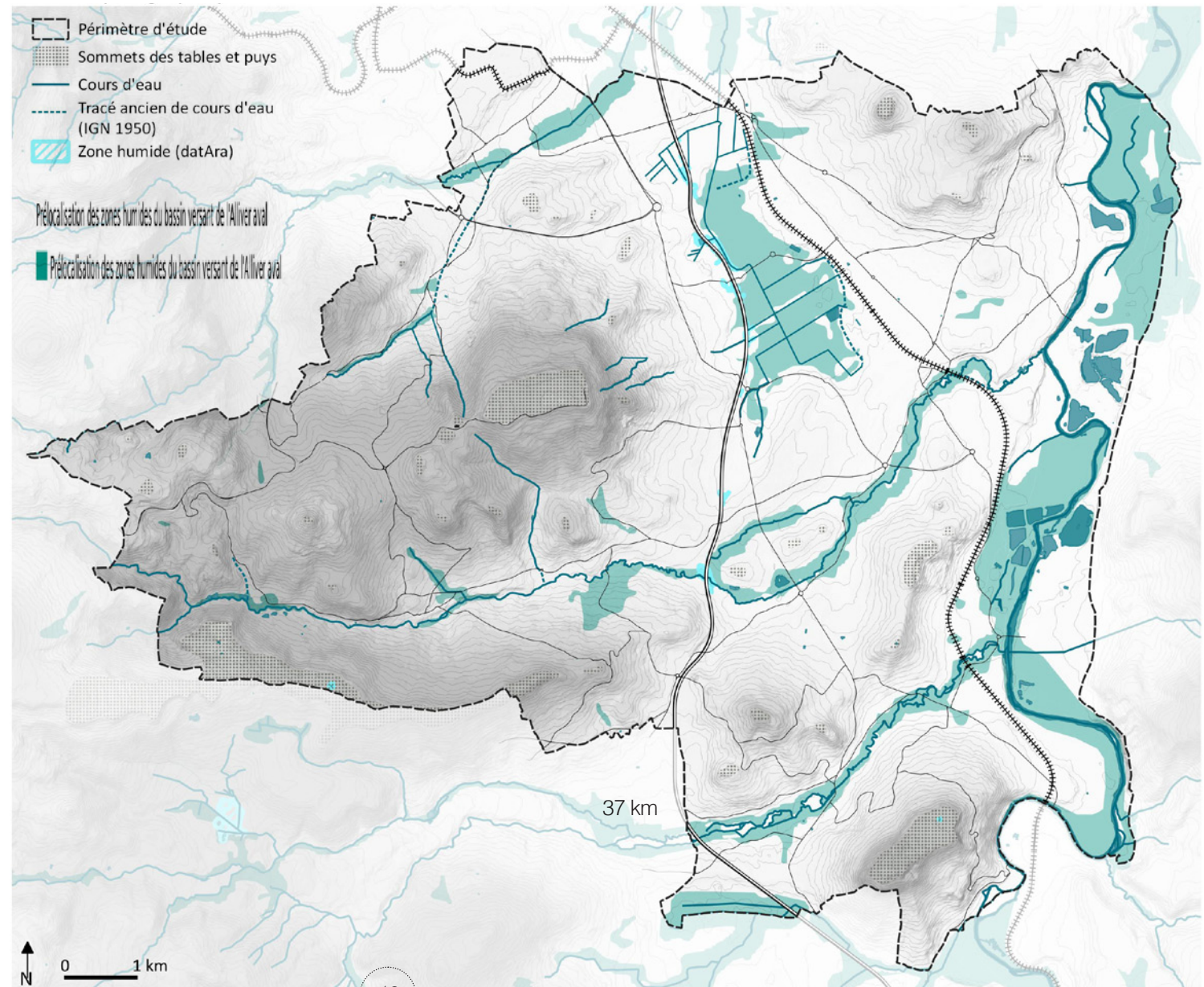
Les cours d'eau affluents ont de tout temps été sollicités par les installations humaines afin de tirer partie de leur force motrice. Ainsi, de nombreux moulins étaient à l'époque positionnés de part et d'autres de La Veyre, de l'Auzon, et de l'Artière.

Plus particulièrement, l'Allier, un axe millénaire à l'origine de richesses culturelles et historiques importantes, a été exploité dès les premières installations de populations sur ce secteur. Axe structurant Nord Sud, couloir écologique, et voie de communication fluviale, ce cours d'eau a été support de diverses activités et échanges, qui ont au fil des siècles permis aux bourgs attenants de valoriser leurs savoir-faire locaux et de se développer grâce au commerce fluvial. Ainsi, la batellerie permettait d'acheminer les productions, comme le vin, jusqu'à Nantes et Paris. Bien qu'ayant disparu, cette activité de batellerie constitue un patrimoine historique important qui explique la présence de certains ouvrages, tels que les quais, les ports et autres aménagements. On en trouve particulièrement sur les communes en limite du territoire d'étude, mais ces échanges ont bien bénéficié à l'ensemble des communes alentours.

Par la suite, le val d'Allier est progressivement prisé pour ses alluvions, et voit se développer de nombreuses exploitations de type gravières, d'abord souvent implantées dans le lit mineur même de ce cours d'eau, puis repoussées dans le lit moyen. En terme de production, en 2011, le Val d'Allier fournissait 98,6% de la production d'alluvions du département. Cette activité (en cessation imminente), par l'extraction de granulats, est à l'origine des plans d'eau en bordure du cours d'eau.



La résultante de ces anciennes logiques d'exploitation est un effet de « mitage » tout le long de la rivière. Les forêts alluviales et terres agricoles apparaissent donc parsemées de plans d'eau et de fosses. Ces cicatrices, témoins d'une époque, participent aujourd'hui pleinement à la structure paysagère du territoire, marqueurs presque identitaire du val d'Allier.



Le Grand Clermont - Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Etno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - BDTopo - SAGE Allier/ Réalisation : Sites & Paysages - Déc. 2019

L'EAU STRUCTURANTE DANS LE PAYSAGE : L'ALLIER, SES AFFLUENTS ET ZONES HUMIDES

3. UN MAILLAGE HYDROGRAPHIQUE VECTEUR D'UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS FRAGILE

Véritables espaces de nature sauvage à proximité directe des bourgs, les affluents majeurs et leurs cours d'eau secondaires, sont garants au même titre que l'Allier de milieux biologiques en interaction, et contribuent de fait à une importante biodiversité sur certains tronçons, établissant des liens écologiques primordiaux entre le pied des Puys, les coteaux, la plaine de Limagne, et l'axe fluviale Nord-Sud qu'est l'Allier.

Cependant, il est à noter que la majeure partie de ces rivières et ruisseaux a été profondément modifiée et requalifiée afin de drainer la Limagne, notamment pour l'exploitation agricole des terres. La richesse biologique piscicole, dépendantes non seulement de la qualité des eaux, mais également de la diversité des habitats offerts le long de ces cours d'eau, est donc réduite sur certains tronçons. Pourtant, à l'époque, la plupart des ruisseaux étaient accompagnés d'une végétation rivulaire plus ou moins dense; même les canaux secondaires de la plaine de Sarliève étaient plantés de saules et de fruitiers.

Un des supports majeurs de biodiversité et générateurs de milieux est l'Allier, **axe de communication et d'échanges Nord-Sud ancestral**, et liant entre les territoires : en formant une importante zone de passage entre plusieurs espaces naturels, et par extension en favorisant la dissémination et la migration des espèces, cette rivière est **l'un des corridors écologiques les plus importants d'Auvergne**. De plus, via la mouvance de son lit, (érosion, transport de sédiments, méandres...), l'Allier est garante d'une diversité des milieux alluviaux, dont la richesse écologique s'appuie sur la capacité de résilience de ces espaces, et leur fréquence de régénération face à leur submersion et à l'arrachage régulier des végétaux pionniers herbacés et arbustifs qui les constituent.

Cette dynamique bien particulière permet un rajeunissement permanent et régulier des cortèges végétaux et donc des espèces qui y sont associées.

Dans le cas des zones humides encore présentes, qu'elles soient permanentes ou temporaires, celles-ci demeurent de tailles réduites, sous forme de dépression dans les prairies, dont l'importance varie en fonction des précipitations. Ces prairies humides temporaires sont constituées d'une mosaïque d'habitats humides dont certains ont un intérêt patrimonial fort. Tout en participant au maillage aquatique du territoire, les zones humides jouent un rôle prépondérant pour l'avifaune. Les espèces d'oiseaux migratrices utilisent ces zones pour se reposer et se nourrir, et pour parfois même nicher.



SU

UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX NATURELS REFLET D'UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE ET PÉDOLOGIQUE

1. UNE TRAME ARBORÉE EN APPUI DES STRUCTURES PAYSAGÈRES LIÉES AU RELIEF ET À L'EAU

LES RIPISYLVES LIÉES AUX COURS D'EAU

Les trames arborées de la plaine de Limagne, et du Val d'Allier sont essentiellement associées au chevelu hydrographique, et se manifestent donc sous la forme de ripisylve majoritairement. L'élément le plus important est constitué par la végétation rivulaire de l'Allier, qui constitue un corridor d'épaisseur variable, matérialisant la limite Est du territoire d'étude. L'Auzon et la Veyre, ainsi que certains de leurs affluents temporaires, sont également soulignés par une ripisylve relativement continue, hormis sur certains tronçons plus marqués par l'urbanisation. Les cortèges végétaux qui accompagnent l'ensemble de ce chevelu hydrographique, sont le support de déplacements d'espèces diverses à travers la plaine, mais également de refuge, et permettent d'assurer un rôle de réservoir nourricier pour certaines. Il s'agit principalement d'essences hygrophiles et pionnières, telles que les saules et les aulnes, mais également des essences tels que les frênes, ormes et même chênes, plus présents du fait de la raréfaction des phénomènes de submersion du lit moyen et majeur de ces cours d'eau. Ce sont les trames arborées les plus marquées à l'échelle de la plaine, qui présente un paysages agricole très ouvert, caractérisé par la céréaliculture.

LES RELIQUATS DE HAIES AGRICOLES

Sur le secteur de la plaine de Limagne concernée par ce Plan Paysage, le motif bocager est absent, et ne caractérise pas les structures agricoles. Dans les années 50, les haies sont peu présentes dans la plaine céréalière, et marquent majoritairement les routes et chemins, ou les accès aux domaines et châteaux. On voit aujourd'hui encore nettement le parc boisé du Château de Sarliève et quelques alignements plantés qui l'accompagnent aux abords immédiats.

Mais les motifs les plus marquants à l'époque sont plutôt les arbres isolés, notamment les noyers ou des fruitiers, mais également d'autres essences non productives, qui ponctuent les parcelles de manière assez dense.

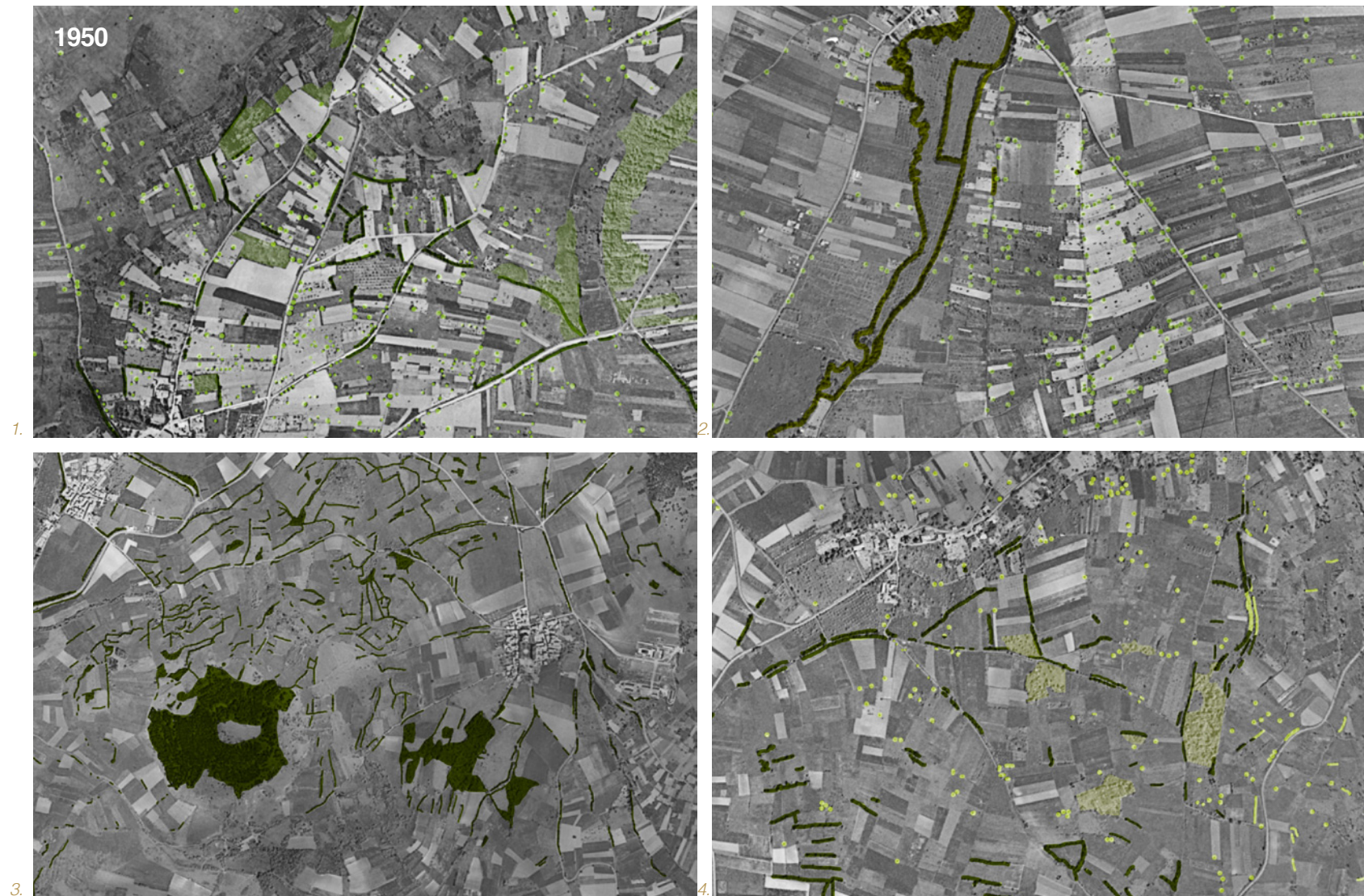
Le système de haies est plus présent à l'Ouest du secteur d'étude, aux alentours de Chanonat et du Puy Giroux notamment sur certains coteaux des Puys. On en retrouve également dans les fond de vallons, aux abords directes des cours d'eau et de leur ripisylve.

Aujourd'hui, quelques rares haies plus ou moins continues subsistent dans la plaine, et celles présentes dans les secteurs Ouest en pied de coteaux se sont généralement densifiées, voir parfois enrichies : quelques lambeaux de boisements irréguliers subsistent sur les coteaux mais ils régressent avec l'avancée de l'urbanisation et le défrichement agricole.



*Méandres
de l'Allier sur divers
tronçons : le cours d'eau
est peu boisé, il est bordé
de lits de sable à la végétation
pionnière, ce sont des
paysages mouvants et très
ouverts*

*Source: Géoportail,
1950*



1.

2.

3.

4.

1.A Courmon : Maillage de haies, arbres isolés et bosquets entre les parcelles agricoles à Courmon _ 2.Au Cendre : Nombreux arbres isolés dans les paysages agricoles, haies & ripisylve bordant le cours d'eau _ 3. Au Puy Giroux : Le versant Nord du Puy est marqué par les haies et les fines parcelles agricoles. Seul le sommet du Puy est boisé. Les routes et chemins sont bordés d'arbres d'alignement. _ 4.A Clemensat (Romagnat) : Reliquat de haies agricoles, nombreux arbres isolés

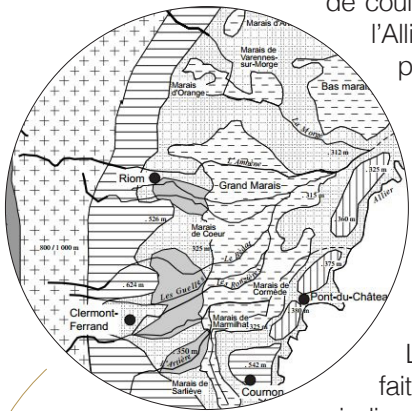
Source : interprétation photos satellite, Géoportail

DIAGNOSTIC PHASE # 1

UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX NATURELS REFLET D'UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE ET PÉDOLOGIQUE

2. DES FORMATIONS VÉGÉTALES QUI RÉVÈLENT LA NATURE DES SOLS EN PRÉSENCE

La diversité des sols, qu'ils soient d'origine volcanique ou alluvionnaire, permet le développement de divers cortèges végétaux, témoins visibles d'une géologie singulière. Cette diversité de sols a permis le développement d'un paysage multiple, depuis les coteaux xérothermiques, jusqu'aux fonds de vallées issues de coulées volcaniques, en passant par les dépôts alluvionnaires de l'Allier, ainsi que la richesse de la plaine de Limagne, issue de son passé marécageux lointain.



LES ROSELIÈRES ET AUTRES MILIEUX HUMIDES

Au cœur de la plaine agricole, les anciens marais, représentés sous forme relictuelle dans la plaine, évoluent naturellement vers des roselières, constituées de peuplements végétaux compacts et uniformes.

Les roselières accueillent de nombreux oiseaux, ce qui en fait tout leur intérêt en terme de biodiversité. Elles sont d'ailleurs indispensables à certaines espèces qui y nichent telles la Rousserolle effarvate. Les roselières contribuent également à l'épuration des eaux. On peut citer la roselière de la Vernede au Crest, protégée et entretenue, qui demeure une des rares zones humides encore présente sur cette plaine largement drainée.



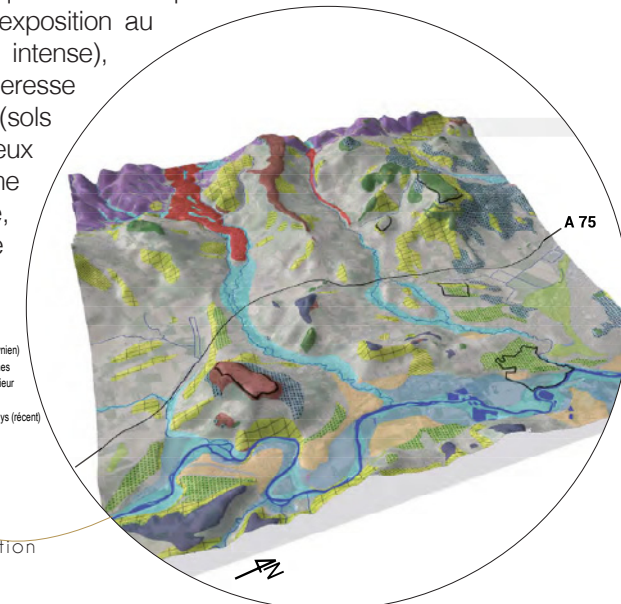
1. Plateau cristallin des Dômes - 2. Chaîne des Puys - 3. Limagne des Buttes calcaires et volcaniques -
4. Terrasses de l'Allier - 5. Plaine marseuse - 6. Zones humides - 7. Cône alluvial des affluents
Source : «La Limagne des marais», Un ancien lac au pied de l'oppidum de Gergovie,
Trément Frédéric, CNRS Éditions, Paris, 2007

Ce sont en tout 2 zones humides, 1 lac, et 2 prés salés qui sont répertoriés par le CEN Auvergne sur le périmètre du Plan Paysage :

- Aux Martres-de-Veyre, les sources de Saladis, caractérisées par une végétation de prés salés.
- Le lac du Puy de Corent
- La roselière de la Vernede au Crest
- La zone humide d'Emat, sur la commune de La Roche Blanche.
- La source du Sail et son pré salé, un des dernières du secteur, renaturé via les actions du CEN Auvergne. Ce site est intégré au réseau européen Natura 2000.

LA VÉGÉTATION XÉROPHILE DES PUY ET COTEAUX, & LES LANDES DES PLATEAUX

Ce type de végétation est caractéristique du périmètre d'étude, et notamment des divers puys qui ponctuent la plaine de Limagne. Dominé principalement par des pelouses, des prairies de fauche et des landes, les milieux caractéristiques de ces coteaux dits xérothermiques sont adaptés aux conditions topographiques (exposition au sud entraînant un ensoleillement intense), hydriques (période de sécheresse édaphique) et pédologiques (sols maigres) de ce territoire. Ces milieux ouverts sont considérés comme étant à fort potentiel écologique, hébergeant une faune et une flore diversifiées endémiques.

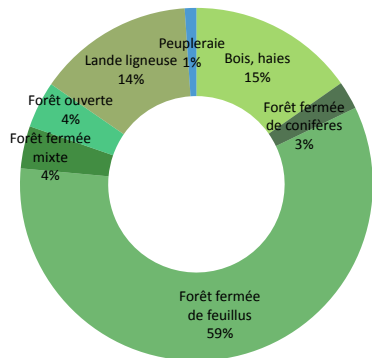


Alluvions fluviales	Autres roches sédimentaires	Roches magmatiques
actuelles, récentes	Complexe argilo-calcaire (Marnes, argiles, calcaire, ...)	Granite (socle hercynien)
anciennes (basses terrasses)	Complexe des versants (coupe de glissement de terrain)	du plateau des Dômes
anciennes (moyennes terrasses)	Colluvions et "Terres Noires"	du Pliocène
anciennes (hautes terrasses)	Matériaux fins (sable, argile, etc.)	de la Chaîne des puys (récent)
anciennes (très hautes terrasses)		

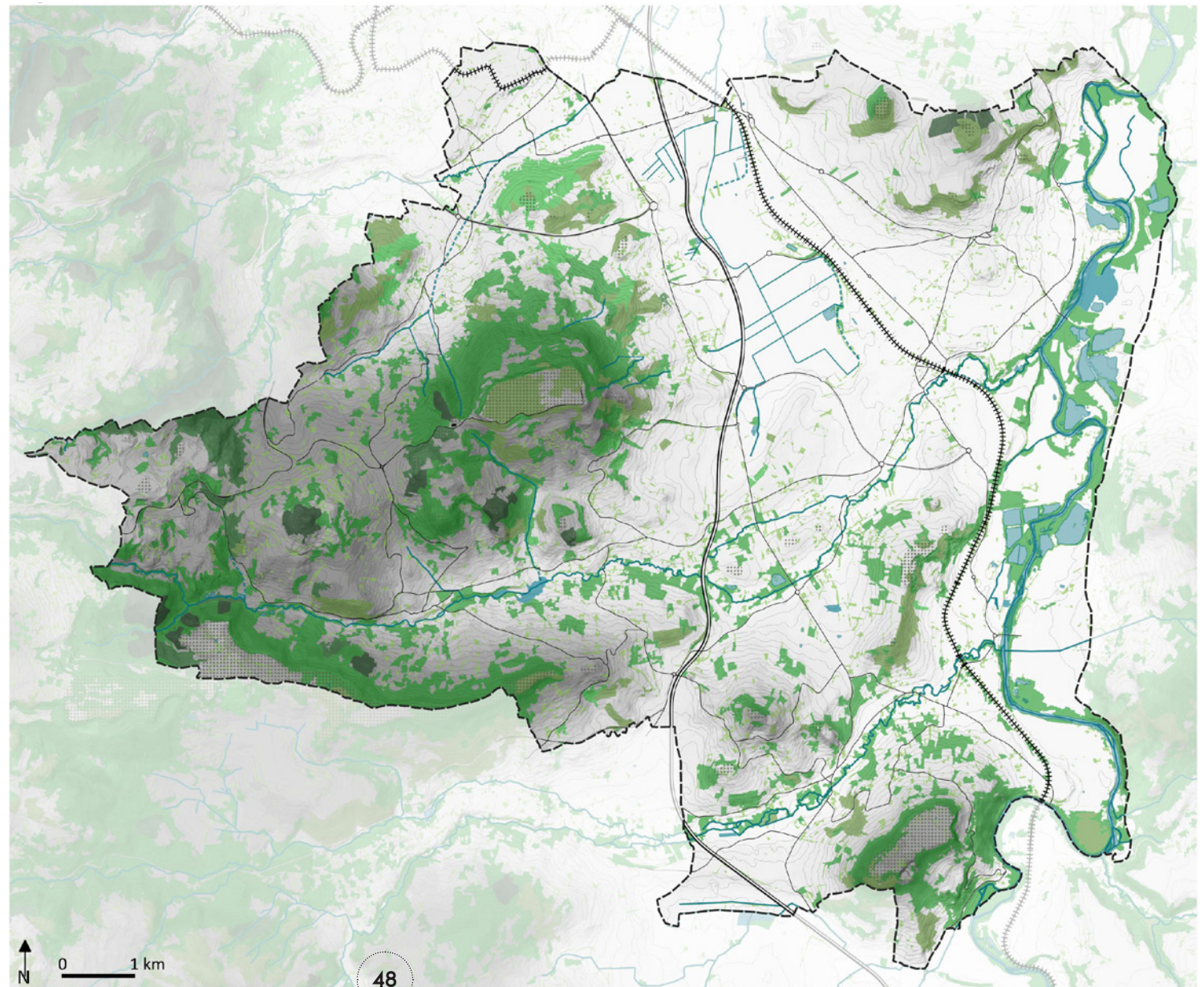
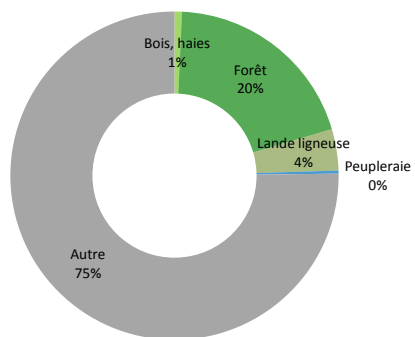


-  Périmètre d'étude
-  Sommets des tables et puy
-  Cours d'eau
-  Forêt fermée de conifères
-  Forêt fermée de feuillus
-  Forêt fermée mixte
-  Forêt ouverte
-  Lande ligneuse
-  Bois et haies
-  Peupleraie

Répartition des espaces arborés



Répartition des espaces arborés au sein du territoire



UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX NATURELS REFLET D'UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE ET PÉDOLOGIQUE

Le CEN Auvergne recense divers puys marqués par ces coteaux et pelouses sèches :

- Puys de Marmant à Veyre-Monton
- Puy de Crousille/Jussat à Chanonat
- Puy de Chomontel à Romagnat
- Puy de Montrognon à Ceyrat
- Puy Mardou à la Roche Blanche

On peut également noter en limite Nord-Est du périmètre du Plan Paysage, les pentes des Puys de Bane et d'Anzelle, protégés via un arrêté préfectoral de protection de biotope. Egalement, sur un secteur pourtant plus urbanisé, le Puy d'Aubière a été labellisé ENS. Ce poumon vert, autrefois recouvert de vignes et de nombreuses caves (utilisées pour le vin et l'affinage des fromages), est aujourd'hui un milieu caractérisé par des pelouses sèches, riches en orchidées, et offre un refuge aux chiroptères, grâce à ses caves abandonnées.

L'ensemble de ces coteaux xérothermiques possède des caractéristiques remarquables liées à leur exposition et à leur nature géologique. Ils accueillent des groupements végétaux à fortes affinités méditerranéennes avec de nombreuses espèces rares ou protégées, notamment sur les puys de Bane et d'Anzelle. De nombreuses espèces présentes dans ces pelouses et landes appartiennent aux mosaïques de milieux agro-pastoraux, tels que les graminées fourragères qui composent les estives. Ce sont des milieux ouverts, et donc relativement fragiles, qui tendent à se fermer via le développement de boisement en cas d'absence de gestion par pâturage. Le maintien de ces milieux singuliers est un enjeu clairement identifié sur le territoire. En effet, ces pelouses sèches et ces milieux rocheux soulignent l'émergence des puys, qui risqueraient d'être rapidement dissimulés sous une végétation arbustive trop dense.

LA VÉGÉTATION RIVULAIRE

Dans le val d'Allier, la mouvance du lit du cours d'eau est garante d'une grande diversité des milieux alluviaux, dont la richesse écologique s'appuie sur la capacité de résilience de ces espaces, et leur fréquence de régénération face à leur submersion et à l'arrachage régulier des végétaux pionniers herbacés et arbustifs qui les constituent.

Ancrés sur un sol alluvionnaire, ces végétaux sont pourtant de moins en moins enclins à cette régénération chronique : la dynamique d'enfoncement du lit de l'Allier favorise le développement des forêts sur les bancs alluviaux. Ces bancs, autrefois régulièrement submergés et emportés par les crues, sont aujourd'hui le support d'un développement de forêts alluviales de bois tendre (saules, frênes, aulnes...), parfois même de bois dur (Ormes, chênes...), la végétation n'étant plus arrachée régulièrement. Ces cortèges végétaux évoluent ainsi vers des stades avancés de forêts alluviales, profondément ancrées dans le sol.

Les milieux associés à ce cours d'eau, tels que les vasières, les bras morts ou les sources salées, forment un corridor écologique orienté Nord/Sud, et garantissent une diversité d'habitats écologiques remarquable. La complémentarité entre ces milieux forestiers et les milieux ouverts comme les berges, les prairies ou le plan d'eau, permet à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver sur un même secteur nourriture et lieu de repos, de reproduction et de nidification.

LES FORÊTS DE FOND DE VALLÉE ET DE PIED DE PUY

L'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise est également marquée, dans une moindre mesure, par des milieux forestiers. Ces milieux boisés sont principalement localisés dans les versants mal exposés des puys, mais ont aussi colonisé certains coteaux abandonnés par l'agriculture, notamment dans la vallée de l'Auzon. Le développement de ces forêts caducifoliées, si elles constituent des milieux écologiques d'une certaine valeur, participent à une perte de lisibilité de la géomorphologie du territoire.



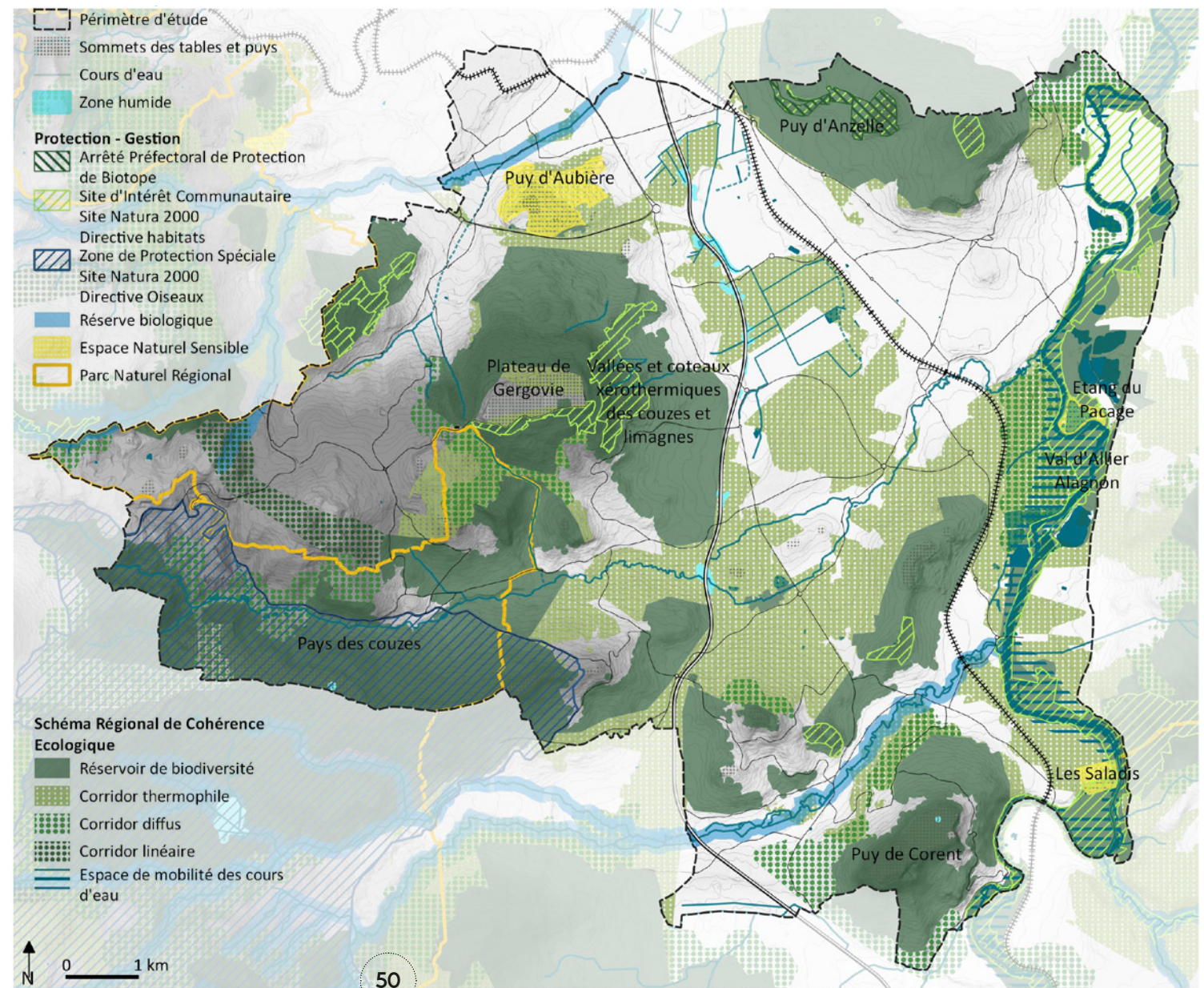
DES MILIEUX À LA RICHESSE RECONNUE, SUJETS À DIVERSES ACTIONS DE PROTECTION

Les divers milieux naturels qui caractérisent l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise sont aujourd'hui reconnus en tant que milieu remarquables, dont l'intérêt écologique est souligné par la présence de nombreux inventaires et protections (sites Natura 2000, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles,...). Plusieurs d'entre eux font à ce titre l'objet de protections, d'actions de renaturation (zones humides, prés salés...), de mise en valeur (sentiers découverte, animations, signalétique...), ou de gestion (pâturage, ...), via diverses structures publiques.

Les sites concernés sont les suivants, selon leur niveau de protection :

- Natura 2000 (1 site «Val d'Allier-Alagnon», 6 site «Vallées et coteaux xérothermiques»)
- APB, arrêtés préfectoraux de protection de biotope (1 site «Puy d'Anzelle et plateau de Vaugondières»)
- ZNIEFF 1 (11 sites)
- ZNIEFF 2 (2 sites)
- ENS (2 sites, Puy d'Aubière + Ecopôle Val d'Allier)

Le site d'étude jouxte également une ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux), en limite Sud-Ouest du territoire d'étude, sur la Montagne de la Serre.



DIAGNOSTIC PHASE # 1

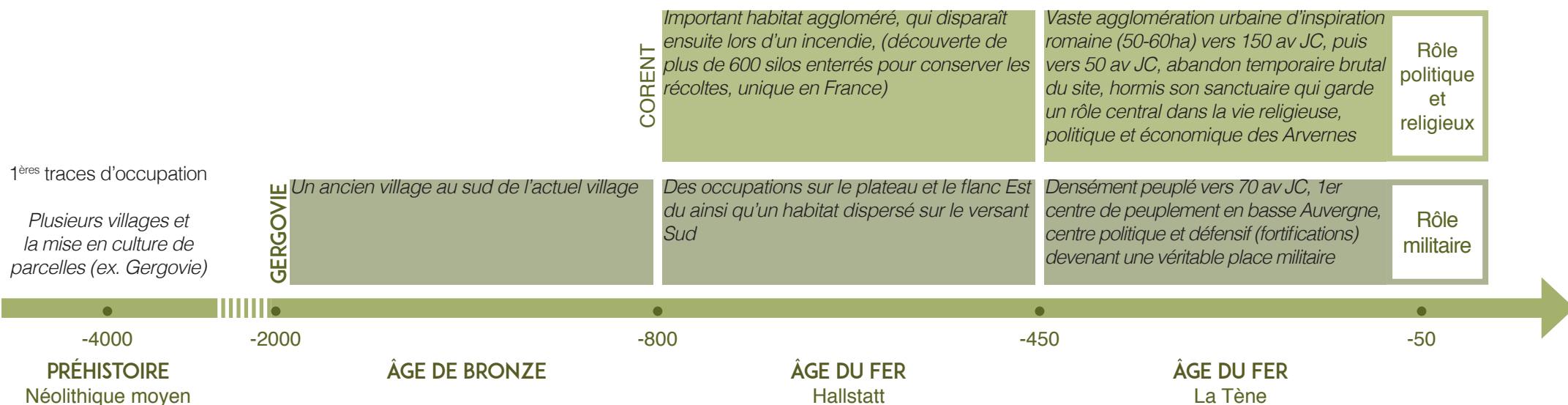
UNE OCCUPATION DE L'HOMME DÈS LE NÉOLITHIQUE, UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE EXCEPTIONNEL

Les premières traces d'occupation sur le territoire sont très anciennes et remontent au Néolithique (4000 av. JC). Elles dévoilent l'existence de plusieurs villages et la mise en culture de parcelles, à Gergovie notamment. L'occupation humaine montre un lien étroit avec la géomorphologie particulières des lieux, offrant des promontoires exceptionnels, des sites stratégiques de surveillance. Ainsi, trois oppida, relativement proches les uns des autres, marquent l'âge de bronze et l'âge du fer.

«Une spécificité majeure du territoire : l'importance de la dynamique historique de l'implantation humaine, en lien avec la géographie du lieu»
«Les paysages en héritage»

1. UN FONCTIONNEMENT TRIPOLAIRE DES OPPIDA ANCRÉS DANS LA GÉOGRAPHIE

Les trois oppida paraissent concomitants avec un fonctionnement tripolaire : politique et religieuse à Corent, commerciale à Gondole et militaire à Gergovie. Cependant, l'oppidum de Gondole serait le seul à avoir émergé pendant la période laténienne (1er siècle av. JC), sans occupation préalable.





2. LES « INSTALLATIONS » DE LA BATAILLE DE GERGOVIE

L'armée gauloise de Vercingétorix (jeune chef des Arvernes) se rebelle contre l'avancée des troupes romaines en Gaule. Pour vaincre l'alliance gauloise, Jules César se dirigea vers Gergovie au printemps 52 av. J.-C. puis après avoir traversé l'Allier (en construisant un pont à l'arrière de ses troupes), il mit en place un siège devant les fortifications de l'oppidum de Gergovie où Vercingétorix s'était retranché. Il installa face au plateau un « grand camp » pour les légionnaires à le Serre d'Orcet et un « petit camp » sur une colline de La Roche-Blanche qu'il fit relier par un fossé permettant aux légionnaires de se déplacer cachés.

L'assaut de Gergovie fut un échec pour le chef de guerre romain, et du haut des remparts, le chef Arverne repoussa Jules César et ses légions, l'obligeant à battre en retraite. Cette victoire ne fut pourtant qu'un coup d'éclat dans la Guerre des Gaules, et Vercingétorix capitula quelques mois plus tard face aux troupes romaines à Alésia.

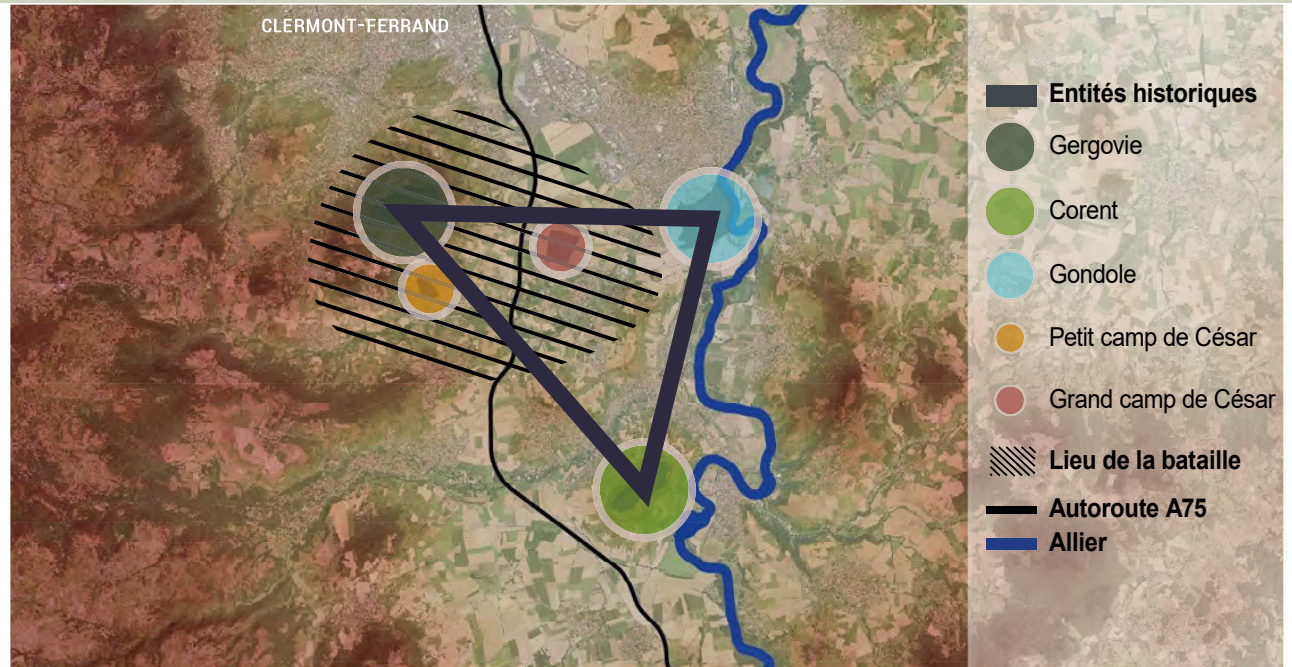


Figure 15. Une concentration remarquable d'oppida gaulois et la bataille de Vercingétorix contre J. César (V.Bayeron, 2019).

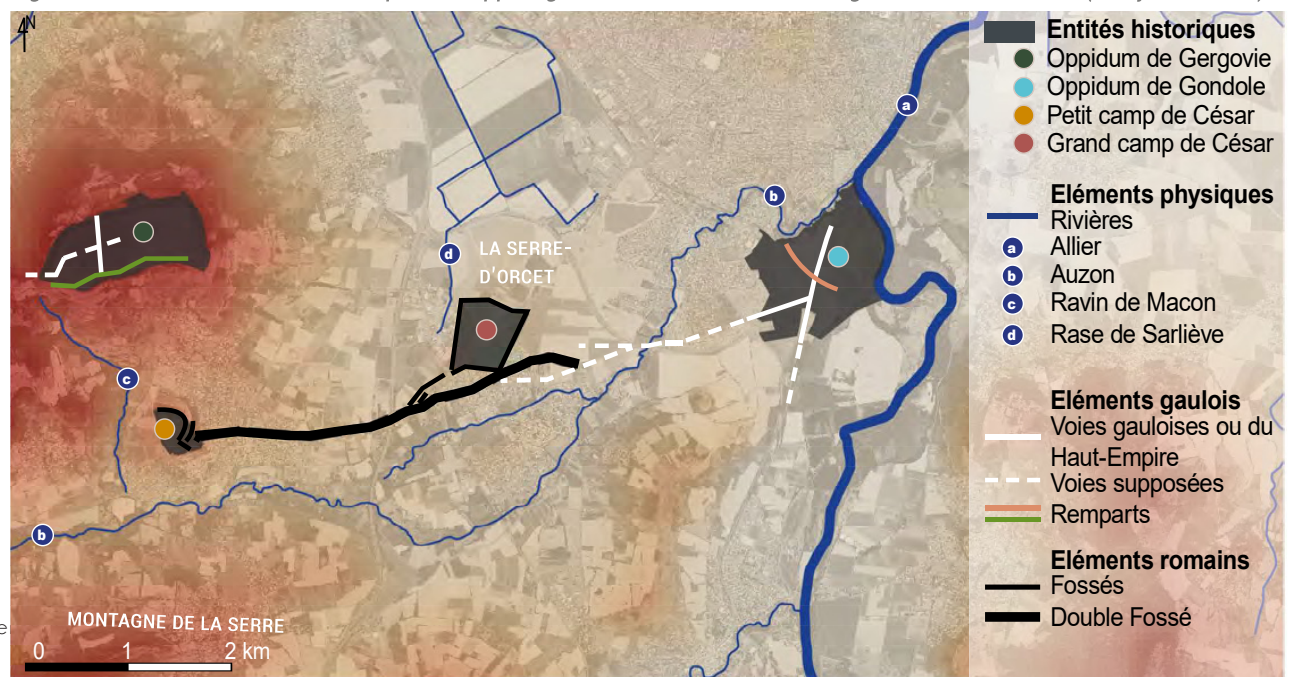


Figure 49. Contexte et situation de la guerre des Gaules (V. Bayeron, 2019).

Sources :

Site classé du plateau et des sites arvernes - dossier d'enquête publique
 – Clermont auvergne métropole | Mond'arverne communauté - 2019
 Vincent Bayeron - paysagiste concepteur

Plan de gestion du plateau de Gergovie et des sites arvernes, juillet 2019
 Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Plan paysage de l'e

UNE OCCUPATION DE L'HOMME DÈS LE NÉOLITHIQUE, UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE EXCEPTIONNEL

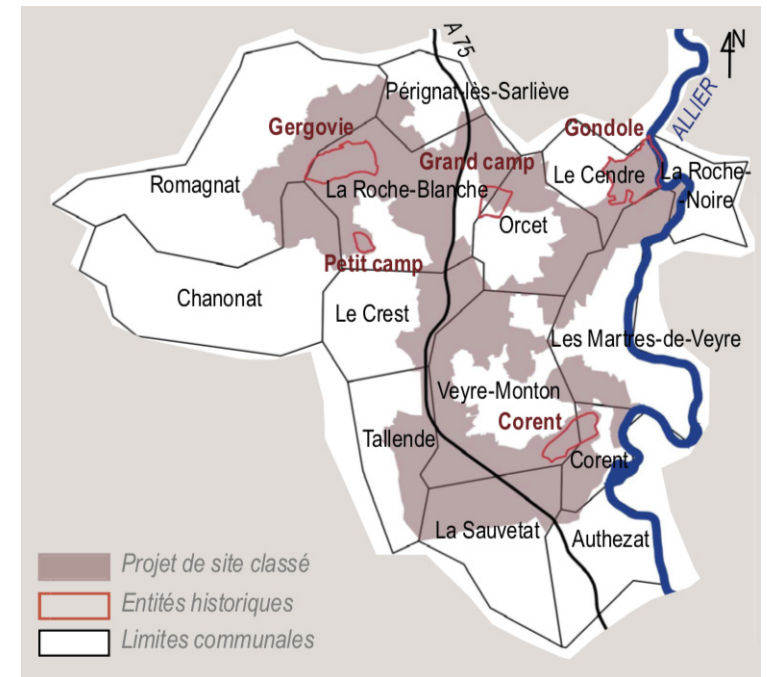
3. VERS UNE RECONNAISSANCE VIA LE STATUT DE SITE CLASSÉ

Le projet de classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes a pour objectif de protéger un espace historique remarquable, situé aux portes de Clermont-Ferrand.

Ce secteur concentre de façon exceptionnelle, sur quelques kilomètres carrés, une page majeure de l'histoire de la Gaule. En effet, les plateaux de Gergovie, de Corent et Gondole sont trois oppida gaulois (cités celtes fortifiées) formant un triangle de 6 km de côté au sein duquel s'est tenue la bataille de Gergovie, seule défaite avouée de César pendant la guerre des Gaules en -52 Av J.C. [...] La densité des cités gauloises, la richesse des découvertes effectuées (parfois uniques) et l'état de conservation de certaines pièces en font un site exceptionnel en Europe. Par ailleurs, les trois oppida et les deux camps de César occupent une position particulière dans la géographie locale, en reliant le Val d'Allier aux plateaux basaltiques de Corent et Gergovie, offrant des promontoires privilégiés sur les principaux éléments géographiques structurants du département.

L'enjeu de protection concerne ainsi les « joyaux » que représentent ces entités historiques, mais aussi les paysages qui les relient et permettent de comprendre l'histoire, l'organisation de l'époque gauloise et d'appréhender les différentes phases de la célèbre bataille. Par ailleurs, les points de vue offerts par les plateaux de Gergovie et Corent permettent de comprendre toute la géographie du département et sont d'une qualité telle, qu'ils justifieraient à eux seuls une mesure de protection.

À ce titre, le site classé remplit toutes les conditions garantissant le bon état de conservation des éléments patrimoniaux : c'est un outil fort qui vise à maintenir l'esprit des lieux et dont la clé de lecture est le paysage. Décliné sur une zone adaptée aux enjeux et associé aux monuments historiques, ce site est un outil de protection ayant l'ambition d'être le support d'un projet au service du patrimoine.



Sources :
Plaquette de présentation du projet de Site classé du plateau et des sites arvernes

Le site classé englobe les entités historiques dans leur contexte élargi, ainsi que les différents liens (physiques et visuels) entre elles. Il écarte les zones urbaines ainsi qu'une grande partie des espaces naturels et agricoles de Cournon. Le classement du site s'accompagnera d'un outil de gestion du site, avec des orientations à développer pour protéger tout en évitant une mise sous cloche de ces sites vivants. L'outil Plan Paysage s'inscrit dans une réflexion commune avec la démarche du site classé, et vient donc en appui et complément du classement au titre du code de l'environnement.

Source :
Site classé du plateau et des sites arvernes - dossier d'enquête publique - Clermont auvergne métropole | Mond'arverne communauté - 2019 Vincent Bayeron - paysagiste concepteur

GERGOVIE

①



Belvédère à 360°

Le plateau de Gergovie offre des vues exceptionnelles sur la plupart des entités paysagères du département.

CORENT

②



Plateau basaltique

Ce belvédère a une place privilégiée entre le Val d'Allier et les reliefs de la Montagne de la Serre et de Gergovie.

GONDOLE

③



Plaine alluviale - Allier

Située en plaine, cette zone agricole bordée par l'Auzon et l'Allier, offre des vues jusqu'aux plateaux de Corent et Gergovie.

GRAND CAMP

④ DE CÉSAR



Serre d'Orcet

Situé face au plateau de Gergovie, le grand camp bénéficie d'un léger relief lui permettant une vue dégagée sur les zones alentours.

PETIT CAMP

⑤ DE CÉSAR

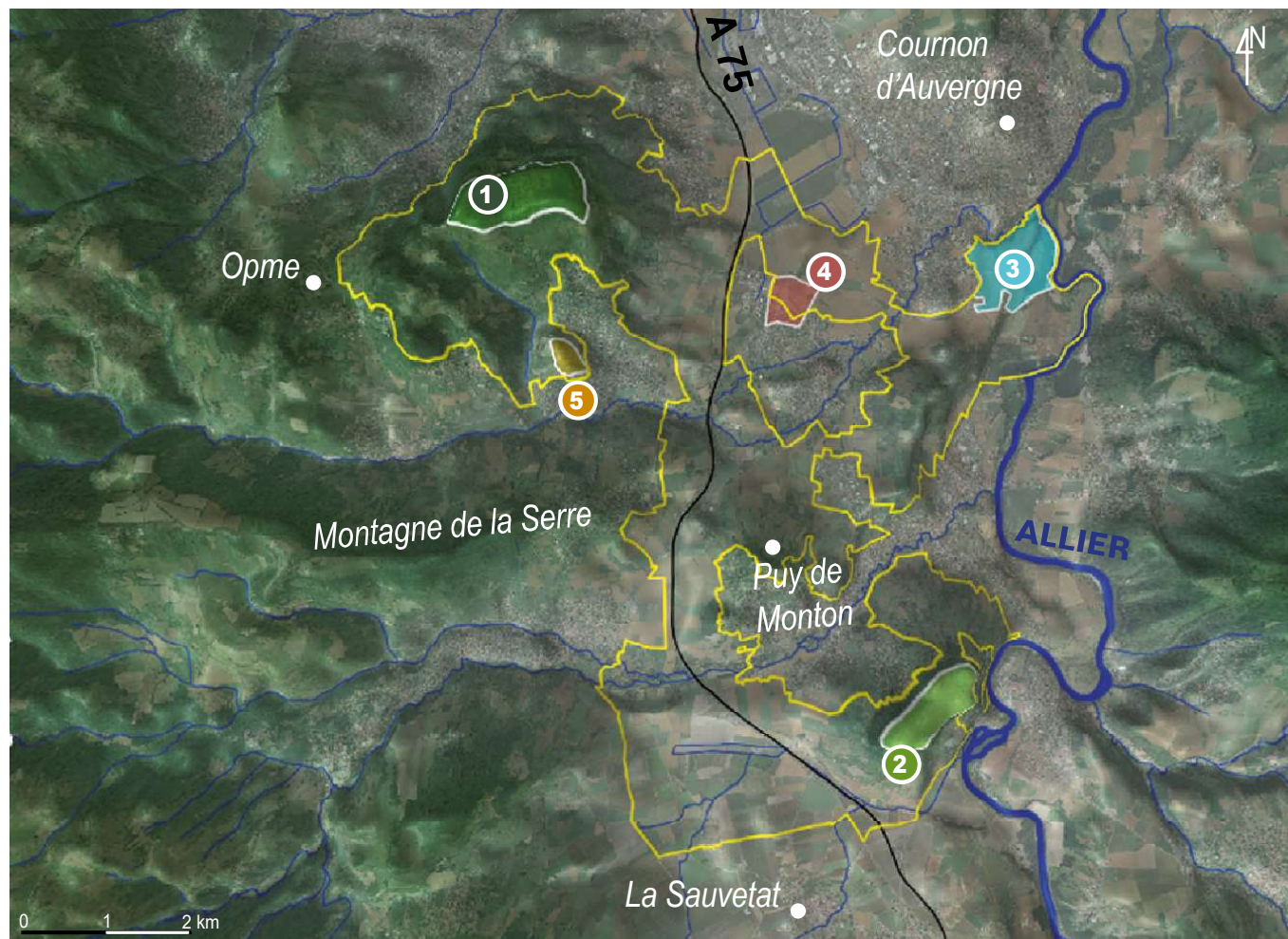


Colline calcaire

Ce promontoire est à proximité du plateau de Gergovie et domine la vallée de l'Auzon. Il offre des vues sur les quatre autres entités historiques.



Direction
Clermont-Ferrand



Sources :
Plaquette de présentation du projet de Site classé du plateau et des sites arvernes

- 2 Entités historiques
- Projet de site classé
- Autoroute
- Rivières

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

1. LES FORTS VILLAGEOIS, UN PATRIMOINE SPÉCIFIQUE

LES VILLAGES

Au XI^e et XII^e siècles, suite à l'affaiblissement de l'autorité royale, de nouveaux rapports de force s'établissent au profit des seigneurs châtelains et des communautés ecclésiastiques vers lesquels les populations villageoises, encadrées par des paroisses organisées autour des églises, vont se tourner pour assurer leur sécurité. Les regroupements sont à l'origine de nouveaux villages, créés selon le cas autour d'un château (Monton), d'une maison forte ou d'un établissement ecclésiastique (Orcet, les Martres-de-Veyre).

LES FORTS

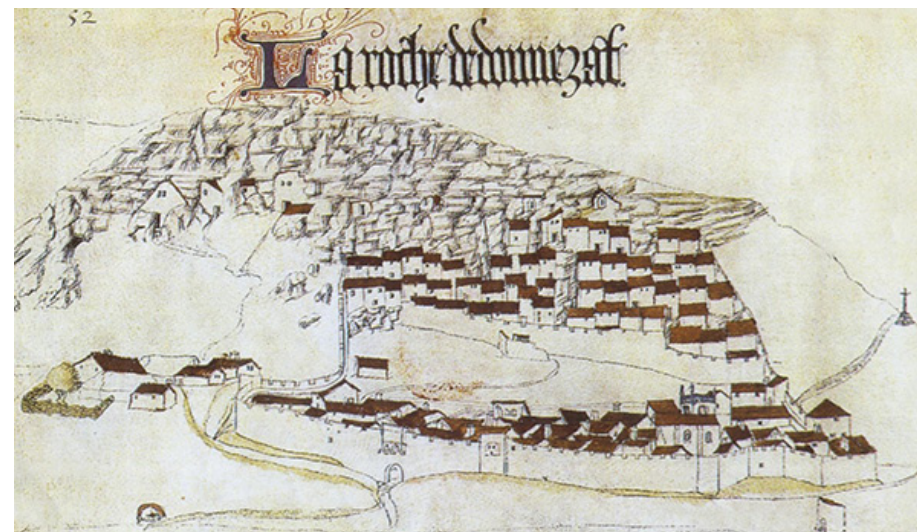
La première enceinte (la plus ancienne) a généralement pour objectif de protéger les biens (locaux et espaces annexes) des seigneurs laïques ou ecclésiastiques (château et basse-cour, maison forte, église ou chapelle, prieuré...). En cas de troubles, les villageois sont autorisés sous conditions (redevance, garde, entretien) à s'installer temporairement à l'intérieur de l'enceinte et à y aménager de petites constructions (cabanes, loges). Le seigneur garde le contrôle de l'organisation civile et militaire.

LES FORTS VILLAGEOIS

Pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453), alors que les conflits dynastiques et territoriaux sont source d'insécurité, les communautés villageoises, devenues partenaires des seigneurs, se chargent de construire elles-mêmes les enceintes et

«Les patrimoines bâtis et leurs abords : une composante essentielles des paysages»

d'assurer leur propre défense. Ce système défensif, distinct des châteaux seigneuriaux, est destiné à assurer la sécurité collective des habitants. La majeure partie de l'espace habité est alors incluse à l'intérieur du rempart qui peut être pourvu de tours, entouré d'un fossé. Ces fortifications assurent encore la protection des villageois lors des guerres de religion (deuxième moitié du XVI^e siècle). L'organisation du bâti à l'intérieur du fort est souvent stricte avec des lotissements, des constructions serrées adossées au rempart, des ruelles étroites en réseau parallèles et perpendiculaires à l'enceinte. De types variés (édifices antérieurs aménagés, quartiers-refuges, enceintes villageoises), ces fortifications ont façonné la morphologie des villages, contribué à leur particularité et constituent aujourd'hui un patrimoine urbain remarquable.



La Roche-Blanche
Guillaume de Revel, vers 1450 d'après l'Armorial

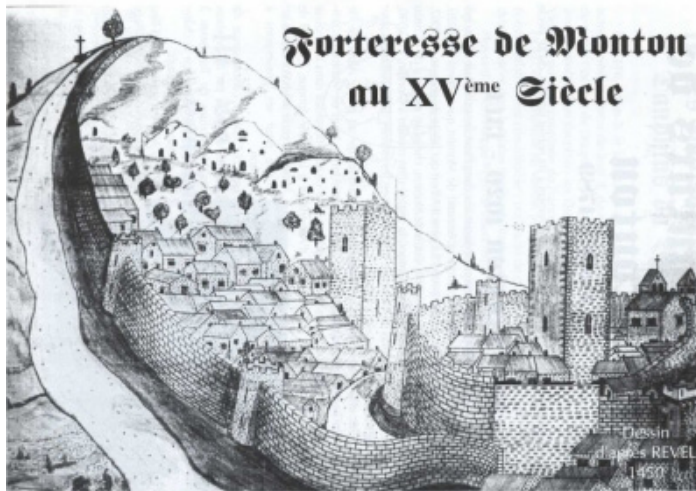


ÉVOLUTION DES FORTS VILLAGEOIS & VILLAGES VIGNERONS

Les fortifications villageoises ont perdu leurs fonctions défensives au cours de l'époque moderne.

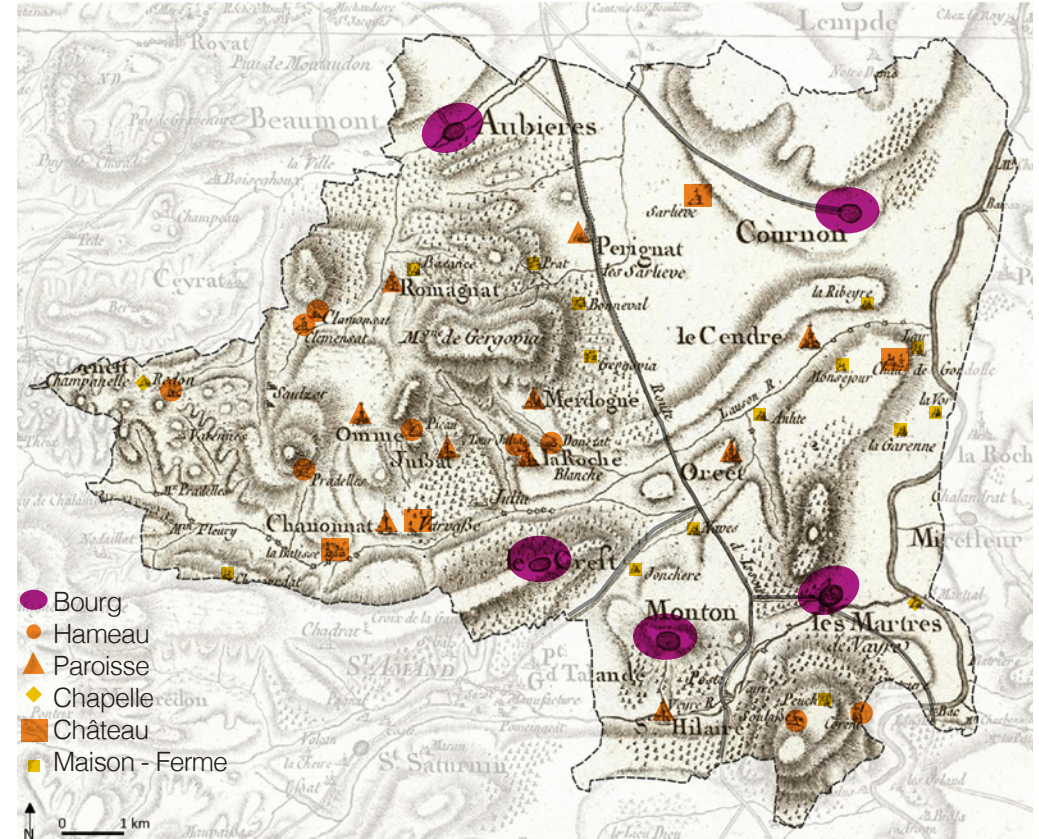
Après comblement, les fossés ont été bâtis ou transformés en rues, des remembrements ont produit un parcellaire plus limité, l'habitat s'est ouvert sur l'extérieur du rempart...

Les anciens quartiers fortifiés ont souvent été utilisés et aménagés pour les besoins de la viticulture par la transformation des bâtiments existants en caves et en cuvages : ces nouvelles fonctions ont assuré leur pérennité jusqu'à l'époque contemporaine. Aujourd'hui, beaucoup de ces quartiers, ayant perdu toute utilité et ne répondant plus aux normes actuelles de l'habitat, tombent en ruine. (Article La Montagne : Ces villages malades de leur cœur – J.L Phélinas)



Monton
Guillaume de Revel, vers 1450 d'après l'Armorial

Carte de Cassini - 1759



Le Grand Clermont - Groupement d'étude : Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Ethno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - Geoportail / Réalisation : Sites & Paysages - Déc. 2019

Sur la carte de Cassini (XVIIIe siècle), la structuration urbaine du territoire est déjà bien en place :

- Les bourgs :

Aubières, Cournon, Les Martres de Veyre, Monton, le Crest

- Les paroisses :

Romagnat, Pérignat les Saliève, Merdogue (Gergovie), La Roche Blanche, Jussat, Opme, Chanonat, St-Hilaire (Veyre), Orcet, Le Cendre

- Les châteaux :

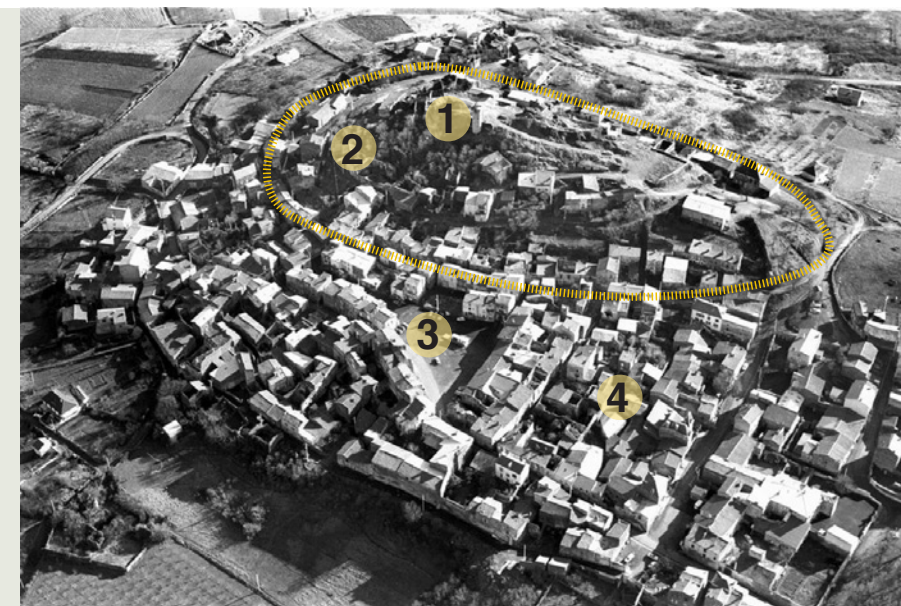
Chanonat (La Batisse, Varvasse), Sariève, Gondole

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

STRUCTURES ET COMPOSITIONS VILLAGEOISES

Les villages sont généralement organisés autour de 4 structures urbaines souvent bien identifiables :

- Le fort, enserré dans le tracé du rempart et du fossé extérieur : il accueille généralement les monuments et les structures historiques du village (église, château le cas échéant, places attenantes...). Les constructions sont très denses (forte pression à l'intérieur des remparts), les espaces publics étroits, certaines fonctions « annexes » ont perduré dans le bâti depuis l'époque médiévale (loges puis dépendances agricoles)
- Les quartiers correspondant au village du moyen âge, s'agglutinent autour du fort et des espaces publics principaux. Le parcellaire serré et relativement régulier organise les constructions, principalement dédiées à l'habitat.
- Les faubourgs et extensions se sont développés sur une trame régulière, avec un bâti souvent moins continu. L'espace plus vaste des parcelles a permis l'implantation de nouvelles configurations (maisons sur cours, fermes et domaines agricoles) organisées sur des cours ou des jardins. Le tissu s'aère, introduit la végétation et un élément indispensable à la « tenue » du tissu : le mur de clôture et son vocabulaire (portes, portails, menuiseries, ferronneries).
- Les marges du village traditionnel : en limite de ces faubourgs, les dernières vagues de construction mêlent ces mêmes modèles traditionnels à des constructions plus récentes, de type pavillonnaire.



Le Crest - 1972

Le Crest est un village perché d'origine castrale **1**. Une agglomération se développa progressivement autour du château, principalement sur son flanc nord. Le plus ancien quartier occupa la basse-cour (zone enceinte par une fortification castrale ou l'enceinte elle-même) au pied du rocher **2**. Ce premier peuplement déborda en direction du nord autour d'une place **3**, puis le village fut agrandi, par lotissement régulier sur plan orthogonal, vers l'ouest, dans l'espace séparant le premier faubourg de l'église **4**.



Le Crest - Guillaume de Revel, vers 1450 d'après l'Armorial

Avant le milieu du XVe siècle (dessin de l'Armorial de Guillaume Revel), les quartiers extérieurs furent enfermés dans une enceinte basse et de construction sommaire. Pour réduire le périmètre à défendre, l'église, décentrée par rapport au village, fut laissée à l'extérieur de la fortification collective et reçut ses propres organes défensifs. Les tracés restent bien reconnaissables dans le plan et dans les vestiges encore visibles. (Source : Gabriel Fournier)

Orcet était le siège d'une coseigneurie entre un prieuré et un seigneur châtelain. À la fin du XIII^e siècle, le village était protégé par un rempart percé de portes. L'enceinte était placée sous la responsabilité des deux coseigneurs.

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, sans doute à la suite d'une dégradation de cette première enceinte, le prieur et les consuls s'entendirent pour aménager un fort autour du prieuré, au moins pour la durée des hostilités : les habitants pouvaient s'y retirer, à charge de contribuer à son entretien et à sa garde **1**.

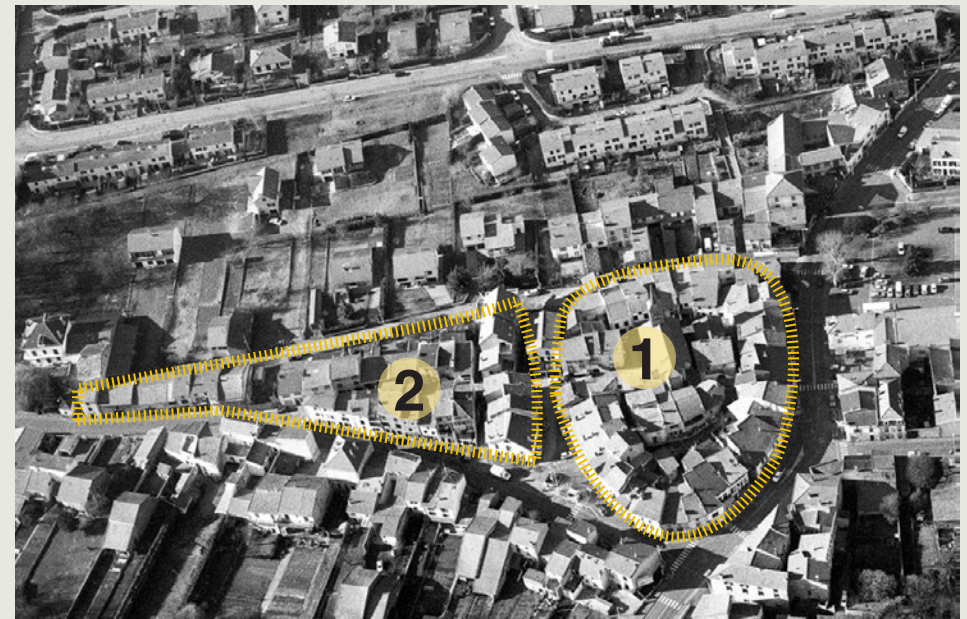
Finalement, ce fort de surface réduite fut remplacé par une enceinte villageoise : son tracé, auquel correspondent des boulevards périphériques, reprit sans doute celui des remparts du XIII^e siècle **3**. (Source : Gabriel Fournier)



Orcet - 1997

Le Cendre fut remodelé, en 1259, sous forme de deux quartiers régulièrement lotis, l'un clos autour de l'église antérieure et d'une maison forte (le « Fort »), l'autre ouvert et allongé le long d'une rue axiale.

Le quartier du « Fort », bien individualisé au centre du village, enferme deux douzaines de maisons disposées en auréole, sur le sommet d'une butte autour de l'église. La maison forte a disparu. (Source : Gabriel Fournier)



Le Cendre - 1997

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

2. DES IMPLANTATIONS SUBTILES QUI SOULIGNENT LA TOPOGRAPHIE ET STRUCTURENT LES PAYSAGES

Les implantations originelles du bâti sont généralement fonction de la topographie des lieux, de la présence d'eau, des pratiques agro-sylvo-pastorales et des axes de communication. Chaque implantation trouve une signification au regard des lieux investis, les noyaux bâtis s'installent généralement en situation dominante (stratégie défensive), en piémont (en appui sur le relief, à l'abri des vents...), sur une légère hauteur en retrait des zones marécageuses et inondables... Ils n'empiètent pas sur les terres agricoles et nourricières.

Plusieurs typologies d'implantation peuvent être identifiées en fonction des contextes paysagers, sachant que sur une même commune les groupements adoptent des implantations variées qui reflètent la diversité topographique du territoire.

- Sur les versants des puys ou tables, les anciens villages se sont développés au pied des falaises (qui ont favorisé un habitat troglodytique au Moyen Âge : Monton, La Roche-Blanche, Corent), sur un promontoire (Le Crest) ou à l'amorce d'un petit vallon (Gergovie, Jussat). Ces situations topographiques particulières témoignent de la stratégie défensive des villages.
- Dans les vallées, ils sont implantés à proximité de l'eau, sur des petits reliefs et/ou à l'écart des zones inondables (Orcet, Les Martres-de-Veyre, Aubière, Romagnat, Chanonat) ou près d'une voie de circulation majeure (Veyre, développé de part et d'autre d'un pont mentionné dès le XIII^e siècle le long d'un axe nord-sud très fréquenté depuis l'antiquité, reliant Paris au Languedoc).
- Dans la plaine, ils se sont adossés aux reliefs et se sont implantés en piémont (Pérignat-lès-Sarliève, Cournon).

Malgré des organisations urbaines communes d'un village à l'autre (cf. ci-avant : village fortifié, enceinte, faubourgs...), chaque village s'est construit et développé selon la topographie des lieux, en s'adaptant aux contraintes (falaises, pentes...). Ainsi, sur les sites contraints, le bâti tend à se développer de façon linéaire autour d'un axe, ou d'axes parallèles, calé(s) le long des courbes de niveau. Lorsque la topographie est plus accueillante, le tracé des voiries est plus lâche et s'organise en réseau, faisant ainsi une place importante aux structures en îlots bâtis ou places.

Dans tous les cas, les formes urbaines anciennes sont groupées et compactes. Le bâti s'aligne le long des rues. Lorsqu'il est en retrait, accompagné de jardins ou cours, la rue est dessinée par des murs de pierres en prolongement du bâti. Ces compositions spécifiques et adaptées, mettent en exergue les particularités topographiques de chaque lieu, composant des structures fortes et lisibles dans le paysage.

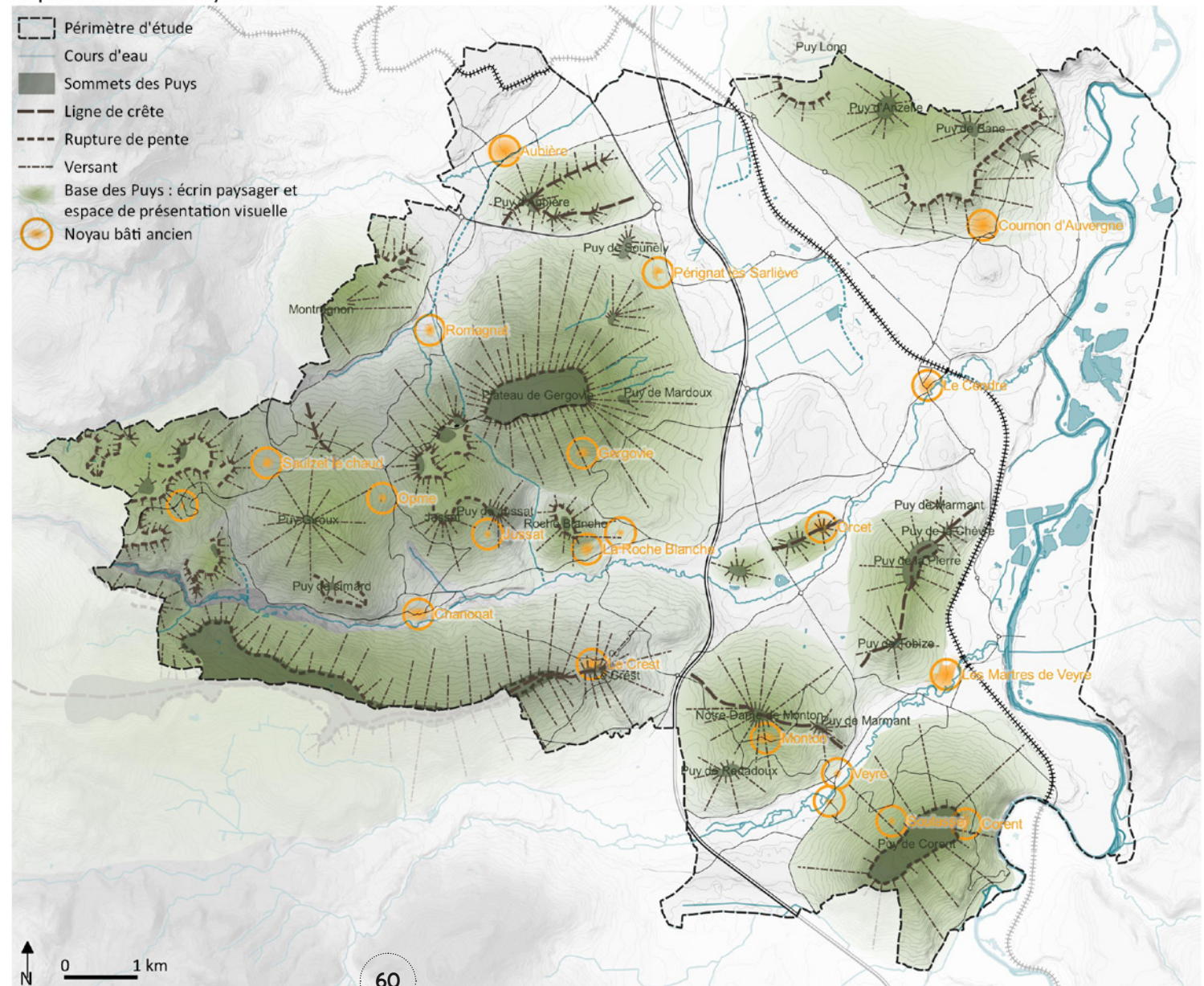


Implantation des noyaux bâtis

- Périimètre d'étude
- Cours d'eau
- Sommets des Puy
- Ligne de crête
- Rupture de pente
- Versant
- Base des Puy : écrin paysager et espace de présentation visuelle
- Noyau bâti ancien

L'implantation des noyaux bâtis anciens en forte relation avec :

- les puy et tables volcaniques : implantation au sommet, en croupe, à flanc ou encore en pied de versant
- l'eau : implantation le long des affluents de l'Allier



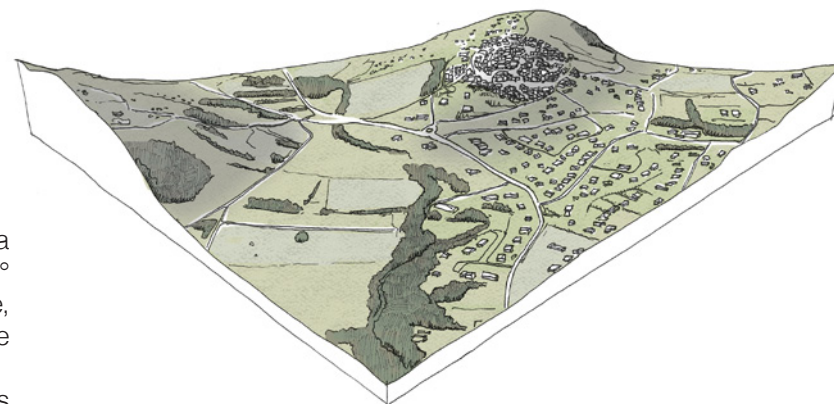
DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

IMPLANTATION EN PROMONTOIRE, SUR DES RELIEFS PLUS OU MOINS AFFIRMÉS

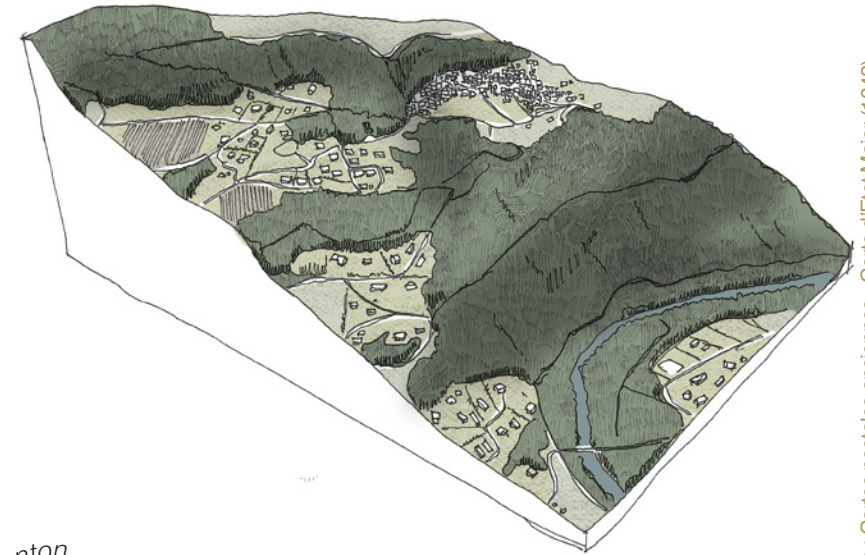
Le Crêt et Orcet sont caractéristiques de ces implantations en promontoire, en ligne de crête et sur la croupe des émergences volcaniques. Ces situations particulières leur confèrent une ouverture à 360° sur le territoire alentour : situation largement dominante du Crêt, sur la proue de la Montagne de Serre, entre vallée de l'Auzon et de la Veyre ; situation en retrait des inondations pour Orcet situé sur une petite émergence entre l'Auzon et son affluent.

La forme circulaire de la topographie est soulignée par le réseau viaire et les implantations des bâtiments qui suivent les courbes de niveau.

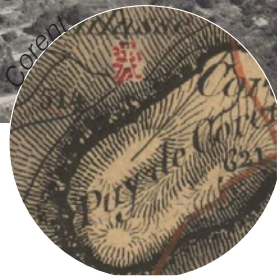


IMPLANTATION SUR VERSANT, EN PIED DE FALAISES

Les implantations sur versants sont nombreuses, tantôt à mi-pente (Gergovie), en tête de bassin versant (Jussat) ou en haut de versant et pied de falaise. C'est le cas de Corent, Veyre-Monton et la Roche Blanche. Ces trois villages sont surmontés de falaises qui caractérisent et amplifient leurs silhouettes dans le paysage. Selon la topographie locale et son caractère plus ou moins contraignant, le bâti s'organise le long de voies parallèles aux courbes de niveau (Corent) ou se développe de façon plus concentrique (pentes plus favorables, Veyre-Monton ou La Roche Blanche). Les constructions sont implantées dans la pente avec des accès souvent «par le haut» et des niveaux semi-enterrés, préservant ainsi la pente des terrains naturels.



Source : Cartes postales anciennes - Carte d'Etat Major (1842)

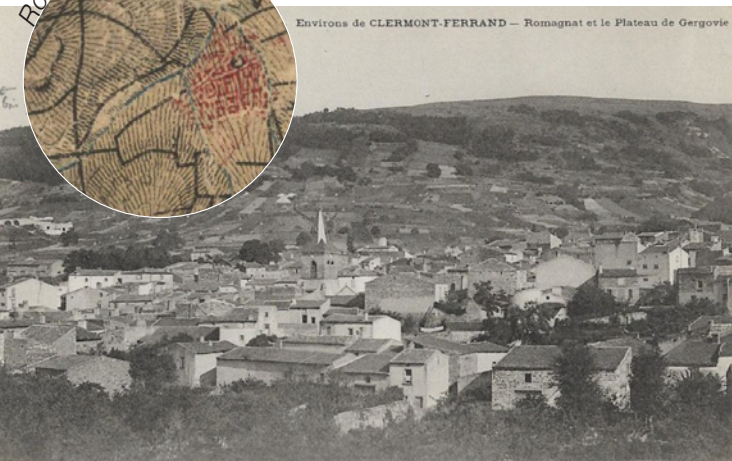
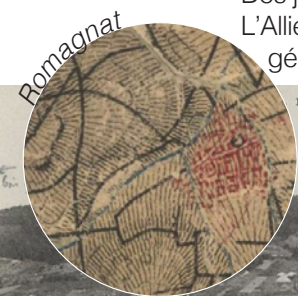
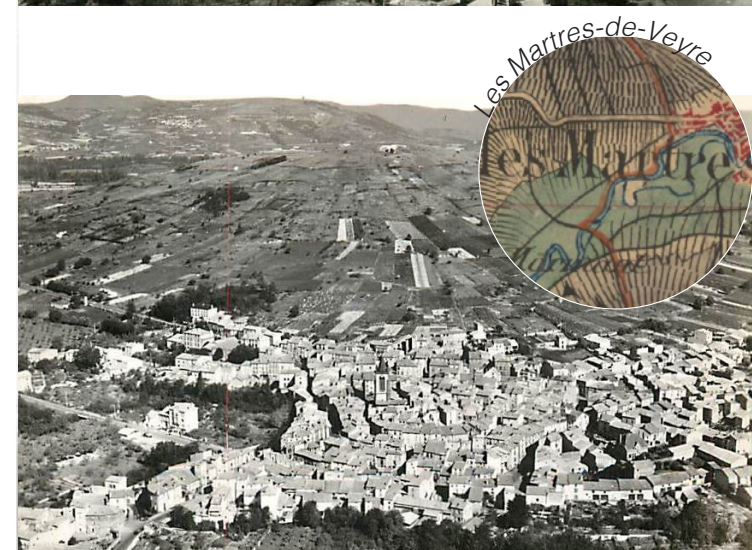
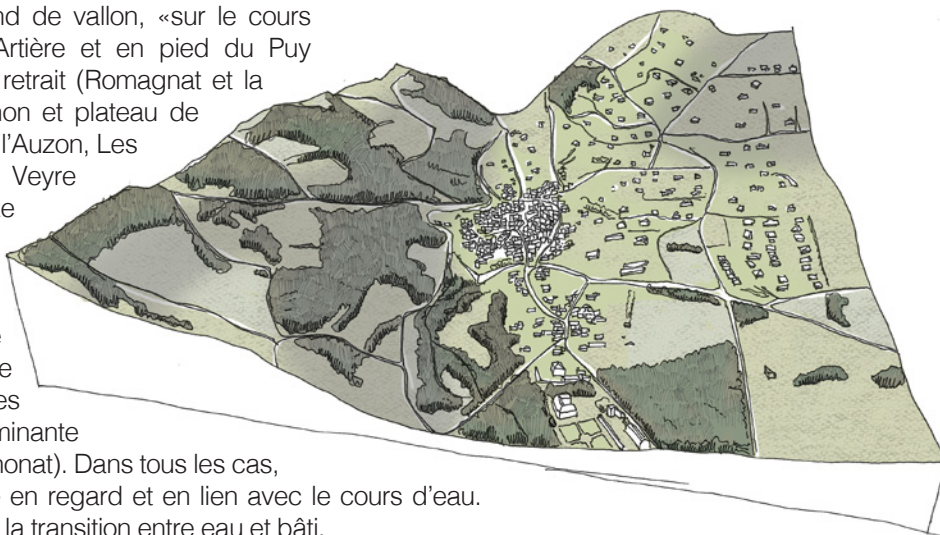


DIAGNOSTIC PHASE # 1

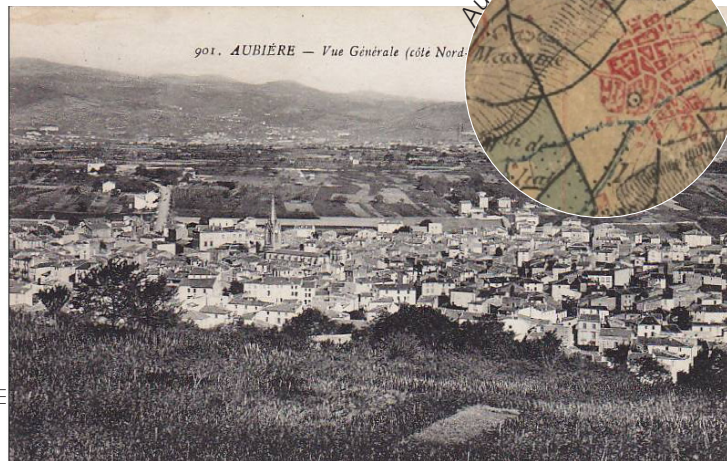
DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

IMPLANTATION LE LONG DES RIVIÈRES

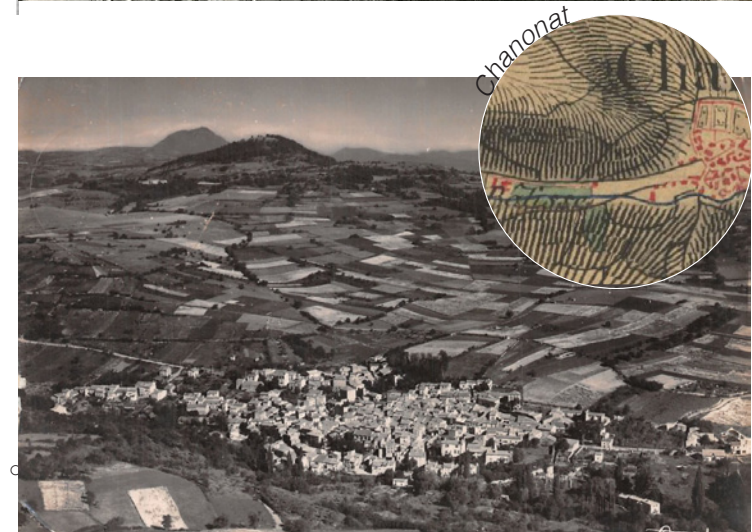
Plusieurs villes et villages sont implantées à proximité de l'eau, parfois en fond de vallon, «sur le cours d'eau» (Aubière sur l'Artière et en pied du Puy d'Aubière) ou en léger retrait (Romagnat et la Gazelle entre Montrognon et plateau de Gergovie, Le Cendre et l'Auzon, Les Martres-de-Veyre et La Veyre entre Puy de Tobize et de Corent). Dans d'autres cas, lorsque la vallée est plus encaissée (haute vallée de l'Auzon), le village s'est implanté sur les pentes, en situation dominante sur le cours d'eau (Chanonat). Dans tous les cas, le village s'est constitué en regard et en lien avec le cours d'eau. Des jardins font souvent la transition entre eau et bâti. L'Allier, du fait sans doute de ses divagations, des marais associés et des inondations générées, n'a pas fixé d'habitat le long de son cours sur le territoire.



Environs de CLERMONT-FERRAND — Romagnat et le Plateau de Gergovie

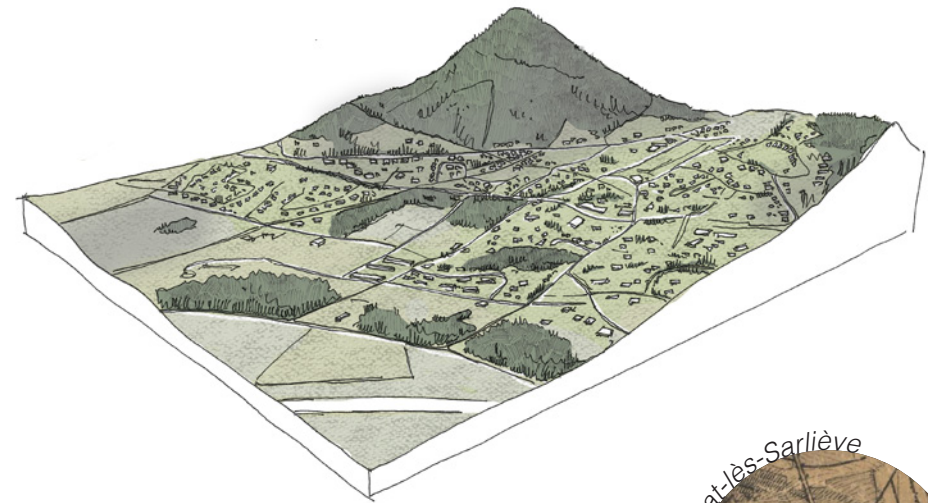


901. AUBIÈRE — Vue Générale (côté Nord)

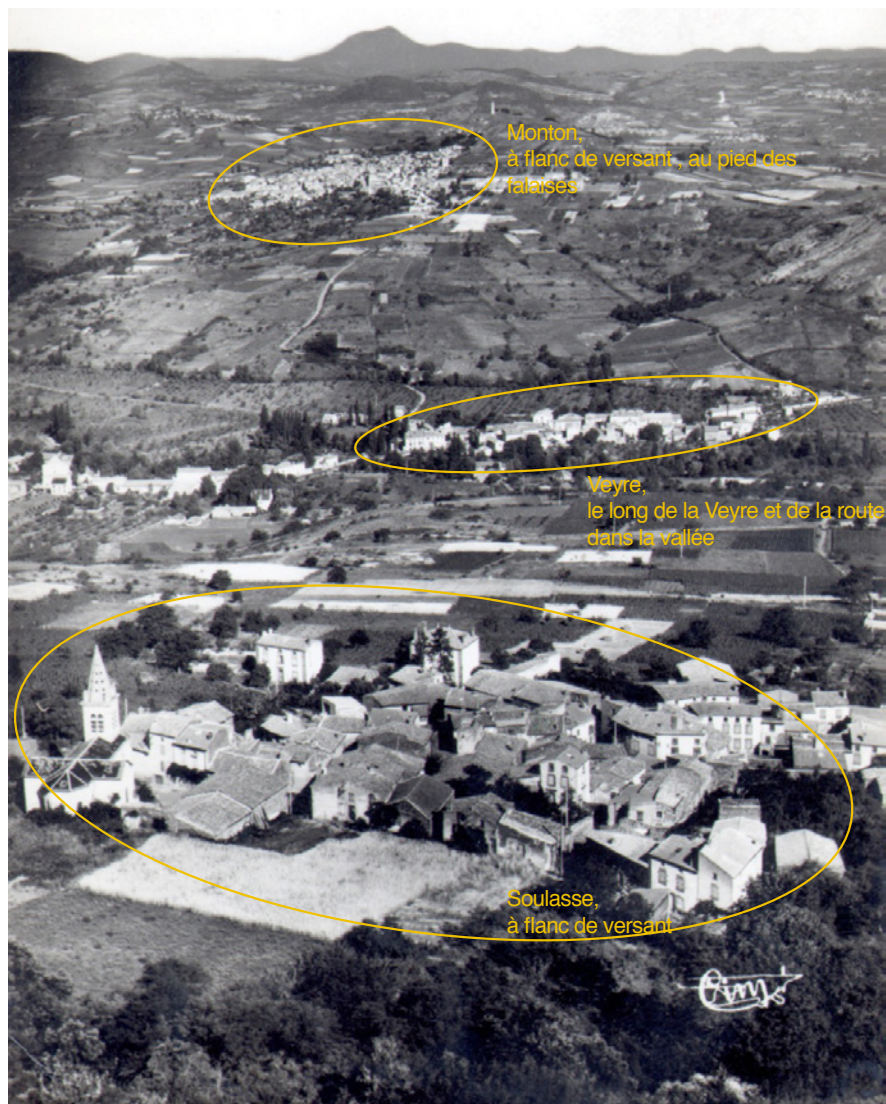


IMPLANTATION EN PIED DE VERSANT

Enfin, certaines implantations se situent en pied de versant, sans être liées directement à une vallée. C'est le cas de Pérignat-lès-Sarliève au pied du plateau de Gergovie et de Cournon d'Auvergne au pied du Puy de Bane et en situation dominante sur l'Allier. Ces deux implantations ont la particularité de «cerner» et de préserver la plaine de Sarliève, autrefois humides et marécageuse, puis cultivée. Le groupement bâti s'adosse à la pente et s'organise de façon groupée et concentrique (fort villageois).



DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



3. DES SILHOUETTES BÂTIES REMARQUABLES, REPÈRES DANS LE PAYSAGE

Les villages, par leur positionnement géographique, leur implantation topographique, leur forme urbaine et les architectures qu'ils dévoilent (clocher d'église, masse imposante des châteaux...), composent des silhouettes singulières qui attirent les regards, participent à la lecture du territoire et à la qualité des paysages.

Compte tenu de la topographie diversifiées et des différentes implantations, les villages et groupements bâtis sont souvent en relation de covisibilité, d'un versant à l'autre, d'un versant à la vallée et inversement. Ces phénomènes de covisibilités sont essentiels au repérage et à la lisibilité du paysage. Ils amènent également des sensibilités particulières, l'évolution d'un village pouvant «impacter» le paysage perçu par le village opposé.

Les silhouettes bâties comme les points repères patrimoniaux (châteaux...) sont mises en scène par des espaces de présentation visuelle, qui constituent leur «glacis» et présentent de ce fait des sensibilités paysagères particulières.





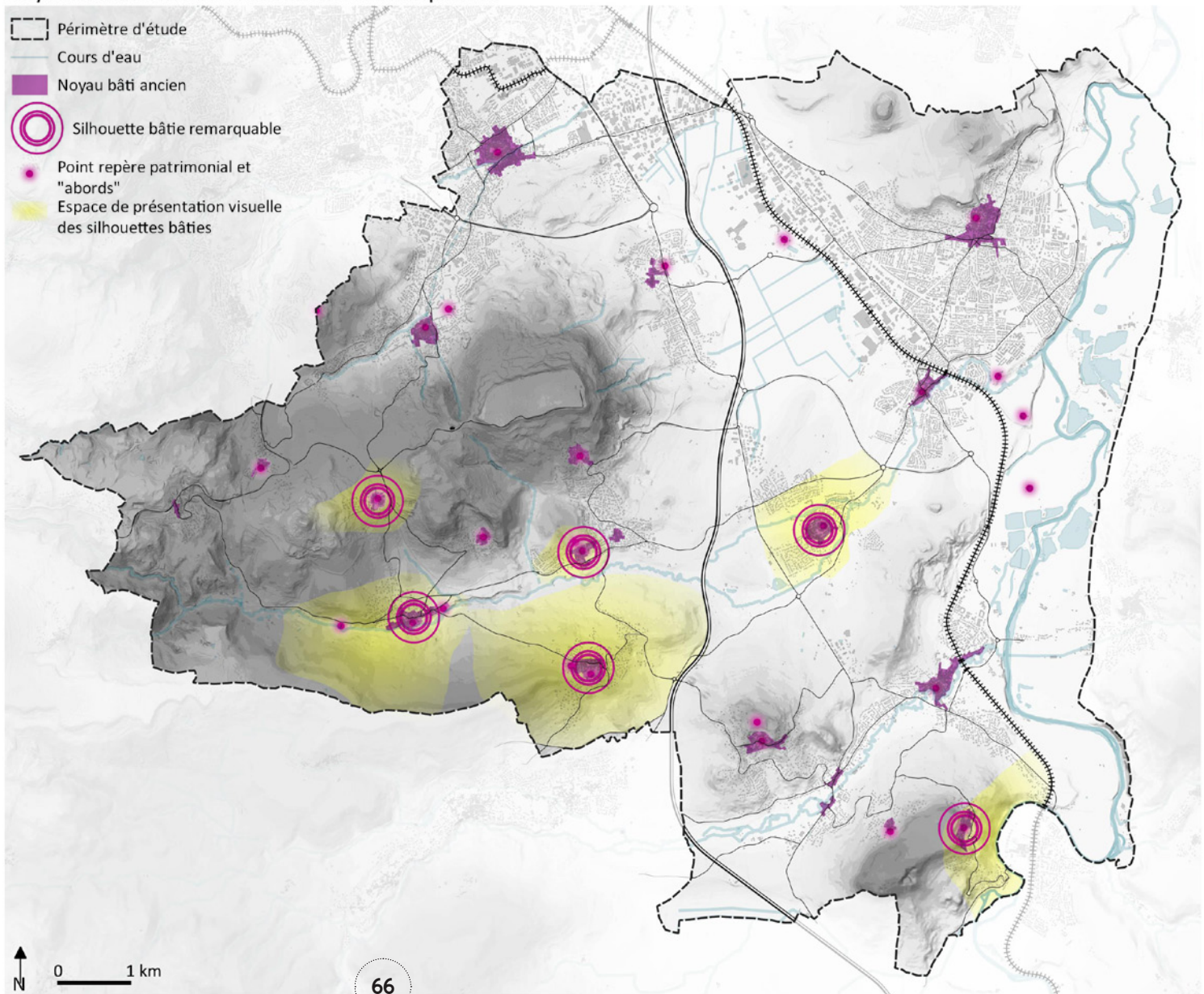
Le Crest



Chanonat

Noyaux bâtis anciens et silhouettes remarquables

- Périimètre d'étude
- Cours d'eau
- Noyau bâti ancien
- Silhouette bâtie remarquable
- Point repère patrimonial et "abords"
- Espace de présentation visuelle des silhouettes bâties



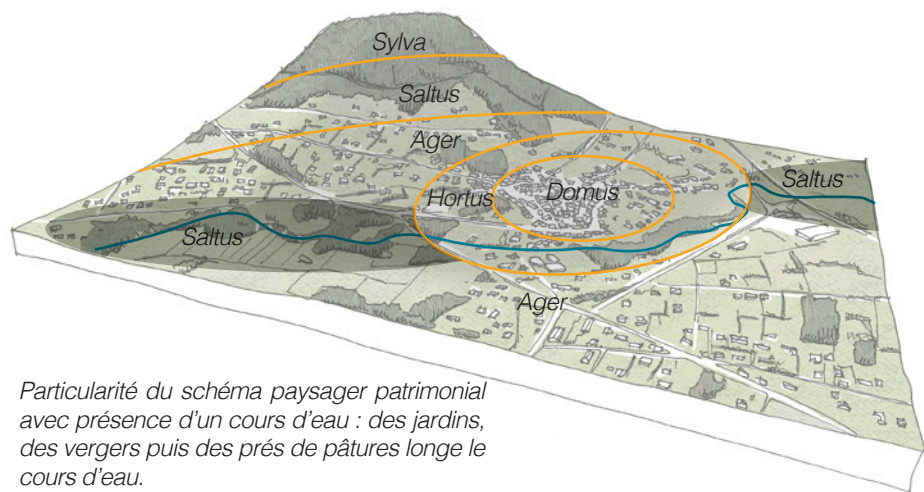
N
0 1 km

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

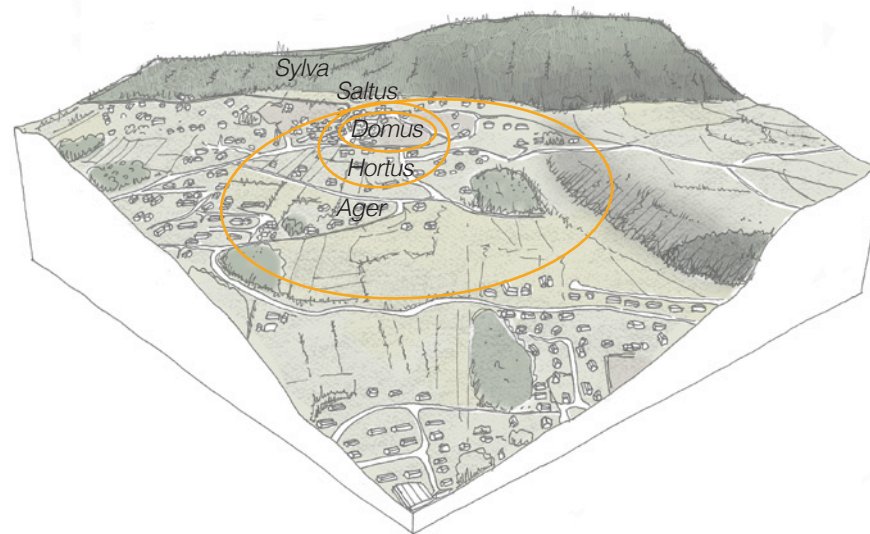
4. DES JARDINS POTAGERS ET VERGERS EN FRANGES VILLAGEOISES ET FONDS DE VALLÉES

Le modèle ancestral de l'agriculture de subsistance associant agriculture, pastoralisme et culture vivrière est encore lisible dans les paysages de certains bourgs et révèle le schéma paysager patrimonial :

- Le noyau bâti ou les bâtiments d'exploitation (Domus) ;
- Au plus près du bâti, la couronne de vergers et potagers (Hortus), qui nécessite surveillance et entretien ;
- La sphère des surfaces agricoles : céréales, prairies (Ager) ;
- Les espaces de pâturages (Saltus) ;
- Enfin les bois (Sylva).



Particularité du schéma paysager patrimonial avec présence d'un cours d'eau : des jardins, des vergers puis des prés de pâtures longe le cours d'eau.



De nombreux jardins potagers ou d'agrément s'associent aux vergers ou pré-vergers pour dessiner les ceintures vivrières et franges villageoises. Ils forment aussi des espaces de respiration qualitatifs au cœur des groupements et animent les parcours quotidiens tout en marquant le contraste des saisons. Ils sont souvent bordés de clôtures transparentes (simple grillage ou muret de pierre surmonté de grillage), et participent ainsi pleinement aux perceptions depuis l'espace public. Ils transmettent des images et ambiances rurales qualitatives, tout comme les pieds de mur végétalisés (herbe, vivaces, grimpantes) qui forment également une constante dans les tissus urbains ruraux.



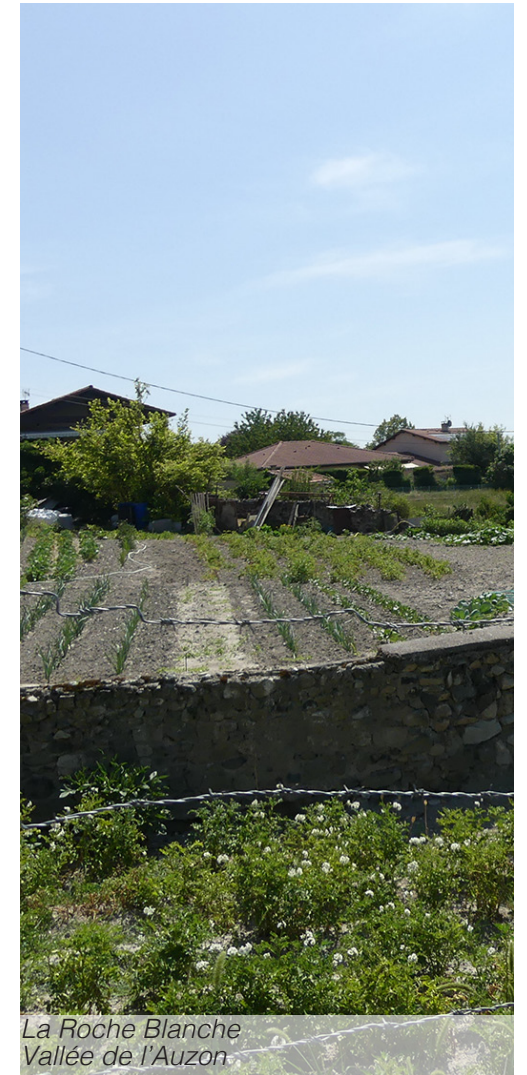
*Cournon
Carte postale ancienne*



Cournon



*Pérignat-lès-Sarliève
Carte postale ancienne*



*La Roche-Blanche
Vallée de l'Auzon*

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

5. UN PATRIMOINE BÂTI TÉMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

Un certain nombre de bâtiments sont protégés au titre des Monuments historiques. L'architecture domestique (château notamment) et religieuse (église notamment) sont les plus représentées. Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex. AVAP - Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) n'est recensé sur le territoire, mais il en existe à proximité (Saint-Saturnin, Montpeyroux, Vic le Comte, Royat... ainsi qu'une procédure en cours sur La Sauvetat).

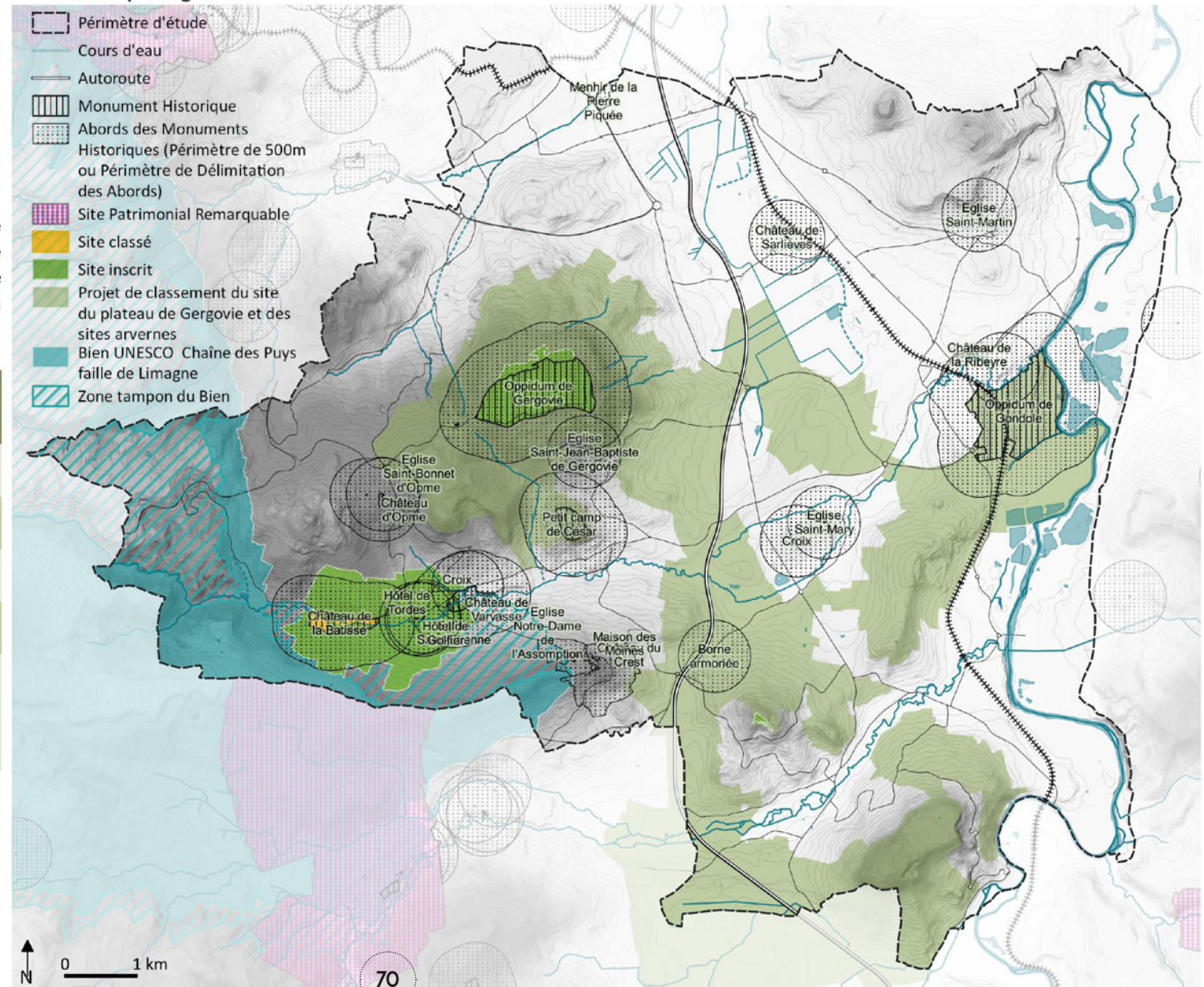
CATÉGORIE	NOM	PROTECTION (C : Classé - I : Inscrit)	COMMUNE
Architecture domestique	Château de Varvasse	I - 24/11/1995	Chanonat
	Château de la Bâtisse	C - 17/07/1997 ; C - 16/06/1970	Chanonat
	Château de la Ribeyre	I - 20/02/1980	Cournon-d'Auvergne
	Château de Sarlièves	I - 05/03/1992	Cournon-d'Auvergne
	Maison des Moines	I - 13/10/2004	Le Crest
	Château du Crest	I - 12/11/1926 ; I - 08/02/1926	Le Crest
	Château d'Opme	C - 06/09/1916 ; I - 20/05/2006 ; C - 06/11/1969	Romagnat
Architecture religieuse	Croix	I - 17/07/1926	Chanonat
	Hôtel de Tordes	I - 19/10/1965	Chanonat
	Eglise Saint-Etienne	I - 27/10/1986	Chanonat
	Eglise Saint-Martin	C - 14/09/1912	Cournon-d'Auvergne
	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	C - 07/02/1907	Le Crest
	Croix	C - 16/06/1907	Orcet
	Eglise Saint-Mary	I - 24/05/1996	Orcet
	Eglise Saint-Jean-Baptiste de Gergovie	I - 24/05/1996	La Roche-Blanche
	Eglise Saint-Bonnet d'Opme	I - 17/06/1959	Romagnat
Architecture funéraire - commémorative - votive	Menhir de la Pierre Piquée	I - 01/03/1971	Aubière
Architecture militaire	Hôtel de Golfier	C - 07/08/1926	Chanonat
Génie civil	Borne armoriée	I - 03/02/1964	Le Crest
Site archéologique	Oppidum de Gondole	I - 20/05/2009	Le Cendre
	Oppidum de Gergovie	C - 09/11/2018	La Roche-Blanche
	Petit camp de César	I - 27/01/2015	La Roche-Blanche



Parmi les sites inscrits ou classés à l'inventaire des Sites, l'un concerne le parc du château de la Bâtisse (le château étant classé à l'inventaire des Monuments historiques) et un autre couvre un village (Site inscrit du village de Chanonat).

NOM	PROTECTION (C : Classé - I : Inscrit)	COMMUNE
Parc du Château de la Bâtisse	C - 1950-06-08	Chanonat
Village de Chanonat et abords	I - 1977-08-30	Chanonat
Plateau de Gergovie	I - 1945-12-20	La Roche-Blanche
Grottes de Monton	I - 1987-04-03	Veyre-Monton
Projet de classement du site du plateau de Gergovie et des sites arvernes		

Patrimoine protégé



DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

UN PATRIMOINE BÂTI RICHE ET DIVERSIFIÉ

« Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir » (Définition de l'UNESCO, Convention du patrimoine mondial).

Le patrimoine bâti reflète les différentes époques de l'histoire du territoire, à travers les ensembles urbains qu'il dessine (cf. ci-avant) ou les sites repères qu'il crée, mais également à travers l'architecture.

Le territoire dévoile ainsi une grande diversité d'édifices de toutes époques, témoignant des différentes activités et développements :

- des **châteaux** (châteaux forts, châteaux de plaisance) **et maisons de maître** conçues au sein de parcs
- des **maisons de bourgs**, ou « maison bloc en hauteur » : élevées sur des parcelles généralement carrées ou rectangulaires, de plan trapu, ces constructions s'imbriquent étroitement les unes contre les autres et le long des rues, dans un alignement continu (volume simple, toit à deux pans, faitage parallèle à la rue). Le bâtiment occupe toute la parcelle ou libère un petit espace de terrain disposé à l'arrière, qui était utilisé comme cour ou jardin.
- des **maisons vigneronnes** : typiques de la Limagne, ces constructions constituent une variante de la maison de bourg. Elle se différencie par la présence d'une cave à vin et d'un cuvage (au rez-de-chaussée et en sous-sol), tandis que les étages (un ou deux) abritent le logement. On y accède par un escalier extérieur, sous lequel s'encastrent de petits réduits utilisés comme soue pour le cochon ou comme poulailler. L'escalier et le palier sont protégés par un auvent ou « estre » utilisé pour le séchage des récoltes (tabac, ail).

« Les patrimoines bâtis et leurs abords : une composante essentielles des paysages »

- des **loges** : construction particulière et caractéristique des « forts ». Destinées à servir de refuge en cas de danger, elles se serrent à l'abri du rempart, sur un plan parcellaire relativement régulier qui suggère un lotissement volontaire. Constructions aux façades étroites, elles accueillent une cave, un rez de chaussée pour mettre à l'abri bétail et récoltes, et un premier étage. Ces bâtiments ont souvent été adaptés pour accueillir des fonctions agricoles (caves et cuvages).
- des **bâtiments et dépendances agricoles** : ils correspondent à des fonctions agricoles (remises, granges) ou artisanales, et présentent le plus souvent des dimensions relativement modestes. Ils regroupent le volume d'une grange surmontée d'une fenièrre et, parfois d'un comble. Ces dépendances peuvent être regroupées en ensembles organisés autour d'une cour. Certaines d'entre elles sont directement rattachées à une maison d'habitation pour former un corps de ferme.
- des **bâtiments publics** du XIXe siècle
- des **murs et murets** : dans les bourgs anciens comme dans leurs extensions (faubourgs), le tissu bâti est complété et unifié par des murs de clôtures (de jardins et de cours) et de soutènement), indissociables des bâtiments proprement dits et des espaces publics, qu'ils participent à dessiner.
- un important **petit patrimoine** : lavoirs, fontaines, colombiers, fours à pains, chapelle, calvaires et croix, anciennes terrasses (pailhats), biefs, bacs... qui témoignent des usages et coutumes d'autrefois et constituant des supports d'une mémoire collective



Habitat troglodytique



Patrimoine médiéval - Le Crest - le Vieux Château (carte postale ancienne)



Patrimoine médiéval - Château d'Opme (carte postale ancienne)



Château de la Bâtisse - Chanonat



Château de la Bâtisse (carte postale ancienne)



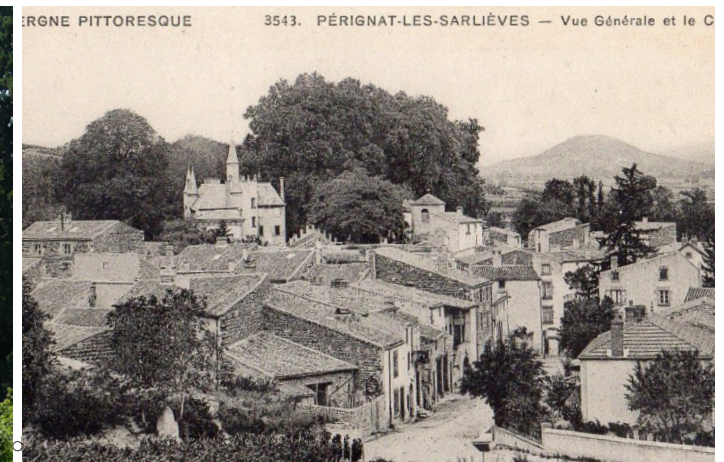
Villa



Château de Julhat (carte postale ancienne)



Château de Julhat - La Roche Blanche



Château de Besance - Romagnat (carte postale ancienne)

DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES BOURGS MÉDIÉVAUX FONDATEURS DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



Un lien affirmé
entre patrimoine bâti et
géologie.

LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LE LIEN AU SOCLE NATUREL

Le bâti ancien a généralement été édifié avec des matériaux de provenance locale (économie de moyen) qui reflète la diversité des roches du sous-sol et est fonction de leur implantation géographique. Des murs sombres de basaltes (Gergovie, Corent), des murs blonds ou blancs de calcaire ou arkose, des murs roux de pozzolane (Soulasse), des murs gris de pépérite ou tuf (Monton), ou encore des murs en galets de l'Allier (Les Martres de Veyre) expriment la grande richesse géologique du territoire.

Sources photos : <http://www.sites-et-patrimoines.fr/Patrimoinecivil.htm>



Patrimoine religieux - Orcet



Patrimoine religieux - Le Crest



Patrimoine religieux - Chanonat



Maisons de bourg



Patrimoine rural



Petit patrimoine rural

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

1. UN ÉTAGEMENT AGRICOLE REFLET D'UNE POLYCULTURE DE SUBSISTANCE ET DE PRATIQUES PASTORALES ANCESTRALES

UNE POLYCULTURE DE SUBSISTANCE TIRANT PARTI DE LA DIVERSITÉ DES MILIEUX EN PRÉSENCE

Les grands ensembles géographiques du département ont façonné le paysage agricole, l'exemple le plus marquant étant l'étagement notable entre **les parties montagneuses à l'ouest**, hors périmètre d'étude, **les coteaux et pieds de coteaux de cette chaîne montagneuse et des puys et buttes** qui parsèment le territoire, et la **vaste plaine de la Limagne** comprise dans le val d'Allier. Cet étagement peut se traduire à travers une classification schématique où, les **zones de relief ont été plutôt consacrées à l'élevage, la plaine aux cultures, et les coteaux ont allié les deux activités** insérant aussi l'exploitation viticole et arboricole.

L'agriculture, au XIX^{ème} siècle, activité économique dominante sur le secteur de l'entrée Sud de l'actuelle agglomération Clermontoise, est marquée par cette diversité complémentaire des productions, **reflet d'une polyculture de subsistance** : production laitière et fromagère, mais également production céréalière et légumineuse, en passant par la production arboricole et viticole. On note également des plantations ponctuelles de frêne, utilisés alors comme bois de chauffage, ou pour subvenir aux besoins des animaux d'élevage, du fait de l'excellente valeur fourragère de ses feuilles. Les feuilles du frêne interviennent également dans la confection de boissons telles que la frênette, boisson familiale encore couramment fabriquée à la campagne aussi appelé cidre du pauvre pour les uns, champagne de la forêt, ou boisson des moissons pour les autres. Avant l'assèchement des marais tels que celui de la Sarliève, la végétation de ces milieux humides telles que les roselières, fournissait elle aussi des ressources complémentaires pour l'élevage du bétail en tant que pacages.

UN ÉTAGEMENT AGRICOLE STRATÉGIQUE


Depuis les secteurs montagneux des puys jusqu'au val d'Allier, on peut ainsi lire diverses implantations agricoles liées à un étagement des paysages, à l'époque très marqués. On peut décliner cet étagement stratégique des cultures en 4 secteurs détaillés, où elles sont implantées selon leurs exigences liées aux reliefs, sols, expositions, climats et autres paramètres naturels :

• LES HAUTEURS VOLCANIQUES (HORS PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE)

Ce secteur, s'il n'est pas compris dans le secteur de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise, participe au paysage perçu depuis celui-ci, et était autrefois inscrit dans des relations agricoles directes avec le secteur d'étude, étant un site privilégié d'estives. Le **pastoralisme** a en effet contribué à façonner depuis plusieurs siècles ces **zones d'estives, milieux pâturés et ouverts des puys**, de grande biodiversité. Présent avant même l'époque moyenâgeuse, le pastoralisme ne concernait alors que les espèces ovines ; le sol volcanique étant trop pauvre pour accueillir des bovins. Ces espaces indivis qui ne sont pas clôturés ou ne présentent pas de parcellaire lisible, confèrent à cet espace des puys un caractère sauvage et très lisible.

• LES PLATEAUX ET COTEAUX DES BUTTES ET PUY

Ces régions de coteaux et pieds de coteaux sont **traditionnellement vouées à la vigne** et l'extension de culture viticole est marquante tout au long du XIX^{ème} siècle. Depuis l'antiquité, la viticulture s'est étendue sur les coteaux ensoleillés pour atteindre son aire d'extension maximale dès le Xe siècle. Les parcelles se déploient alors sur chaque butte et puy de la plaine, encerclant le villages ruraux jusqu'aux limites même de ceux-ci. Le vignoble est à cette époque constitué de cépages anciens autochtones et de cépages importés (Bourgogne, Rhône). On trouve également des **exploitations arboricoles, principalement des pommiers et des noyers**, très présents aux pourtours des villages. Ces cultures ont aujourd'hui pratiquement disparues, et subsistent en timbre poste sous forme de reliquat parmi les cultures céréalières.

An aerial photograph of a rural landscape, likely in the Limagne region. The terrain is a mosaic of agricultural fields, some of which are highlighted in a vibrant blue color. A network of blue lines traces the paths of rivers and streams across the landscape. In the center, there is a cluster of buildings, possibly a village or farmstead, with a prominent white and black checkered pattern. The overall scene is a complex, layered landscape with a rich history.

« Je ne dis rien du charme particulier de ce pays ; je ne dis rien de cet océan de blés, dans lequel les ondes qui agitent les moissons, loin de présenter un danger, sont signe de richesse et où le travailleur risque d'autant moins le naufrage qu'il le parcourt plus assidûment ; source d'agrément pour les voyageurs, de profits pour les laboureurs, de délices pour les chasseurs, les montagnes lui font une ceinture de pâturages à leur sommet, de vignobles sur les coteaux, de fermes aux endroits cultivables, de châteaux sur les rochers, de tanières dans les lieux sombres, de cultures dans les lieux découverts, de sources dans les creux, de torrents sur les pentes escarpées ; bref, il est de telle nature qu'une fois connu il détermine souvent beaucoup d'étrangers à oublier leur patrie »

Sidoine Apollinaire à propos de la Limagne, à son ami Aper
(*Epistulae*, IV, 21, 5)

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

Des **exploitations mixtes (ovins, bovins)** étaient présentes sur les **plateaux granitiques**, moins hostiles que les sols volcaniques. On trouve aujourd'hui essentiellement du pâturage ovin sur ces plateaux.

Ces résurgences géologiques ont ainsi depuis longtemps été mises en exergue par l'exploitation agricole, qu'ils s'agisse des espaces ouverts liés aux pâtures, ou aux parcelles viticoles et arboricoles très structurées soulignant les pentes, .

• LES VALLÉES & FONDS DE VALLÉES

Autrefois, ces espaces étaient également dévolus à une **mosaïque des prairies de fauche et de pâtures, mêlées à des parcelles de fruitiers, parfois cadrées de haies de frênes ou ponctuées de frênes isolés**. Au niveau de la vallée de l'Auzon, les pentes ont été exploitées en vergers, jardins, petits champs et prés avec de la vigne sur les versants Sud. Il en résulte un parcellaire morcelé formant une mosaïque.

Dans la vallée, les espaces prairiaux ouverts contribuaient à la lisibilité des paysages et mettaient en exergue les moindres éléments construits ou les silhouettes urbaines, tandis que les parcelles fruitières participaient à une structuration des paysages via leur aspect géométrique. Aujourd'hui, ces milieux tendent ponctuellement à un enrichissement et à un reboisement, tel qu'on peut l'observer dans la vallée de l'Auzon, au niveau de la montagne de la Serre.

• LA PLAINE

La pratique de pâturage des plaines marécageuses est caractéristique de la Limagne avant les diverses opérations de drainage de ses marais. L'exploitation de la végétation des roselières était active, et celles-ci sont rapidement devenues les seuls espaces préservés des cultures. En effet, dès le Moyen âge, la plaine s'inscrit dans le cadre d'une monoculture céréalière relativement productive. Ces exploitations céréalières en plaine, sont d'abord mêlées à une tendance de polyculture (pomme de terre, chanvre, orge, betterave, sarrasin, blé, maïs, lentilles...) qui alternait avec les prairies.

Ces cultures sont à l'époque limitées par les boisements alluviaux et par les versants des coteaux qui encadrent la vallée. Elles participent à la constitution d'espaces relativement ouverts.

On trouvait également dans la plaine, dans la continuité directe des bourgs, des prés vergers (pommiers, noyers, noisetiers...) créant un écrin prairial arboré autour des constructions. Ils participent de l'extension des jardins vivriers qui prolongent les cours des habitations en frange de bourg. Ces motifs agricoles, s'ils ont marqué les paysages à l'époque, sont peu perceptibles aujourd'hui.

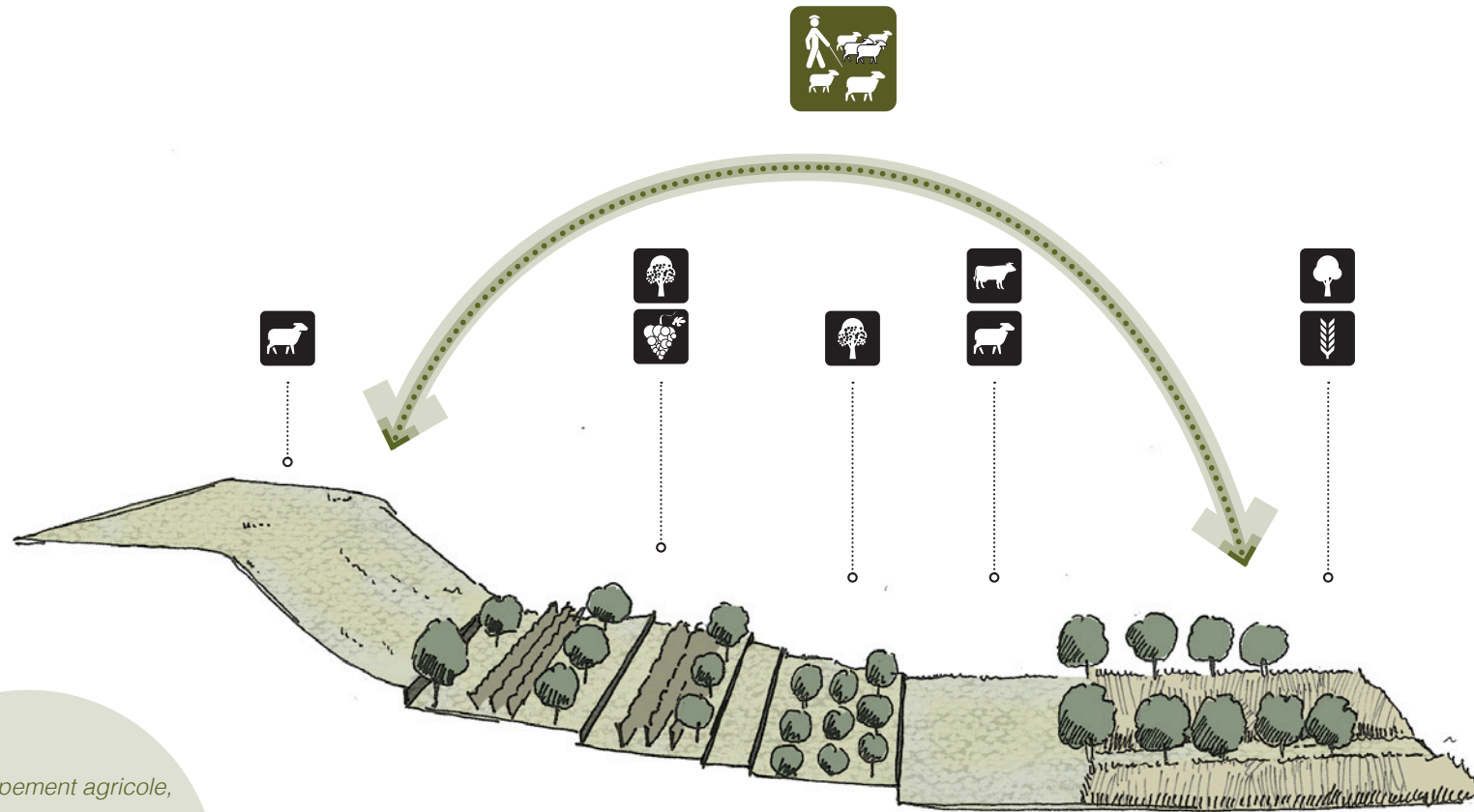
LES PRATIQUES PASTORALES ET DE PÂTURAGE, LIANT ANCESTRAL DU TERRITOIRE

Ces étages, bien qu'étant très différents dans leur occupation, fonctionnent au gré des saisons, de manière très liée et ce à des échelles à la fois collectives ou individuelles. Ces secteurs ont en effet tous été le support de logiques agropastorales ancestrales, une des premières activités anthropiques qui soit décrite sur ce territoire. Ces relations entre plaines et hauteurs tissaient alors des liens divers, adaptés aux saisonnalités, et permettant de tirer parti de chacun des milieux.

Très présent sur la Chaîne des Puys en limite externe Ouest du territoire d'étude, le pastoralisme, en même temps que la simple pratique de pâturage des plaines marécageuses de Limagne, a façonné ces paysages ouverts qui révèlent buttes, puys et vallées. Cette véritable économie pastorale, installée dès les XVIe & XVIIe siècle, concerne en grande partie le territoire de la plaine et de buttes : l'élevage du bétail, outre son exploitation directe par le biais de sa viande ou des produits secondaires, demeure autrefois un outil de travail pour les cultures diverses.

Cette exploitation pastorale joue un rôle irremplaçable dans le maintien des équilibres écologiques et des paysages. En termes de biodiversité, les mosaïques de milieux ouverts entretenues par le pastoralisme sont des plus riches en espèces floristiques et faunistiques. De même, sans cette présence humaine liée au pastoralisme, les formes volcaniques qui parsème la plaine ne seraient plus visibles aujourd'hui.

Sources : Ateliers thématiques Plan Paysage ; Archives départementales 63 ; Etude bilan, évaluation et prospective du contrat de rivière «vallée de la Veyre et lac d'Aydat » - SMVVA ; Document de candidature UNESCO de la Chaîne des Puys



Le développement agricole, en fragilisant le couvert végétal et en provoquant l'érosion des sols sur les versants, est à l'origine de la formation des terres noires dans les cuvettes et de la diversification des terroirs.

Schéma de principe des étagements et relations agricoles entre plaines et hauteurs

DIAGNOSTIC PHASE # 1

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

2. UNE RICHESSE PÉDOLOGIQUE PROPICE À L'EXPLOITATION CÉRÉALIÈRE

La plaine de l'entrée sud de l'agglomération Clermontoise est très tôt exploitée pour la richesse de son sol alluvionnaire, issu de son passé marécageux. Ainsi dès le Néolithique, l'élevage et les cultures auraient été présents dans la plaine. Autour de l'ancien lac de la plaine de Sarliève, aujourd'hui cœur céréalier très caractéristique de la plaine, les boisements d'origine ont d'abord été réduits via les pratiques de pâturage, puis progressivement cette dynamique de déboisement se serait accentuée au profit des cultures. D'ailleurs, il semblerait que la rareté des mentions d'arbres et de bois dans les textes des XIIIe-XVesiècles reflète

l'une des caractéristiques majeures du paysage de la Limagne. Une partie des berges marécageuses du lac était même consacrée aux herbages et utilisée comme pacage. Ces pratiques fournissaient à l'époque des ressources complémentaires non négligeables pour l'élevage du bétail, mais très vite, les cultures céréalières s'y sont largement imposées, à partir de la fin du XVIe siècle, via des opérations de remembrements et d'assèchement du marais.

Ce développement de la culture céréalière, au détriment des boisements, puis des pâtures, s'accroît à partir de la fin du XVIIIème siècle, face à une population rurale en forte croissance : les habitants se voient contraints à convertir

les pâtures en cultures pour subvenir aux besoins de tous. Des landes sont ainsi brûlées afin d'être défrichées et mises en culture ; l'intensification des pratiques appauvrit le sol et accélère son érosion. On voit alors les cultures remonter sur les pieds de coteaux qui s'avèrent pour certains secteurs être des terrains propices, car s'affranchissant des sols gorgés d'eau de la plaine sans pour autant être trop séchant tels que les coteaux xérothermiques et les plateaux des puys et buttes. Cette conquête céréalière s'accompagne d'un nécessaire épierrage des terres, dont les pierres étaient ensuite utilisées pour la construction des murets, de cabanes ou pailhas (soutènements), sinon disposées en tas. On peut voir aujourd'hui nombre de reliquats au niveau des puys de ce patrimoine vernaculaire, formant jadis un réseau de murets entre les parcelles agricoles des puys, qui aujourd'hui s'estompe progressivement sous la végétation.

Ainsi, la production de céréales occupe une place importante dès l'Ancien Régime, avec une nette prédominance du seigle, du froment et de l'avoine, en raison de conditions géologiques et climatiques favorables typiques de la plaine de Limagne. Le chanvre aurait également été cultivé. Autre fait marquant, dès la fin du XIXe siècle, la culture de la betterave à sucre, qui prend une place non négligeable dans la production céréalière de la plaine, relayée par l'existence d'industries sucrières comme la société de Bourdon.

Corrélée avec la tradition arboricole présente jusque dans les années 1950, ces productions sucrières permettront le développement de la confiserie, un véritable savoir-faire traditionnel propre au territoire et largement reconnu à l'époque.

« (...) un niveau très avancé de conquête du terroir agricole par les hommes, place l'agriculture de Limagne très en avance sur celle des régions voisines (...). Il est en outre probable que, tous les secteurs boisés gagnables à la culture ayant été précocement conquis, la seule voie d'expansion du terroir paysan résidait (...) en la conversion de la seule partie du saltus encore préservée : les pacages marécageux »

Didier Delhoume,
Guichard 2000 : 30-31



Romagnat



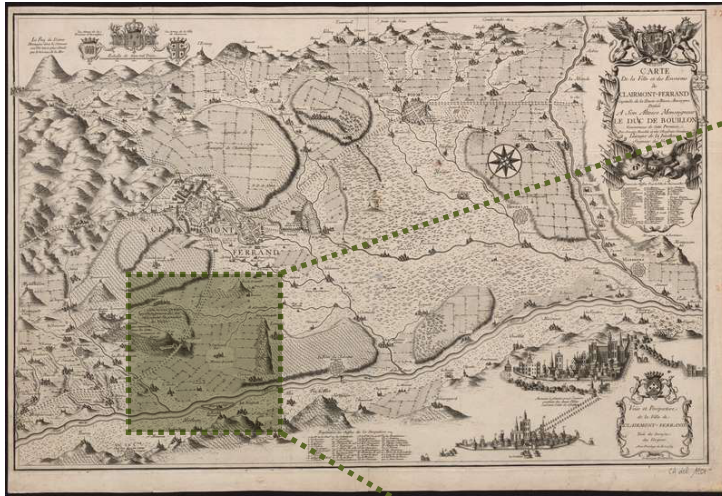
Romagnat



Corent



Abrégé historique de la ville de Clairmont-Ferrand, capitale de la province d'Auvergne / Etienne Lescuryer de La Jonchère, 1690-1740 - Source : BNF



La plaine de Sarliève, depuis Gergovie



UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

3. UNE SPÉCIALISATION VITICOLE ANCIENNE, AUJOURD'HUI VECTRICE D'UN IMAGINAIRE DU TERRITOIRE

DES PUYs AUTREFOIS PARÉS DE VIGNES

Les régions de plaine et de coteaux sont traditionnellement vouées à la vigne et depuis l'antiquité, la viticulture s'est répandue dans tout le bassin de Limagne pour s'imposer pleinement dans les paysages dès le Xème siècle. Le XVIIème fut le grand siècle des vins d'Auvergne en terme de qualité. Le vignoble, alors constitué de cépages anciens autochtones et de cépages importés (Bourgogne et Rhône). Vers 1860 la vigne produisait le quart du revenu agricole du département du Puy-de-Dôme. Vers 1890, le vignoble atteint une superficie de l'ordre de 45 000 ha, avec pour seul objectif le rendement. Dans nombre de communes, il recouvre près de 60% du territoire. Il déborde sur la plaine tandis que sur les coteaux chaque arpent de terre est planté de vignes, y compris sur les versants les plus escarpés et ce, localement, jusqu'à 700 m d'altitude. Des murs de pierres sèches sont construits pour soutenir les terrasses (pailhas) où coexistent souvent la vigne et les arbres fruitiers. A cette époque, le département du Puy-de-Dôme est l'un des premiers départements viticoles en France.

« On avait planté de la vigne partout voici une centaine d'années jusque dans la plaine parfaite, au mépris des gelées et en chaque Limagnais il y avait un petit viticulteur. »

Guy BOUET et André FEL,

Atlas et géographie de la France moderne, LE MASSIF CENTRAL, Editions Flammarion, 1983

Cependant, cette production est stoppée brutalement par le phylloxéra à partir des années 1890, puis du mildiou une quinzaine d'années plus tard, il est souvent laissé à l'abandon pendant la guerre de 1914 à 1918. En moins de 10 ans la superficie du vignoble diminue de plus de 50 %. La vigne est ensuite reconstituée avec l'apport de plants américains greffés de gamay, mais faute de débouchés compte-tenu de la qualité des vins produits, sa superficie ne cesse de décroître par la suite. Ces événements corrélés à une pression urbaine qui s'accroît rapidement, et à une perte de la main d'œuvre au profit des industries, mène le vignoble à une quasi-disparition dans les années 1950.

On note malgré cela une volonté de reconnaître et protéger ce patrimoine viticole, qui sera notamment classé « appellation d'origine vin de qualité supérieure » (VDQS) dès 1951. Puis, à la suite d'une époque de surproduction au détriment de la qualité des vins, la restructuration du vignoble en vue de l'obtention de l'AOC s'est traduite par l'arrachage ou l'abandon de nombre de vignes anciennes, par la plantation sur des terrains adaptés de pinot noir pour former des assemblages avec le gamay largement prédominant, mais aussi de chardonnay. Le but est de faire ressortir les arômes spécifiques. Les nouvelles normes d'encépagement ont pour objectif de limiter les rendements pour obtenir des vins de qualité et de procéder à des vendanges mécanisées moins onéreuses. Une distance de l'ordre de 2 m est maintenue entre les rangées de ceps associés à des piquets métalliques permettant un palissage sur quatre niveaux de fils jusqu'à 1,50 m de hauteur. L'AOC côte d'Auvergne est obtenue en 2011, et concerne 54 communes, dont Aubière, Chanonat, Corent, Cournon-d'Auvergne, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, Orcet, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, Romagnat, communes du territoire d'études.

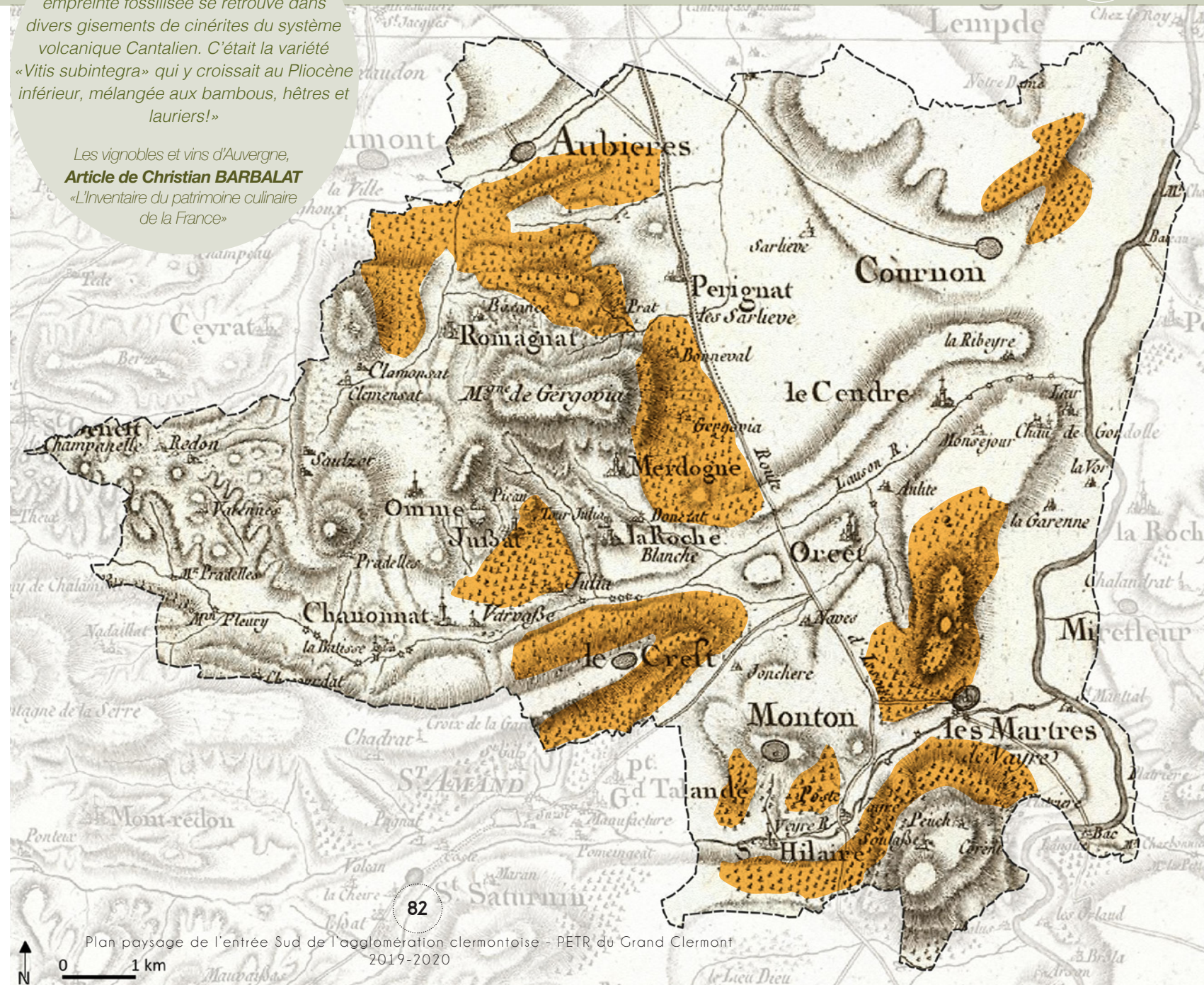
« Le vin de Limagne n'est pas d'un goût exquis, mais il est d'un bon usage. Il y a certaines collines qui sont plus en réputation que les autres pour la délicatesse et l'agrément des vins qu'elles fournissent. On peut mettre dans le premier rang Chantourgue, Châteauguay, Pompiniac et Mirefleur... »
Lefèvre d'Ormesson,
Intendant du Duc de Bourgogne

«La vigne poussait sur les terres auvergnates avant l'apparition de l'Homme et son empreinte fossilisée se retrouve dans divers gisements de cinérites du système volcanique Cantalien. C'était la variété «Vitis subintegra» qui y croissait au Pliocène inférieur, mélangée aux bambous, hêtres et lauriers!»

Les vignobles et vins d'Auvergne,
Article de Christian BARBALAT
 «L'inventaire du patrimoine culinaire de la France»

Il est dit que les sols volcaniques et les sous-sols argilo ou marno-calcaires confèreraient aux Côtes d'Auvergne une diversité intéressante et un caractère marqué de « terroirs ». L'on rencontre en effet :

- des terres dites « noires » sur les communes de Clermont-Ferrand et de Lempdes
- des sols d'origine volcanique sur Blanzat, Chanonat, Clermont-Ferrand et Romagnat
- des sols d'alluvions limitrophes de l'Allier
- des terres argilo-calcaires partout ailleurs



Plan paysage de l'entrée Sud de l'agglomération clermontoise - PETR du Grand Clermont

2019-2020

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

UN PETIT PATRIMOINE VERNACULAIRE VITICOLE REMARQUABLE

Durant l'époque prospère de la viticulture, (XIXe), Aubière est qualifiée de capitale du vignoble auvergnat, car l'on dénombre autant de vigneron que d'habitants : La vigne occupe alors 550 hectares sur les 730 existants.

Cette importance de la production, insufflée par le développement du chemin de fer, pousse à l'époque les vigneron à développer des moyens de stockage singuliers : les coteaux sont alors creusés de 180 entrées de caves débouchant sur 900 caveaux. Les implantations des diverses caves que l'on peut retracer à partir du cadastre de 1831, se situent sur trois sites en dehors de la Cave à Madame: les caves de la Croix de l'Arbre, les Grandes caves en terrain argilo-calcaire, dont les cheminées d'aération émergent de l'herbe ou des broussailles, et les Petites caves construites en milieu basaltique.

Les 3000 habitants de la commune vivaient alors directement ou indirectement de la vigne. L'habitat vigneron encore visible est témoin de cette époque. Des pigeonniers étaient également installés pour récupérer la fiente en guise d'engrais pour les vignes.

D'autre part, on trouve aujourd'hui entre deux parcelles, au milieu de friches, ou sur le bord de chemins, des cabanes de pierres, appelées «tonnes», tonà ou tounà, soit des petites constructions de la paysannerie des XVIIIe et XIXe siècles qui ne sont autres que des cabanes, des pavillons de champs viticoles, permettant au vigneron de s'abriter et de ranger ses outils

Aujourd'hui, cet héritage offre à la cité d'Aubière l'une des architectures les plus originales du passé viticole. L'on comptabilise 135 bâtiments constitués de plusieurs salles réparties entre différents propriétaires. Ce sont des constructions voûtées et recouvertes de terre, composées d'un conduit d'aération débouchant sur une cheminée maçonnée.

DES VIGNES MÊLÉES AUX VERGERS

Il faut également souligner l'existence de productions fruitières. La région clermontoise est particulièrement propice à l'arboriculture en raison de ses caractéristiques pédoclimatiques. Il existait une ceinture vivrière autour des villes, et notamment de Clermont, qui comptait un nombre important d'arbres fruitiers et de vergers. Dans les années 1960, le Puy-de-Dôme était encore le deuxième département français producteur de pommes après le Rhône.

«L'agglomération clermontoise était entourée de vergers, en particulier les versants nord des collines. Tout a disparu, emporté par la concurrence des grandes régions productrices, comme la vallée du Rhône »

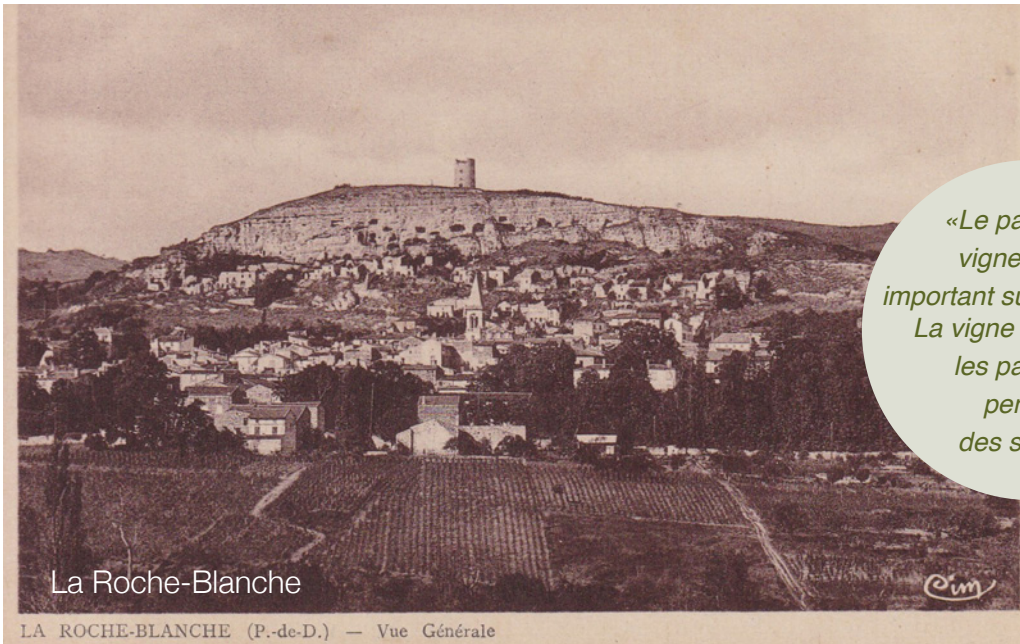
Pierre Sauvat, arboriculteur, journal l'Yonne républicaine

Cette particularité peut être étendue à l'ensemble de la Limagne : on y trouvait noyer, poires, prunes, abricots, cerises, petits fruits rouges et l'angélique. Certaines variétés étaient particulièrement idéales, par exemple l'abricot Poman Rosé et la fraise Mme. Moutot. Toutes ces productions ont été largement exploitées pour la filière de la confiserie, tradition développée parallèlement au thermalisme sur ce territoire .

«Les prairies de Limagne sont garnies d'arbres fruitiers, et principalement de pommiers ; ils fournissent à une exportation assez considérable, surtout pour Paris, où toutes les pommes dites de bateau viennent d'Auvergne»

Pradt, Voyage agronomique en Auvergne, 1828, p. 78-79.





La Roche-Blanche

LA ROCHE-BLANCHE (P.-de-D.) — Vue Générale

«Le patrimoine vigneron est important sur le territoire. La vigne a structuré les paysages pendant des siècles»



3782. LES MARTRES-DE-VEYRE — Vue Générale

L'AUVERGNE PITTORESQUE

Les Martres-de-Veyre



Aubière

1563. AUBIÈRE — Les Caves

Suite au déclin de la viticulture et à l'abandon des caves, certaines trouvent une autre affectation. Dès 1934, fromagers et affineurs s'en emparent et les aménagent pour leur production.



Le Crest

260. — AUVERGNE. - Le Crest, près Saint-Amand-Tallende. - Vue générale.

DIAGNOSTIC PHASE # 1

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

La terre acide et les vents dominants en font une région propice à la pousse de ces arbres. Les pommiers sont cultivés dans des prés-vergers irrigués, entre Riom et Clermont. La vigne et les vergers bénéficient d'un microclimat quasi « méditerranéen » des coteaux. Ces coteaux bien exposés ont été largement occupés par la vigne, des vergers et des petits champs sur un parcellaire très découpé.

Ce paysage renommé de la culture fruitière est pourtant peu lisible aujourd'hui, les buttes et plaines ne portent plus que quelques reliquats de ces parcelles, ou simplement des traces construites des pailhas, ces anciennes terrasses tenues par des murets de pierres sèches.

Autre culture emblématique, très présente dans l'ensemble de la Limagne, les noyers, qui ont longtemps marqué les paysages de la plaine. Particulièrement réputée en Limagne, cette culture est d'ailleurs décrite dès le XVIIIème siècle comme « nécessaire à la subsistance de toute une région ». A cette époque, chaque village ou presque dispose alors d'une huilerie. Le long des routes, en bordure des chemins, dans les champs, sur les communaux et places des villages, l'économie agricole était autrefois très dépendante du noyer et l'huile de noix était considérée comme une richesse. En 1929, les fortes gelées ont anéanti la plupart de ces arbres. Plus tard, les remembrements et le non-remplacement des vieux noyers par de jeunes arbres ont également contribué à leur quasi-disparition.

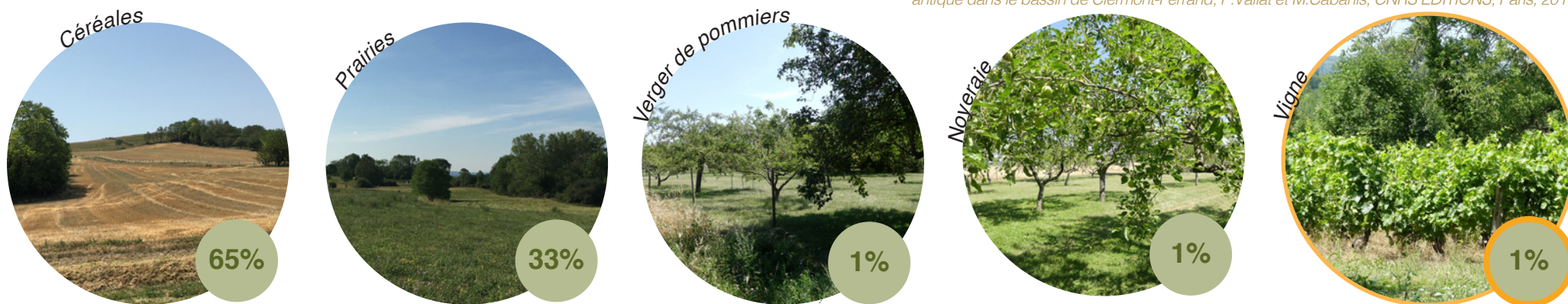
Vestiges du passé, on voit encore aujourd'hui des noyers plantés dans les cultures en bordure des champs, mais leur présence demeure ponctuelle dans les openfields céréaliers.

L'HÉRITAGE D'UNE TRADITION VITICOLE ANCRÉE DANS L'IMAGINAIRE DU TERRITOIRE

Ces paysages de vignes-vergers, s'ils sont peu perceptibles à première vue sur ce territoire à dominante céréalière, les populations autochtones y demeurent très attachées. Dès les débuts de l'abandon de la filière, les vigneron cherchent à protéger ce patrimoine ancestral, via des caves coopératives d'abord, puis l'obtention de l'Appellation d'Origine « Vin d'Auvergne » en 1931. En parcourant les coteaux, et passant d'un village à l'autre, il n'est pas rare de croiser quelques éléments de signalétique qui rappellent ce passé viticole.

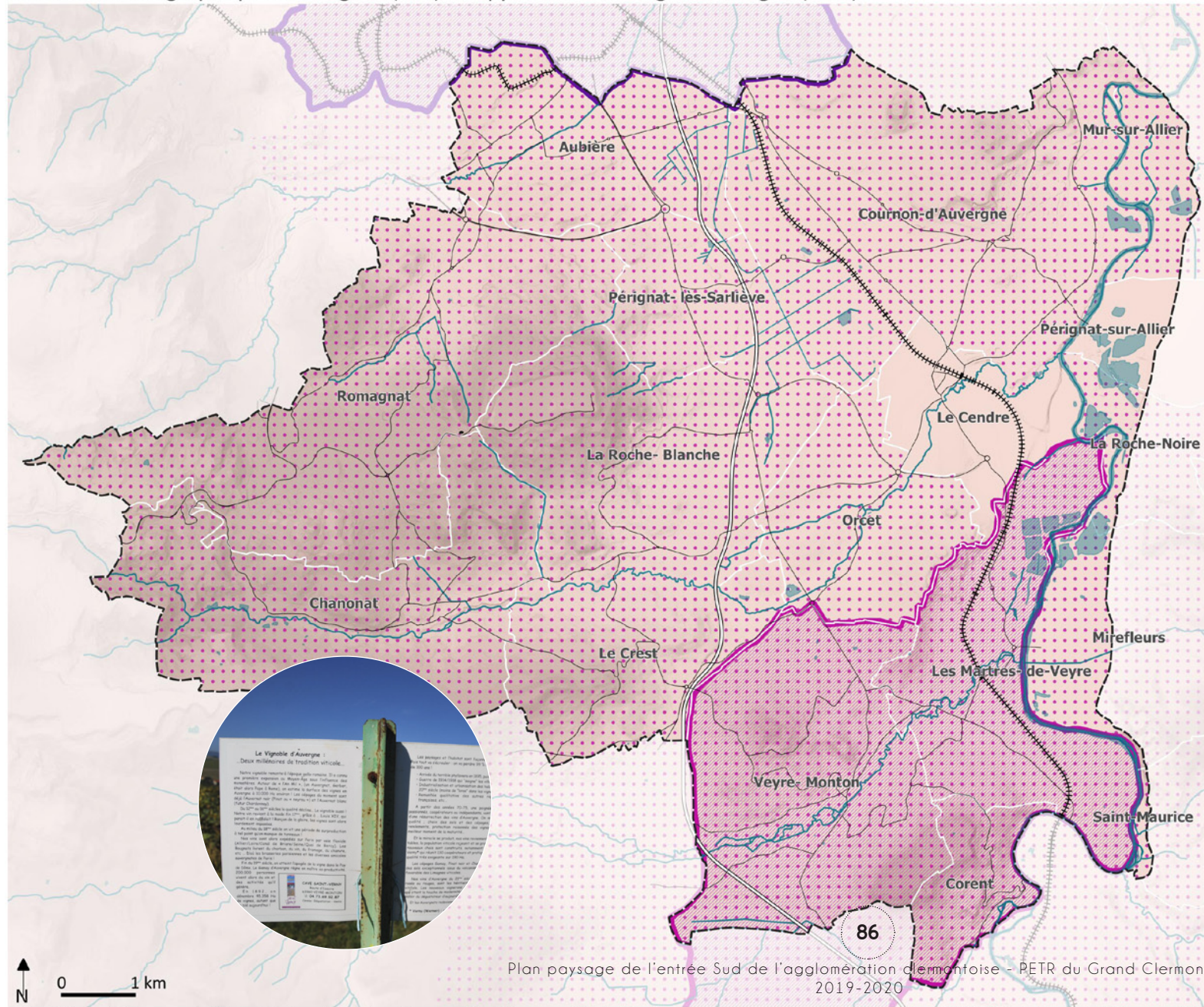
Dans les échanges engagés avec les habitants et acteurs du territoire, nombreux sont ceux qui mettent en avant cette spécificité issue d'un paysage de vignes. Les buttes et puys parsemés de ceps sont donc encore largement présents dans les mémoires, et entretiennent un imaginaire du territoire fort.

Sources : Ateliers thématiques Plan Paysage ; AMTA, Balade sucrée en Auvergne ; Ville d'Aubière ; Archives départementales 63 ; Association pour la sauvegarde des caves d'Aubières ; La viticulture antique dans le bassin de Clermont-Ferrand, P.Vallat et M.Cabanis, CNRS ÉDITIONS, Paris, 2011





Indications Géographiques Protégées (IGP) et Appellations d'Origine Protégée (AOP)



- Périmètre d'étude
- Cours d'eau
- Indication Géographique Protégée (IGP) : Vin primeur Puy de Dôme
- Appellation d'Origine Protégée (AOP)**
- Côtes d'Auvergne
- Appellation d'Origine Protégée (AOP) Zones particulières**
- Côtes d'Auvergne Chanturgue rouge
- Côtes d'Auvergne Corent rouge



«La dénomination Corent correspond à des parcelles encépagées sur le territoire de quatre communes (Corent, la Sauvetat, Les Martres-de-Veyre, Veyre-Monton) situées pour la plupart sur les versants nord, nord-ouest, sud et sud-ouest du plateau de Corent. L'appellation Cotes d'Auvergne concerne les différentes communes de Gergovie-Val d'Allier, à l'exception de Mirefleurs. L'essentiel du vignoble y est concentré au nord-est du puy de Marmant à Veyre, au sud-ouest du puy de Tobize, au sud et à l'ouest du puy de la Pierre ainsi qu'au sud de nombreuses parcelles dispersées.»

Plan paysage de l'entrée Sud de l'agglomération clermontoise - PETR du Grand Clermont 2019-2020

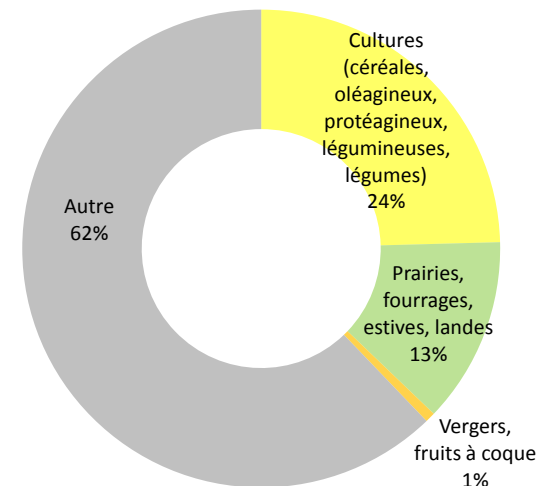
UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE

4. DES PRODUCTIONS AGRICOLES QUI QUALIFIENT ET IDENTIFIENT LES PAYSAGES

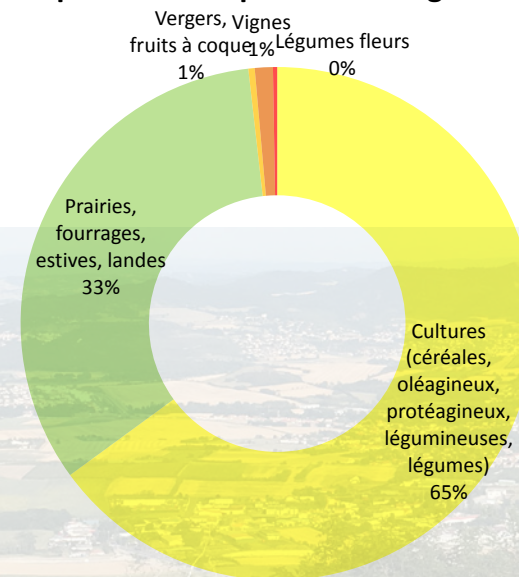
Les paysages issus de cette identité agricole sont garants de qualités d'ambiances non négligeable à sauvegarder : ils participent pleinement de la qualité du cadre de vie, et peuvent même être le support de lieux de sociabilités privilégiés, comme cela a pu être le cas entre autres jusqu'à la moitié du XXe, lors des foires qui permettaient la vente du bétail, l'échange de produits locaux, etc. Véritables lieux de commerce implantés dans chaque canton, elles assuraient autrefois des formes de sociabilités et un certain maillage du territoire. Aujourd'hui, les marchés, ou les ventes à la ferme, sont des supports privilégiés de lien social et de dynamiques intra-villages.

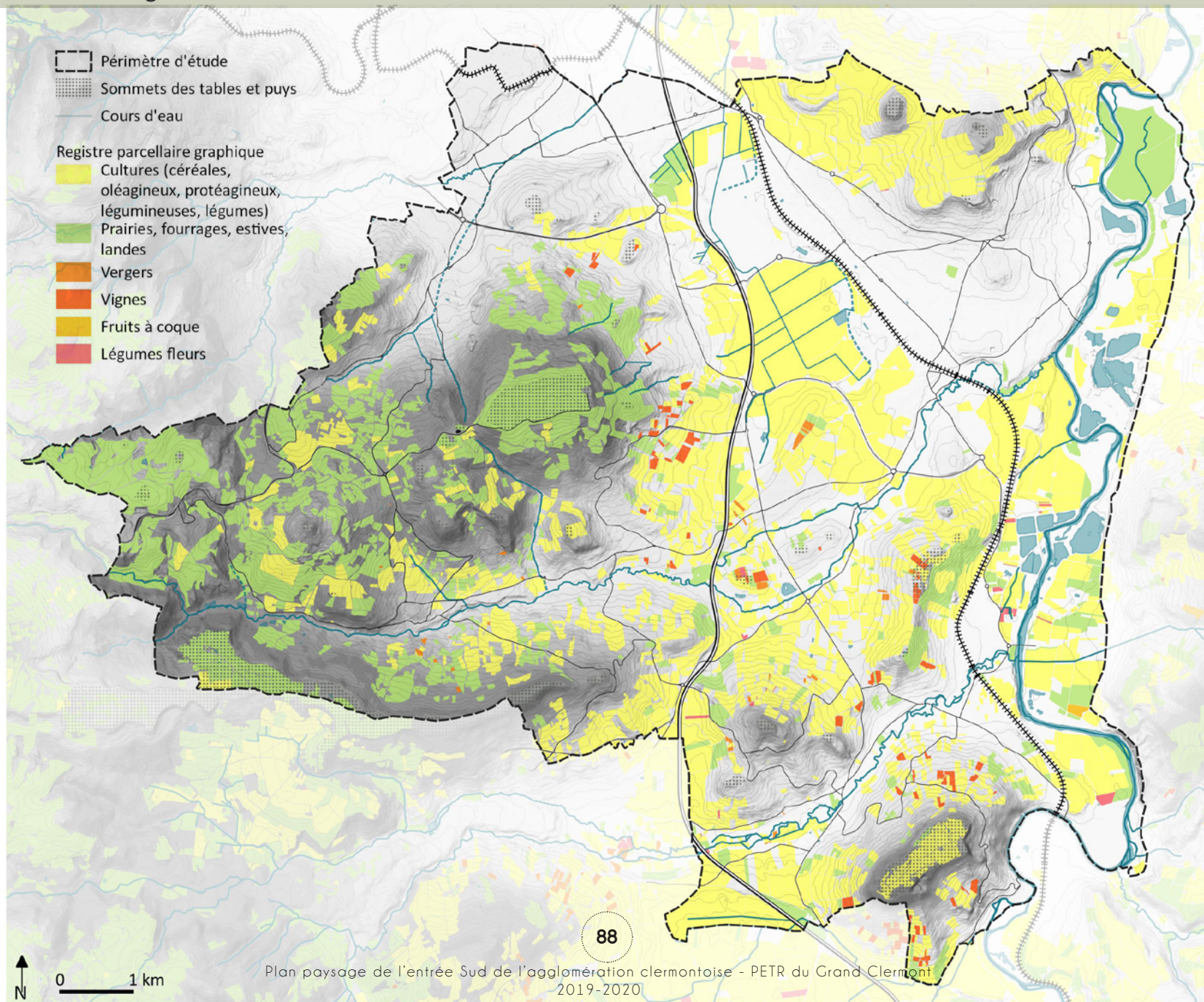
Autrefois dédiée à l'élevage bovin et à la polyculture, la Limagne est aujourd'hui soumise à une agriculture intensive sur des parcelles remembrées qui ont vu disparaître leurs noyers et leurs arbres fruitiers. Pourtant, cet historique agricole a profondément marqué le territoire, et demeure aujourd'hui un élément identitaire, bien que d'ordre plus mémoriel que réel : on voit aujourd'hui que les cultures de vignes, vergers, ou fruits à coques tels que les noyers, ne représentent ensemble que 2% de la production agricole du territoire, face à 65% pour les cultures céréalières et assimilées. Les reliquats identitaires de ces cultures sont pourtant un patrimoine à préserver, s'affirmant aujourd'hui tels des curiosités ponctuelles dans les paysages.

Répartition des productions agricoles
au sein du territoire



Répartition des productions agricoles





Plan paysage de l'entrée Sud de l'agglomération clermontoise - PETR du Grand Clermont
2019-2020

DIAGNOSTIC PHASE # 1

UNE AGRICULTURE HISTORIQUEMENT MULTIPLE MARQUÉE PAR UN SYSTÈME DE POLYCULTURE ÉTAGÉE



Mais bien qu'ayant été développées au détriment d'autres productions agricoles diverses, les grandes étendues céréalières, couplées aux prairies et landes, sont garantes d'une ouverture des paysages qui permettent de maintenir des vues depuis la plupart des puys présents dans la plaine, et cela souvent à 180°. Cette vision panoramique du territoire en permet une meilleure appréhension, mais également un plus grand sentiment d'appartenance de la part des habitants.

Les espaces agricoles, qu'ils soient ouverts ou plutôt du type arboricole, sont également de véritables espaces de faire-valoir et de présentation visuelle des sites emblématiques d'abord, mais aussi des bourgs, marquant une transition douce entre les grandes étendues agricoles et les parcelles à taille humaine des jardins maraîchers ou fruitiers .

Les formes historiquement multiples de la filière agricole sur le territoire de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise étaient par ailleurs, à l'époque vectrices d'une riche biodiversité grâce à une mosaïque d'habitat, lieux de refuge, réservoirs de nourriture, couloirs de déplacement des espèces... L'homogénéisation rapide et la disparition des motifs paysagers tels que les haies fruitières et les alignements de noyers, ainsi que la diminution des zones de pâturage sur les puys, tendent par endroits à réduire la diversité des milieux supports de biodiversité, mais également à complexifier, voir à fracturer les déplacements entre ces divers milieux.



Prairie



Prairie de fond de vallée



Vigne



Polyculture



Céréales



Pl...



Oléagineux



DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES VOIES DE COMMUNICATION QUI DONNENT À LIRE LES PAYSAGES

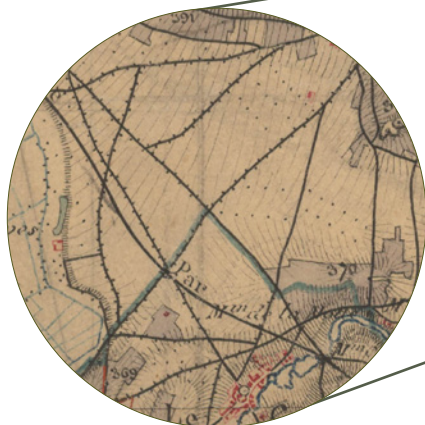
1. UN AXE HISTORIQUE NORD-SUD



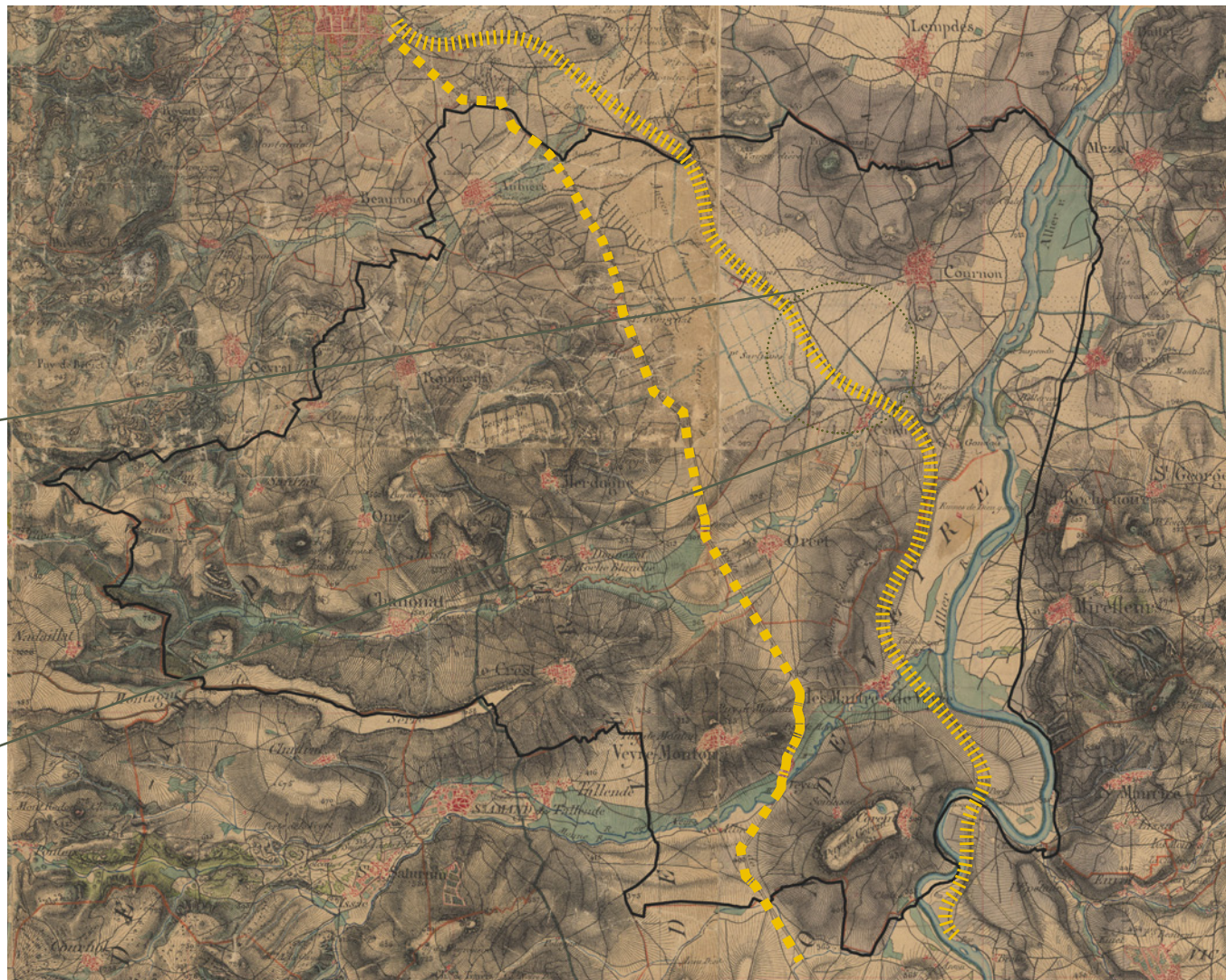
La route de Clermont, orientée Nord-Ouest/Sud-Est, s'est écartée de la plaine de Sarliève et implantée en piémont, en retrait des zones marécageuses. Elle a constitué un axe de communication majeur, et a participé aux implantations villageoises et à leur essor.



Le chemin de fer ensuite prendra une orientation similaire, cette fois à l'Est de la plaine de Sarliève. Le réseau de routes secondaire est dense et bordé d'alignements d'arbres (cf. carte ci-dessous).



Carte d'Etat Major, 1842 - Source : Géoportail





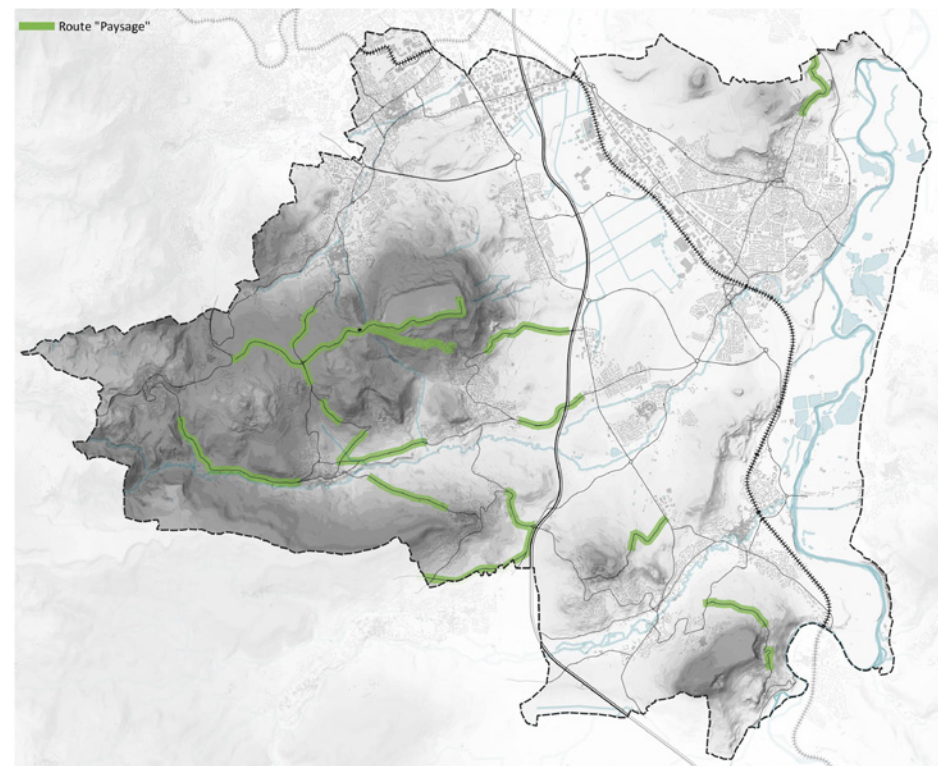
DES VOIES DE COMMUNICATION QUI DONNENT À LIRE LES PAYSAGES

2. L'AUTOROUTE ET L'ENTRÉE SUD DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

L'autoroute reprend l'orientation des tracés historiques et offre une approche de l'agglomération séquencée par les traversées de cours d'eau transversaux, les émergences volcaniques et les ouvertures sur le grand paysage via les espaces agricoles ouverts. Un certain nombre de seuils se distinguent par la topographie (effet de col, passage en remblai...), par les vues qui s'ouvrent sur l'agglomération ou encore par les abords lorsque le bâti se rapproche.

3. LES ROUTES «PAYSAGE»

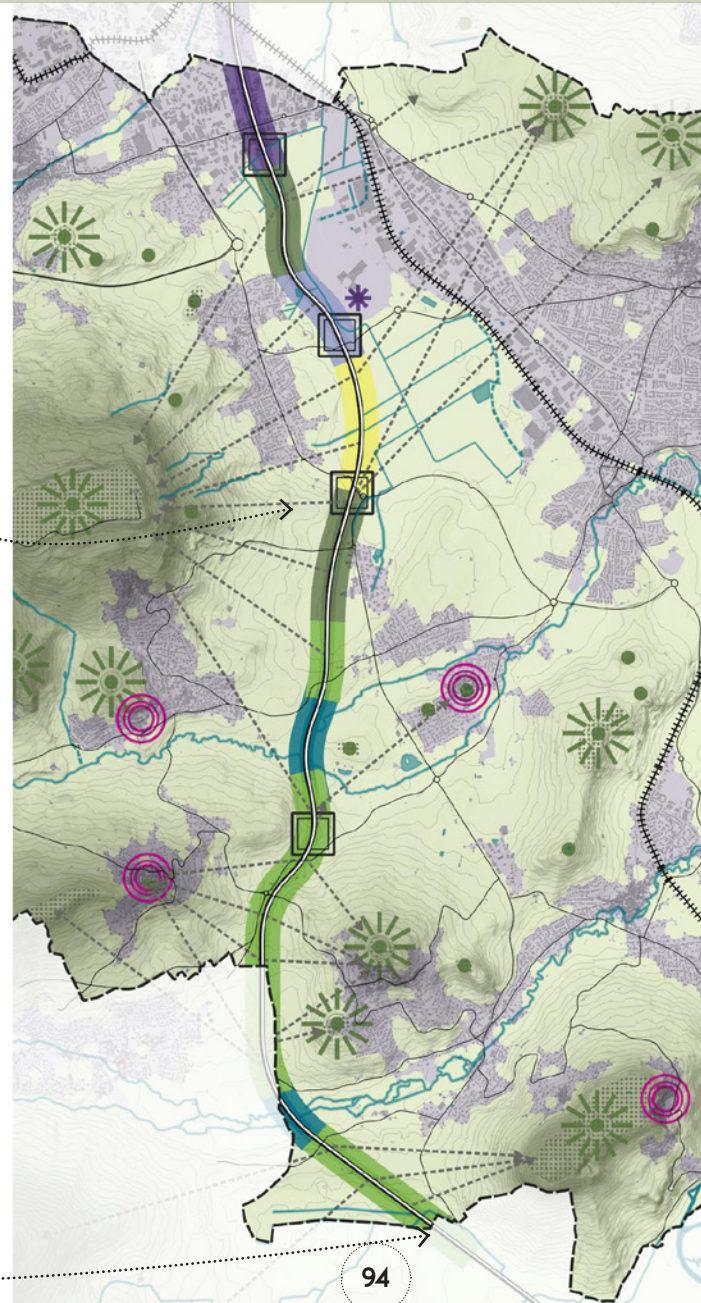
Le territoire est traversé par plusieurs routes « paysage » qui offrent une lecture et une appréciation d'ensemble d'une ou de plusieurs unités paysagères du territoire élargi. Ces routes passent alternativement dans des secteurs boisés mais surtout sur des espaces agricoles qui ouvrent les paysages et offrent une diversité de vues souvent remarquables, selon les configurations topographiques et géographiques, panoramiques voire dominantes sur les paysages naturels, ruraux ou urbains et point repères d'intérêt. Les abords sont généralement enherbés, le vocabulaire routier est peu présent (rond-point, glissière de sécurité, signalisation horizontale...) et la route « s'efface » devant le paysage perçu. Des constructions s'implantent parfois à l'aval et ferment des perspectives visuelles remarquables, tout comme le développement de la végétation arborée sur certains secteurs.





«Il y donc une deuxième porte d'entrée, celle dans le sud de l'agglomération, à l'entrée de la plaine de Sarliève.»

«Il y a une porte d'entrée importante au pied de Corent, on vient de la campagne, on a des perspectives sur le dôme du Crest, sur le plateau de Serre, derrière le puy de Dôme etc...»



- Autoroute
- Sommets des tables et puy
- Point repère formé par les puy
- Point repère majeur et remarquable
- Silhouette bâtie remarquable
- Orientation des perceptions depuis l'autoroute
- Espace bâti
- Espace agricole ou naturel permettant la lecture du paysage et la mise en scène des vues

- Séquences paysagères le long de l'autoroute, rythmées par les perceptions des puy emblématiques
- Agricole vallonnée et ouverte sur le grand paysage
 - Agricole de plaine
 - Naturelle de vallée
 - Paysage émergent, en mutation
 - Périurbaine
 - Activité
 - Seuil
 - Signal d'entrée d'agglomération





**ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE
STRUCTURÉ PAR SES REPÈRES TOPOGRAPHIQUES ET
BÂTIS À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE CONSOM-
MATRICE DE TERRES**



DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

Le territoire est riche de patrimoines paysagers, notamment les reliefs repères issus d'une histoire géologique exceptionnelle et dont le volcanisme a dessiné les particularités, mais aussi la plaine de Sarliève et le val d'Allier, des structures paysagères fortes, qui, par contraste, mettent en exergue les reliefs et bénéficient d'une valorisation réciproque. L'histoire de l'occupation humaine sur le territoire ajoutent de nombreux patrimoines historiques, culturels et bâtis tels que les oppida, les silhouettes bâties des forts villageois, les monuments remarquables... Ces patrimoines, au sens large, à la fois repères et spécificités du paysage du territoire, voient leur identification visuelle, leur lisibilité dans le paysage, s'amoinrir voire s'effacer sous l'effet de multiples dynamiques d'évolution à l'œuvre.

1. DES ÉDIFICES VOLCANIQUES MASQUÉS PAR LA FERMETURE DES PAYSAGES

LA DÉPRISE AGRICOLE SUR LES PENTES ET SOMMETS DES ÉDIFICES VOLCANIQUES

Jusqu'au 20e siècle, la polyculture ancestrale, familiale, du territoire, alliant cultures, vergers, vignes et pastoralisme, façonnent les paysages, leur confèrent un caractère très ouvert et participent ainsi à la lecture des différents édifices volcaniques, leurs pentes comme leurs sommets.

A partir du 20e siècle, en plus du phylloxéra qui a impacté la viticulture, l'agriculture connaît une forte mutation et s'oriente vers des modes de production plus intensifs. Le pastoralisme, présent sur les pentes comme sur les sommets (ex. plateau de Gergovie) est fragilisé et le nombre d'exploitant en forte diminution.

Les pentes des édifices volcaniques, difficilement exploitables sont progressivement délaissées puis gagnées par l'enfrichement. Les espaces pastoraux des sommets se referment aussi peu à peu.

Plateau de Gergovie

À partir de 1795, l'exploitation pastorale du plateau de Gergovie par les habitants du village fait place à une culture des sols. Au début des années 1840, le plateau est entièrement cultivé et dépourvu d'arbre. Cependant, entre 1860 et 1930, les terrains retournent progressivement à leur vocation première de pacage. L'exploitation agricole étant peu à peu abandonnée, dès les années 1980, la végétation reprend le dessus. Les prairies, qui ne sont plus fauchées, s'embroussaillent rapidement. La zone de dépression au centre du plateau se boise ; les frênes et les saules poussent rapidement.



Le plateau de Gergovie, vue aérienne dans les années 1930. Crédits photo : PhotothèqueCg63 - Photo Roger Henrard - TOUS DROITS RESERVES

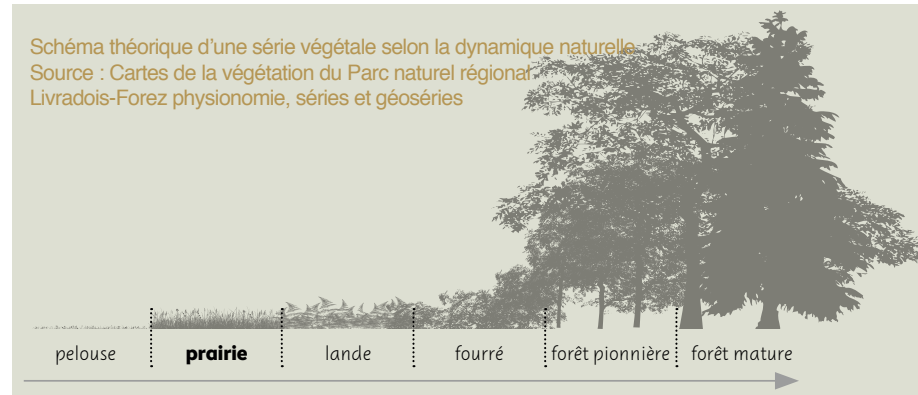


Le plateau de Gergovie, vue aérienne, en juillet 2015. Crédits photo : J. Way

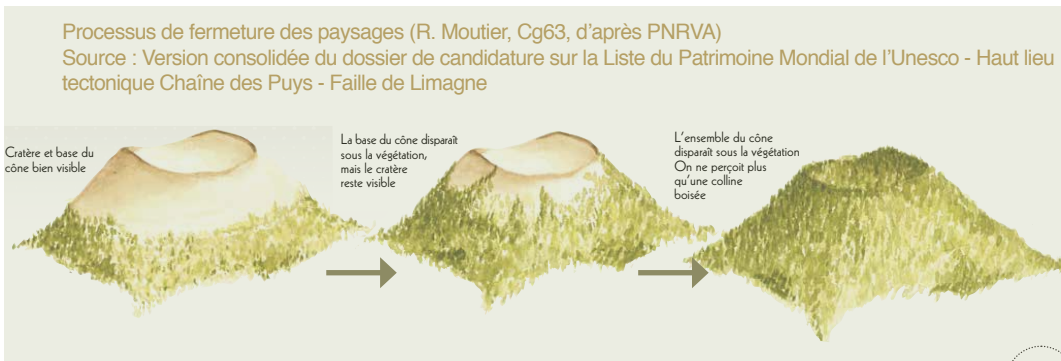
Aujourd'hui, un troupeau de 400 moutons pâture sur le plateau, et des prairies sont toujours fauchées ; cela permet de maintenir certaines zones de prairies ouvertes. Cependant, le milieu se ferme par endroits, notamment à proximité des versants boisés et au centre du plateau. Source : Plan de gestion du plateau de Gergovie et des sites arvernes, juillet 2019 Conseil Départemental du Puy-de-Dôme



L'abandon des pratiques agricoles ainsi que la proximité de forêts, produisent un reboisement naturel rapide. Différents stades caractérisent le processus d'enfrichement, tout en étant conditionnés par les types d'espèces pionnières, les caractéristiques des lieux (pente, exposition, altitude) et les types de pratiques agricoles.



La progression de la végétation arborée efface les nuances topographiques, gomme la singularité des formes volcaniques. La végétation dissimule les puys comme des plateaux ou coulées de lave, empêche leur appréciation dans leur ensemble et réduit les points de vue. Elle masque aussi l'ensemble des éléments de patrimoine rural associé aux pratiques anciennes (murs de soutènement ou de clôture, pierriers ou tas d'épierrage, cabane de vigne.... Il en résulte une perte de singularité et de spécificité paysagères.



Friches spéculatives et enfrichement des puys qui tendent à se reboiser

DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

La trame bocagère affirmant le parcellaire, lui-même soulignant la pente, s'est épaissie et densifiée, jusqu'à lier les haies entre elles. Associées à l'enrichissement des parcelles les plus pentues et éloignées, les versants se sont refermés. Les socles paysagers de présentation des puys perdent de leur lisibilité et se banalisent sous un couvent unifié. La diversité et la profondeur de champ de vision donnée par le réseau de haies disparaît. Le sommet, typique de chaque puy et forme volcanique, se referme aussi. L'édifice volcanique attire moins les regards, devient moins identifiable, ressemble à une simple colline boisée...

Lecture du sommet du Puy Giroux mis en scène par ses pentes bocagères



Source : Carte postale ancienne milieu 20e s.

- Déprise agricole sur sommet et pentes du Puy Giroux > développement des bois
- Épaississement et densification de la trame bocagère > Risque de fermeture du versant
- Extension de l'urbanisation sur les pentes et en piémont
- > Perte de lisibilité des socles paysagers de présentation visuelle
- > Altération des ambiances paysagères, perte diversité



1950

Bois & secteur en cours de fermeture

Espace Bâti

Haie, alignement d'arbres



Aujourd'hui

Progression des bois & secteur en cours de fermeture

Progression des espaces bâtis

Déboisement

Haie, alignement d'arbres supplémentaire

Source : IGN - Géoportail



LES PLANTATIONS FORESTIÈRES ET LEURS INCIDENCES PAYSAGÈRES

En plus de la régénération naturelle liée à la déprise agricole, certains secteurs ont fait l'objet de plantations. Par exemple, à partir de 1909, la Section d'Auvergne et du Plateau Central des Amis des Arbres a participé au reboisement du plateau de Gergovie et de ses pentes (cinq hectares appartenant à la commune de La Roche-Blanche ont notamment été mis à disposition de la Société pour être reboisés et soumis au régime forestier).

Ces plantations accentuent la fermeture des paysages et génèrent parfois des incidences visuelles selon leur localisation et leur visibilité, selon leurs essences (éventuel contraste de couleurs et de textures avec la végétation naturelle environnante), leurs formes (éventuels impacts des limites rectilignes de parcelles) et leurs implantations.

Déprise agricole sur les sommets et versants des Puys
> développement des bois
> Plantations forestières >
Artificialisation

Agrandissement de la taille des parcelles
> Perte de lecture du parcellaire lanieré soulignant les pentes
> Perte de diversité (couleurs, texture, biodiversité...)



Source : IGN - Géoportail

1950

- Bois & secteur en cours de fermeture
- Espace Bâti



Aujourd'hui

- Progression des bois & secteur en cours de fermeture
- Plantation forestière
- Progression des espaces bâtis

DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

UNE PERTE DE LISIBILITÉ DES LIGNES STRUCTURANTES DES PUY, DES VUES QUI DISPARAISSENT

La perte de vitesse des activités agricoles de type viticole, arboricole, ou pâturage d'une part, qui tend généralement vers un enrichissement voir un reboisement des parcelles, et d'autre part la simplification des formes d'agriculture, notamment via la spécialisation céréalicole, sont deux tendances actuelles qui complexifie la lisibilité des silhouettes repères des puy et buttes qui marquent l'entrée sud de l'agglomération.



Cournon : spécialisation céréalicole

En effet, ces sites paysagers remarquables, soient les reliefs d'agglomération, buttes et plateaux promontoires, composent l'écrin paysager du cœur métropolitain, et sont mis en scène par la juxtaposition des fines parcelles agricoles de leurs pieds jusqu'à leur plateau.

C'est bien cette activité agricole historique qui a permis de maintenir ces espaces paysagers ouverts, et ces reliefs singuliers lisibles. Il en va de même pour la chaîne des Puys, qui jouxte le périmètre du Plan Paysage, et participe de son écrin paysager lointain, dont les courbes sont aujourd'hui sur certains secteurs noyées dans les boisements. Le pâturage est en effet beaucoup moins pratiqué qu'autrefois, que ce soit au niveau du plateau des Dômes, que sur les puy de la plaine de Limagne. Pourtant, grâce à cette pratique agricole ancestrale, ces lieux ouverts, qui permettent à tous d'embrasser l'ensemble de ce territoire car situés aux sommets des puy ou des buttes, offrent des perspectives en direction des espaces naturels majeurs du Grand Clermont (Chaîne des Puys, coteaux, Val d'Allier...), du cœur métropolitain ou des silhouettes bâties singulières.

A grande échelle, ce sujet est abordé dans le document du DOG, qui fixe pour orientation «de préserver leur caractère de paysage ouvert et de garantir la lisibilité des volcans notamment, par le maintien de l'activité agricole et pastorale, et de favoriser l'ouverture de points de vue sur la Chaîne des Puys (...) de les (les points de vues et panoramas) pérenniser et de les valoriser, notamment, en favorisant l'ouverture du paysage (boisement) et en portant une attention forte aux vues remarquables situées aux abords des axes routiers ou en entrées d'agglomération.»



Carte postale ancienne (datée 1987)

Puys d'Anzelle et de Bane depuis le plateau de Gergovie



Aujourd'hui : agrandissement des parcelles, céréaliculture, plantations d'alignement le long des chemins

DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

L'URBANISATION À L'ASSAUT DES PENTES

Le développement des structures villageoises implantées sur les versants des édifices volcaniques s'est étendu sur les pentes, parfois le long des courbes de niveau, parfois dans le sens de la pente, couvrant ainsi de larges pans des socles paysagers de présentation visuelle des puy ou plateaux.



Carte postale ancienne

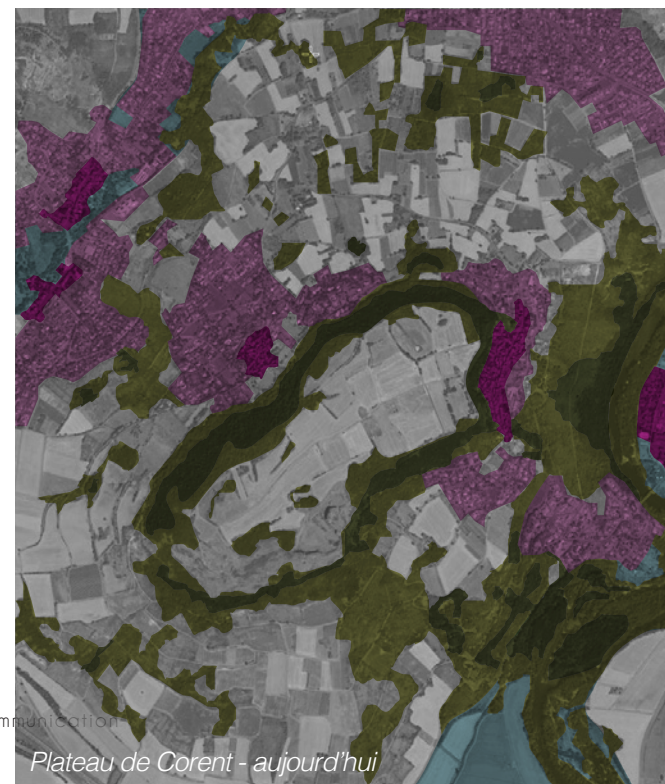


L'urbanisation sur les pentes du plateau de Corent

Double fermeture des socle paysager des puy

- Déprise agricole sur versants et développement des bois
- Extension de l'urbanisation sur les pentes et en piémont

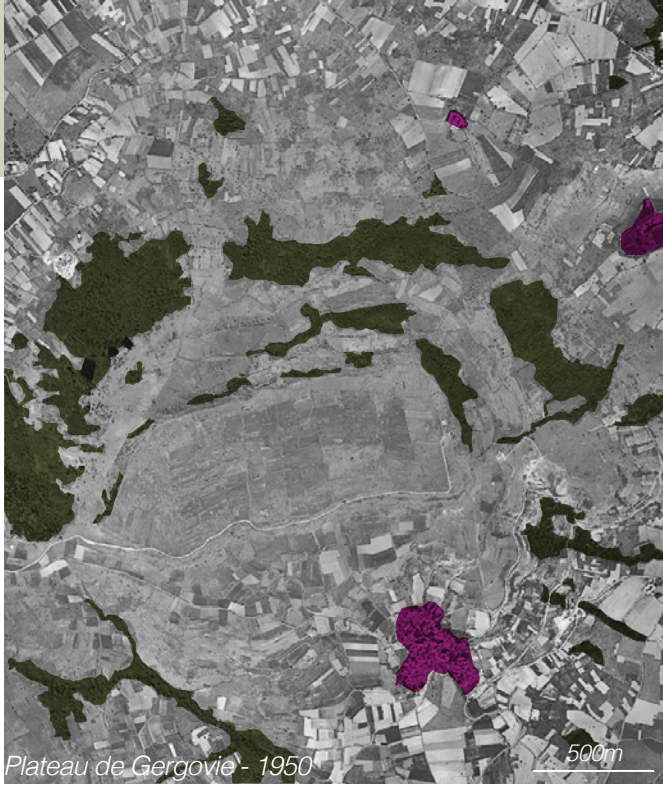
> Perte de lisibilité des socles paysagers de présentation visuelle
> Altération des ambiances paysagères, perte diversité



et communication

Plateau de Corent - aujourd'hui

ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE AGRICOLE ÉTAGÉ ET STRUCTURÉ À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE CONSOMMATRICE DE TERRES



Plateau de Gergovie - 1950

1950

Bois & secteur en cours de fermeture

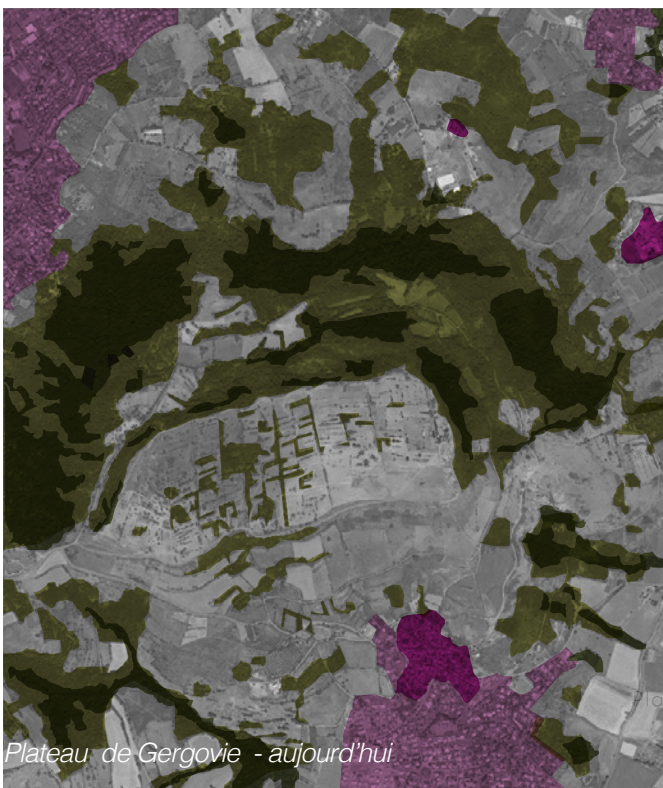
Espace Bâti

Fond de vallée

Aujourd'hui

Progression des bois & secteur en cours de fermeture

Progression des espaces bâtis



Plateau de Gergovie - aujourd'hui

Source : IGN - Géoportail

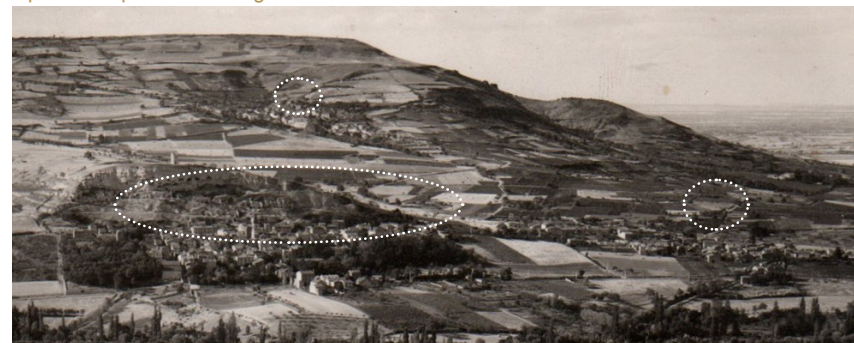


Carte postale ancienne - Depuis la vierge de Monton

Ce développement participe à la fermeture des paysages, de la même façon que l'avancée de la forêt suite à la déprise agricole ou aux plantations, et empêche une appréciation d'ensemble de ces patrimoines paysagers, géologiques et volcaniques. Il pénalise aussi les vues vers les édifices en créant des surfaces conséquentes, en front visuel sensible, et génèrent aussi des impacts selon les insertions dans le site.



L'urbanisation qui «remonte» sur les pentes du plateau de Gergovie



Carte postale ancienne - Depuis le Crest



Plateau de Gergovie

on paysage de l'entrée Sud d

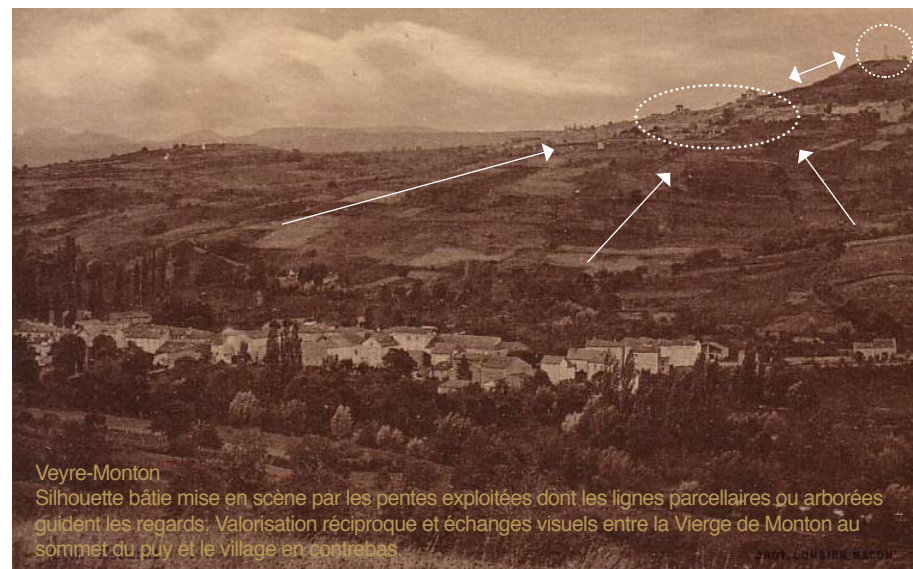
DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

2. L'IDENTIFICATION ET LA QUALITÉ DES SILHOUETTES BÂTIES MENACÉES PAR LES EXTENSIONS URBAINES

La pression urbaine de l'agglomération clermontoise est forte et induit un développement résidentiel ainsi qu'un développement économique, plus ou moins étendus selon un gradient alliant la topographie et la proximité de Clermont Ferrand.

DÉNATURATION DES SILHOUETTES BÂTIES

Les villages du territoire montrent des formes adaptées aux lieux d'insertion qui dessinent des silhouettes remarquables dans les paysages. Ces silhouettes constituent un patrimoine paysager et urbain important du territoire, qui participe à sa lisibilité (capacité à «lire» les repères) et marque sa spécificité comme sa qualité. Le développement résidentiel a souvent englobé les noyaux anciens dans une nappe urbaine indifférenciée et étendue, jusqu'à lier différents groupements bâtis entre eux. Ce développement impacte directement les silhouettes bâties, de moins en moins perceptibles dans les paysages.



Veyre-Monton
Silhouette bâtie mise en scène par les pentes exploitées dont les lignes parcellaires ou arborées guident les regards. Valorisation réciproque et échanges visuels entre la Vierge de Monton au sommet du puy et le village en contrebas

Carte postale ancienne



Aujourd'hui, silhouette bâtie «noyée» dans la nappe pavillonnaire



Le Crest

Tour de la Roche Blanche

Gergovie

Hormis la fermeture des paysages par le boisement de certaines parcelles (perte d'identification de la Tour de la Roche Blanche, abords du Crest qui brouille la silhouette), les extensions urbaines ont considérablement modifié les perceptions. La silhouette groupée de Gergovie reste identifiable par son caractère groupé mais son caractère est affaibli par l'emprise et la forme étalée des espaces urbanisés qui la ciment. La silhouette du Crest est encore bien perceptible et remarquable. Les extensions qui descendent sur les pentes et étirent les silhouettes ont préservé des espaces ouverts précieux qui permettent encore la lecture du village et de sa forme dans le paysage.

DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

ESPACES AGRICOLES DE PROXIMITÉ : ESPACES DE FAIRE-VALOIR DES BOURGS À MAINTENIR

S'ils sont garants d'un environnement qualitatif et identitaire des communes, et ont toujours permis de maintenir visibles les silhouettes de puys dans les paysages de plus en plus urbanisés de la plaine de Limagne, à une échelle plus précise, ces parcelles cultivées permettent également de mettre en valeur les silhouettes de bourgs eux-même. En conservant des espaces de respiration et de faire valoir via l'exploitation des petites parcelles vivrières en franges de chaque village d'origine, les silhouettes urbaines s'affirmaient subtilement dans les paysages agricoles.

Ces parcelles, de part leur situations à proximité du cœur urbain, mais également de part leur dimensionnement, sont souvent les lieux privilégiés d'extensions urbaines, qui tendent à rompre un lien aux paysages environnants, et la lisibilité des situations originelles des bourgs, villages, hameaux (position de piémont, de balcon, etc...).



Carte postale ancienne

Le Crest

Silhouette bâtie mise en scène par les pentes exploitées (espace de faire-valoir) dont les lignes arborées soulignent le parcellaire et offrent une certaine profondeur de champ de vision, une appréciation des distances et de la pente.



Aujourd'hui, la silhouette bâtie est moins identifiable sous l'effet de la progression des boisements et de l'épaississement des haies



Veyre-Monton, hameau de Soulasse

Espaces de faire-valoir de la silhouette bâtie quasi-entièrement occupés par les espaces urbanisés, constituant une nappe pavillonnaire de grande emprise visuelle sans définition de «forme» dans le paysage.

Les quelques parcelles entretenues ouvertes, enclavées dans le tissu résidentiel, ne suffisent plus à créer une continuité et une mise en valeur du groupement originel.



DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

3. LA FERMETURE DE LA PLAINE DE SARLIÈVE

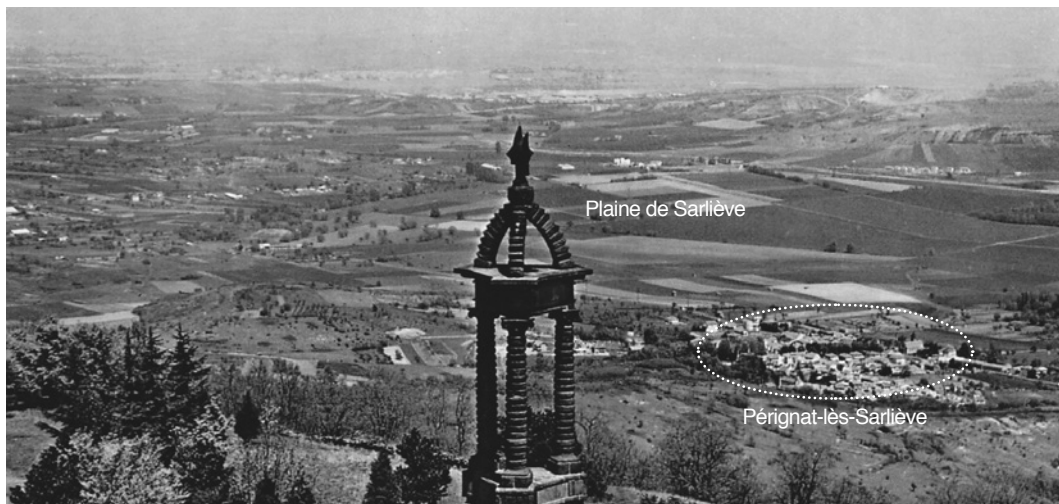
Enfin, la plaine de Sarliève, qui constitue l'un des patrimoines paysagers majeurs du territoire, par sa situation géographique, par sa mise en lumière des reliefs alentours comme de l'agglomération, par son histoire aujourd'hui peu révélée... est aussi pénalisée par un développement conséquent et irréversible. Sous influence de l'agglomération et permis par une topographie très plane, le développement économique est dominant et ne cesse de réduire l'emprise de la plaine. Celle-ci, pourtant au cœur des perceptions depuis les reliefs emblématiques qui la cernent, perd peu à peu de sa force. Son identification visuelle, non encore menacée directement, s'en trouve néanmoins altérée.

Par ailleurs, le paysage tel que perçu aujourd'hui révèle aussi certaines volontés de préservation. La commune de la Roche Blanche a en effet rappelé lors des ateliers thématiques que 60 ha avaient été déclassés dans la plaine de Sarliève lors de l'élaboration de son document d'urbanisme. Le conseil municipal de la commune s'est notamment opposé au déplacement du site Seveso Antargaz au milieu de la plaine.





Carte postale ancienne



Carte postale ancienne



Le développement résidentiel, d'activités, de commerces, d'équipements... dans la plaine de Sarliève a restreint et fragmenté son espace «topographique», et empêche aujourd'hui une perception dans son entièreté. Malgré tout, l'espace plan, valorisé par les cultures, restent encore bien présent et bien identifiable dans le paysage dans le paysage. Il constitue à la fois une zone de focalisation du regard et un espace de distribution des vues permettant l'identification des repères bâtis ou naturels alentours.

DIAGNOSTIC PHASE # 1

DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

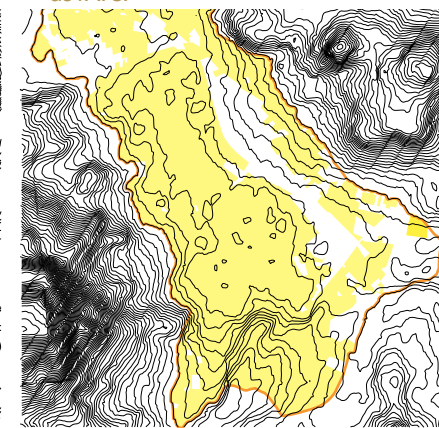
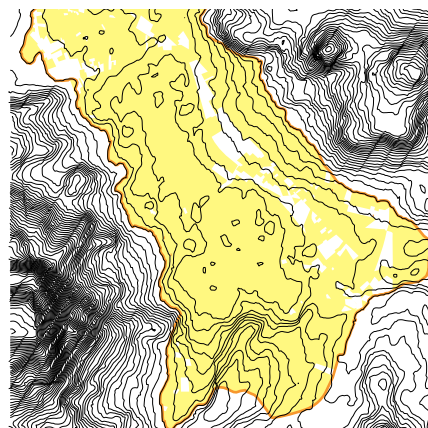
1954 - Un grand espace agricole couvre les espaces plans de la plaine de Sarliève. En son cœur les parcelles drainées sont de grande taille et dessinent un parcellaire régulier selon une trame orthogonale. Autour, les parcelles sont de très petite taille, accueillant des cultures diversifiées, et s'orientant souvent perpendiculairement aux courbes de niveau ou aux voies de communication. Cette matrice parcellaire dense dévoile aussi des structures végétales ponctuelles qui participent à la richesse des ambiances comme à la biodiversité.

Le bâti (château de Sarliève, ou bâti agricole) essentiellement) ponctuent les axes de communication ou s'inscrivent à la croisée des chemins. Il reste peu présent.

1971 - développement d'activités entre la RD772 et la voie ferrée. Développement résidentiel depuis Cournon le long de la RD212 et depuis Aubière.

1982 - Poursuite du développement des activités entre la RD772 et la voie ferrée, puis extension entre la RD772 et la RD212, ainsi qu'au Nord, au croisement de la RD212 et la RD765. Poursuite du développement résidentiel depuis Courmon et Aubière, puis depuis le Cendre vers la plaine. Aménagement de l'A75.

Évolution de l'occupation du sol de l'emprise «topographique» de la plaine de Sarliève, à partir des photos aériennes anciennes (Sources : IGN Géoportail)



«Un territoire qui pourrait approvisionner l'agglomération toute proche»





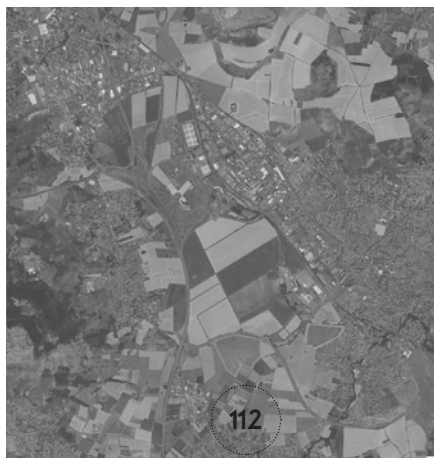
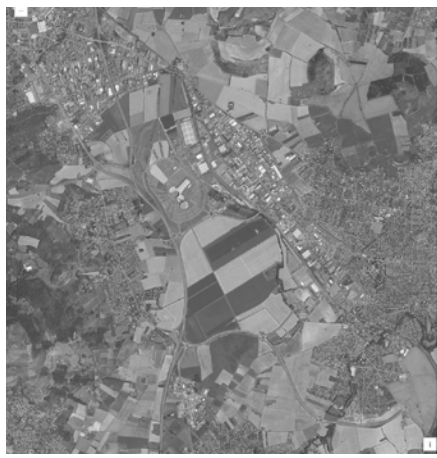
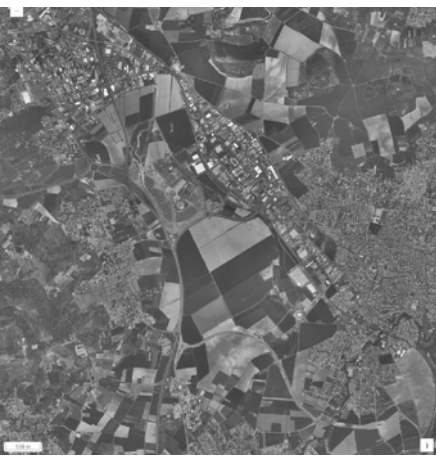
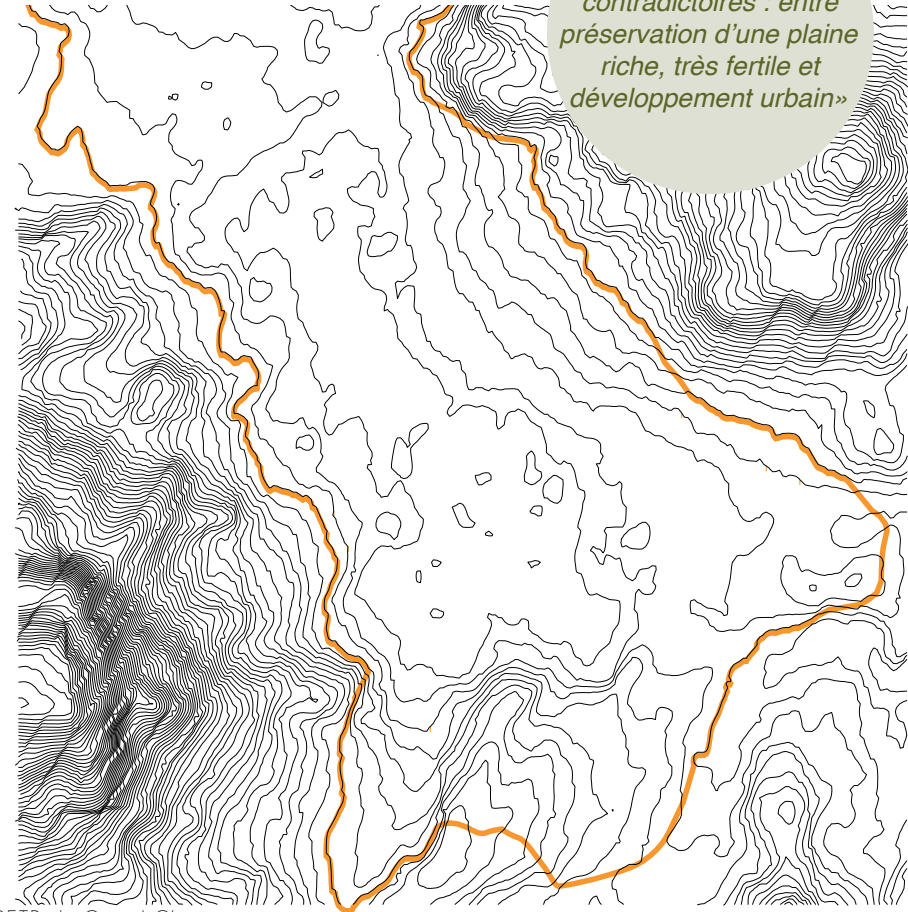
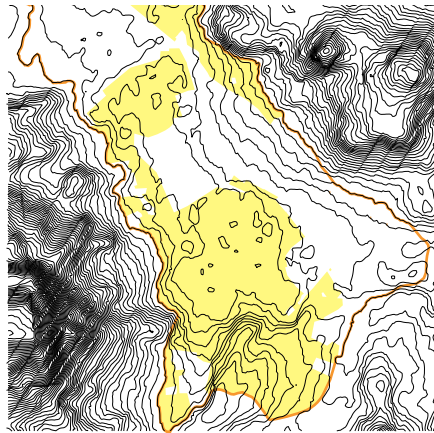
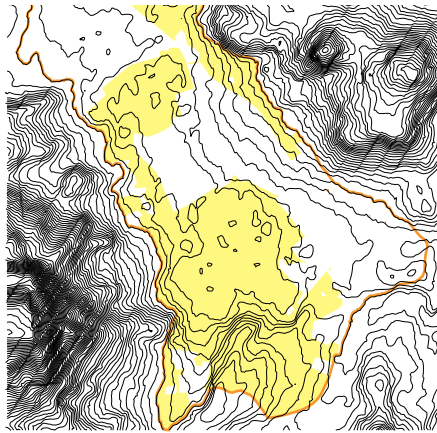
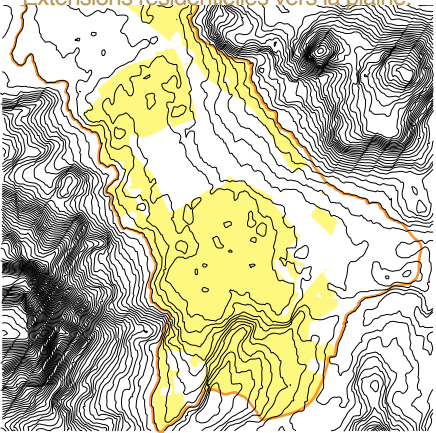
2000-2005 - Fort développement des activités entre voie ferrée et RD212, et à l'Ouest de la voie ferrée sur Courmon, autour des RD212 et RD765 sur Aubière. Zone artisanale de la Novialle au Sud. Aménagement de la Grande Halle d'Auvergne en situation centrale de la plaine. Échangeurs autoroutiers. Extensions résidentielles vers la plaine.

2006-2010 - Faible développement en extension, artificialisation de quelques enclaves.

Aujourd'hui - Extensions résidentielles sur les premières pentes de Courmon, et extensions d'activités à l'Ouest de la voie ferrée.

Et demain ? - De nombreuses zones à urbaniser (vocation d'activités ou d'équipement) sont programmées dans les documents d'urbanisme, réduisant considérablement l'espace ouvert de la plaine de Sariève

«Beaucoup d'enjeux contradictoires : entre préservation d'une plaine riche, très fertile et développement urbain»



DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

4. CE QUI EST EN JEU

LES VALEURS QUI FONT REPÈRES DANS LE PAYSAGE

L'entrée sud de l'agglomération clermontoise porte de nombreuses structures paysagères qui permettent l'identification visuelle du territoire, sa lecture et sa compréhension.

Valeurs qui font repères dans le paysage, menacées par des évolutions diverses :

- Les édifices volcaniques (puys et plateaux), témoins de l'histoire géologique mouvementée du territoire, qui offrent également une grande variété de points de vue et des ambiances paysagères diversifiées
- Des lieux singuliers (promontoires offrant des défenses naturelles et des vues dominantes et lointaines) chargés d'histoire (préhistoire, histoire de la Gaule, histoire médiévale)
- Des socles paysagers, dont les pâtures et cultures soulignent la topographie et mettent en exergue les repères volcaniques
- Des forts villageois aux formes groupées, qui constituent des structures bien identifiables dans les paysages et dessinent des silhouettes remarquables
- Des espaces agricoles de «faire-valoir» qui «présentent» les villages dans le paysage
- La plaine de Sarliève, plaine de limagne, espace de respiration qui met en scène les reliefs repère du territoire ainsi que l'entrée d'agglomération. elle constitue un marqueur paysager du territoire.
- Les vues depuis les points du territoire, et réciproquement depuis les plaines et vallées. Les relations de covisibilités. La grande visibilité du territoire.
 - Une histoire géologique lisible dans les paysages

DES INITIATIVES ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE RECONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DES REPÈRES PAYSAGERS

Les dynamiques d'évolution des paysages liés à la déprise agricole, aux plantations forestières, au développement urbain (intégrant les infrastructures, l'habitat, l'économie...), tendent à fermer les paysages et altérant la lisibilité des repères emblématiques, tant naturels que culturels, du territoire.

Ces évolutions, et les pertes de qualité qu'elles peuvent générer, sont connues et reconnues sur le territoire. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour la protection et la préservation des patrimoines. Des documents de gestion sont en cours pour assurer leur pérennité.

La démarche de plan paysage vise également à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles en structuration sur le territoire car elles constituent des leviers potentiels pour l'accompagnement qualitatif des dynamiques paysagères futures.

LA PROTECTION ET LA GESTION DES SITES EMBLÉMATIQUES ET HISTORIQUES

- L'inscription, en 2018, du haut-lieu tectonique de la Chaîne des Puys et de la Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Unesco marque la reconnaissance de ces paysages exceptionnels :

Critère retenu pour l'inscription

« Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification. »

Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

« Dans un site circonscrit et esthétique, ce véritable théâtre géologique donne à voir de manière exceptionnelle un phénomène majeur et spectaculaire de l'histoire de la Terre : la rupture des continents. Imprimant le paysage, la longue faille de Limagne, l'alignement gracile des volcans de la Chaîne des Puys et le relief inversé de la Montagne de la Serre, montrent comment la croûte continentale s'est fracturée, effondrée, déclenchant des remontées de magma profond et un soulèvement massif de toute cette zone. » (Source : Version consolidée du dossier de candidature sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco - Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - Faille de Limagne)

Seule la zone tampon du Bien UNESCO concerne le territoire d'étude, mais la perception et la proximité de cette valeur universelle amorce une reconnaissance à la plus grande échelle de ces patrimoines géologiques.

- Plus directement lié au territoire d'étude, le projet de site classé du « plateau de Gergovie et des sites arvernes » témoigne du caractère historique remarquable des plateaux de Gergovie, de Corent et de Gondole, oppida gaulois et lieux de la bataille de Gergovie. Les paysages remarquables et repères emblématiques supports du patrimoine historique sont également reconnus via le projet de classement.

Comme vu dans le diagnostic, le projet de classement intègre les espaces compris entre les sites emblématiques repérés, de façon à protéger et gérer les co-visibilités entre sites, mais ne comprend pas les zones urbanisées du territoire. L'encadrement de l'évolution des espaces urbanisés sera intégrée au Plan Paysage. Le document de recommandations paysagères et gestion du site classé sera réalisé par la suite et en complémentarité du Plan Paysage.

- Le département du Puy de Dôme a travaillé sur un plan de gestion du plateau de Gergovie et des sites arvernes (juillet 2019) qui vise :

- Des sites historiques et naturels mieux connus
- Des vestiges archéologiques protégés, une richesse naturelle favorisée et des paysages de qualité
- Un accès aux sites organisé et facilité
- Des sites archéologiques lisibles pour le grand public
- Une communication ciblée
- Des sites vivants et préservés
- Un rôle bien défini pour chaque acteur au sein d'un projet partagé

III.1 DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

63 fiches-actions ont été détaillées, selon différents objectifs :

1. Connaître et préserver le patrimoine archéologique, historique, paysager et naturel des sites

> Actions : synthèse des connaissances, cartographie, inventaire complémentaires (archéologie, nature, patrimoines paysagers), projets de recherches scientifiques, mesures de protection des sites, politique d'acquisition foncière, travaux de conservation des vestiges, restauration d'espaces dégradés, lutte contre embroussaillement, observatoire des paysages, sensibilisation du public...

2. Faciliter l'accès, mettre en valeur les sites et partager les connaissances signalétique, aménagements routes d'accès, chemins de randonnées et de découverte, stationnements, schéma d'intentions paysagères, supports de médiation, expositions, plan de communication...

3. Organiser la gestion durable des sites et conserver la multiplicité des usages stratégie touristique, mise en réseau des sites, pérennisation de l'activité agricole, mode de gouvernance...

- Un schéma d'intentions pour la préservation et la valorisation du plateau de Gergovie (Fiche action 32 du Plan de gestion) a été réalisé (2019, A. Freytet paysagiste). Des propositions de valorisation sont notamment détaillées par séquences :

- 1 - la route des Cros
- 2 - la route de l'ascension et l'Ouest du plateau
- 3 - la route et le sentier du rempart et l'Est du plateau
- 4 - les abords du monument et du restaurant
- 5 - Les abords de la maison de Gergovie
- 6 - les sentiers du plateau

Schéma d'intentions pour la préservation et la valorisation du plateau de Gergovie, Alain Freytet, paysagiste d.p.l.g. - Département du Puy de Dôme





DES OUTILS POUR MAÎTRISER, ENCADRER, ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES SILHOUETTES BÂTIES

- Les communautés de communes de Clermont Auvergne Métropole et de Mond'Arverne travaillent toutes deux sur leur projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les diagnostics ont été réalisés et les Projets d'Aménagement et de Développement Durables sont en cours. Ces documents pourront maîtriser les extensions urbaines, définir des orientations concernant la forme urbaine à développer dans le respect des sites et paysages.

- A proximité du territoire des Sites Patrimoniaux Remarquables ont été réalisés. Ils reconnaissent les valeurs du patrimoine architectural, urbain et paysager des forts villageois, et encadrent les évolutions du patrimoine bâti.

DES OUTILS POUR OBSERVER ET MIEUX CONNAÎTRE LES ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE

- Un Observatoire Photographique privé des Paysages du territoire de Gergovie Val d'Allier a été mis en place en 2011-2012 sur le site internet : <http://observatoiredespaysages.fr/gergovie-val-dallier/>. Il a pour but de constituer un état des lieux des paysages sur ce territoire. Dans son périmètre, il inclut les sites historiques de Gergovie et de Corent. L'objectif d'un observatoire du paysage est d'observer les transformations des paysages sur plusieurs années, en comparant des photos

prises au même endroit à un intervalle de temps défini. Les clichés doivent donc être reproductibles d'années en années, et doivent être représentatifs des paysages étudiés. Cela permet d'objectiver les évolutions du paysage. Cet observatoire privé présente quelques clichés et résultats pour les années 2011-2012 mais n'a pas été complété au fil des ans.

- Un observatoire photographique participatif des paysages et de la valeur universelle de la Chaîne des Puys-faille de Limagne a également été réalisé. Des points de vue ont notamment été identifiés sur la Montagne de Serre et le Plateau de Gergovie.

- Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez a également travaillé sur les points de vue offerts par les reliefs des monts du Livradois et du Forez sur la chaîne des puys, dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du haut lieu tectonique Chaîne des puys – Faille de Limagne. Les points de vue repérés ont fait l'objet d'une publication «L'éphéméride du temple de Mercure». Les vues identifiées ne concernent pas le territoire d'étude du Plan Paysage.

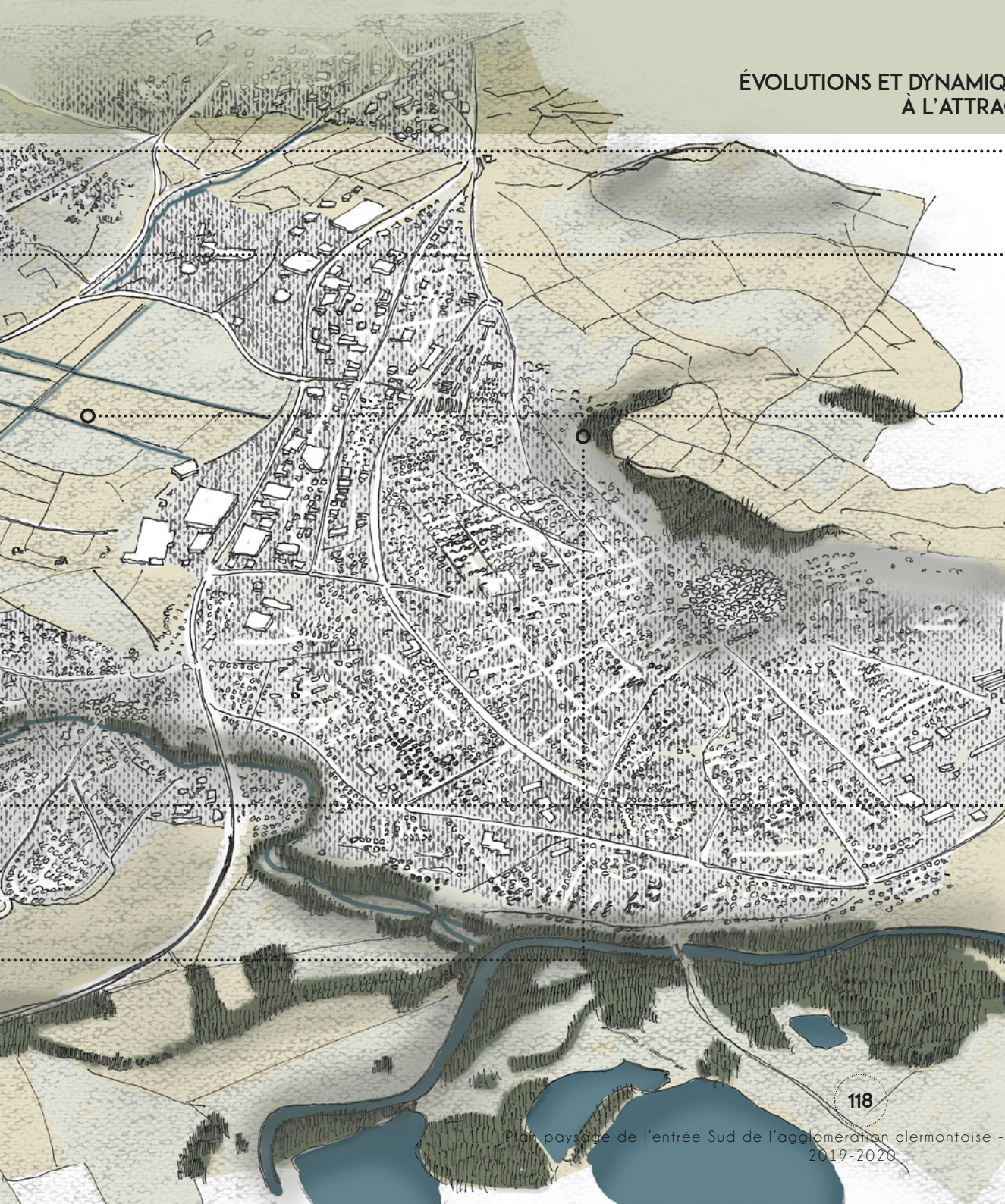
DES REPÈRES PAYSAGERS DONT LA LISIBILITÉ S'AMOINDRIT

ENJEUX IDENTIFIÉS RELATIFS AUX REPÈRES PAYSAGERS

- L'identification et la qualité des silhouettes bâties dans le paysage, leur composition et leur espaces de présentation visuelle
- La lisibilité des édifices volcaniques dans leur ensemble,
- L'évolution des socles paysagers pour la mise en valeur des édifices volcaniques
- La reconnaissance et la connaissance des patrimoines intégrées dans le quotidien des habitants



ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE AGRICOLE ÉTAGÉ ET STRUCTURÉ À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE CONSOMMATRICE DE TERRES



- La préservation des points de vue et vues remarquables
- La mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager des villes et villages
- La plaine de Sarliève et la préservation d'un espace de respiration et de faire-valoir conséquent au cœur du territoire
- L'évolution de la plaine pour la mise en valeur des paysages et le quotidien des habitants
- Les complémentarités à créer entre protection de sites historiques ou géologiques et évolutions du territoire adaptées aux contextes et patrimoines

III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

1. UN ÉTALEMENT URBAIN CONSOMMATEUR D'ESPACES ET VECTEUR DE DÉGRADATION DES SOLS

UNE PRESSION FONCIÈRE SUR LES ESPACES AGRICOLES...

Le périmètre compris par le Plan Paysage de l'entrée Sud de l'agglomération clermontoise est caractérisé par une agriculture historiquement multiple, ayant progressivement évolué vers une spécialisation céréalière en plaine, mais conservant une diversité de formes d'agriculture, plus ou moins présentes dans les paysages. Ces espaces agricoles ont depuis plusieurs années été soumis à une dynamique d'artificialisation des sols, tantôt au profit de l'habitat, des zones commerciales et artisanales, mais également des infrastructures routières. Cette dynamique d'étalement urbain et de consommation d'espaces agricoles est marquante sur ce territoire, et son encadrement constitue aujourd'hui un des grands enjeux identifiés par le SCoT notamment.

En effet, ces évolutions tendent à une profonde modification des équilibres entre espaces ouverts et espaces fermés, et engendrent une dégradation de la qualité des sols, un patrimoine qui participe pourtant à la richesse du territoire. Les sols fertiles et divers qui caractérisent ce territoire, notamment via la plaine de Limagne, constituent un potentiel agricole précieux, dont la qualité est garante d'une productivité et d'une diversité des cultures. De plus, ces sols constituent de véritables puits de carbone, et sont à ce titre précieux quant à son stockage, dès l'instant où les conditions pédoclimatiques et les types de cultures pratiqués sont favorables. Le développement urbain des trente dernières années, et les tendances actuelles ne tiennent que rarement compte de cette richesse et de ce potentiel agronomique des sols ; la pression urbaine exercée sur la plaine de Sarliève en est un exemple parmi d'autres.

Il y a ainsi une importante tendance à la perte de terres agricoles sur le territoire, via divers projets qui perturbent les tentatives de maintien et de renforcement

de l'agriculture, pourtant clairement affichées comme des objectifs majeurs du territoire. C'est le cas entre autres avec l'élargissement de l'A75, qui a condamné 35ha de céréales, de vignes, et de vergers, malgré les actions de compensations mises en place. On peut également citer le développement conséquent des zones d'activité, qui tendent tantôt à grignoter et isoler les bassins agricoles constitués (tels que la plaine de Sarliève), tantôt à menacer la pérennité des certains petits exploitants (comme c'est le cas du moutonnier du plateau de Gergovie, dont les parcelles et le siège disparaissent au profit des zones artisanales).

UNE MODIFICATION DES LOGIQUES D'ÉTAGEMENT AGRICOLE

Les dynamiques d'étalement urbain ont également participé à repousser l'exploitation céréalière sur les coteaux par les exploitants, comme c'est le cas à Cournon. Les logiques d'étagement agricole en sont ainsi modifiées, et des problématiques d'érosion des sols peuvent alors se poser sur ces pentes céréalières.

DES FRICHES SPÉCULATIVES

Le développement urbain génère des friches, qui se déploie à proximité des agglomérations et des bourgs périurbains les plus attractifs : les friches spéculatives, qui sont une réelle problématique au niveau de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise, notamment du fait de la proximité directe avec la métropole. Ces friches constituent une réserve foncière susceptible d'engendrer de fortes plus-values dans le cas où elles pourraient être cédées en tant que terrains à bâtir. La mise en friche de ces parcelles n'est donc pas complètement synonyme d'abandon puisque certaines sont anciennes mais bénéficient, toutefois, d'un entretien.



UNE CONFRONTATION URBAIN/RURAL

Par ailleurs, l'impact du développement urbain sur les terres agricoles tend à engendrer d'autres problématiques, d'ordre social notamment : le durcissement des limites agro-urbaines, le nécessaire partage des chemins d'accès, mais aussi le manque de sensibilisation des riverains aux pratiques culturales sont sources de conflits d'usage et «confrontations» urbain/rural récurrents. On peut dans certains cas parler de phénomène d'agribashing, notamment au regard des réactions provoquées face aux traitements phytosanitaires pratiqués, mais également aux nuisances sonores par exemple.

«Ce sujet risque souvent de provoquer des conflits d'usages, beaucoup de citoyens ne veulent pas de bâtiments agricoles près de chez eux.»

«Au Puy d'Anzelle, beaucoup de personnes se garent sur les chemins agricoles, ce qui pose des problèmes d'accès pour les agriculteurs à leurs parcelles.»

Sources : Atelier thématique «Dynamiques agricoles», octobre 2019.

« Le SCoT se doit ainsi de préserver, dans des conditions viables et pérennes, les terres nécessaires :

- aux productions agricoles, source de valeur ajoutée, permettant de valoriser au mieux le potentiel agronomique de haute qualité des terres de Limagne ;
- au renforcement des différentes filières de l'agriculture du Grand Clermont (viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage...);
- au maintien de l'écrin vert et des coupures d'urbanisation qui bordent ou traversent le cœur métropolitain. »

Source : extrait du PADD, SCoT Grand Clermont (p.27)



Friches spéculatives

III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

2. UN ABANDON PROGRESSIF DES TERRES AGRICOLES ET DES SIÈGES D'EXPLOITATION DU TERRITOIRE

UNE FILIÈRE CÉRÉALICOLE QUI SE MAINTIENT, AU DÉTRIMENT D'UNE AGRICULTURE PLURIELLE

Parallèlement à cette dynamique de consommation des terres par l'étalement urbain, on constate une tendance à l'abandon de parcelles agricoles et de sièges d'exploitation.

Cette régression de l'agriculture sur le secteur de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise ne touche cependant pas la filière céréalière qui se maintient et s'étend de manière à constituer des paysages de mono-culture très ouverts en plaine, et sur les pentes douces des coteaux : aujourd'hui, le blé et le tournesol occupent la majeure partie de l'espace, tant sur les coteaux que dans la plaine avec la même structure en damier, issu à l'origine du remembrement. Les haies et les arbres isolés deviennent rares, et la mosaïque de cultures que permettaient la juxtaposition de productions de fruits à coques et des céréales ou d'oléagineux disparaît.

Cette homogénéisation des types de cultures peut à terme participer à une réelle perte de biodiversité, en rompant des continuités écologiques et paysagères entre les différents milieux. De plus cette mosaïque de cultures agricoles, à l'origine marquée par la présence de la vigne et des fruitiers, se traduisait par des parcelles très fines, de petites tailles. On peut voir sur les plans cadastraux cette période d'intense activité viticole à travers un parcellaire laniéré où sont juxtaposées une multitude de bandes étroites, allongées selon la pente. Les lisières entre chacune de ces parcelles en étaient alors multipliées, formant des écotones plus ou moins complexes et riches.

Le remembrement et l'extension de la surface moyenne des exploitations, ainsi que leur mécanisation, ne permet aujourd'hui que difficilement de maintenir ces écotones. En effet, sur les pentes, la mécanisation liées aux cultures céréalières a progressivement nivelé les versants, faisant fit de ce parcellaire historique, ainsi que des anciens murets. Ces pailhas sont envahis par les friches, et ne s'observent plus qu'au sommet de certains coteaux, tels que celui de Coirent, ou sur les versants de vallons escarpés, comme le vallon des Bouys à Mirefleurs.

UNE TENDANCE À L'ENFRICHEMENT ET À LA FERMETURE DES VALLÉES

La régression des vignes sur les coteaux, elle, est génératrice de friches, dont la gestion pose aujourd'hui des problèmes de gestion. Il en va de même concernant la régression de l'arboriculture. Cette dynamique tend à une fermeture des paysages, notamment dans la vallée de l'Auzon, qui se boise progressivement, et dont la lecture devient plus complexe.

Cette tendance à l'abandon des parcelles viticoles et arboricoles est liée à la modification des pratiques culturales et à la mécanisation. Les versants occupés par d'anciennes terrasses ne sont plus adaptés aux méthodes contemporaines. Si autrefois le moindre centimètre carré de terrain était cultivé, aujourd'hui, la nécessaire rentabilité des activités pousse les agriculteurs à mettre à profit les terres planes, facilement accessibles et mécanisables.

Au niveau des vallées un peu plus encaissées, sur l'Ouest du territoire, l'impact de la fermeture est d'autant plus important. La moindre prairie, la moindre parcelle cultivée offre un espace de respiration. Le maintien de ces espaces ouverts est donc indispensable pour assurer à ces paysages une certaine qualité.



Montagne de la Serre, vallée de l'Auzon : fermeture visuelle des coteaux



«Au niveau de la Montagne de Serre, le phénomène d'enfrichement est très présent. Face à cela, il y a peu de pratiques qui permettent une nouvelle ouverture et une valorisation des terrains enfrichés.»

Sources : Atelier thématique «Dynamiques agricoles», octobre 2019.



Cette fermeture des paysages entraîne de fait une perte des vues sur ce territoire agricole historiquement très ouvert. La multiplication des friches au niveau des puys tend également à brouiller la lisibilité de ces formations géologiques caractéristiques.

UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Il y a également un sujet de vieillissement de la population agricole, et de perte de sièges d'exploitation sur certaines communes. Cette baisse du nombre d'actifs dans le milieu agricole pose la question de la pérennité des exploitations, et de la nécessité de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs. A l'inverse, les exploitants en place, dont les surfaces de production sont de plus en plus importantes, ont besoin de renforts ponctuels ou permanents, mais font face à un manque de salariés ou de saisonniers. Sur le secteur, c'est les saisons liées à la castration du maïs qui génèrent le plus d'emplois saisonniers dans le domaine agricole. A cela s'ajoute une baisse de la main-d'œuvre familiale avec des enfants qui, souvent, ne restent pas travailler sur l'exploitation.

Source : La Montagne

III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

DÉPRISE AGRICOLE ET EMBROUSSAILLEMENT DES COTEAUX SECS



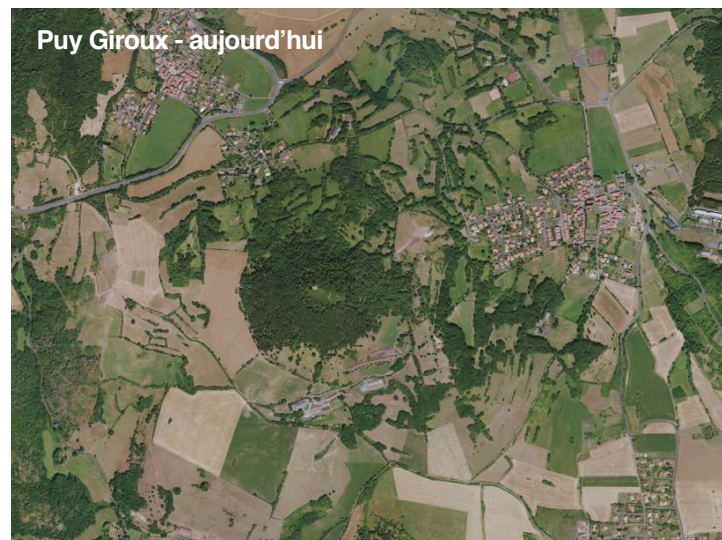
La déprise agricole, qui touche notamment les coteaux des puy, entraîne sur ces secteurs un enrichissement et une évolution du couvert végétal vers une stade arbustif. Cette tendance que l'on retrouve sur de nombreux coteaux xéothermiques, conduit progressivement à une perte biodiversité via cet embroussaillage des milieux ouverts originellement entretenus par les pratiques agro-pastorales. Parallèlement on tend à une véritable banalisation des paysages, autant en terme de perceptions que de richesse faunistique et floristique. Cette dynamique entraîne également une atténuation de la lisibilité des puy. De même, on note sur les secteurs de puy, une tendance à l'épaississement des haies et des bosquets, qui à terme risquent de produire un effet de fermeture des paysage, et accentuer cet effet de perte de lisibilité de ces formations géologiques singulières.





Puy Giroux - 1950

Épaississement
des haies et
bosquets : Risque
de fermeture du
versant



Puy Giroux - aujourd'hui

Source : géoportail



Puy d'Anzelle et de Bane - 1950



Puy d'Anzelle et de Bane - aujourd'hui

Fragmentation de la
parcelles : Perte
diversité paysagère
Épaississement en timbres
bois : Artificialisation

III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

3. ENTRE SATURATION ET DYNAMISATION DU FONCIER AGRICOLE

LA SATURATION DU FONCIER AGRICOLE SOUS L'EFFET DE LA DOUBLE FERMETURE DES ESPACES

Un autre frein à l'activité agricole concerne le foncier : le territoire d'étude rencontre en effet aujourd'hui des problématiques de saturation du foncier agricole. Il est donc difficile d'installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire, hors du cadre de la succession ou de la reprise d'activité. En effet, les zones agricoles des PLU sont pour la majorité inconstructibles sur le territoire.

L'ÉVOLUTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

De plus, au phénomène d'urbanisation exponentiel sur le territoire qui concurrence les espaces agricoles, et face à la multiplication des friches spéculatives, notamment sur les secteurs constructibles au SCOT, s'ajoute la nécessité de préservation des exploitations agricoles existantes : sur la communauté de Mond'Arverne, où beaucoup de bâtiments vétustes sont présents, la question de la réhabilitation de ces bâtisses pose question, la plupart n'étant pas aux normes actuelles.

Une des filières qui semble la plus touchée par ces problématiques d'accès au foncier est la filière viticole, pour laquelle les bâtiments nécessitent une proximité directe avec les parcelles, mais également à cause de la spécificité du foncier viticole départemental, très morcelé. En effet, certains propriétaires ne souhaitent pas vendre leur terrain car ils gardent l'espoir que ce dernier devienne constructible. Espoir aujourd'hui nul suite à la révision des plans locaux d'urbanisme des 53 communes du Puy-de-Dôme classées en AOP.

«Il y a un véritable problème d'accès au foncier : il y a beaucoup de demandes d'installation ou de développement d'exploitations viticoles. Pourtant, nombreux sont les partenaires, un gros travail a été engagé à ce sujet, il faudra à l'avenir s'en servir pour sensibiliser.»

Sources : Atelier thématique «Dynamiques agricoles», octobre 2019,

« Les candidats à l'installation et les viticulteurs ont d'énormes difficultés pour trouver des parcelles à planter en zone AOP côtes-d'auvergne. Nous sommes donc en recherche de foncier. »

*Camille Buisnière, animatrice de la Fédération viticole du Puy-de-Dôme
Source : La Montagne, 29/10/2019*

UNE DYNAMISATION DE LA FILIÈRE VITICOLE

Aujourd'hui, on estime que, sur les 2.800 hectares de la zone AOP, 400 ha sont plantés. Une partie est mangée par l'urbanisation et il faut également partager l'espace avec d'autres cultures comme les céréales, elles aussi en recherche de foncier.

Aujourd'hui, beaucoup de viticulteurs sont installés en fermage, faute de domaines à reprendre sur le territoire et faute de ne pouvoir investir les 20.000 € par hectare nécessaires pour devenir propriétaire. Mais l'engouement pour cette revalorisation de la filière viticole, et les initiatives engagées autour du foncier telles que celles portées par certaines communes comme Cournon sont encourageantes quand à la réapparition possible d'une identité viticole sur ce territoire.

«Les nouvelles parcelles pourraient être exploitées par des viticulteurs déjà installés. Leurs vignes existantes seraient alors utilisées par des candidats à l'installation. On peut imaginer ainsi que les vignes passent de jeunes en jeunes.»

*Camille Buisnière, animatrice de la Fédération viticole du Puy-de-Dôme
Source : La Montagne, 29/10/2019*

En ce qui concerne les autres filières, il semble y avoir encore peu de demandes pour des constructions de bâtiments agricoles.



Parcelles céréalières en coteaux



Fragilisation des continuités écologiques

«Beaucoup d'enjeux
contradictaires : entre
préservation d'une plaine riche,
très fertile et développement
urbain»

«Un territoire qui pourrait
approvisionner l'agglomération
toute proche»

«Il y a déjà de
nombreuses AMAP et
de nombreux marchés
sur ce territoire»



III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

4. DES MOTIFS PAYSAGERS VALORISANTS ET IDENTITAIRES QUI S'EFFACENT

Les espaces agricoles de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise participent à la construction d'une image identitaire de ce territoire : certains espaces, situés aux abords des entrées d'agglomération et correspondant entre autres à la plaine agricole de Limagne, participent à la mise en scène du territoire. Il en est de même du plateau des Dômes qui joue un rôle d'espace faire valoir mettant en scène le grand paysage du territoire, directement perceptible depuis les périphéries de l'agglomération clermontoise. Les puys et leurs flancs quant à eux, tantôt cultivés, tantôt pâturés, sont de vrais relais paysagers, des repères qui permettent d'asseoir cette présence agricole à proximité directe des bourgs et de l'agglomération plus largement, car toujours visibles depuis ces derniers.

Ces espaces sont précieux quand à l'image affichée par les communes de ce territoire, étant de véritables garants d'une identité qui puise ses fondements pour partie sur cet historique agricole singulier.

Les divers documents constituant le SCoT identifient d'ores et déjà cette valeur du territoire, et affichent sa prise en compte comme un objectif majeur, notamment le DOG, qui souligne la nécessité «d'engager des démarches de reconquête paysagère afin de réintroduire des motifs paysagers (haies, arbres isolés ou en alignement...) et de préserver des grandes perspectives paysagères à partir de ces sites ouverts».

INTENSIFICATION AGRICOLE

Parallèlement à cette tendance de fermeture des paysages due entre autres à une certaine déprise agricole, la dynamique d'intensification de ce secteur elle aussi engendré des atteintes similaires sur les paysages de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise. Cette intensification agricole, associée à la mécanisation des pratiques, se détache des motifs parcellaires d'origine : la superficie des parcelles augmente, et les haies qui les délimitaient disparaissent. Cette simplification des paysages, dans une optique purement fonctionnelle, entraîne là aussi une vraie perte biodiversité, due à une réduction de la diversité des milieux et de leur maillage fin d'origine.



Plaine de Sarliève - 1950



Plaine de Sarliève - aujourd'hui

ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE AGRICOLE ÉTAGÉ ET STRUCTURÉ À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE CONSOMMATRICE DE TERRES



*Plaine de Sarliève, arrivée vers l'agglomération clermontoise depuis l'entrée Sud
Les parcelles agricoles sont un marqueur identitaire à préserver qui maintient une valeur
paysagère forte face à l'étalement des zones d'activité en second plan*

Puy gagné par l'étalement urbain



Puy gagné par l'enrichissement à un stade avancé



III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

5. CE QUI EST EN JEU

DES VALEURS INTRINSÈQUES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE DU TERRITOIRE

S'ils sont sujets à diverses pressions et tendances d'évolution ces dernières années, les paysages agricoles restent des vecteurs de valeurs non-négligeables à l'échelle de l'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise. Ces valeurs, face à une pression urbaine accrue, mais également via l'enfrichement de certaines parcelles et la perte de sièges d'exploitation, se trouvent aujourd'hui menacées.

Coteaux agricoles vecteurs de biodiversité



Valeurs agricoles sujettes à des pressions diverses :

- Des ouvertures visuelles sur les paysages et des cônes de vues marqués par les étendues agricoles
- Des espaces agricoles de faire-valoir & de présentation des vieux bourgs, des reliefs, des éléments remarquables, ...
- Des sols garants d'une capacité de stockage de carbone
- Des espaces agricoles, garants d'entrées singulières et qualitatives sur le territoire
- Des milieux agricoles supports d'une biodiversité riche au regard de certains secteurs dont les réseaux de haies ont pu être maintenus, mais également sur les coteaux thermophiles, sur les pâtures, garants de milieux riches mais fragiles
- Un étagement agricole fonction de la géomorphologie, qui participe à la lecture et la lisibilité des paysages (plaine, pentes, plateaux, vallées...)
- Les coteaux anciennement viticoles, les parcelles vignes relictuelles ou émergentes, et le riche petit patrimoine lithique (de pierre) associé
- Les traces d'arboriculture ancienne et les essences spécifiques au territoire
- La plaine de Sarliève, un puits de lumière
- Une trame arborée qui souligne la topographie et le parcellaire (bocage lâche sur les pentes), enrichie les perceptions et ambiances paysagères et constitue un support de biodiversité

DES INITIATIVES ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE STRATÉGIE AGRICOLE TERRITORIALE

Les dynamiques des paysages agricoles actuelles, résultantes d'une concomitance de facteurs tels que la perte de reconnaissance de la filière viticole, l'abandon des productions arboricoles au profit des imports externes au territoire, les non-reprises d'exploitations agricoles, et l'influence urbaine de l'agglomération clermontoise, jusque dans le développement de la spéculation foncière à proximité des bourgs ont poussé le territoire à faire émerger un certain nombre d'initiatives et d'expériences.

La démarche de plan paysage vise également à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles en structuration sur le territoire car elles constituent des leviers potentiels pour l'accompagnement qualitatif des dynamiques paysagères futures.

Les initiatives d'ores-et-déjà identifiées montrent, que le Grand Clermont soutient une dynamique de revalorisation d'un terroir agricole historique, via des projets d'installation ou de sensibilisation aux pratiques viticoles et arboricoles, la structuration d'un réseau de production agricole de proximité, et l'intégration de stratégies urbaines à plus large échelle via les documents d'urbanisme entre autres.

«Ce qui serait intéressant ici, c'est qu'avec le volet agricole, on puisse réaffirmer les vallées en quelque sorte.»



DES PROJETS D'INSTALLATION DIVERS

- La structure Terre de liens Auvergne est très active sur le territoire d'étude et alentours, notamment via son groupe local 63, qui vise à constituer un véritable tiers lieux associatif en plein cœur de l'agglomération clermontoise, en faveur de la protection des paysages de la vallée de la Veyre et du dynamisme de l'arboriculture bio.

- Terre de lien mène ainsi des expériences en cours en dehors du territoire : agroforesterie à grande échelle (50 hectares d'alignements d'arbres), formation de nouveaux arboriculteurs car la tradition s'est perdue. Ils rencontrent des problèmes de foncier sur deux sites : d'abord les coteaux, où les petites parcelles subissent une vraie déprise, et une concurrence avec les chevaux et les loisirs. Ensuite la plaine, où la concurrence avec les producteurs céréaliers est accrue.

- Terre de liens mène parallèlement un projet sur la plaine de Sarliève. La volonté des propriétaires fonciers consiste en une transmission à Terre de lien avec un objectif de diversification. Aujourd'hui, c'est un système céréalier classique qui est en place. Il s'agit de passer à un système avec plusieurs activités, plusieurs agriculteurs, un système plus complexe, et plus riche donc. Pour cela, il faut trouver des porteurs de projet, pour le moment la réflexion concernant du maraîchage. Ce site pourrait également servir de lieu d'expérimentation.

- Hors périmètre du Plan de Paysage, Terres de liens a également soutenu un projet de verger test via l'acquisition de la «ferme des Cheire» (Saint-Amant-Tallende), constitué de quatre hectares de vergers productifs et deux à planter pour permettre à «Ilots paysans» d'offrir un lieu de test pour l'activité agricole d'un ou deux porteurs de projet.

- Un projet de redéveloppement de viticulture est porté par la commune de Cournon. Un projet vigneron est également en cours sur la commune de La Roche Blanche.

- De nombreux noyers sont replantés sur le territoire, notamment à Cournon, qui compte 36000 noyers plantés depuis 25ans sur les coteaux de la commune.

- Un agriculteur perpétue la pratique du pâturage sur le plateau de Gergovie, où on peut y voir des troupeaux de brebis parcourir le plateau.

Plan paysage de



«Autour d'Aubière, on a ciblé une reconquête agricole, il y a une nécessité, sur les pentes du plateau, mais aussi en bas des pentes de reconquérir les parties les plus planes»



III.2 VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

DES STRUCTURES ET ÉVÉNEMENTS QUI RETISSENT DES LIENS QUOTIDIENS AVEC LE MONDE AGRICOLE

- AMAP : les circuits courts sont valorisés, la relation directe entre le producteur et le consommateur est un des arguments majeurs. Plusieurs types de production sont valorisés via ce système : maraîchage à Cournon, vin à La Roche Blanche, farine à Romagnat. Le producteur le plus éloigné se trouve à 50km. Il y a une demande de plus en plus importante des consommateurs pour les produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- On compte environ 15 AMAP sur Aubière, Romagnat, Cournon, et Clermont. Les AMAP demandent aux producteurs 1 journée de portes ouvertes par an.

- Une foire à la pomme a lieu début novembre, par la confrérie des Croqueurs de Pommes.

- Les marchés sont nombreux sur le territoire, ils permettent de créer des liens entre producteurs et consommateurs.

- On compte de petites actions de « fermes ouvertes » pour faire du lien, sensibiliser, communiquer.

- A Cournon : les jardins familiaux sont très prisés, les demandes sont de plus en plus fortes, tandis que les capacités d'installation restent limitées. Des jardins familiaux sont aussi installés sur Aubière, Les Martres de veyre...





DES OUTILS POUR CONNAÎTRE, ENCADRER, ANTICIPER

- PAT (Projet Alimentaire Territorial) : Le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont se sont donné pour objectif d'améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement. Le projet a aussi permis de travailler sur le lien entre les différentes parties du territoire, notamment entre les zones urbaines et rurales. La dimension participative du projet est très importante, divers ateliers et temps d'échanges ont ainsi jalonné l'élaboration de ce PAT.

- SAFER : action menée sur la reconquête des friches (Concernant la vigne, les initiatives se lancent. Concernant les vergers, le projet démarre, mais rien ne concerne les prairies).

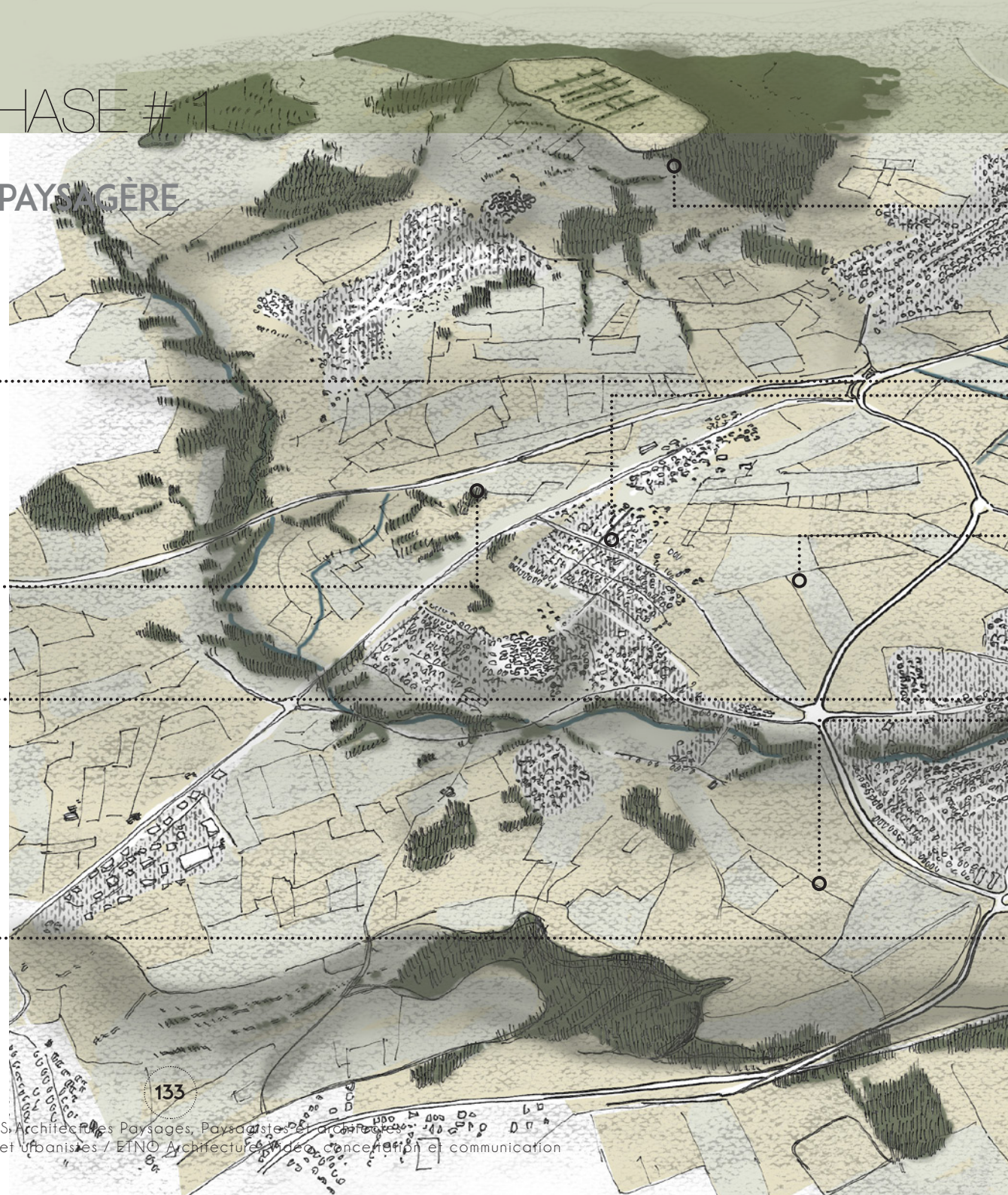
- PLUi : un diagnostic agricole a été lancé, basé sur des ateliers de travail. En sont ressortis des axes et des enjeux ciblés. Les volontés majeures concernent la reconquête des friches, la valorisation des circuits courts, et la gestion de l'eau.

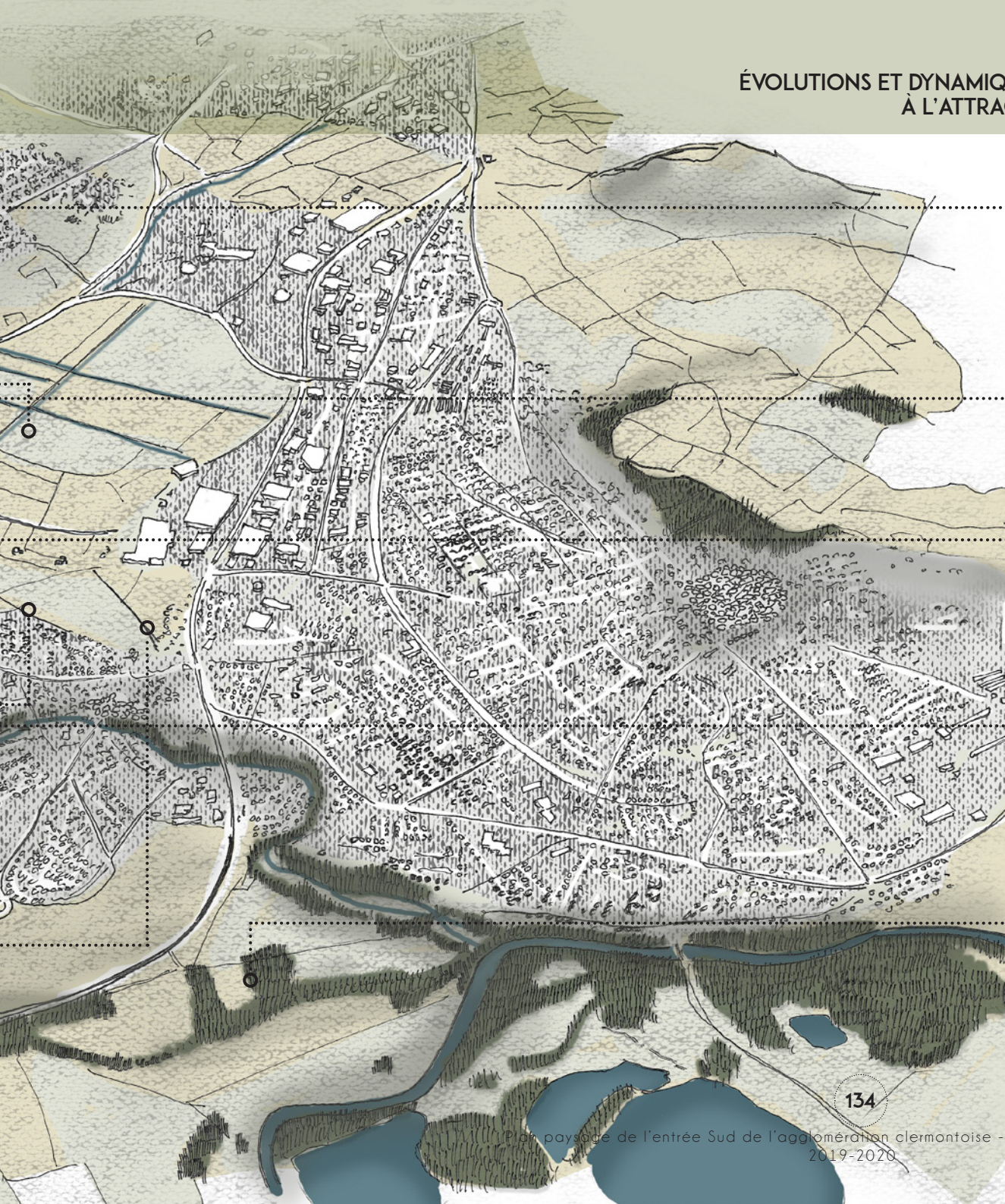
- Mond'Arverne : La communauté de communes va lancer un diagnostic sur le foncier agricole afin de lancer une politique foncière adaptée, en particulier sur filière arboricole et viticole, mais aussi maraîchère.

VERS UN OUBLI DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE AGRICOLE HISTORIQUE ?

ENJEUX IDENTIFIÉS RELATIFS AUX DYNAMIQUES AGRICOLES ACTUELLES

- Retrouver un maillage de polyculture vertueuse à l'échelle du territoire d'étude
- Composer des franges perméables entre nature et agriculture
- Recréer des connexions entre milieux urbains et agricoles et permettant les accès aux espaces agricoles depuis la ville, en recréant une perméabilité
- Envisager les pratiques agricoles comme des sources de biodiversité et de continuum écologique





- S'appuyer sur stratégie agricole pour gérer et ménager les puys, plateaux, pentes, plaines et vallées
- Encourager et multiplier les espaces productifs en ville
- Retisser des liens avec la nature via les arbres isolés, alignés, en bouquet, en bosquet ; la haie ; l'herbe ; l'eau ; les fossés... dans les espaces agricoles
- Encourager la diversité des cultures, le ré-installation de vignes et de vergers, et soutenir l'élevage
- Composer les franges complexes entre ville et agriculture

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

1. UNE TENDANCE À LA DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES

DES PRESSIONS NOMBREUSES ET VARIÉES

Le territoire d'étude, bien qu'étant historiquement une plaine caractérisée par les zones lacustres et marécageuses, ne compte aujourd'hui que de très rares milieux de ce type. En effet, ces zones humides sont des milieux fragiles, et sujets à de nombreuses pressions, qui tendent tantôt à leur dégradation, tantôt à leur disparition. Sur l'entrée sud de l'agglomération clermontoise, un facteur ancestral de disparition des zones humides est issu des pratiques agricoles, spécifiquement céréalières, pour lesquelles de nombreuses opérations de drainage ont été mises en place dans cette portion de la plaine de Limagne. Dans cette région, les premiers drainages datent d'ailleurs des Gaulois, dont les travaux d'assèchement ont conduit au fil des siècles à une réduction considérable des prairies humides.

Cette pratique sera ensuite couplée à celle des gravières, sur les abords de l'Allier : l'exploitation de granulats est sur ces secteurs rivulaires responsable de la disparition de zones humides alluviales, qui se présentent généralement sous forme de prairies.

Egalement, la proximité de la métropole influe directement sur la pression urbaine que subit cette entrée sud de l'agglomération : l'imperméabilisation des sols, l'étalement urbain et la multiplication des infrastructures de transport détruisent et fractionnent les habitats humides et leur inter-connectivité.

Il est également à noter que les effets du changement climatique, qui tendent à s'accroître, impactent directement ces milieux à l'équilibre fragile. La hausse des températures conduit les prairies humides, à une colonisation progressive par des essences arborées pionnières, qui évolueront ensuite à un stade de forêt.

Pourtant, depuis plusieurs années, le rôle crucial de ces milieux est largement reconnu à l'échelle nationale comme mondiale. En effet, ces zones ont d'abord un rôle de zones d'expansion des crues stratégique, mais également d'épuration des eaux. Les mares, roselières, prairies humides, et sols de forêt humides stockent ainsi un volume d'eau non négligeable, qu'elles restituent progressivement par infiltration dans les sols, permettant l'alimentation des nappes d'eau souterraines et superficielles. En favorisant l'épuration, elles participent à la préservation de la qualité de l'eau.

Ainsi, leur disparition au profit de diverses activités et extensions urbaines tend à modifier ces équilibres et relations hydrauliques, et peut engendrer des problématiques liées aux crues, au lessivage des sols, à la dégradation de la nappe, et au manque de zones de fraîcheur en capacité de réguler les fortes chaleurs.

UNE PERTE DE BIODIVERSITÉ

Ces zones humides constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles constituent également des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Certaines accueillent des cortèges végétaux très spécifiques, et bénéficient à ce titre d'une protection.

Cependant, beaucoup de petites dépressions aux sols humides, bien que n'abritant pas d'espèces rares ou protégées, jouent un rôle notable dans l'équilibre écologique du territoire, à condition qu'elles soient mises en réseau : un ensemble de milieux humides ordinaires sur un même bassin versant fournit autant, voire plus, de services éco-systémiques qu'une zone humide notable.

La disparition quasi généralisée de ces zones tend ainsi à une réduction de la diversité des milieux propices à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée, et limite les relations écologiques potentiels entre les milieux naturels encore présents.



«La préservation
des cours d'eau
est en lien avec les
objectifs d'adaptation au
changement
climatique»

«Des contrats
de rivières sont
développés sur
l'Auzon, la Veyre et
l'Allier»



Le Cendre - 1950

Les parcelles agricoles qui bordent le cours d'eau offrent des ouvertures visuelles larges et mettent en valeur l'Auzon dans les paysages

Le Cendre - 2019

La disparition des parcelles agricoles aux abords du cours d'eau au profit du développement pavillonnaire engoncent l'Auzon entre routes, espaces privés,

Source : géoportail

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

UNE PERTE DE QUALITÉ D'AMBIANCES PAYSAGÈRES

Cette atteinte au fonctionnement hydraulique et à la diversité écologique des milieux en présence tend à terme à une homogénéisation des paysages, tantôt au profit de l'agriculture, tantôt à celui de l'urbanisation, mais également en faveur des boisements lorsque que les prairies humides de fond de vallons tendent à évoluer vers des stades arbustifs voir arborés. Ces milieux généralement plutôt ouverts ne contribuent donc plus à une lisibilité d'ensemble des paysages.

De même, cette dynamique générale entraîne une réduction des zones garantes de fraîcheur, qui pourraient pourtant participer à la régulation des micro-climats, et assurer ainsi une fonction climatique.

2. DES RUISSEAUX QUI S'EFFACENT ET S'ENFOUISSENT SOUS LE COUVERT VÉGÉTAL

L'entrée Sud de l'agglomération clermontoise est rythmée par le tracé de trois cours d'eau, principaux affluents de l'Allier. La Veyre, l'Artière, l'Auzon ont façonné ce territoire et structuré ses paysages. Pour autant, ces ruisseaux demeurent assez effacés des paysages des vallées et de la plaine. En effet, certains ont vu leur lit mineur se creuser progressivement, si bien qu'aujourd'hui, cette présence de l'eau reste sur bon nombre de secteurs très discrète, les ruisseaux étant enfoncés à quelques mètres de profondeur, dissimulés sous des ourlets végétaux de plus en plus denses.

DES COURS D'EAU MIS À L'ÉCART D'UN QUOTIDIEN URBAIN

On note une forte tendance au busage de ces cours d'eau depuis plusieurs années : le cas le plus criant étant celui de la Tiretaine (hors périmètre d'étude), mais cette dynamique concerne également certains tronçon de l'Artière, qui demeure un des cours d'eau les plus artificialisés du territoire d'étude : en amont

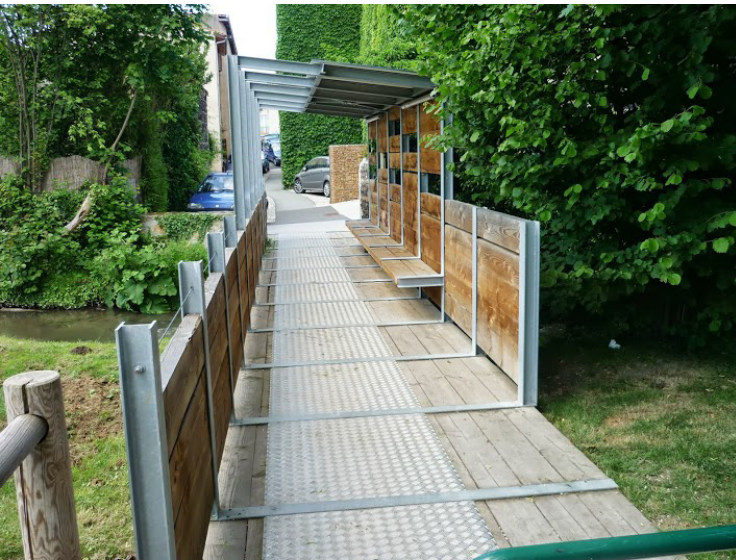
de Clermont puis à sa confluence avec la Tiretaine, la rivière se trouve busée, et disparaît des paysages urbains et périurbains. Cette rivière est également sur la plupart de son cours recalibrée ; son tracé est droit, son lit est en forme de trapèze. Cette forme correspond aux principes hydrauliques de base de gestion des eaux à travers des tuyaux : c'est l'idéal pour l'évacuation des eaux, avec un minimum d'emprise pour un maximum de débit. Ses berges, sur de nombreux tronçons, ne sont pas arborées, il est donc possible d'y intervenir de manière mécanisée. Ce cours d'eau subit donc une pression anthropique forte.

La petite taille des rivières pourrait être un facteur de cette tendance systématique d'artificialisation des cours d'eau depuis le Moyen Âge : générant des écoulements de quelques centaines de litres par seconde, il est très facile de les déplacer, de les couvrir ou d'y d'installer des ponts.

Au delà des diverses installations souvent liées aux milieux urbains, qui visent à s'affranchir des contraintes de ces cours d'eau, ceux-ci font aussi l'objet de travaux divers afin de protéger les installations humaines qu'il s'agisse des bourgs et de leur extension, des puits de captage, des cultures, ou autres. De nombreuses digues et protections de berges ont ainsi été mises en place pour mieux faire face aux aléas liés à la rivière, tels que les crues, ou l'érosion latérale des berges.

Ces urbanisations nuisent aux continuités naturelles et paysagères de vallées, qui se voient dégradées; perdent de leur fonctionnalité écologique et altèrent également les ambiances paysagères (alors que l'urbanisation pourrait tirer parti de la présence des structures naturelles pour qualifier les espaces produits). En effet, le busage des ruisseaux a longtemps été pratiqué, et induit aujourd'hui une véritable perte de lecture des continuités liées à l'eau, qui se trouve morcelées entre les différentes zones urbaines et périurbaines. Là aussi, il s'agit d'une atteinte à la qualité d'ambiances paysagères.

La Veyre et l'Auzon sont cependant moins artificialisés que leur voisine l'Artière.



*Coulée verte au Cendre : Mise en valeur, renaturation et traversées et accès au cours d'eau de l'Auzon, permettant de longer, à pieds ou à vélo, l'Auzon sur près de 2,5 km à travers la commune.
Sources photos : <http://www.eauvergnat.fr>*

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

UNE VOLONTÉ DES COMMUNES DE RENOUER AVEC LEUR RIVIÈRE

Si les tendances ont longtemps été à la mise à distance des cours d'eau, on note néanmoins une récente prise de conscience quant à l'atout que ceux-ci peuvent avoir au sein de milieux urbanisés, et à la richesse écologique dont ils peuvent être garants. Sur l'Artière, Clermont Auvergne métropole a ainsi engagé des travaux de renaturation, dans le but de replacer le lit de la rivière à son emplacement d'origine, de créer des paliers de crues et de restaurer un cheminement piéton. De même, un travail de reméandrage du cours d'eau a été réalisé par l'INRA.

Une structure clé de cette mise en valeur des cours d'eau de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise est le Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), créée en 1999, et devenue opérationnel en 2005. Elle permet de porter des chantiers de renaturation et de valorisation des rivières par diverses actions, dont le reméandrage de plusieurs secteurs de la Veyre, la création de bassins de sédimentation à l'amont du lac d'Aydat, la suppression d'embâcles à problématique hydraulique, la mise en place d'abreuvoirs, la mise en défens de berges pour enrayer l'accès des bovins dans le cours d'eau, des plantations d'espèces végétales rivulaires (aulnes, saules...) à l'amont des bassins versants, etc.

«le SMVVA développe aussi une politique d'installation d'abreuvoirs pour limiter le piétinement et les déjections des troupeaux de bovins dans le lit et sur les berges. En moins de dix ans, plus de 120 ont été mis en place sur l'Auzon et la Veyre, ajoutés à quelque 25 kilomètres de clôture.»

Sources : La montagne 05/07/2016

UNE ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

La mise à l'écart des cours d'eau en milieu urbain par des systèmes de buses ou de canalisation, cherche également à protéger les bourgs des épisodes de crues des ruisseaux. Dans le cas de l'Allier, fleuve particulièrement mobile, de nombreux tronçons ont été endigués dans le but de mettre en sécurité les activités anthropiques qui s'échelonnent aux abords des lits du cours d'eau. Mais ces ouvrages participent à limiter l'érosion des berges et donc la recharge en charge solide. En plus de contribuer à l'incision du lit, elles limitent la capacité de divagation de l'Allier, contraignant sa dynamique fluviale. La Veyre et l'Auzon sont, à moindre mesure, concernées par ces problématiques, au regard de leur régime hydraulique dit pluvio-nival, mais étant parfois être influencés par la fonte des neiges et pouvant ainsi générer des risques d'inondation. Le temps de concentration sur ces deux cours d'eau est très rapide, ce qui renforce le caractère torrentiel et violent des crues, et explique l'artificialisation de certains tronçons en milieu urbain.

«Les berges de la Veyre aval sur les communes de Veyre Monton et Les Martres de Veyre sont particulièrement anthropisées. Le diagnostic hydro-écologique réalisé en 2011 sur ce secteur a mis en évidence un linéaire important d'aménagements anthropiques (murs, protection de berges par des matériaux inadaptés) qui perturbent à la fois les fonctionnalités hydrauliques du cours d'eau et sa qualité biologique l'autoépuration est quasi inexistante et le cours d'eau n'a pas d'espaces de divagation pour s'alimenter en sédiments.»

Sources : SMVVA - Contrat Territorial de la vallée de la Veyre - 2012-2016

D'autre part, on note une réelle atteinte au maillage de zones humides, dont la majeure partie s'est vue drainée sur ce secteur. Il en résulte d'importantes atteintes au fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique, qui voit disparaître ses zones tampon primordiales dans la régulation des crues et des périodes de sécheresse. Leur disparition entraîne également une importante perte de biodiversité et de qualité d'ambiances paysagères.



Enfin, ces cours d'eau connaissent une pression polluante récurrente par des produits phytosanitaires utilisés en zone agricole et non agricole. On note que la qualité physico-chimique de l'Auzon a tendance à se dégrader de l'amont vers l'aval, notamment à partir de La Roche Blanche. Dans le cas de la Veyre la qualité des eaux est sujette à des problèmes de gestions des effluents domestiques mais surtout agricoles (épandages et stockage des effluents) qui constituent entre autres une source prépondérante d'eutrophisation des milieux aquatiques.



l'Artère à Aubière
Sources photos : <http://www.eauvergnat.fr>



Martres-de-Veyre



Pont sur l'Auzon à Chanonat

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

UN EFFACEMENT DES RUISSEAUX DANS LES PAYSAGES AGRICOLES

Cette absence de prise en compte des cours d'eau dans l'aménagement, et parfois la tendance à nier leur existence même, conduit à diverses problématiques telles qu'une perte de lecture des continuités liées à l'eau dans les paysages de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise. En effet, le cours des rivières s'est aussi progressivement effacé des plaines cultivées, où on les retrouve réduites à l'étroitesse de fossés et de canaux. Avec la disparition des cours d'eau et des zones humides, c'est la structure même du territoire que l'on perd de vue.

Le tracé sinueux des ruisseaux n'est plus aisément perceptible, tantôt dissimulé sous l'enfrichement des vallées, tantôt dénués de leur ripisylve d'origine, et souvent requalifiés ou enfoncés suite à un creusement de leur lit mineur. On a donc une perte de qualité d'ambiances paysagères via cette faible mise en valeur des cours d'eau, dont certains ne se devinent plus que grâce aux ourlets végétaux qui les encadrent, souvent composés de simples graminées, parfois de quelques joncs.

La rase de la plaine de Sarlièves est un cas particulier. Si sur le territoire d'étude, le motif des ripisylves liées au tracé des cours d'eau tend à s'amenuiser, ici plus particulièrement, c'est la végétation de milieux lacustres qui a laissé place aux étendues céréaliers. L'ancien lac, asséché par le percement d'une grande rase, et maillé de canaux secondaires, qui eux-même à l'époque étaient plantés de saules. Aujourd'hui, leurs abords sont dénués d'arbres et d'arbustes, la végétation spontanée est très entretenue et ne peut se développer à des stades plus complexes. Si le motif de la cuvette est toujours légèrement perceptible, ce site gagnerait à retrouver un vocabulaire paysager en écho à son histoire singulière.

3. L'HÉRITAGE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION QUI S'ESTOMPE

UN PETIT PATRIMOINE LIÉ À L'EAU OUBLIÉ

Les trois ruisseaux que sont la Veyre, l'Auzon et l'Artière, ainsi que leur affluents temporaires, serpentent dans des vallées à fond plat, à pente faible une fois passé les gorges volcaniques. Ces cours d'eau ont été largement exploités au fil des siècles, et on peut voir encore aujourd'hui des témoins de cette relation aux rivières : diverses prises d'eau font dériver une partie de l'eau vers des biefs, aux parois parfois maçonnées, qui alimentaient jadis des roues de moulins, de nombreuses vanes permettant de régler le niveau d'eau dans les biefs sont encore visibles dans le val de Veyre ainsi que les grilles retenant les détritiques en amont des roues. Un patrimoine notable est encore visible à travers des vestiges d'anciens moulins, dont beaucoup sont conservés le long de la Veyre; une association a d'ailleurs entrepris le recensement de ce patrimoine discret jusqu'alors peu mis en avant.

Cependant, la plupart de ces ouvrages a disparu faute d'entretien, ou se trouve aujourd'hui noyé sous l'enfrichement de certains secteurs notamment à l'Ouest du territoire d'étude : sur le cours de l'Auzon, très peu de ces vestiges sont visibles. On note cependant dans les secteurs plus urbains, une mise en valeur de certains de ces ouvrages, tels que des plantations dans d'anciens béals comme des massifs le long de voies piétonnes, ou la restauration de certains moulins.

DES OUVRAGES ANCIENS POTENTIELLEMENT IMPACTANT POUR L'ÉCOLOGIE DES COURS D'EAU

Ainsi, le long des cours d'eau affluents de l'Allier, de nombreux ouvrages les parsèment, souvent liés à une ancienne exploitation en lien avec leur force motrice, tels que les moulins à grains, qui pour certains n'existent plus et pour d'autres sont hors d'usage à ce jour. On trouve ainsi des petits barrages, biefs, prises d'eau et autres ouvrages qui sont encore en eau totalement ou partiellement.



Abords de l'Auzon dans le secteur de Chanonat : pont, bief, jardins maraîchers, et ancien moulin réhabilité en chambre d'hôtes.

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

Certains alimentent un ou plusieurs étangs. Aujourd'hui, certains de ces ouvrages constituent des obstacles dans la dynamique fluviale des ruisseaux, en bloquant le transport d'alluvions, mais en surtout en empêchant le passage de certaines espèces. Le Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon oeuvre sur ces cours d'eau pour progressivement supprimer et renaturer les tronçons concernés.

D'autres prises d'eau alimentant des canaux ou des béals, eux mêmes équipés de petites vannes et aménagés selon les courbes de niveau, permettaient l'irrigation des versants de la Veyre et de l'Auzon, jadis couverts de pommiers «reinettes» dont il ne reste que quelques témoins. Un tel béal toujours fonctionnel, alimenté par la Veyre en aval des Martres-de-Veyre, irriguait les prairies de la plaine de l'Allier jusqu'à la Grande Vaure. Autre exemple, la prise d'eau du Béal de La Roche-Blanche a été conservée, et est rythmée des vannes qui permettent à l'eau de s'écouler et irriguer les jardins et les vergers. Il s'agit aujourd'hui de trouver le juste équilibre dans la conservation de ce petit patrimoine lié à l'eau, et la bonne gestion écologique des cours d'eau.

4. DES GRAVIÈRES EN DEVENIR

DES CICATRICES PAYSAGÈRES AUX IMPACTS DIVERS

L'Allier est caractérisé par de nombreuses cicatrices issues d'une exploitation de son lit accélérée dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle, où la consommation de granulats s'est intensifiée avec le développement économique du pays. Ces gravières, lorsqu'elles sont en activité, par l'extraction de matériaux dans les lits mineurs et moyens du cours d'eau, renforcent le phénomène d'incision du lit. Mais l'impact le plus direct dans les paysages pendant l'exploitation reste la transformation des abords de l'Allier en site lunaire jalonné de fosses, de collines de terre et de sable, dépourvu de végétation.

Les anciennes zones humides exploitées subissent elles souvent un réaménagement conduisant à une homogénéisation des milieux en bordure de cours d'eau. Une des problématiques engendrées par l'incision du lit mineur de l'Allier consiste en l'abaissement du niveau de l'eau, et ainsi au dépérissement des populations végétales dont le système racinaire pouvait jusqu'alors tirer partie du cours d'eau.

Ainsi, les gravières, qu'elles soient encore actives ou à l'arrêt, tendent à influencer négativement la géologie, la dynamique fluviale, l'hydrologie et l'écologie de l'Allier, notamment si elles sont capturées par la rivière. Ce phénomène qui consiste en la modification définitive du trajet de l'écoulement, entraîne un déséquilibre du fonctionnement des cours d'eau : les alluvions, normalement en transit se déposent au fond de la gravière. Souvent situées dans le lit mineur, les gravières pourraient, à terme, se trouver comblées par les sédiments de la rivière. Les plus grandes d'entre elles contribueraient alors fortement à aggraver l'enfoncement du lit de la rivière par le déficit en sédiments charriés.

Bien que des études d'impacts soient obligatoires depuis 1979 dans le cadre de ce type de projet, les mesures compensatoires prévues peinent à reconstituer des sites de même qualité / complexité que ceux d'origine, tant en termes d'écologie que de paysage. De même, souvent privés, ces espaces sont gérés sans que les collectivités n'aient de droit de regard, ce qui pose un souci de suivi voire d'encadrement des pratiques et de cohérence entre les projets de valorisation.

Il est en ce sens stratégique de travailler sur des gravières encore en exploitation car l'exploitation de ces gravières est régie par des arrêtés préfectoraux qui prévoient notamment les conditions de restitution des parcelles et les aménagements qui devront y être faits suite à l'exploitation. Si ces aménagements concernent rarement une réhabilitation à des fins écologiques, il est possible à ce stade d'accompagner le projet vers une démarche plus vertueuse et cohérente en termes d'environnement. C'est la stratégie qui a été adoptée sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, où le carrier, les communes et le gestionnaire ont pu œuvrer ensemble à la restauration des bassins suite à leur exploitation.



UN POTENTIEL ÉCOLOGIQUE ET TOURISTIQUE À EXPLOITER

Activité vouée à cesser d'ici 2021 dans le lit de la rivière, l'extraction de granulats légueront ainsi des plans d'eau en bordure de l'Allier, soit autant de sites potentiels valorisables pour de nouvelles activités. Au regard du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, l'anticipation du devenir de ces secteurs en mutation ainsi que leur mise en cohérence semble être un enjeu identifié à l'échelle du territoire d'étude. La définition de la vocation future de ces zones constitue pourtant une problématique complexe. En effet, la localisation, la surface, la profondeur de chaque gravière en font des sites à traiter au cas par cas, pour éviter toute conséquence indésirable sur les aménagements futurs (inondations, déséquilibre des dynamiques hydrauliques, pollutions, etc).

Si le devenir des gravières semble bien identifié à l'échelle du territoire d'étude, mais également sur l'ensemble du val d'Allier, la mise en cohérence de chaque projet à grande échelle reste peut envisagée. Ainsi, une des actions identifiées par le Grand Clermont consiste en la mise en cohérence des projets portant sur les gravières et la conduite des démarches nécessaires à leur gestion durable (Fiche action n°3). Ainsi, alors que les projets proviennent aujourd'hui essentiellement d'initiatives ponctuelles, le devenir des gravières pose la question d'une stratégie à grande échelle.

En terme de vocations autres ou complémentaires d'une renaturation écologique de ces plans d'eau, il est possible d'envisager : les activités sportives (randonnée, équitation, cyclisme, canoë-kayak, pêche), les activités éducatives (sorties, séjours, animations, exposition), et la baignade, bien que celle-ci soit interdite au regard de qualité de l'eau. A ce propos, le seul secteur officiellement habilité pour la baignade est le plan d'eau de Cournon : il y a donc une vraie nécessité d'offrir des possibilités d'accès à l'eau pour les habitants sur ce territoire.



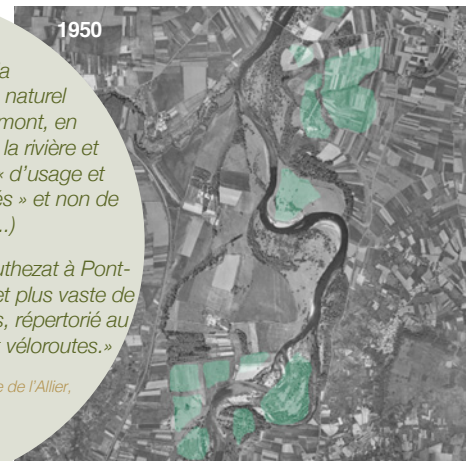
Obstacles potentiels pour la faune piscicole sur le cours de l'Auzon à Chanonat, et sur la Veyre aux Martres de Veyre. Intervention du SMVVA aux Martres de Veyre afin de restaurer la continuité écologique de la Veyre au niveau de l'ouvrage du pont de la Pierre.

Evolution des abords de l'Allier suite à l'exploitation de son lit par les gravières : divers étangs parsèment le cours de la rivière, tantôt dédiés à la pêche, la baignade, ou support de sensibilisation aux milieux écologiques. Source : Géoportail

«L'objectif poursuivi est la réappropriation de cet espace naturel par les habitants du Grand Clermont, en conciliant les différents usages de la rivière et de ses abords (...), dans un esprit « d'usage et de valorisation économique raisonnés » et non de simple consommation. (...)

Le projet de voie verte -véloroute d'Authezat à Pont-du-Château (...) s'inscrit dans un projet plus vaste de V70 reliant Nevers à Palavas-les-Flots, répertorié au schéma national des voies vertes et véloroutes.»

Aménagement de la voie verte - véloroute de l'Allier, Grand Clermont, 2018



Etangs de la martoise
Les Martres de Veyre

ENS des Pacages
18 ha

Ecopôle
123 ha,
dont 3 bassins
La Roche Noire et
Pérignat sur Allier

Etang des Maia
19 ha, propriété privée
Mirefleurs et La Roche Noire

Etang du Terrage
1,5ha, Propriété privée
Pérignat sur Allier

III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

5. CE QUI EST EN JEU

LES VALEURS PORTÉES PAR LES MILIEUX AQUATIQUES DU TERRITOIRE

Les cours d'eau qui sillonnent l'entrée sud de l'agglomération clermontoise sont vecteurs de valeurs qui aujourd'hui demeurent peu perceptibles du fait diverses dynamiques et mutations qui ont impacté les paysages.

Valeurs portées par les cours d'eau, sujettes à des pressions diverses :

- Porteurs d'un historique de relations homme-rivière
- Ces cours d'eau ont longtemps été des fils conducteurs entre les différentes communes.
 - Ils ont été également supports d'une identité partagée
- Ainsi que de véritables garants de continuités paysagères cohérentes et qualitatives à l'échelle du territoire
- Ils constituent des milieux dynamiques propices à une végétation spécifique reconnaissable et riche en terme de biodiversité
 - Les zones humides et autres milieux lacustres sont les témoins d'une Limagne marécageuse, et d'importants facteurs de biodiversité
- Ils sont rythmés aujourd'hui par des témoins de leur valorisation et de leur exploitation ancienne, soit un petit patrimoine vernaculaire garant de la mémoire de cette relation de l'homme à ses rivières
- Les cicatrices engendrées par les exploitations de granulats dans le val d'allier constitue aujourd'hui un marqueur paysager singulier
- L'Allier comme structure paysagère et écologiques majeure à l'échelle du territoire d'étude et bien au-delà
- Un réseau dense de cours d'eau qui façonnent les paysages et offrent une lecture transversale du territoire à redécouvrir
 - La plaine de Sarliève et la mémoire d'un ancien lac, milieu jadis mi-marécageux mi-lacustre

DES INITIATIVES ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE REVALORISATION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

Les dynamiques des paysages liés aux milieux aquatiques, résultantes d'une concomitance de facteurs tels qu'entre autre l'exploitation de granulats, le drainage, la pollution des eaux, le surpâturage des berges, l'enfouissement des cours d'eau, ont poussé le territoire à faire émerger un certain nombre d'initiatives et d'expériences.

La démarche de plan paysage vise également à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles en structuration sur le territoire car elles constituent des leviers potentiels pour l'accompagnement qualitatif des dynamiques paysagères futures.

Les initiatives d'ores-et-déjà identifiées montrent, que le Grand Clermont soutient une dynamique de revalorisation de ses cours d'eaux et de ses milieux associés via des projets divers, souvent porté par une structure majeure, le SMVVA, et l'intégration de stratégies à plus large échelle via les documents d'urbanisme entre autres.



UNE PROTECTION DES ZONES HUMIDES ET LACUSTRES, PAR LA GESTION ET LA SENSIBILISATION

Plusieurs zones humides ont été maintenues sur le territoire, malgré une forte tendance à leur destruction au profit de l'intensification agricole et de l'étalement urbain entre autres. Certaines sont sujettes à des protections réglementaire, qui visent également à sensibiliser sur la fragilité et l'importance de ces milieux.

Pour exemple, la source du Saladis, située sur la commune des Martres de Veyre, s'étend sur une surface d' 1 hectare. Elle fait partie d'un maillage de plusieurs sources minérales qui ponctuent le territoire communal. Le petit Saladis et le grand Saladis sont des sources minérales gazeuses qui se présentent sous la forme d'une mare de quelques mètres pour le grand Saladis et d'une résurgence canalisée pour le petit Saladis. Ces sources gazeuses (CO₂), radioactives, fortement minéralisées et salées.

Elles habitent une flore et une faune notable, tels que le Glaux maritime, le Plantain maritime ou la Spargulaire marginée. Le CEPA est en charge de la gestion de ce site. Des aménagements ont été mis en place pour limiter l'impact de la forte fréquentation de ce site (panneau d'information, périmètre pour interdire l'accès aux véhicules).

On peut également citer la roselière de la Vernede, sur la commune du Crest, qui représente 1,8 hectares de marais, garant lui aussi d'une biodiversité riche et complexe.



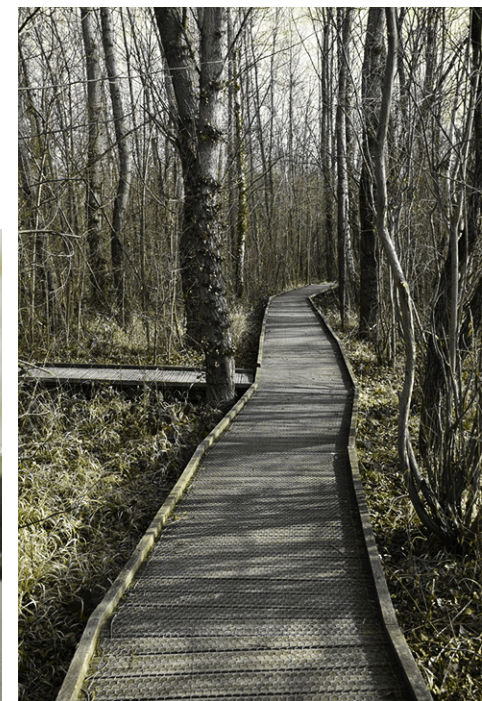
III.3 VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU CAS DES GRAVIÈRES

Sur le périmètre du Val d'Allier dans le Grand Clermont, une démarche globale de valorisation a été inscrite dans la charte de Pays du Grand Clermont en 2004. Il concerne entre autres le projet d'Ecopôle sur les gravières de Pérignat et la Roche-Noire. Par cette démarche, la volonté des élus résidait dans une réappropriation sociale et culturelle de la rivière par ses habitants et dans un objectif de développement local raisonné du Val d'Allier. Une étude de valorisation a donc été lancée en 2007 par les Communautés de Communes Gergovie Val d'Allier et Mur es Allier.

Dans cette même dynamique, une étude opérationnelle de création d'un réseau de voies vertes / voies douces sur le val d'Allier et une étude stratégique de valorisation de la rivière Allier ont été terminées en 2013 et 2015.

Une étude spécifique sur le fonctionnement hydrologique et écologique de ces sites, mais également sur leur devenir a été portée par la LPO, dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier alluvial, en 2017 : il s'agit de la synthèse des études réalisées sur les gravières du Val d'Allier alluvial.





UNE STRUCTURE DE RÉFÉRENCE ACTIVE SUR LE TERRITOIRE ET DE NOMBREUSES ACTIONS EN FAVEUR DES COURS D'EAU

L'Auzon et la Veyre sont les deux cours d'eau affluents principaux qui traversent le territoire d'étude. Ils sont gérés par le SMVVA, Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon. Cette structure publique mène en place diverses actions de protection, restauration, renaturation, sensibilisation sur son territoire de compétence, tels que :

- « Nos petites plantes grandissent mieux sans pesticides » : un programme d'animation scolaire proposé aux écoles du territoire dans le but de sensibiliser les enfants à la vulnérabilité de la ressource en eau, et de leur faire appréhender le rôle des produits phytosanitaires et leurs impacts
- Mise en défens, renaturation des berges, luttés contre les invasives, aménagements piscicoles, etc.
- Des panneaux et des autocollants proposés aux particuliers. Une opération pilote en Auvergne, réalisée par le Groupe Phyt'Eauvergne sur quelques communes de l'Auzon en collaboration avec le SMVVA.
- la création d'un réseau de jardins pilotes « 0 phytosanitaire » et d'animations autour de ces jardins ;
- l'organisation de soirées/débats ;

D'autres structures, telles que le Grand Clermont, la métropole, le SAGE Allier aval, le CEN, et d'autres oeuvrent pour la protection de ces cours d'eau :

- Clermont Auvergne Métropole : des actions de renaturation sont mises en place sur l'Allier.
- Le SAGE Allier aval a lancé une grosse campagne de terrain (prospection 2020-2021), dans le cadre d'une étude d'inventaire des zones humides et d'élaboration de modalités de gestion sur le bassin Allier Aval.
- La LPO, le CEN Auvergne et l'association Mur Allier Nature proposent régulièrement des animations afin de sensibiliser et faire découvrir le patrimoine naturel du Val d'Allier.
- Des mesures compensatoires accompagnent le projet de l'A75, 40 ha seront ainsi restaurés.
- Le Contrat vert et bleu du PNRVA sera bientôt effectif, celui de Clermont sera lancé fin 2020.
- Développement de ZA comprenant des compensations de zones humides



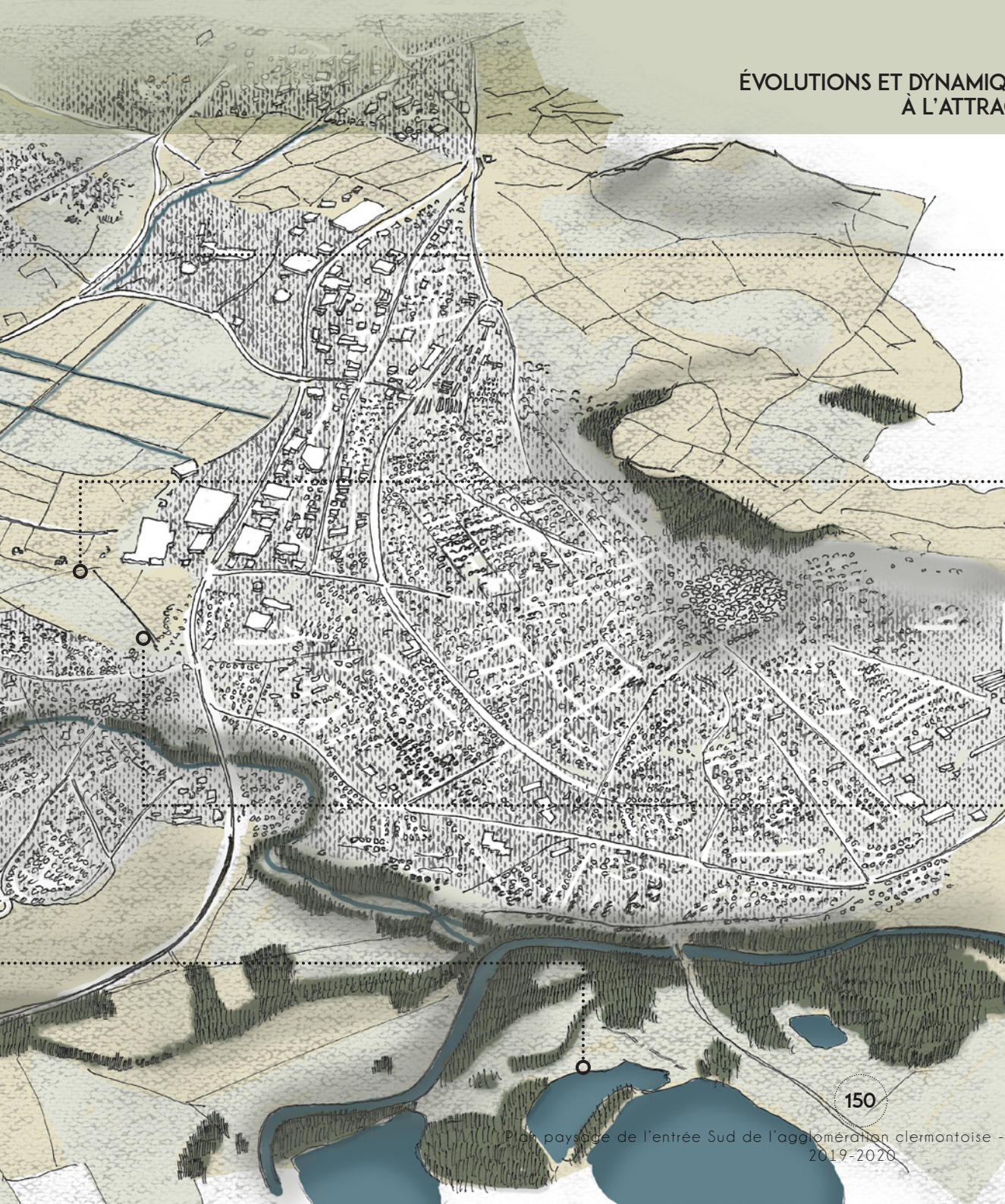
VERS UN EFFACEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LES PAYSAGES ?

ENJEUX IDENTIFIÉS RELATIFS AUX COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

Aujourd'hui, les ruisseaux permanents comme temporaires ont subi de nombreuses atteintes et dégradation, pour parfois être oubliés ou réduits à une simple ressource en eau. Divers enjeux convergent ainsi sur cette thématique majeure du territoire :

- La réappropriation, l'accessibilité et la visibilité des cours d'eau en milieu urbain pour une amélioration de la qualité de vie dans les bourg et extensions
- La protection des zones humides et leur mise en réseau en faveur d'une biodiversité plus riche et d'une régulation des fortes chaleurs grâce à ces zones de fraîcheur
- La valorisation stratégique des gravières et leur mise en cohérence à grande échelle





- La protection des cours d'eau vis à vis des pollutions et de pressions animales dans les secteurs agricoles
- La renaturation des cours d'eau en milieu agricole et périurbain afin de retrouver des motifs paysagers identitaires mais également d'assurer des espaces tampons entre les parcelles exploitées et le cours d'eau
- La sensibilisation des riverains, agriculteurs, et autres acteurs du territoire à l'existence et à la fragilité de ces cours d'eau

III.4 L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

1. LA PERTE DE CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES

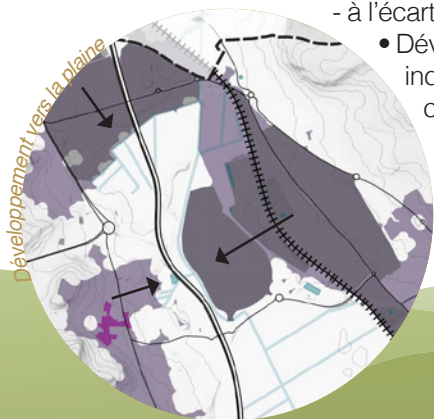
L'ÉTALEMENT URBAIN DANS LA PLAINE, AU FIL DES VALLÉES ET À L'ASSAUT DES PENTES

Jusque dans les années 1970, la structure urbaine du territoire se compose de bourgs dévoilant des formes urbaines denses issues des forts villageois et villages vigneronniers qui privilégiaient le regroupement des habitants (meilleure protection, proximité et partage des équipements publics, économie de matériaux...) et la préservation des terres (vigne, culture, pâture...).

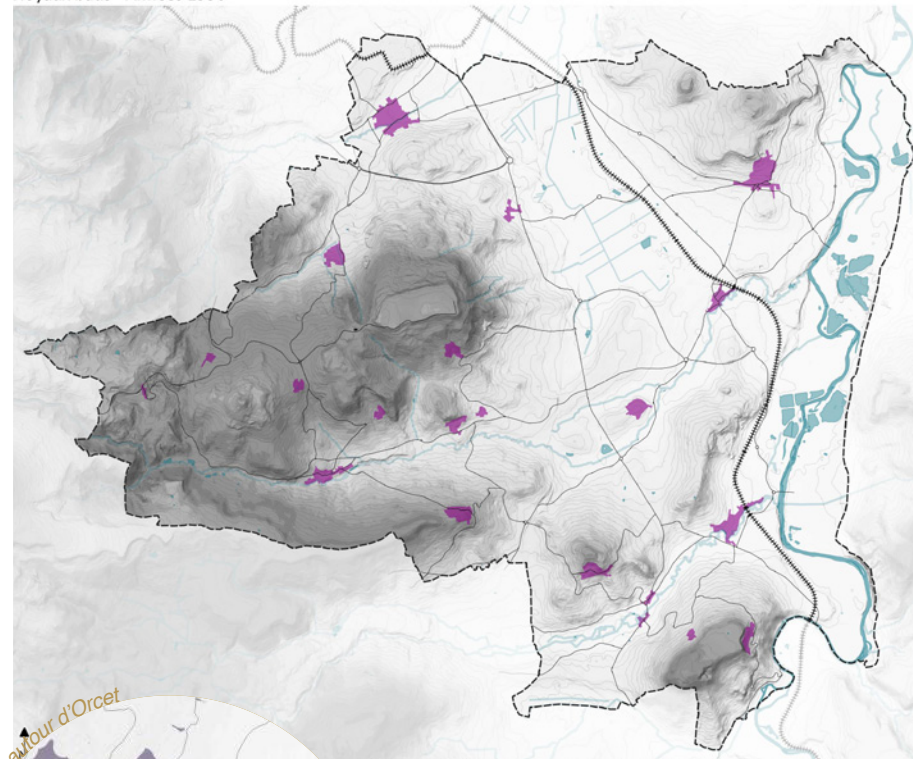
La répartition des bourgs montre une occupation du territoire selon la topographie (implantation au sommet, à flanc ou au pied des versants des puys), selon la présence d'eau et/ou d'axes de communication, et toujours en lien avec le contexte agricole ou pastoral alentour. Le val d'Allier et la plaine de Sarliève constituent alors des espaces peu habités, en lien avec les risques naturels (divagations de l'Allier) et la préservation des bonnes terres agricoles (plaine de Sarliève).

Depuis les années 1970-1980, la proximité de l'agglomération clermontoise induit un développement urbain conséquent qui s'opère sous plusieurs formes :

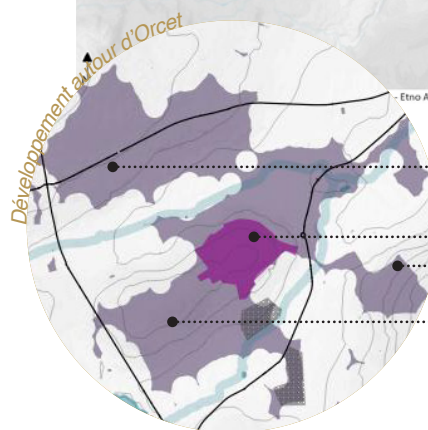
- Extensions résidentielles :
 - autour des noyaux bâtis anciens
 - à l'écart ou déconnectées des noyaux anciens
 - Développement de zones d'activités, commerciales, artisanales, industrielles, d'équipements... occupant des surfaces conséquentes dans la plaine, profitant des surfaces planes et faciles d'accès



Noyaux bâtis - Années 1950



- Etno Architecture / Sources : Grand Clermont - MNT - BDTopo - datARA / Réalisation : Sites & Paysages - Déc. 2019



Extension dans la plaine face au bourg, de l'autre côté du ruisseau, le long de la route

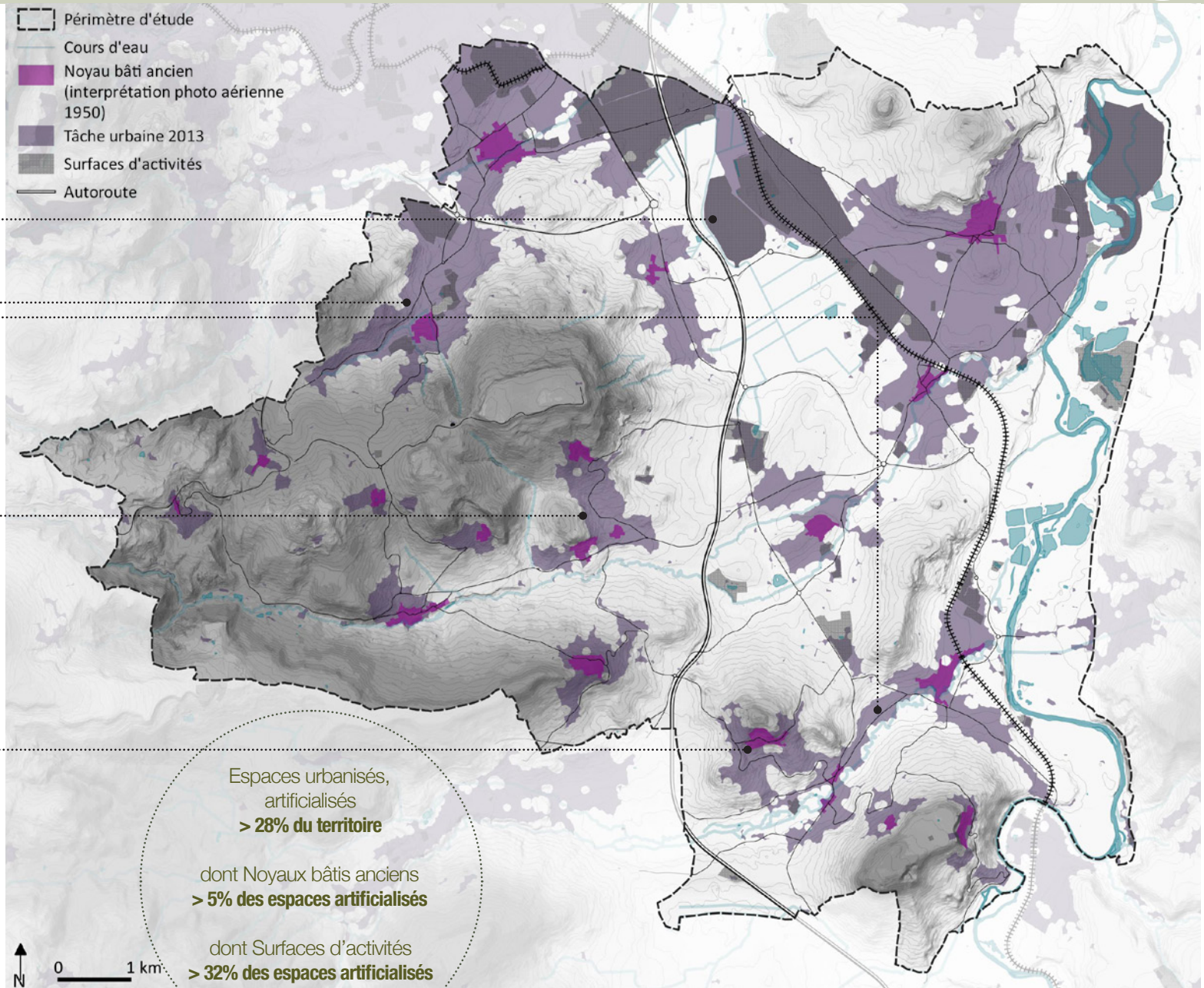
Bourg ancien regroupé sur le sommet
Extension sur les pentes face au bourg, de l'autre côté du ruisseau

Extension autour du bourg, sur le sommet, la croupe et les pentes, jusqu'aux ruisseaux

Ainsi le développement :

- S'étale dans la plaine de Sarliève, partant des bourgs implantés sur les hauteurs et piémonts, et s'orientant vers le centre de la plaine ;
- S'étire le long des vallées (L'Artière, la Gazelle, l'Auzon, la Veyre) et axes de communication ;
- S'étend sur les pentes des puy et plateaux (La Roche Blanche, Veyre-monton).

Le développement urbain, par son ampleur et sa rapidité, par la consommation d'espaces agricoles ou naturels qu'il produit, remet en question l'équilibre des paysages, l'équilibre entre ses différentes composantes (naturelles, agricoles, urbaines) et l'équilibre entre espaces ouverts (cultivés, pâturés, entretenus, herbacés) et espaces fermés (urbains, forestiers). Ces évolutions de la composition des paysages altèrent la lisibilité des paysages et la qualité des vues.



DIAGNOSTIC PHASE # 1

L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

Ces extensions urbaines, par leur manque d'adaptation au contexte et leur ampleur, produisent des incidences sur la qualité des paysages et des perceptions visuelles :

- Un affaiblissement des structures paysagères liées à la topographie : vallée, pentes des puys
- Une perte d'identification visuelle des structures bâties et de lisibilité paysagère par la conurbation entre certains bourgs, ou entre bourg et hameau
- Une forte présence visuelle de l'urbanisation depuis certains points de vue, qui gomme les spécificités locales et perturbe la lisibilité des paysages

Continuum urbain dans la vallée de la Veyre



L'urbanisation à l'assaut des pentes à Veyre-Monton



L'étalement urbain dans la plaine à Aubière





1950

● Espace Bâti

● Fond de vallée

→ "Coupure verte" entre groupements bâtis

Aujourd'hui

● Progression des espaces bâtis



Source : géoportail

Expansion urbaine

- Les noyaux bâtis anciens sont noyés dans une nappe pavillonnaire
- > Perte de lecture des noyaux bâtis anciens, perte de lisibilité paysagère (urbanisation qui lie les groupements bâtis entre eux, perte de coupures vertes)
- > Banalisation des paysages par développement de formes urbaines non respectueuses des formes bâties traditionnelles
- Étalement urbain et consommation d'espaces
- > Modification des équilibres espaces ouverts/espaces fermés

L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

2. DES EXTENSIONS EN RUPTURE AVEC LES FORMES URBAINES ORIGINELLES

DES SPÉCIFICITÉS VILLAGEOISES QUI S'EFFACENT

Au-delà des implantations stratégiques de chaque village sur le territoire, leur structuration est plurifonctionnelle. Les centres anciens sont composés d'habitats, d'anciens ateliers artisanaux, d'anciennes fermes, de bâtiments vigneron. Sur un espace restreint et circonscrit, ces centres-bourgs sont donc les témoins d'une organisation composite de l'espace urbain. Aujourd'hui, ces centres-bourgs sont des entités urbaines à forte valeur patrimoniale, où il est reconnu par les habitants et riverains, que des qualités d'habiter intéressantes sont possibles.

Les étendues pavillonnaires et les zones d'activités, sont consommatrices d'espaces et proposent des modes d'implantation, où les constructions sont positionnées au centre de parcelles, dont les dimensions sont importantes et qui sont généralement terrassées pour simplifier les modes constructifs. Ce type d'urbanisme est peu en lien avec le milieu dans lequel il s'implante, et a conquis sur le territoire bon nombre d'espaces agricoles et naturels ainsi qu'une partie des fonds de cours d'eau. Cet urbanisme repose sur la mise en place de trames viaries prépondérantes, qui ne forment pas des rues mais des voies de dessertes, qui ne composent pas d'espaces urbains multifonctionnels.

«Est-ce qu'un jour l'urbanisme contemporain fera patrimoine ?

S'interroger sur la façon dont on utilise le sol...»

«Donner forme aux extensions, anticiper, penser aux habitants et usagers de demain...»

«On va hériter d'un tissu pavillonnaire dont il faudra réfléchir à la restructuration »



De nouvelles formes urbaines, consommatrices d'espaces, qui contrastent avec les structures bâties anciennes



De nouvelles formes urbaines, consommatrices d'espaces, qui étirent et altèrent la silhouettes villageoise



Expansion urbaine

- Les noyaux bâtis anciens sont noyés dans une nappe pavillonnaire

> Perte de lecture des noyaux bâtis anciens, perte de lisibilité paysagère (urbanisation qui lie les groupements bâtis entre eux, perte de coupures vertes)

> Banalisation des paysages par développement de formes urbaines non respectueuses des formes bâties traditionnelles

- Développement sur les espaces de jardins et vergers en couronne villageoise, sans renouvellement autour des nouvelles opérations

- Développement le long et sur les ruisseaux, jusqu'à effacer les continuités paysagères et écologiques liées à l'eau des continuités liées

1950

- Jardins vivriers
- Vergers
- Espaces Bâtis

Aujourd'hui

- Progression des espaces bâtis



L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

Quelle que soit l'importance de leur avancée, les formes urbaines pavillonnaires (à partir des années 70) se posent en rupture des formes traditionnelles. Elles sont la traduction au sol d'un changement complet des modes de vie et des mentalités (déplacements en voiture, individualisme, recherche de l'agrément : tranquillité, soleil, vues). Le développement récent montre ainsi :

- une multiplication des voiries,
- des constructions sur de grands terrains,
- une implantation en retrait de la rue et des voisins (d'où une densité plus faible),
- une architecture différente du bâti traditionnel par ses volumes plus petits, son aspect...
- l'apparition de clôtures disparates et très visibles qui prennent une grande place dans le paysage urbain comme rural
- des jardins d'agrément (végétation exogène).

Il en résulte :

- Une banalisation des paysages, avec des formes urbaines identiques quel que soit le lieu d'implantation : construction d'un paysage monotone, anonyme, sans personnalité
- Une perte des espaces ouverts de présentation des silhouettes villageoises, essentiels à la qualité des perceptions et la lisibilité des paysages
- Une privatisation des vues : disparition du grand paysage derrière les maisons, leurs clôtures et leurs arbres
- Une faible attractivité touristique : ennui des parcours par les routes qui traversent les extensions urbaines, nappes pavillonnaires, avant d'atteindre les centres
- Des impacts paysagers liés aux terrassements réalisés pour l'implantation des voiries ou des constructions dans la pente

«Le territoire est «peu vécu», on y voit peu de piétons...»

DES CENTRES ANCIENS DÉLAISSÉS

Parallèlement aux extensions pavillonnaires, les cœurs de village sont souvent délaissés, générant un affaiblissement de la vie locale, une perte de spécificité et de qualité.

Si certains bourgs ont fait l'objet d'aménagement de qualification de leurs espaces publics, ce n'est pas le cas de l'ensemble des sites bâtis qui restent peu valorisés au regard de leur riche patrimoine urbain et architectural.

Le bâti traditionnel de cœur de village est parfois vieillissant, ou évolue vers une standardisation aussi, lorsque des techniques ou matériaux récents sont appliqués au bâti ancien sans prise en compte de ses spécificités originelles.

«Quand on est loin on voit tout beau, quand on est près ce n'est pas si beau...»

LA PLACE DE VOITURE OMNIPRÉSENTE

Un autre corollaire à l'étalement urbain est l'omniprésence de la voiture. Les extensions résidentielles de plus en plus éloignées des centres d'activités nécessitent de recourir à la voiture, même pour les déplacements locaux : cela pose des problèmes économiques (aggravation de la dépendance au pétrole, coût de l'essence), sociaux (absence des échanges sociaux liés aux déplacements doux et de proximité) et environnementaux (émissions de GES, santé).

Les aménagements routiers, voirie, dispositifs de sécurité, rond-point, espaces de stationnement... prennent une place considérable dans les paysages du quotidien, banalisant et artificialisant les espaces (revêtement enrobé), développant de larges emprises effaçant la place des piétons.

Les aménagements de circulations douces restent encore peu perceptibles sur le territoire.



Prégnance des voiries et clôtures



Présence végétale qui accompagne la rue, intègre les espaces de stationnement et présente les habitations...

L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

3. DES «MODÈLES» ARCHITECTURAUX QUI BANALISENT LES PAYSAGES ?

L'HABITAT INDIVIDUEL DOMINANT

Dans les extensions résidentielles, l'habitat individuel est dominant, décliné en pavillon isolé sur leur parcelle. Ce mode de développement a contribué à une forte consommation foncière.

Plus récemment de nouvelles formes urbaines sont recherchées, avec la construction de petits collectifs, de logements intermédiaires ou de maisons accolées, notamment dans les communes plus urbaines (Cournon, Aubière), qui montrent des insertions intéressantes dans leur contexte urbain (rapprochement avec certaines volumétries ou formes villageoises) et dans leur contexte paysager (structures bâties identifiables, traitement de franges...).

UNE FAIBLE ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE AU CONTEXTE

Les constructions révèlent l'emploi de "modèles architecturaux" qui tendent aussi à banaliser l'architecture. Si autrefois l'architecture montrait délicatement la pente par son implantation, dessinait la rue par son alignement ou sa clôture, révélait les matériaux constitutifs des sols sur lesquels elle s'implantait...

Aujourd'hui, les matériaux et modèles sont standardisés, ne s'adaptant pas à la pente (terrassement pour implanter la construction sur terrain plat), s'éloignant de la rue et se mettant à distance des espaces publics par des clôtures opaques)... et dévoilent peu de liens ou de réinterprétation du patrimoine bâti local.

L'architecture contemporaine est encore rare sur le territoire et peine à s'inscrire dans le paysage. Elle est souvent réservée aux équipements publics, alors qu'elle pourrait avantagusement valoriser le paysage de l'habitat domestique.



Le développement pavillonnaire dominant



Des implantations peu adaptées dans la pente qui génèrent des terrassements impactants : talus et bâches plastiques, enrochements



Des clôtures transparentes qui laissent percevoir la végétation des jardins et accompagnent la rue



Des abords très minéralisés, imperméabilisés, artificialisés : clôtures opaques, voirie comme accès privé ou trottoirs en enrobé, absence de végétation...

L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

4. DES ZONES D'ACTIVITÉS PEU QUALITATIVES

DES ESPACES TRÈS MINÉRALISÉS, DÉDIÉS À LA VOITURE

Les espaces d'activités couvrent des surfaces conséquentes et dévoilent des paysages peu qualitatifs, largement imperméabilisés et dédiés à la voiture. Ces espaces sont généralement très perceptibles dans le paysage car inscrits le long des axes de communication les plus importants pour bénéficier d'une grande visibilité et d'une accessibilité aisée.

Ces espaces présentent une faible densité. Il y a peu de surfaces bâties comparées aux importantes surfaces dédiées aux voiries, stationnements, dépôts... Le traitement des espaces non construits (privés ou partagés) est peu valorisant : voiries imposantes, généralisation de l'enrobé et des bordures standardisées ; le stationnement et les dépôts très visibles, clôtures disparates et banales, peu ou pas d'effort de végétalisation ou d'aménagement paysager. Il en résulte des zones banales, où le végétal est très peu présent, hormis sous forme résiduelle ou ponctuelle, sans rapport avec les lieux d'insertion (la plaine, son caractère d'ancien lac, ses bonnes terres agricoles, les rases qui la parcourent...). Les ruptures avec l'eau ou avec l'espace agricole qui jouxte les espaces d'activités sont fortes et dures dans les paysages perçus comme dans les paysages vécus.

DES ARCHITECTURES DISPARATES, DES ENSEIGNES ET PUBLICITÉS IMPACTANTES

Les enseignes, pré-enseignes et publicités associées aux activités envahissent l'espace visuel et produisent des formes diversifiées, disparates, des formats, tailles, matériaux et teintes différents... qui génèrent des impacts visuels et altèrent les perceptions sur le grand paysage.

La qualité architecturale des bâtiments est inégale, il émane de l'ensemble un manque d'homogénéité (formes, matériaux, teintes...).

«Déjà, on pourrait faire des parkings non imperméabilisés, désimpermeabiliser des surfaces commerciales, et réintroduire de la nature.»



Le développement des zones d'activités : forte artificialisation et imperméabilisation des sols



*Des couleurs, matériaux, formes architecturales, enseignes et publicités...
disparates dégradant les perceptions des bords de routes*



Des efforts de végétalisation des abords de certaines zones, qui ne suffisent pas, mais participent à l'intégration des bâtiments

*Des espaces très minéralisés, imperméabilisés, dédiés à la voiture,
produisant des paysages peu qualitatifs*

DIAGNOSTIC PHASE # 1

III.4

L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

DE NOMBREUX PROJETS DANS LA PLAINE DE SARLIÈVE

La plaine de Sarliève accueille des espaces d'activités ou d'équipements divers sur la majeure partie de ses contours et de son cœur. Ces divers espaces font l'objet de projets de requalification ou de renouvellement, mais également d'extensions, qui tendent à encore réduire son espace ouvert et productif.

Ces projets, recensés ci-après pour certains, nécessitent une coordination et une prise en compte globale afin qu'ils s'insèrent dans la structure paysagère et participent à la mise en valeur des paysages perçus :

- Le projet d'extension de la zone artisanale de la Novialle
- Le projet d'extension de la Grande Halle
- le Projet de développement stratégique des espaces d'activités dans la plaine de Sarliève

Plan de synthèse des zones d'études urbaines, secteurs économiques, projets économiques, tertiaires, agricoles, en cours, connus - Décembre 2020

Extrait du Document d'approbation du positionnement des parcs de développement stratégique (PDS) de Sarliève - Juillet 2019

LA PLAINE DE SARLIÈVE : UN SITE D'EXCEPTION À FORT ENJEU

- Entrée de métropole
- Forte accessibilité
- Cadre paysager préservé
- Localisation sur des terres agricoles
- Réserve foncière (71+75 ha)
- Proximité immédiate avec le plateau de Gergovie
- Sites convoités, soumis à des intérêts commerciaux marqués

LE PROJET DES PDS : UNE VISION TANT ÉCONOMIQUE QU'URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE, DÉCLINÉE EN 2 PARCS DISTINCTS

Au Nord : un parc productif et innovant dédié aux Industries 4.0 et aux Mobilités
Un parc permettant d'apporter une réponse aux besoins des entreprises du territoire dans le domaine des activités productives, articulé au tissu urbain existant et pensé autour du bien vivre au travail.

Au Sud : un éco-parc démonstrateur des enjeux alimentaires et environnementaux de demain
Un parc avec une orientation thématique forte, axée sur des activités au cœur des enjeux d'avenir (sciences du vivant) et co-construit avec le socle naturel sur lequel il s'implante (plaine agricole).

LÉGENDE

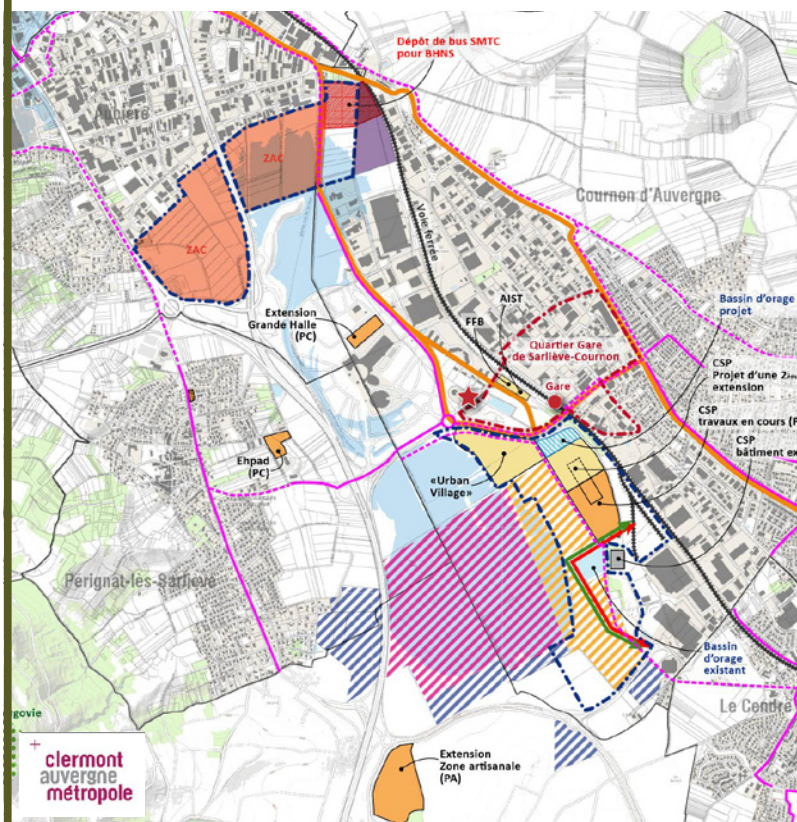
- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Château de Sarliève (classé à l'inventaire supplémentaire des NH) Limites communales Métropole Zones inondables connues Zones urbaines à l'étude Quartier Gare de Sarliève-Cournon Projets de zones d'activités économiques : ZAC Sarliève Nord, création 2008, modification 2017 PDS Plaine de Sarliève Nord et Sud inscrits au SCoT, positionnement métropolitain 2019 Pôle commercial Sarliève (inscrit au SCoT) Parcelles relevant d'un projet de construction : Projet en cours d'étude Projet ayant fait l'objet d'un dépôt de P.C. ou P.A. | <ul style="list-style-type: none"> Schema cyclable métropolitain Aménagement existant Aménagement projeté (tracés validés) Aménagement d'espace 2021 Aménagement de voirie : travaux réalisés au 1/2021 Aménagement de cheminement doux + vélos : travaux réalisés au 1/2021 Bassin d'orage, emplacement réservé prévu au PLU Projet de la ligne C du BHNS + vélos : tracés à l'étude 2020 Parcelles relevant d'un projet agricole : Projet « terre de lien » : Donation temporaire d'usufruit à 10 ans, Donation et vente Donation temporaire d'usufruit à 5 ans |
|--|--|

clermont auvergne métropole **PLAINE DE SARLIÈVE** Plan de synthèse des zones d'études urbaines, secteurs économiques et projets économiques, tertiaires, agricoles, en cours, connus

Echelle : 1:20 000
30/12/2020

Chargé d'études urba

PLAN DE SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS



ILLUSTRATIONS SPATIALES POSSIBLES





PLAINE DE SARLIEVE

— Cours d'eau

■ Surface en eau

▨ Zones AU autour de la Plaine de Sarliève (interprétation Géoportail 2019
+ données de travail du PLUi en cours CC Mond'Arverne)



AIA CONSEIL 32 GRANDE HALLE D'AUVERGNE APS 30 / 06 / 2019

Extrait du projet d'extension de la Grande Halle



Le Grand Clermont - Groupement d'étude : Fabriques Architectures Paysages - Sites & Paysages - Etno Architecture / Sources : Grand Clermont - Geoportail - Cadastre / Réalisation : Sites & Paysages - Nov 2019

III.4 L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

5. DES MOBILITÉS DOUCES PEU PRÉSENTES DANS LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN

Le territoire est structuré par différentes infrastructures agissant à plusieurs niveaux, autoroutes, voies ferrées, pistes cyclables, voie verte en projet, voie de bus en site propre (BHNS) envisagée.

La présence de pôles multimodaux est partiellement en projet, mais ne permet pas encore aujourd'hui un maillage efficient du territoire permettant le développement des modes de déplacements doux.

Quelques continuités douces ont été aménagées à l'occasion d'aménagement d'opérations d'ensemble ou de requalification de voiries mais ne constituent pas encore un réseau à parti entière.



Quelques mobilités douces aménagées et plantées en lien avec les quartiers résidentiels



Mobilité douce intégrée dans un espace végétalisé, planté d'alignements d'arbres, en limite de quartier résidentiel



Mobilité douce isolée de la voirie, intégrée dans un espace planté, en limite de quartier résidentiel et d'espace d'activité. Forte végétalisation des abords.



6. CE QUI EST EN JEU

LES VALEURS INTRINSÈQUES DES ESPACES BÂTIS DU TERRITOIRE

Les espaces bâtis qui structurent les paysages de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise sont vecteurs de valeurs qui aujourd'hui sont menacés de dénaturation, d'altération et de perte de lisibilité du fait diverses dynamiques et mutations.

Valeurs portées par les espaces bâtis, sujettes à des pressions diverses :

- Le dessin des bourgs, les formes urbaines originelles qui montrent une structuration très lisible (l'héritage médiéval, les forts villageois) et adaptée à la topographie
- Des formes urbaines bien groupées qui laissent place aux productions, qui favorisent la cohésion au sein du village, dont les implantations bâties contribuent à dessiner la rue et qualifier les espaces publics, qui permet une certaine proximité des différentes fonctions et évite d'être trop dépendant de la voiture...
- Les silhouettes bâties remarquables dans les paysages, mises en scène par leurs espaces de présentation visuelle
- L'intérêt patrimonial des bourgs : intérêt architectural, urbain et paysager
- Le patrimoine bâti témoin des activités et adaptations de l'homme au territoire (patrimoine des châteaux, maisons vigneronnes, maisons bourgeoises, patrimoine rural...)
- Les ceintures vivrières, de jardins et vergers, qui accompagnent le bâti et font la transition avec les espaces agricoles ou naturels

DES INITIATIVES ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT URBAIN PLUS INTÉGRÉ/PLUS ADAPTÉ

Les dynamiques des paysages liés aux espaces urbains, résultent de nombreux facteurs tels que la production de logements, le développement d'activités, l'aménagement de nouvelles infrastructures... qui ont souvent amené à l'artificialisation des sols, l'enfouissement des cours d'eau, une perte du rapport au sol et au contexte paysager... Les incidences paysagères et la banalisation produites par certains développements sont connues des acteurs du territoire qui ont déjà mis en œuvre ou travaillent sur un certain nombre de projets qui visent à "faire différemment".

La démarche de plan paysage vise également à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles en structuration sur le territoire car elles constituent des leviers potentiels pour l'accompagnement qualitatif des dynamiques paysagères futures.

DIAGNOSTIC PHASE # 1

III.4 L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

DES OPÉRATIONS URBAINES QUI PEUVENT FAIRE RÉFÉRENCE...

- Une opération OPAH à Vic le Compte, a permis une opération exemplaire en centre-bourg Site Patrimonial Remarquable (SPR), qui a pu favoriser une mixité. Les habitants sont intéressés par ce projet, les lieux sont d'ailleurs appréciés.

- Plusieurs opérations montrent de nouvelles formes urbaines, se différenciant de l'habitat pavillonnaire isolé au milieu de sa parcelle, et développement des formes plus regroupées : petit habitat intermédiaire intéressant à La Roche Blanche, un quartier pilote habitat sur les Martres de Veyre, le renouvellement du bâtiment de la Banque de France... Des études sont en cours pour valoriser les centres anciens, comme l'a signalé la commune de La Roche Blanche qui a lancé une étude pré-opérationnelle.

- Certains centre-bourgs ont également travaillé sur la valorisation de leurs espaces publics, l'aménagement de lieux de rencontre comme la traversée des villages, apportant de la végétation dans le cœur urbain et mettant en exergue les matériaux naturels via l'utilisation de revêtements naturels en pierre locale.



Le Cendre - Place publique

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS



La Roche Blanche - Stationnement



Pérignat-lès-Sarliève - Traversée

Opération de logements en extension...



La Roche Blanche

...en centre-bourg



Romagnat, Logements locatifs sociaux, B. Bouchet

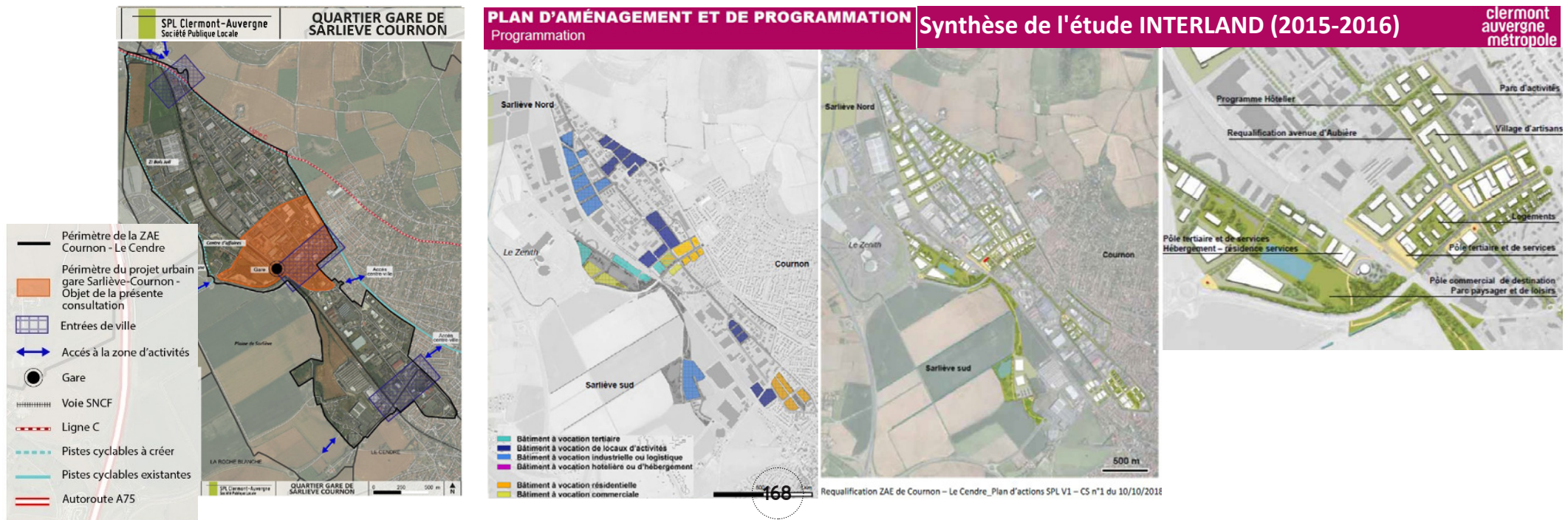
Logements collectifs, habitats groupés, voies douces : vers des espaces vecteurs d'un meilleur cadre de vie

- Aménagements d'espaces publics
- Réhabilitation d'anciens bâtiments agricoles
- Intégration en dents creuses et adaptation aux formes urbaines existantes
- Implantation en respect de la topographie des lieux
- Rapport visuel au grand paysage



DES PROJETS DE REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

- Un projet de développement stratégique (PDS) des Zones d'Activités est en cours : il se base notamment sur une politique de requalification des Zones d'Activités anciennes tout autour de la plaine. Des politiques incitatives sont menées pour maintenir une entrée qualitative. On note une volonté de thématisation sur le secteur sud du territoire en lien avec l'agriculture. Ce projet vise également à une requalification des espaces publics sur le secteur concerné, prévoit un développement des transports en commun, notamment via le PDU (Plan de Déplacements Urbains) de l'agglomération clermontoise. Des études sont en cours.
- Une étude de définition d'un programme de modernisation et de mutation de la ZAE de Cournon - Le Cendre, proposant notamment la requalification d'avenues, l'aménagement d'un parc paysager...
- Une étude pré-opérationnelle de requalification du quartier de la gare à Cournon / Le Cendre.
- Le projet d'Ecopôle, au bord de l'Allier combine activité humaine et biodiversité, urbanisation et agriculture (maraîchage, lien Projet Agricole Territorial).



III.4 L'EXPANSION DES ESPACES URBANISÉS

DES ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES

- Un Schéma directeur cyclable, qui vise à la fois à développer le réseau cyclable, tout en sécurisant et en encourageant sa pratique, est mis en place. Cependant il tarde à se mettre en place en raison de difficultés à mutualiser les aménagements de mobilités douces avec d'autres travaux.

- Une voie verte est financée par le programme LEADER. Les premiers travaux sont prévus pour 2020. Le programme leader soutient des actions de développement autour de la voie verte, et permet notamment des financements de projet mobilités douces (Veyre Monton a par exemple fait une demande). directement en lien avec la reconnaissance et la valorisation des paysages, la voie verte vise les objectifs de développement suivants :

- répondre aux attentes des populations locales sur l'offre de loisirs récréative et sur la mobilité douce
- renforcer le lien entre la rivière et le cœur métropolitain par une réappropriation sociale et culturelle de l'Allier par ses habitants
- valoriser le patrimoine naturel, paysager et écologique du Val d'Allier dans le respect des équilibres environnementaux de la rivière
- créer un équipement qui contribue à l'identité et à la promotion du territoire
- créer et structurer une offre touristique autour de l'itinéraire (sites, services, hébergement, restauration, location...)
- à plus long terme, créer un véritable équipement dans une logique de séjours, générateurs de plus d'économie locale.



VOIE VERTE DE L'ALLIER





DES OUTILS POUR MAÎTRISER, ENCADRER, ANTICIPER

Le SCOT du Grand Clermont, approuvé le 29 novembre 2011 et dont la modification n°5 a été approuvée le 21 mars 2019, encadre le développement urbain et vise :

- Un accueil important de population
- Une amélioration de l'accessibilité externe et interne
- Une amélioration de la notoriété
- Un ancrage autour de l'économie de l'innovation
- Une multiplication des démarches pilotes (habitat, déplacement, biodiversité et paysage, circuits courts), signal d'un changement audacieux.

- Clermont Auvergne Métropole et la Communauté de communes de Mond'Arverne sont en cours d'élaboration de leurs documents d'urbanisme, qui constituent des outils majeurs pour maîtriser, encadrer et anticiper les développements urbains via les différents documents graphiques et réglementaires qu'il comprend : Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Orientations d'Aménagement et de Programmation Sectorielles ou Thématiques, Règlement Graphique et Règlement Ecrit, sous réserve que la thématique "Paysage" et "Qualité d'ambiances" soient intégrées à chaque étape et dans chaque document.

- Clermont Auvergne Métropole s'est engagée depuis fin juin 2018 dans la création de son premier Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) : il s'agit d'un outil de préservation du cadre de vie et des paysages. Le diagnostic est terminé, un travail de recensement des périmètres de protection et des points de vue est en cours. Les objectifs consistent en la préservation des ambiances des milieux naturels, en la bonne lisibilité des activités, et en la préservation des vues lointaines et des entrées de ville. Ce RLPI est prévu fin pour 2020.

- Il existe un Etablissement Public Foncier sur le territoire, le SMAF, qui aide les collectivités dans le cadre de portage foncier.

DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION

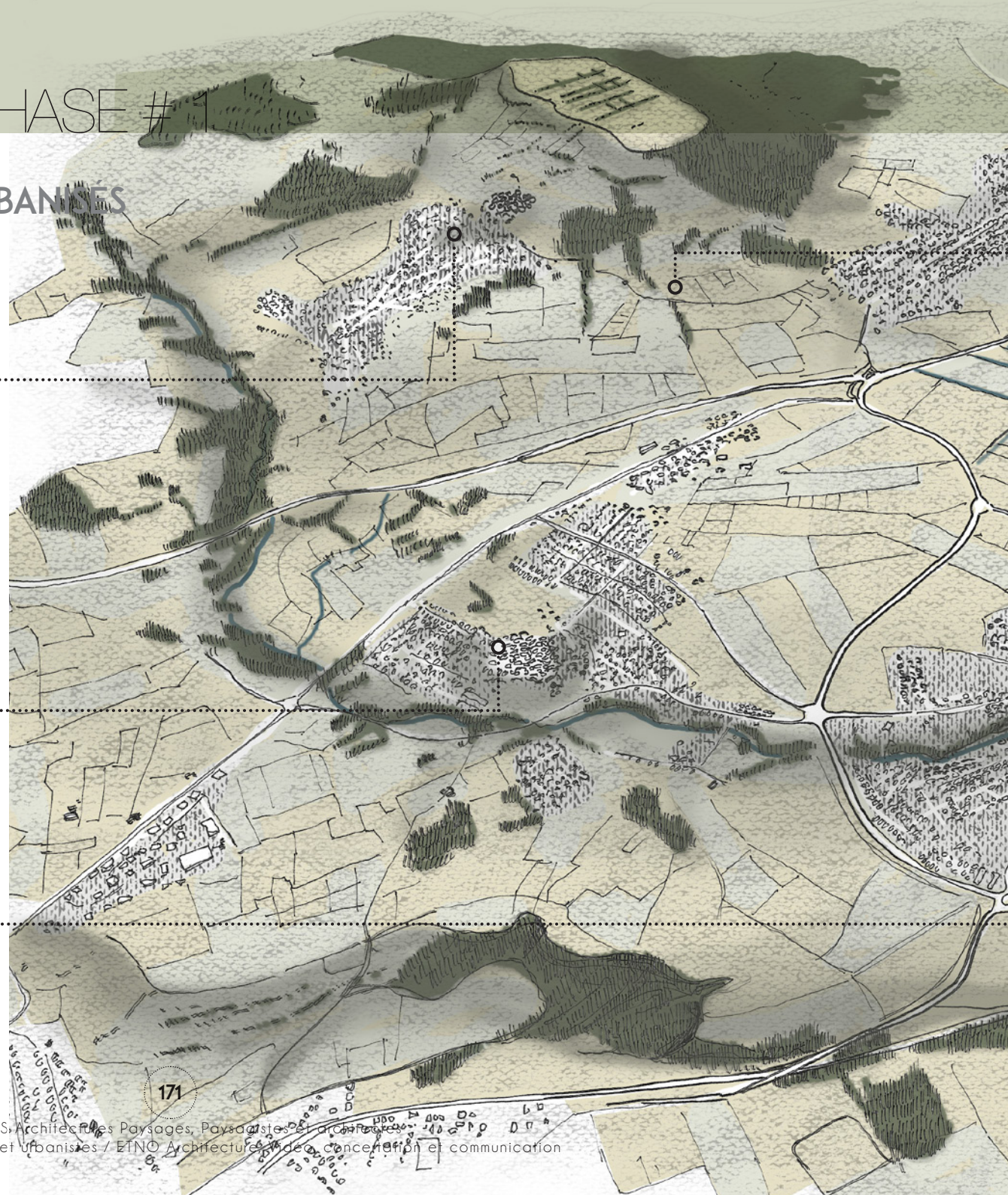
- La Communauté de communes de Billom Agglomération a mis en place un marché cadre qui permet d'accompagner les porteurs de projet par une prestation d'architecte jusqu'au dépôt du permis de construire.

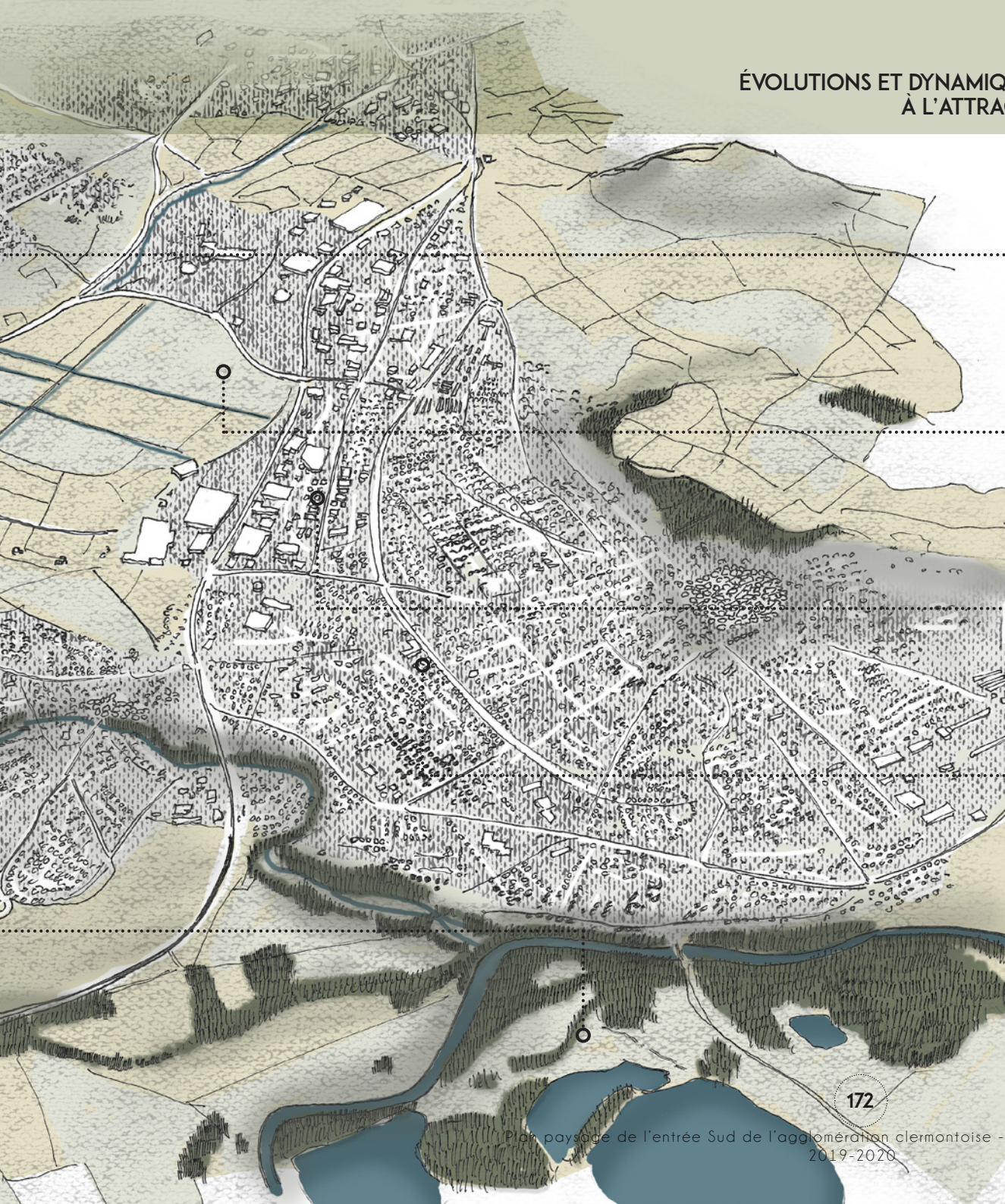
- Les « Petites terres », sont des outils numériques pédagogiques et interactifs co-construits et créés dans le cadre d'un programme de sensibilisation et de vulgarisation destiné aux élus du Parc Livradois-Foréz en 2016, visant à favoriser la connaissance et la prise en compte de la biodiversité et de la Trame verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

L'EXPANSION DES ESPACES URBAINISÉS

ENJEUX IDENTIFIÉS RELATIFS AUX DYNAMIQUES URBAINES ACTUELLES

- L'articulation entre les productions bâties et urbaines actuelles, et le patrimoine des forts villageois et villages vignerons
- La qualité des extensions urbaines ou projets de renouvellement : l'adaptation du développement urbain à chaque ambiance et contexte paysager dans lequel il s'insère
- La reconnaissance et la mise en valeur des patrimoines architecturaux et urbains des groupements originels
 - L'évolution du bâti ancien dans le respect de ses qualités
- La densification "qualitative" et adaptée des villages
 - La préservation et la lisibilité des patrimoines historiques et archéologiques du territoire
 - Les complémentarités à trouver entre protection (site classé) et accompagnement de l'évolution des abords du site classé (Plan Paysage)





- Limiter l'étalement urbain, préserver des coupures vertes entre groupements bâtis, donner du sens aux limites et qualifier les franges urbaines, maintenir l'ouverture et la qualité des sols de la plaine de Sarliève
- La cohérence des projets de développement autour de la plaine de Sarliève et la qualification des franges urbaines
- La plaine de Sarliève en question : qualité, usages et vocations
- La qualité des espaces d'activités, la lecture des continuités paysagères, la présence de végétal, la place du piéton, la désimperméabilisation des sols et la réduction des îlots de chaleur urbains
- La qualité des espaces résidentiels, la présence de nature, les mobilités douces, le lien au centre-bourg comme aux espaces naturels et agricoles, les clôtures et espaces publics...
- L'anticipation de l'évolution, de la densification, des extensions pavillonnaires

DIAGNOSTIC PHASE # 1

III.5 UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

1. LE DÉVELOPPEMENT DE POUCHES IMPERMÉABLES ET CLOISONNÉES

La plaine de Sarliève, d'une grande visibilité sur le territoire, dévoile de nombreux tissus urbains résultant de l'aménagement du territoire et des différents documents d'urbanisme qui se sont succédés. Le paysage qui s'offre aux visiteurs montre notamment l'évolution des anciens villages groupés et mixtes (accueillant notamment habitat et activités) vers le zonage des plan d'occupation des sols avec les zones d'habitat résidentiel, les zones commerciales, les zones artisanales, les zones industrielles et d'activités, les zones agricoles, les zones naturelles... Chaque vocation, chaque usage, apparaît bien dans la forme qui lui a été dessinée. A tel

point que les traits en plan se retrouvent aussi dans le paysage à travers une ligne de parcelle, une route et un changement souvent radical.

Chaque zone, ou chaque poches, apparaît «impermeables», cloisonnées, semblant fonctionner en cercle clos. Les transitions, les espaces tampons, qui se dessinaient «naturellement» autrefois en fonction des multiples usages et activités, ont été effacés.



«Les zones d'activité, c'est la même problématique que le pavillonnaire, c'est pas intégré, c'est plaqué, il n'y a pas de transitions»

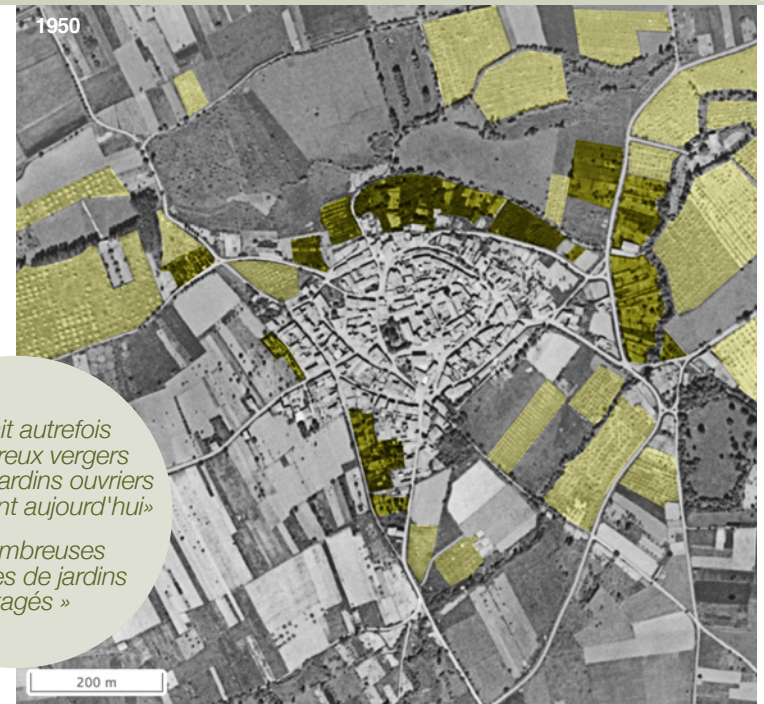




2. DES FRONTS BÂTIS SANS TRANSITION

LA DISPARITION DES CEINTURES PRODUCTIVES - PERTE DES TRANSITIONS PAYSAGÈRES FORMÉES PAR LES JARDINS POTAGERS OU VERGERS

Souvent les extensions urbaines ont privilégié les terrains à proximité immédiate des bourgs d'origine, au détriment d'une ceinture productive ouvrière liée à l'arboriculture et au maraîchage. Ces petites parcelles qui marquaient autrefois les franges de bourgs sont en forte régression dans les paysages actuels, où l'on voit progressivement disparaître ces jardins et les vergers ouvriers, peu à peu abandonnés, au profit de jardin d'agrément individuels, parés de clôtures rudes et opaques. Parallèlement, on note très peu de dossiers d'installations en maraîchage sur ces secteurs.

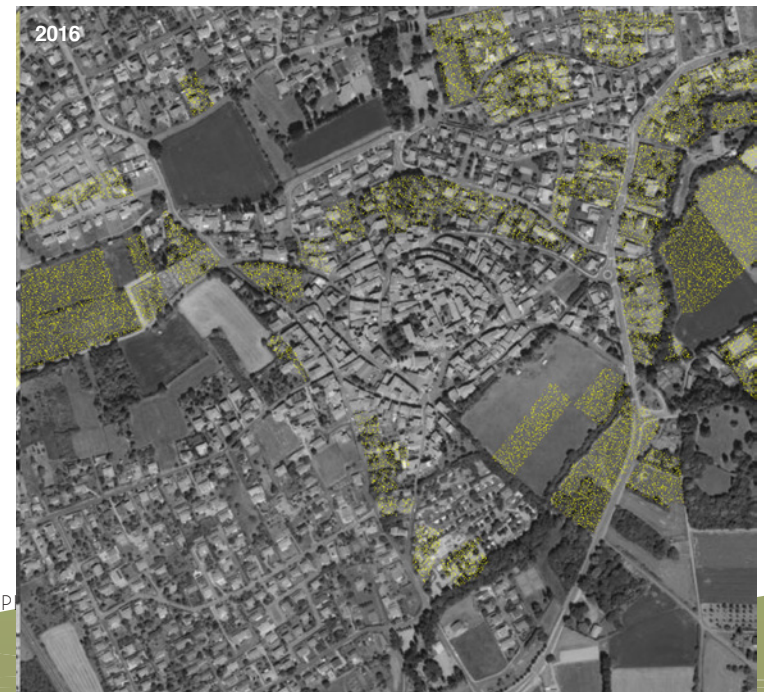


«Il y avait autrefois de nombreux vergers ouvriers et jardins ouvriers qui périssent aujourd'hui»
 «De nombreuses demandes de jardins partagés»

Orcet, disparition des ceintures productives (jardins et vergers) aux abords du village
 Source : géoportail



Ceinture vivrière de Veyre Monton



UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

Le développement, qu'il soit résidentiel ou d'activité, a à la fois effacé les ceintures vivrières qui assuraient des transitions entre différents espaces, et ne les a pas reproduites ou réinterprétées. Il en résulte des limites dures et franches dans les paysages qui créent des impacts visuels liés à :

- La multiplication de constructions identiques entre elles banalise les paysages, effet de copier/coller qui contraste avec la particularité de chaque groupement bâti originel
 - La clôture, souvent continue et opaque (mur ou haie taillée) ne s'inscrit généralement pas dans le vocabulaire local (ni des murets de pierres anciens, ni des haies bocagères diversifiées).
- Cette absence de transition entre espaces bâtis et espaces agricoles génère aussi :
 - Un inconfort pour les habitants qui jouxtent les parcelles agricoles (traitement des champs par les intrants, absence de circulation douce de proximité)
- Un risque pour l'agriculture : aggravation des conflits agri/urbains (complication des dessertes de parcelles, du passage des engins, risques de destruction des cultures par une fréquentation non maîtrisée des habitants)
- Un sentiment que l'extension peut se poursuivre sans que rien ne l'arrête. La limite n'a souvent pas de sens dans le paysage (comme cela pourrait être le cas avec un chemin, une route, une structure végétale, un cours d'eau...).

«Aujourd'hui le problème de cette zone là, c'est que lorsque vous passez sur la route, cette frange là, elle est franchement vilaine. Donc il y a bien une frange à travailler.»

«Il y a un travail à faire entre la ville et la campagne, la rupture elle est trop nette !»



«Il faut créer une lisière. Oui, mais une lisière de quoi ?»

«Poser des limites urbaines, les qualifier pour les maintenir à long terme»



DES ENTRÉES DE VILLES QUI TENDENT À PERDRE LEUR RÔLE DE VITRINE QUALITATIVE

Parmi ces éléments paysagers vecteurs d'une image de l'ensemble des bourgs qui composent le périmètre de ce Plan Paysage, un des secteurs stratégiques sont les entrées de villes, d'agglomération, situées aux abords des voies ferroviaires, des voies autoroutières et des voies routières principales.

En effet, ces voies qui mènent à chaque espace urbain constitué, participent à établir une vitrine du territoire pour les visiteurs. Les documents constituant le SCoT ont là encore, pris position quand aux objectifs à tenir à ce sujet :

«Le SCoT retient l'objectif de les mettre en scène, en s'appuyant sur leur identité qu'elle soit de dimension historique, naturelle ou symbolique ou sur leur dynamique économique ou technologique. (...) Il s'agit de veiller, en particulier, aux entrées de bourg, qu'elles soient routières (affichage publicitaire) ou pédestres (accès par des chemins de grande randonnée).»

Sources : Atelier thématique «Dynamiques agricoles», octobre 2019

En effet, qu'il s'agisse des communes dites «portes d'entrée» sur l'agglomération clermontoise, ou simplement des accès aux villages, le morcellement des espaces agricoles et la disparition des franges vivrières entraînent une certaine banalisation des franges aux abords des espaces urbanisés. Cette tendance nuit à l'image du territoire et dissipe une possible identité valorisante et singulière.

Sur les cartes de l'Etat Major datant des années 1850, on peut voir que la plupart des axes de communications traversant la plaine étaient accompagnés d'alignements d'arbres, certainement des fruitiers tels que les noyers, dont il est souvent fait mention dans les textes de l'époque.

Dans le cas des dites «portes d'entrée», telles que les villes d'Aubières, Cournon, Le Cendre, ou encore Romagnat et Pérignat, qui sont à la fois à proximité directe de Clermont Ferrand, et directement liées aux grands axes de déplacement, ces principales entrées touristiques du territoire sont disqualifiées par une dissolution des espaces agricoles qui les ceinturaient autrefois, et constituaient alors un environnement à l'identité affirmée. Ces espaces agricoles, de quelque nature qu'ils soient, reculent ainsi rapidement devant l'étalement de zones d'activités et économiques peu qualitatives, qui séparent leurs centres-villes de leur environnement agricole ou alluvial et constituent pour le visiteur une première image peu attractive du territoire clermontois.

UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

3. UNE DÉGRADATION CROISSANTE DES MILIEUX NATURELS EN PARALLÈLE D'UNE VOLONTÉ DE PRÉSERVATION D'ACCÈS ET DE VALORISATION DES LIEUX DE NATURE

L'entrée Sud de l'agglomération Clermontoise a longtemps eu tendance à privilégier le développement urbain à la préservation des milieux naturels qui ponctuent ce secteur. Si ces derniers sont plus ou moins remarquables, ils sont pour autant garant d'un maillage fin jusqu'au cœur des espaces urbanisés, et participent entre autres à la qualité du cadre de vie de ces espaces. Cependant, les tendances des dernières années ont plutôt été à la destruction et à la dégradation d'une diversité d'habitats écologiques, qui ont à terme des impacts forts sur la biodiversité, les paysages, l'attractivité du territoire, mais également les risques naturels.

LA DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES ET DES COURS D'EAU

On peut citer notamment l'atteinte au maillage de zones humides, dont la majeure partie s'est vue drainée sur ce secteur. Il en résulte d'importantes atteintes au fonctionnement hydraulique du réseau hydrographique, qui voit disparaître ses zones tampon primordiales dans la régulation des crues et des périodes de sécheresse. Leur disparition entraîne également une importante perte de biodiversité et de qualité d'ambiances paysagères.

Dans cette même dynamique, le busage des ruisseaux a longtemps été pratiqué, et induit aujourd'hui une véritable perte de lecture des continuités liées à l'eau, qui se trouve morcelées entre les différentes zones urbaines et périurbaines. Là aussi, il s'agit d'une atteinte à la qualité d'ambiances paysagères.

L'ÉTALEMENT URBAIN, VECTEUR DE FRAGMENTATION DES MILIEUX

Au-delà des seuls cours d'eau et des milieux qui leur sont liés, l'étalement urbain qui a rythmé le développement de l'entrée sud de l'agglomération ces dernières années, ainsi que la consommation d'espaces naturels qui en a résulté, ont conduit à diverses dégradations, telles que la destruction d'habitats naturels, le grignotage de la trame naturelle ordinaire, la fragmentation des milieux... Il en résulte aujourd'hui une réelle perte de continuités écologiques et paysagères sur ce territoire. Certaines sont encore maintenues, mais sont pour la plupart sous pression, notamment vers Aubière et Romagnat, où les derniers verrous agricoles et naturels sont menacés par l'urbanisation.

L'érosion de ces milieux naturels tend à terme à menacer la diversité faunistique et floristique. À l'inverse de l'oubli de ce milieu, certains sont reconnus et mis en avant comme des atouts touristiques pour l'agglomération Clermontoise. Lorsque l'attractivité de ces sites n'est pas gérée en amont, les milieux peuvent être fragilisés par une surfréquentation : certains secteurs subissent cette pression «récréative» sur le secteur d'étude, mais des mesures de protection et de sensibilisation sont progressivement mises en place.

L'attractivité des milieux naturels pâtit en parallèle de certaines pratiques peu vertueuses : on trouve un certain nombre de micro-décharges sauvages sur le territoire, qui impactent aussi bien les milieux en terme écologique que la perception et la qualité des paysages pour les habitants et les touristes.

Ces diverses activités, et cette volonté de mise en valeur de certains espaces naturels à des fins touristiques nécessitent l'aménagement de sites pour l'accueil du public. Ces aménagements se trouvent plus ou moins respectueux des ambiances naturelles, déployant parfois des surfaces imperméabilisées importantes, sans prendre en compte la spécificité topographique et hydrographique des lieux, et niant même parfois les ouvertures visuelles potentielles.



Un certain nombre de conflits d'usages ont pu être évoqués lors des ateliers thématiques, notamment entre les promeneurs et les chasseurs, mais également avec les agriculteurs lorsqu'il s'agit de partage de chemins ruraux ou de traitement des cultures sur des plages horaires inadaptées. Au niveau des gravières et des étangs certaines incompatibilités d'activités de loisir peuvent aussi générer des tensions.



Chanonat - Aménagements légers pour l'accueil du public



Cournon - Aménagements légers pour l'accueil du public



Aubière - Sensibilisation



Cournon - Espaces de stationnement - Grandes étendues d'enrobé



Cournon - rue des laveuses



«Base de loisirs» depuis Cournon

III.5 UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

NATURE EN VILLE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans les espaces urbanisés, la minéralisation des sols et la transformation de l'énergie solaire radiative en chaleur accentuent les températures extrêmes. A la campagne, dans les parcs et les espaces urbains végétalisés, près de la moitié de l'énergie solaire reçue est transformée par le biais de la photosynthèse et de l'évapotranspiration en frigories. L'eau en s'évaporant des sols et des feuilles absorbe de l'énergie, refroidissant ainsi l'air.

Les habitants des villes comme des extensions résidentielles sont en attente d'espaces de fraîcheur et d'atténuation des îlots de chaleur urbain. Certaines communes ont déjà réalisé des aménagements et/ou sont en cours de réflexion pour désimpermeabiliser certains sols, réintroduire de la nature en ville, installer des brumisateurs... afin d'adapter les espaces urbanisés au changement climatique et notamment à l'augmentation des températures et des phénomènes de canicule.

Ces réflexions, pour l'instant ponctuelles et localisées souvent dans les centres urbains, devront être étendues aux espaces résidentiels ainsi qu'aux espaces d'activités largement minéralisés.

«Reconquête de friches pour installations viticoles»

«Plantations d'alignements de noyers»

Verbatims atelier thématiques dans le cadre du Plan Paysage



Plantation de noyers le long des chemins agricoles - Cournon

DES LIEUX DE NATURE PROGRESSIVEMENT PRIS EN COMPTE ET VALORISÉS

Si les dynamiques urbaines, voire agricoles, ont participé à une dégradation des milieux naturels, la prise de conscience de la valeur de ces sites et de l'importance de leur mise en relation est aujourd'hui traduite dans un certain nombre d'objectifs inscrit au SCoT, et se lit également à travers les initiatives plus ponctuelles du territoire. Des sites d'importance sont aménagés pour l'accueil touristique, tels que Gergovie, l'écopôle du val d'allier, ou encore, à la limite externe du périmètre d'étude, le lac d'Aydat, en amont de la Veyre.

A échelle plus réduite, les communes déploient diverses actions de mise en valeur de leur patrimoine naturel, et tendent parfois à l'enrichir, ou le retrouver lorsque celui-ci s'était effacé des paysages. On peut citer pour exemple les campagnes de replantation de haies et alignements d'arbres fruitiers sur la commune de Cournon, qui est parvenu à planter pas moins de 36 000 noyers, 4 000 amandiers et cerisiers au cours de ces 25 dernières années, ceci dans le but d'accroître la biodiversité sur le secteur des coteaux.

Les divers panneaux explicatifs qui encadrent les sentiers de plusieurs puy du secteur sont un moyen de sensibilisation aux bonnes pratiques sur ces sites fragiles, qui témoigne d'un intérêt à préserver ce patrimoine remarquable.

Enfin, sur le temps long, les opérations d'entretien, qu'il s'agisse des haies ou des cours d'eau et de leur ripisylves, tantôt par les structures publiques telles que la SMVVA, ou par des acteurs du territoire comme les agriculteurs, témoignent d'une réelle conscience et de la valeur de ces espaces dans le quotidien de chacun. La présence de sites inscrits au CEN et les diverses protections et arrêtés sont également des marqueurs d'une démarche volontaire de valorisation des espaces naturels au plus proche d'un territoire périurbain.

Cependant, ces initiatives doivent encore aujourd'hui prendre de l'ampleur, et s'insérer dans les tissus urbains eux-même, pour que ces milieux puissent finalement être envisagés comme des éléments d'importance, qui ne peuvent se substituer à un développement urbain chronique.

ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES : D'UN PAYSAGE AGRICOLE ÉTAGÉ ET STRUCTURÉ À L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE CONSOMMATRICE DE TERRES



Depuis Le Crest
Maillage des milieux naturels - agricoles - urbains
producteur d'une richesse écologique et d'un paysage diversifié singulier

«Des actions de
replantation d'arbres ont été
entreprises sur ce secteur sous
2 formes en masse sur les pentes
et des plantations de fruitiers le
long des chemins.»

Réseau Natura 2000

III.5 UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

4. LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS EN LIEN AVEC LES ESPACES URBAINS ?

LA MULTIPLICATION DE DIVERS RÉSEAUX EN STRUCTURATION

Autour de l'agglomération clermontoise, de nombreuses initiatives fleurissent dans le cadre d'une valorisation de la production locale, notamment via le développement des circuits courts.

Ces circuits courts peuvent s'exprimer sous différentes formes. On pourra ainsi trouver de la vente sur l'exploitation et de la vente sur marché, qui sont les formes majoritaires, mais également des formes plus militantes comme les AMAP, des formes issues d'initiatives entrepreneuriales ou associatives comme les systèmes de « paniers » et les magasins de producteurs, ou encore des initiatives publiques dans le cadre de l'approvisionnement de cantines scolaires.

Sur le territoire d'étude, on compte de nombreuses AMAP : cette forme de circuits courts est très appréciée du fait d'une mise en relation directe entre le producteur et le consommateur. La demande est d'ailleurs de plus en plus importante de la part des consommateurs, qui cherchent à accéder à des produits locaux et issus de l'agriculture biologique. C'est aujourd'hui environ 15 AMAP qui se répartissent sur le territoire d'étude, entre les communes d'Aubières, Romagnat, Cournon-d'Auvergne, et Clermont-Ferrand. Les AMAP mettent en place des actions de sensibilisation et tiennent à entretenir un lien tangible entre les producteurs et les consommateurs, en demandant notamment aux producteurs engagés d'organiser une journée "portes ouvertes" par an.

Selon une étude du cabinet conseil Utopies, le degré d'autonomie alimentaire moyen des cent premières aires urbaines françaises est de 2 % (dans ce classement, Valence (26) se positionne à la 2ème place avec un taux de 6,43 %, Lyon est 19ème, **Clermont-Ferrand 27ème**).

D'autres formes de circuits courts se développent, comme les drives de produits fermiers locaux, qui contribuent à soutenir l'agriculture paysanne. Ces drives, aujourd'hui au nombre de quatre sur le territoire d'étude et sur sa périphérie, rassemblent actuellement, une trentaine de petites exploitations auvergnates qui proposent leurs produits issus d'une agriculture raisonnée et d'artisanat sur les points de distribution. Un de ces drive se trouve à Cournon d'Auvergne. Les produits disponibles varient au fil des saisons et en fonction des semaines : légumes, viande bovine et porcine, volailles, poissons, produits laitiers, miels, savons, bières, huiles, tisanes, plats préparés, etc.

Le projet « Mon Drive Local » permet ainsi aux habitants de l'agglomération clermontoise de récupérer leurs produits locaux dans leur supermarché, et ainsi de faciliter la démarche de consommation locale en circuit court en se rapprochant directement des consommateurs.

Les marchés sont également très actifs sur le territoire de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise : dans les communes où ils sont organisés, ils permettent de créer du lien entre producteurs et consommateurs, mais également d'animer le bourg en créant des moments hebdomadaires d'émulation, de vie, de convivialité. Un marché phare du secteur se déroule à Cournon-d'Auvergne, et est dédié aux producteurs locaux fermiers.





D'autres événements conviviaux mettant en valeur les productions locales et identitaires du territoire agricole de l'agglomération clermontoise rythment le quotidien des habitants, tels que la Foire à la pomme, qui a lieu début novembre, organisée par la confrérie des croqueurs de pommes.

LE DÉPLOIEMENT DE MOYENS DE SENSIBILISATION EN FAVEUR D'UN LIEN URBAIN-RURAL, MAIS UN MANQUE DE VISIBILITÉ DES EXPLOITATIONS

Une étude menée par la FR CIVAM Auvergne (Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) auprès des consommateurs et des producteurs a cherché à recueillir des vécus durant la crise liée au COVID19, mais aussi de attentes sur le devenir du territoire vis à vis du développement des circuits courts et d'une culture du local. Certains retours des consommateurs comme des producteurs révèlent une forte attente en terme de visibilité et de communication relative aux points de vente, aux accès et aux événements mis en place :

- ■
- Plus de visibilité des producteurs et points de vente existants
- Des outils exhaustifs : cartographies, répertoires,... virtuels et papiers
- Des informations précises et illustrées

■ ■

Cette communication pourrait d'ailleurs être mutualisée, selon certains retours des producteurs. Parallèlement, une attente majeure des consommateurs semble concerner un regroupement des producteurs au sein de même dispositifs de vente, afin d'enrichir la variété de produits proposés à l'achat, et d'optimiser les déplacements.



- Fromage
- Viande
- Mixte
- Légumes
- Alcool
- Yaourt, fromage
- Plants
- Miel
- Oeufs
- Alimentation animale
- Tisane
- Autres
- Conserve
- Pisciculture

Cette attente fait échos à un besoin des producteurs de trouver des solutions de mutualisation des commandes et de logistique. La question d'une meilleure répartition des points de ventes sur le territoire est aussi soulevée, ainsi que des amplitudes horaires, qui restent à ajuster et à optimiser au regard des disponibilités des habitants et des horaires de travail des producteurs.

Dans ce même contexte, pour les soutenir et maintenir le lien entre les agriculteurs locaux et les consommateurs, la Chambre d'agriculture du Puy-De-Dôme a réalisé une carte interactive qui permet de localiser les différents lieux de distribution des produits fermiers et indique aux consommateurs où s'approvisionner près de chez eux. Une page Facebook avait déjà été créée à destination du grand public.

Des petites actions de « fermes ouvertes » sont également menées et soutenues par la FNSEA, à destination des élèves de CM1-CM2 : des exploitants bénévoles ouvrent les portes de leur exploitation pendant une journée, l'objectif étant de : « recréer du lien entre les consommateurs en herbe et les agriculteurs avides d'échanger sur leur métier en toute transparence ».

La FR CIVAM Auvergne participe également à l'organisation d'événements estivaux, tels que les Rencontres d'été "De Nos Fermes", qui encadrent des portes ouvertes chez les producteurs et artisans du territoire, organise des balades accompagnées de dégustations de produits fermiers, et communique sur les marchés de producteurs locaux et les marchés "UNESCO" qui se déroulent dans le secteur.

III.5 UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

DES STRATÉGIES TERRITORIALES PORTÉES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'Auvergne-Rhône-Alpes a lancé le plan « La région dans mon assiette », dont l'ambition est de faciliter l'approvisionnement des lycées en produits locaux (objectif de 60 % de produits locaux dans l'assiette des lycéens contre un ratio de 15 % en 2015). Elle a également lancé un label pour les cuisines engagées dans l'approvisionnement régional.

Parallèlement, le Projet Alimentaire Territorial conduit entre le Grand Clermont et le PNR du Livradois Forez, engagé en 2017, se structure sur le territoire. Ce projet global vise à « renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre "bien produire" et "bien manger" ». Des relations d'équilibre sont proposées et développées à travers des scénarios prospectifs entre ces deux territoires aux spécificités agricoles diverses mais affirmées.

Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt d'octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ».

Le PAT encourage notamment les démarches relatives à l'agro-écologie, à l'éducation à l'alimentation, au développement de l'agritourisme, etc.). Les systèmes de circuits courts constituent ici un des leviers pour la mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale. Sur le territoire du PAT, on compte ainsi aujourd'hui, selon les données de 2010, 13% des exploitations qui commercialisent en circuit court et 6% qui possèdent une activité de diversification, bien que la tendance générale soit à la régression en ce qui concerne le système de polyculture élevage. Ainsi, la majeure partie des objectifs fixés suite au diagnostic partagé du PAT font échos à un nécessaire développement de ces systèmes valorisant le local et les liens producteurs-consommateurs directs.

Extrait des objectifs opérationnels du PAT

(Source : Diagnostic Projet Alimentaire Territorial, Grand Clermont & Parc naturel régional Livradois-Forez, Septembre 2018)

Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain

- Identifier et développer des productions manquantes localement, notamment les légumineuses, le maraîchage, l'arboriculture, le porc et la volaille
- Conforter les unités de transformation existantes (dont les abattoirs) et accompagner la création de nouvelles unités

Développer une culture du consommateur sain, local et responsable

- Développer des actions de communication et sensibilisation à destination des consommateurs, notamment sur les sujets de santé, de gaspillage et de lien alimentation/territoire ou alimentation/ agriculture
- Former/sensibiliser les professionnels
- Éduquer/sensibiliser les enfants et les jeunes

Faciliter l'accès aux produits locaux

- Renouveler les circuits logistiques de collecte et de livraison pour faciliter les liens producteurs/distributeurs
- Structurer et rendre visible une diversité de points d'approvisionnement
- Renforcer l'offre en produits locaux de qualité accessibles à tous en grande distribution et dans les commerces

Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

- Développer des filières adaptées à la restauration collective (production, transformation, logistique)
- Accompagner l'adaptation des pratiques pour développer la consommation responsable en restauration collective
- Faciliter la commande publique et privée





POUR UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

⚠️ Toutes les animations proposées sur la période sont aménagées afin de répondre aux obligations sanitaires liées au COVID 19. ⚠️

DE NOS FERMES
ANIMATIONS
ÉTÉ

du 10 au 19 juillet 2020






J'ME BALADE !

BALADE GOURMANDE

VENDREDI 10 ET 17 JUILLET

Sommet du puy de Dôme

Une délicieuse balade au sommet du puy de Dôme pour partir à la conquête des paysages auvergnats, respirer le grand air mais aussi goûter ce que notre terroir puydômois produit de meilleur. Une dégustation de produits fermiers des producteurs du réseau De Nos Fermes sera offerte à la fin du parcours. RDV à l'Espace Grand Site De France au Sommet du Puy-de-Dôme. Nombre de place Limité.

Renseignements et réservation au 04 73 62 21 46.



BALADE À LA FERME

SAMEDI 18 JUILLET 15 H

Ferme des Acacias à St-Jean-en-Val

Au cours d'une jolie balade, venez découvrir la ferme de Céline Montmory et sa troupe de brebis lacaune, nourries à base d'herbe et de céréales. En fin de parcours, elle vous fera découvrir ses fromages de brebis au lait cru fabriqués et affinés à la ferme.

Renseignements et réservation au 04 73 62 21 46.



DIMANCHE 19 JUILLET 9H30:

Vincent Livebardon à Riom

Après une petite balade d'une heure pour découvrir l'environnement de l'exploitation, vous irez à la rencontre de Vincent Livebardon et de son exploitation céréalière familiale de Limagne avec une diversification en Fraises et Tomates vente directe.

Renseignements et inscriptions obligatoires au 06 58 49 66 77 (places limitées). Balade à la ferme organisée par les Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme.



III.5 UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU

5. CE QUI EST EN JEU

LES VALEURS ISSUES DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

La complémentarité et les liens tissés entre les différentes composantes (urbaines, agricoles, naturelles) du territoire se sont peu à peu effacées au fil du temps. Pourtant restent encore quelques traces qui constituent encore des valeurs paysagères à reconnaître, à préserver, puis à développer ou réinterpréter à travers les nouveaux projets...

Valeurs portées par les liens et complémentarités entre différentes composantes du territoire :

- Les relations de l'homme à la rivière, l'accès visuel et physique à l'eau, la préservation d'espaces tampon entre l'eau et le bâti via des jardins ou des prairies
- Les cours d'eau comme liens et fils conducteurs entre les différentes composantes du paysage, entre les communes.
- La présence de nature aux portes de la ville et des villages, des milieux naturels diversifiés et spécifiques
- Des accès «aisés» à la nature de par les implantations originelles du bâti en lien avec les puys ou l'eau
- Les ceintures vivrières de jardins potagers et vergers autour des villages qui dessinent des franges et entrées de ville qualitatives et diversifiées, qui assurent une transition avec l'espace cultivé ou naturel

DES INITIATIVES ET DES TENDANCES À L'ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

Les dynamiques des paysages, la demande sociale, la nécessaire adaptation au changement climatique..., ont poussé le territoire à faire émerger un certain nombre d'initiatives et d'expériences.

La démarche de plan paysage vise également à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles en structuration sur le territoire car elles constituent des leviers potentiels pour l'accompagnement qualitatif des dynamiques paysagères futures.

Les initiatives d'ores-et-déjà identifiées montrent une recherche de plus de liens entre habitants, nature, agriculture. Le potentiel du territoire dans ces domaines est encore peu exploité et ces actions, études ou opérations référence demandent à être amplifiées et étendues plus largement sur le territoire.



DES ÉTUDES ET OUTILS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN ET L'INTÉGRATION DE NATURE EN VILLE

- A Cournon, une reconquête des paysages est en cours, via la mise en place de solutions pour une meilleure gestion des îlots de chaleur (des brumisateurs ont été installés, de nombreux d'arbres ont été plantés, bien qu'ils soient implantés selon de simples alignements et non en systèmes de haies).

Une étudiante paysagiste a travaillé sur les espaces non utilisés dans la ville : recensement des friches pour du maraîchage, des espaces publics qui participent aux aménités de la ville... Un travail a également été réalisé avec l'école d'architecture de Rennes, dans le but d'enlever des places de parking notamment, et y favoriser la repousse d'herbe, réintégrer la présence de l'eau en ville.

- L'Agence d'urbanisme a également travaillé sur les îlots de chaleur urbain, et mis en place d'une carte de chaleur.

DES PROJETS / OPÉRATIONS RÉFÉRENCE...

- Plusieurs jardins familiaux ont été réalisés sur le territoire (Cournon, Aubière, Les Martres de Veyre...), les acteurs signalent que les demandes des habitants sont de plus en plus fortes et ne sont pas toutes satisfaites aujourd'hui.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

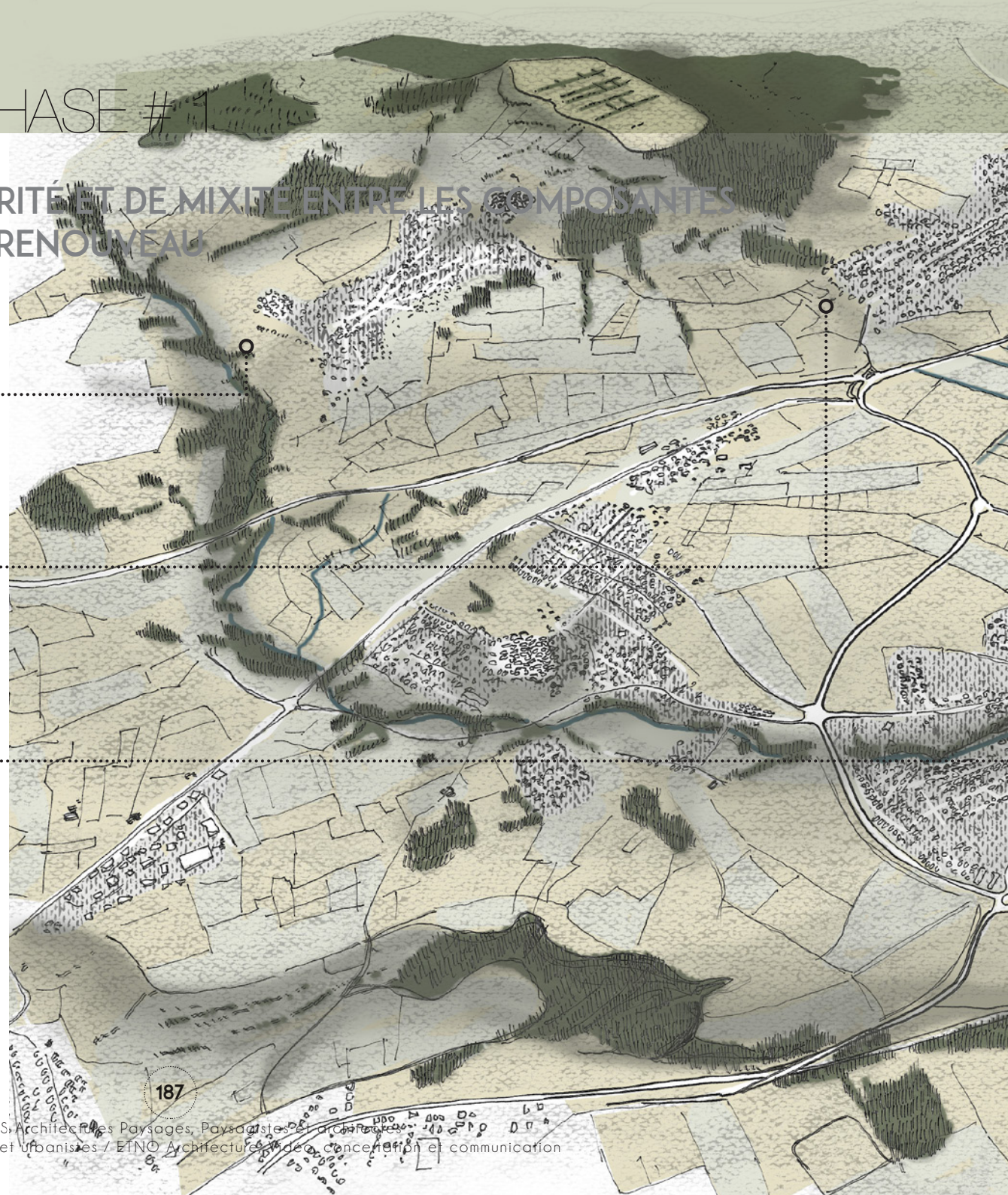
- Le Puy d'Anzelle, le sentier du Puy Madoux (pied de Gergovie), le Puy de Marmant... accueillent des aménagements pour la sensibilisation des publics.

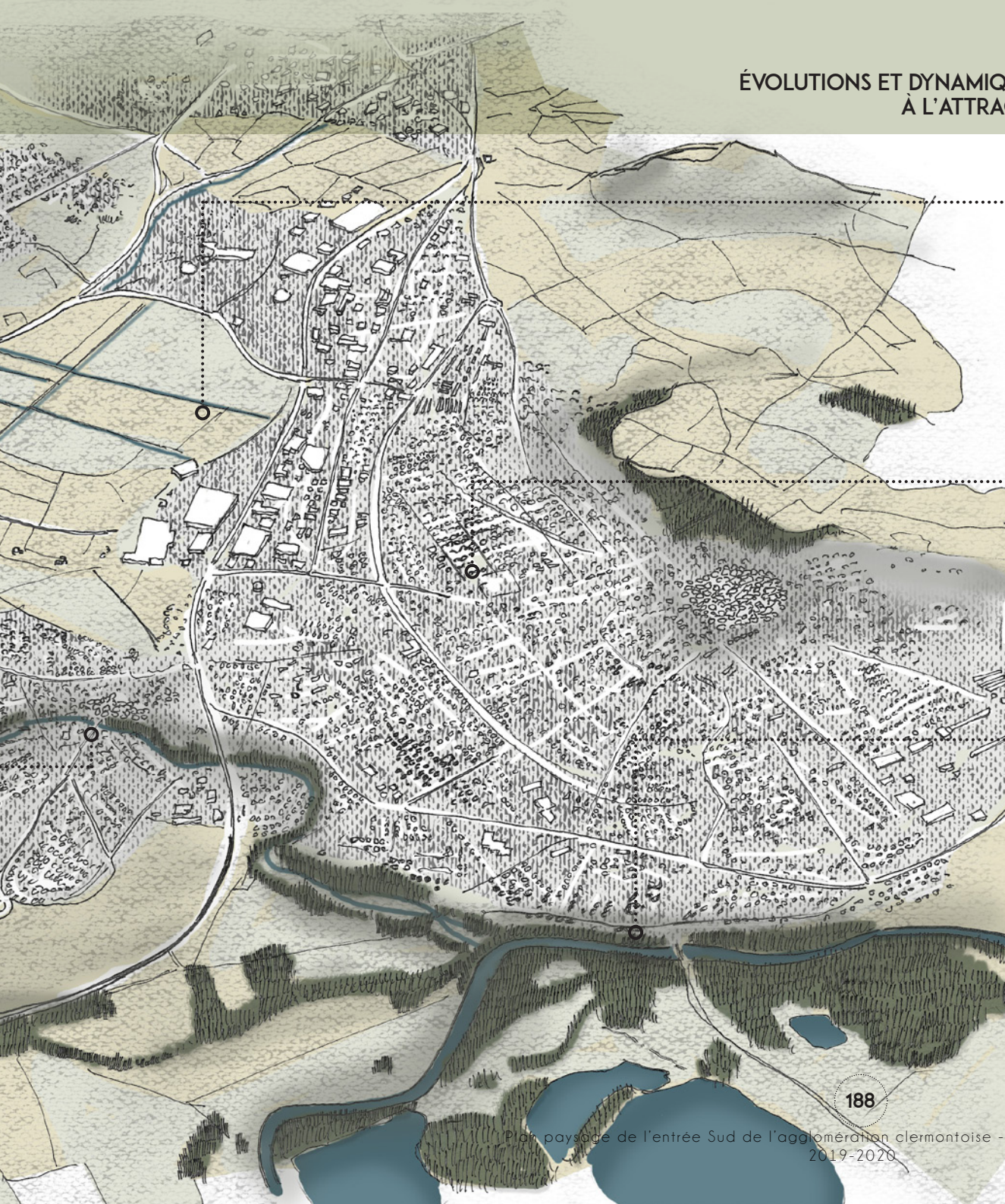
- La communauté de communes de Mond'Arverne travaille sur un Plan Climat qui vise à réintroduire la nature en ville et maîtriser les îlots de chaleur, il traitera également du sujet des panneaux solaires (lien à travailler avec le Plan paysage et les incidences visuelles liées à l'implantation des panneaux), plusieurs projets sont en cours de réflexion (recensement toiture bâtiments publics, ombrières sur parkings publics) qui nécessiteront une approche qualitative d'intégration dans les paysages du quotidien.

UNE PERTE DE COMPLÉMENTARITÉ ET DE MIXITÉ ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE, EN QUÊTE DE RENOUVEAU


ENJEUX IDENTIFIÉS RELATIFS AUX COMPLÉMENTARITÉS ENTRE DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

- Le maintien de ceintures vivrières lorsqu'elles sont encore présentes
- Les limites et franges urbaines, leurs qualités visuelles, leurs capacités à mettre en scène la ville, et la multiplicité des usages permis : des qualités à restaurer ou à créer
- Les continuités naturelles dans les espaces urbanisés comme dans les espaces agricoles qui font le lien entre les différentes composantes du territoire, entre les différentes structures bâties et sont support de nature et de biodiversité (lien avec la réduction des îlots de chaleur)
- La mise en réseau des sites remarquables (reliefs, plaine, eau...) via un maillage de circulations douces et en appui sur la charpente paysagère





- Les liens et transitions, physiques et visuels, entre espaces d'activités (industrielles, artisanales, commerciales) et espaces agricoles, les complémentarités d'usages et de vocation
- Le maillage des espaces agricoles, naturels et urbains
- Les liens entre différents secteurs ou quartiers en appui sur une trame paysagère et végétale à conforter, construire ou développer
- Le lien de la ville à ses espaces naturels (cours d'eau ou puys), l'accompagnement végétal de l'accès à la nature et l'image développée à travers les aménagements d'accueil du public et de valorisation des sites
- Le maintien et la mise en valeur de la mosaïque de milieux naturels, avec des lieux protégés en fonction de leurs sensibilités et des lieux ouverts au public

An aerial photograph of a rural landscape. The foreground shows a dense forest on a hillside. The middle ground is dominated by a patchwork of agricultural fields in various shades of green and brown, interspersed with small clusters of buildings and trees. The background features rolling hills under a clear sky.

«La fabrique
d'un territoire (d'un
paysage) se fait avec
des «pour» ou des
«contre», mais pas
lorsque l'on subit...»

«Quelles
orientations pour
fabriquer le paysage
de demain ?»



IV

LES VALEURS
ET ENJEUX MAJEURS
DU TERRITOIRE

VALEURS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

1. DES SINGULARITÉS SUR LESQUELLES S'APPUYER

VALEURS AGRICOLES SUJETTES À DES PRESSIONS DIVERSES :

- Des ouvertures visuelles sur les paysages et des cônes de vues marqués par les étendues agricoles
- Des espaces agricoles de faire-valoir & de présentation des vieux bourgs, des reliefs, des éléments remarquables, ...
- Des sols garants d'une capacité de stockage de carbone
- Des espaces agricoles, garants d'entrées singulières sur le territoire
- Des milieux agricoles supports d'une biodiversité riche au regard de certains secteurs dont les réseaux de haies ont pu être maintenus, mais également sur les coteaux thermophiles, sur les pâtures, garants de milieux riches mais fragiles

VALEURS PORTÉES PAR LES LIENS ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE :

- Les relations de l'homme à la rivière, l'accès visuel et physique à l'eau, la préservation d'espaces tampon entre l'eau et le bâti via des jardins ou des prairies
- Les cours d'eau comme liens et fils conducteurs entre les différentes composantes du paysage, entre les communes.
- La présence de nature aux portes de la ville et des villages, des milieux naturels diversifiés et spécifiques
- Des accès «aisés» à la nature de par les implantations originelles du bâti en lien avec les puits ou l'eau
- Les ceintures vivrières de jardins potagers et vergers autour des villages qui dessinent des franges et entrées de ville qualitatives et diversifiées, qui assurent une transition avec l'espace cultivé ou naturel

VALEURS PORTÉES PAR LES ESPACES BÂTIS, SUJETTES À DES PRESSIONS DIVERSES :

- Le dessin des bourgs, les formes urbaines originelles qui montrent une structuration très lisible (l'héritage médiéval, les forts villageois) et adaptée à la topographie
- Des formes urbaines bien groupées qui laissent place aux productions, qui favorisent la cohésion au sein du village, dont les implantations bâties contribuent à dessiner la rue et qualifier les espaces publics, qui permet une certaine proximité des différentes fonctions et évite d'être trop dépendant de la voiture...
- Les silhouettes bâties remarquables dans les paysages, mises en scène par leurs espaces de présentation visuelle
- L'intérêt patrimonial des bourgs : intérêt architectural, urbain et paysager
- Le patrimoine bâti témoin des activités et adaptations de l'homme au territoire (patrimoine des châteaux, maisons vigneronnes, maisons bourgeoises, patrimoine rural...)
- Les ceintures vivrières, de jardins et vergers, qui accompagnent le bâti et font la transition avec les espaces agricoles ou naturels

VALEURS PORTÉES PAR LES COURS D'EAU, SUJETTES À DES PRESSIONS DIVERSES :

- Porteurs d'un historique de relations homme-rivière
- Ces cours d'eau ont longtemps été des fils conducteurs entre les différentes communes.
- Ils ont été également supports d'une identité partagée.
- Ainsi que de véritables garants de continuités paysagères cohérentes et qualitatives à l'échelle du territoire
- Ils constituent des milieux dynamiques propices à une végétation spécifique reconnaissable et riche en terme de biodiversité
- Les zones humides et autres milieux lacustres sont les témoins d'une Limagne marécageuse, et d'importants facteurs de biodiversité
- Ils sont rythmés aujourd'hui par des témoins de leur valorisation et de leur exploitation ancienne, soit un petit patrimoine vernaculaire garant de la mémoire de cette relation de l'homme à ses rivières
- Les cicatrices engendrées par les exploitations de granulats dans le val d'allier constitue aujourd'hui un marqueur paysager singulier

VALEURS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

2. DES MENACES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

PAYSAGES AGRICOLES

ATOUPS

FAIBLESSES

OPPORTUNITÉS

MENACES

- La plaine de limagne, des sols d'une richesse renommée
- Un étagement agricole renforcé par une gestion agro-pastorale ancestrale.
- Une agriculture historiquement multiple, ayant progressivement évolué vers une spécialisation céréalière en plaine, mais conservant une diversité de formes d'agriculture, présentes dans les paysages.
- Une diversité pédologique aussi diversifiée que sa géologie, propice à l'exploitation céréalière.
- Une spécialisation viticole ancienne, aujourd'hui vectrice d'un imaginaire du territoire.
- Une ouverture et lisibilité du paysage par les espaces agricoles. Des ouvertures visuelles sur les paysages et des cônes de vues marqués par les étendues agricoles.
- Une ressource hydrique présente sous différentes formes.
- Des milieux agricoles supports d'une biodiversité riche au regard de certains secteurs dont les réseaux de haies ont pu être maintenus (réseau bocager), mais également sur les coteaux thermophiles, sur les pâtures, garants de milieux riches mais fragiles.
- Des paysages agricoles qui valorisent les patrimoines naturels et architecturaux.

- Une dynamique d'enrichissement présente.
- La progression des boisements sur les coteaux.
- Une topographie ponctuellement accentuée peu propice à des pratiques agricoles mécanisées.
- Une homogénéisation rapide et une disparition des motifs paysagers tels que les haies fruitières et les alignements de noyers, ainsi que la diminution des zones de pâturage sur les puys, qui réduisent par endroit la diversité des milieux supports de biodiversité.
- Des relations agro-urbaines érodées aussi bien dans le paysage qu'entre les habitants et agriculteurs.
- Une saturation du foncier agricole et une difficulté d'installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire, hors du cadre de la succession ou de la reprise d'activité.

- Le projet de classement du site du plateau de Gergovie et des sites arvernes et la préservation de la qualité des paysages agricoles
- La valorisation de ces paysages agricoles et viticoles, à forte valeur ajoutée.
- Le développement d'une agriculture diversifiée d'avantage adaptée aux aléas climatiques et économiques.
- La création d'un réseau de parcs agricoles, nouveaux parcs métropolitains, ouvert aux habitants et visiteurs du territoire et permettant de nouveaux usages.
- Une proximité avec Mond'Arverne et la Métropole clermontoise pour la commercialisation des produits.
- Le développement de structures et événements qui retissent des liens quotidiens avec le monde agricole.
- Le porté à connaissance de l'ensemble des outils d'accompagnement comme de financement des projets agricoles existants sur le territoire.
- La communication des outils expérimentés par les collectivités en terme de protection, de valorisation et de dynamisation de l'agriculture à différentes échelles, sur le territoire.
- La diffusion et le partage d'expérimentations bonnes comme mauvaises à l'échelle de l'ensemble territoire du Plan de Paysage.
- Une réserve foncière de friches au potentiel agricole
- La cohérence et la qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs/caves coopératives et le développement de nouveaux lieux emblématiques structurants

- La poursuite d'une dynamique de consommation des terres agricoles par l'étalement urbain.
- La rupture quasi-totale des interrelations agro-urbaines, aussi bien paysagères que sociales.
- Le durcissement de ces limites agro-urbaines, le nécessaire partage des chemins d'accès, mais aussi le manque de sensibilisation des riverains aux pratiques culturelles, sources de conflits d'usage et de «confrontations» urbain/rural récurrents.
- L'abandon progressif des terres agricoles, puis l'enrichissement des terres agricoles et viticoles, notamment les plus raides ne pouvant être mécanisées.
- La perte plus générale des transitions paysagères d'origine, entre les différentes composantes du territoire.
- Un manque de communication entre les multiples acteurs et la faible transmission des expérimentations locales.

PAYSAGES NATURELS

ATOUS

- Une histoire géologique exceptionnelle, reconnue par le classement UNESCO du site de la chaîne des Puys et Faille de Limagne
- Des reliefs singuliers issus du volcanisme, repères dans le paysage, qui permettent des vues exceptionnelles et une perception dans le paysage.
- Des milieux naturels et formations végétales variés qui soulignent la structuration étagée du territoire, la nature et la diversité des sols, ainsi que la présence d'eau.
- Une Trame Verte et Bleue structurante permettant la lecture et la lisibilité du territoire.
- Une trame bleue des cours d'eau, véritables garants de continuités paysagères cohérentes et qualitatives à l'échelle du territoire.
- Des zones humides et autres milieux lacustres, témoins d'une Limagne marécageuse, et facteurs importants de biodiversité.
- La mosaïque paysagère des contreforts boisés, entre landes et forêts, témoins d'un système agropastoral ancestral.
- Des continuités éco-paysagères liées à la présence de l'eau. Un réseau de cours d'eau qui façonne les reliefs et offre une lecture transversale du territoire.
- Les paysages de nature et d'eaux, notamment du Val d'Allier, reconnus pour leur richesse naturelle, faunistique et floristique, cependant fragile.

FAIBLESSES

- Une déprise agricole et un enrichissement des terres sur les contreforts boisés, une fermeture des paysages et une perte de lisibilité et d'affirmation des reliefs repères formés par les puys et plateaux.
- Un enrésinement ponctuels des contreforts boisés, quelques coupes à blanc et renouvellement forestier non maîtrisé.
- Une urbanisation sur les pentes des reliefs repères qui altèrent la qualité des perceptions et les continuités éco-paysagères
- Des continuités naturelles de vallées transversales altérées par le développement urbain.
- Des cours d'eau enfouis ou oubliés dans les développements urbains.
- Des structures arbustives et arborées qui tendent à disparaître sur l'ensemble des terres cultivées.
- Des milieux naturels «ordinaires» peu reconnus, peu valorisés et dégradés pour certains, doucement envahis par la friche.

OPPORTUNITÉS

- Le projet de classement du site du plateau de Gergovie et des sites arvernes et la préservation des espaces naturels
- La proximité et les expériences de projets ou de gestion du site UNESCO de la chaîne des Puys et Faille de Limagne
- Des milieux à la richesse reconnue, des continuités naturelles, écologiques et paysagères portées par les rivières et ruisseaux, sujets à diverses actions de protection.
- La préservation de la lecture des vallées (continuités, prairies, ripisylves, etc) dans le paysage, et la valorisation et l'omniprésence des vues dans un territoire rythmé par un relief volcanique marquant.
- Des milieux naturels remarquables progressivement ouverts au public (Espaces naturels sensibles notamment) à étendre aux milieux naturels plus «ordinaires».
- La restauration de milieux naturels dégradés ou altérés.
- Une dynamique pour repenser la place de la nature et le développement de la biodiversité au sein des espaces viticoles et agricoles en place.
- La valorisation de cours d'eau ou de présence d'eau dans certains villages, via l'aménagement d'espaces publics de qualité.
- La présence de nature au sein des espaces bâtis et la mise en valeur des espaces de nature dans les futures urbanisations.
- Le développement urbain adapté et mettant en exergue les milieux naturels et agricoles.

MENACES

- La fermeture des paysages, la simplification des milieux naturels et la perte de biodiversité, entraînant une banalisation des paysages.
- L'enrichissement et reboisement des socles paysagers repères.
- La perte des continuités naturelles (des fonds de vallées, notamment), par le développement urbain important.
- L'urbanisation envahie les espaces anciennement agricoles ou naturels, entraînant une perte de lisibilité des reliefs repères.
- Une altération du fonctionnement hydraulique, perte de fonctionnalité écologique et de biodiversité, perte de lisibilité et qualité paysagères de ces continuités naturelles.
- Une dégradation des cours d'eau et perte de biodiversité. Un maillage hydrographique vecteur de biodiversité riche mais cependant fragile.
- Une imperméabilisation des dernières zones humides et multiplication des risques naturels.
- Une intensification agricole, avec la perte de structures végétales nécessaires à la biodiversité et sources d'aménités.
- La perte des transitions paysagères d'origine, entre les différentes composantes du territoire, notamment entre les espaces de nature et les espaces agricoles, et entre les espaces de nature et l'espace urbain.
- Une dégradation croissante des milieux naturels en parallèle d'une volonté de préservation d'accès et de valorisation des lieux de nature.

VALEURS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

PAYSAGES "HABITÉS" ET SITES HISTORIQUES

ATOUPS

- Des lieux chargés d'histoire, une occupation humaine depuis le néolithique qui a façonné les paysages (habitat troglodytique, oppida, forts villageois, villages vigneron...), une bataille historique (bataille de Gergovie) qui alimente la mémoire collective et la symbolique du territoire
- Des implantations urbaines historiques aux noyaux denses et compacts, des bourgs médiévaux fondateurs de l'identité du territoire, et des implantations subtiles qui soulignent la topographie et structurent les paysages.
- Des silhouettes bâties remarquables et repères dans le paysage.
- La richesse des éléments bâtis remarquables, lié au patrimoine historique du territoire.
- Un patrimoine archéologique et historique exceptionnel. Une concentration d'éléments historiques à valoriser et protéger.
- Des matériaux de mise en oeuvre qui révèlent les sols en présence.
- Un petit patrimoine bâti riche et varié qui anime les paysages et témoigne de l'histoire du territoire.

FAIBLESSES

- Un développement urbain conséquent qui atteint la lisibilité paysagère du territoire (lecture des vallées ou des bourgs altérée par l'étalement urbain et la conurbation) et fragilise sa qualité (régression de la plaine de Sariève)
- Un patrimoine urbain et architectural peu reconnu
- Des extensions urbaines en rupture avec les formes traditionnelles, une standardisation des nouvelles constructions (à destination d'habitation comme à destination d'activités commerciales, artisanales ou industrielles) qui ont peu de relations avec la spécificité des paysages.
- Une trop faible adaptation des constructions et aménagements au contexte paysager (pente, végétation, vue, rapport aux espaces non bâtis...) et au changement climatique.
- La voiture et les espaces qui lui sont dédiés dominants dans les espaces du quotidien (au détriment des continuités douces et espaces végétalisés et perméables) : les centre-bourgs, les espaces résidentiels, les espaces d'activités et commerciaux
- Un enrichissement des parcelles aux abords du bâti et éléments patrimoniaux et historiques, qui ternit leur image.
- Une stratégie touristique peu structurée autour de l'attrait du patrimoine archéologique et bâti du territoire.

OPPORTUNITÉS

- Une reconnaissance du patrimoine archéologique et historique via le statut de site classé, levier important de développement touristique.
- Le plan de gestion et la mise en valeur du plateau de Gergovie et des sites arvernes, portés par le Département
- L'existence de Sites Patrimoniaux Remarquables qui reconnaissent la qualité des patrimoines sur des sites proches du territoire d'étude et accompagnent l'évolution du patrimoine bâti dans le respect de leurs caractéristiques originelles
- Le développement qualitatif d'un habitat groupé, et d'opérations plus denses de logements semi-collectifs ou collectifs.
- La densification et la requalification des tissus pavillonnaires existant.
- La requalification des zones spécialisées, zones artisanales, commerciales ou industrielles.
- La création d'espaces publics identitaires et de qualité au sein des espaces pavillonnaires et d'activité.
- Le développement d'espaces publics qualitatifs, et la restauration de certains types de patrimoine vernaculaire en coeur de bourg.
- Des mesures d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation du dérèglement climatique qui peuvent être support de valorisation de la qualité des paysages : place de la nature et de la biodiversité en ville, mise en valeur de l'eau et îlots de fraîcheur, perméabilisation des sols, développement des mobilités douces en appui sur les structures paysagères, réduction de la consommation foncière...

MENACES

- Un étalement urbain consommateur d'espaces et vecteur de dégradation des sols, avec le développement de poches imperméables et cloisonnées.
- La perte de qualité et d'identification de la plaine de Sariève, espace paysager stratégique du territoire porte d'entrée de l'agglomération
- La poursuite d'une dynamique de perte de lisibilité des paysages liée aux nombreuses extensions urbaines qui nient les contextes paysagers dans lesquels elles s'insèrent, et entraînent une perte de lisibilité des reliefs repères.
- Une urbanisation engendrant l'altération visuelle des silhouettes bâties.
- Un abandon des coeurs de villages historiques. Vacance de nombreux bâtiments anciens qui ont progressivement perdu leur vocation.
- Une disparition du petit patrimoine rural et vernaculaire des bourgs et cours d'eau.
- Une imperméabilisation des dernières zones humides et multiplication des risques naturels.

LIENS, RELATIONS ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des points de vue multiples, des vues panoramiques exceptionnelles, dominantes ou dominées, sur les paysages du territoire comme du lointain (la chaîne des puys, le Livradois Forez) • Une grande visibilité du territoire qui permet son appréciation d'ensemble mais constitue également une sensibilité au regard des évolutions du paysage • De nombreux phénomènes de covisibilités d'un espace à l'autre, d'un versant à l'autre, d'un bourg à l'autre... • Une entrée d'agglomération mise en scène par les reliefs repères et les espaces agricoles de la plaine de Sariève • Des jardins potagers et vergers en franges villageoises et fonds de vallées, des franges agro-urbaines qui font transition paysagère entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels. • Un maillage dense et ancré de chemins et de routes qui irriguent le territoire en faveur d'une découverte variée du territoire, qui donnent à lire les paysages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de poches monofonctionnelles, imperméables et cloisonnées (zones d'habitat individuel, zones d'activités, zones commerciales, etc). • Une perte d'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés sur certains secteurs (vallées, plaine) • Des franges franches et rudes dues notamment à la disparition des parcelles vivrières au profit de l'habitat individuel (plan de zonage très fragmenté). • Des conflits d'usages liés à la disparition de ces franges agro-urbaines. • Des paysages d'entrée de ville souvent banalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de la topographie, des covisibilités potentielles et des vues sur les paysages dans le développement urbain des villes et villages. • L'existence d'observatoires des paysages qui permettent d'évaluer l'évolution des paysages (outil non reconduit à l'heure actuelle sur le territoire) • La reconnaissance de vues et points de vue comme patrimoine paysager • L'exploitation du potentiel d'itinérance, et notamment des modes doux au quotidien. • La restructuration des franges agro-urbaines en instaurant des liens entre les différentes composantes du territoire. • La requalification des entrées de villes. • Le maintien et le développement des espaces de nature au sein des milieux urbanisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des extensions urbaines consommatrices d'espaces sur les espaces de faire-valoir, espace de mise en scène et de présentation des silhouettes bâties remarquables • La fermeture de la plaine de Sariève par le développement urbain de toutes part et le risque de perte de l'un des espaces paysagers majeurs du territoire : ouverture visuelle et mise en scène des reliefs repères • Une rigidification des franges entre les différentes composantes du territoire, et multiplication des conflits d'usages entre entités urbaines et agricoles. • Une perte des transitions paysagères d'origine, entre les différentes composantes du territoire.

CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE

L'ÉQUILIBRE ET LA COMPOSITION DU PAYSAGE

Respecter et affirmer les structures paysagères.

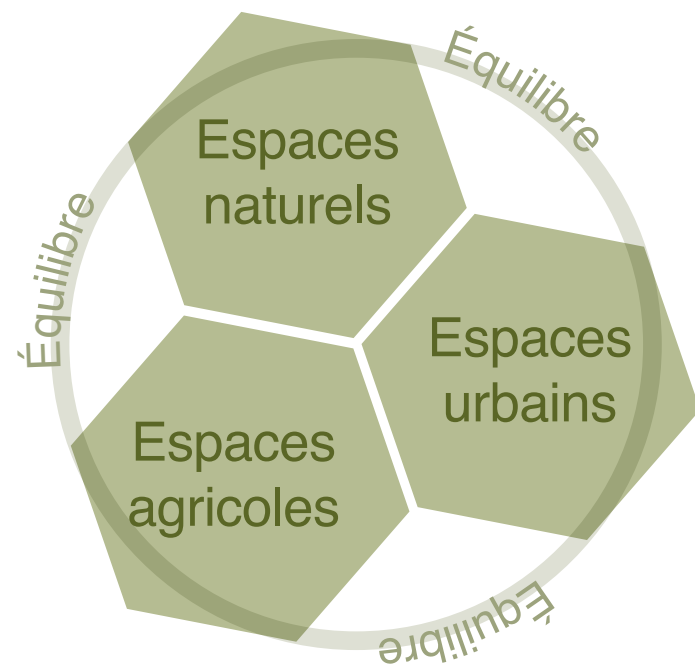
- L'affirmation des reliefs singuliers issus du volcanisme, repères dans le paysage, qui permettent des vues exceptionnelles, des covisibilités et une perception dans le paysage.
- La préservation des milieux naturels et formations végétales variés qui soulignent la structuration étagée du territoire, la nature et la diversité des sols, ainsi que la présence d'eau.

Maintenir les espaces ouverts et continuités éco-paysagères.

- Le maintien des espaces ouverts et la reconquête des espaces en friche ou en cours d'enrichissement / La gestion de la réserve foncière des friches agricoles et leur potentielle reconversion.
 - Le maintien et le développement d'un système de polyculture/élevage vertueux, qui préserve la diversité, le potentiel nourricier, et la biodiversité du paysage.
- Le développement d'une stratégie agricole pour gérer et ménager les différents reliefs des puys, plateaux, pentes, plaines et vallées.
- Le maintien de milieux agricoles supports d'une biodiversité riche au regard de certains secteurs dont les réseaux de haies ont pu être maintenus, mais également sur les coteaux thermophiles, sur les pâtures, garants de milieux riches mais fragiles.
 - La préservation et la gestion des paysages fragiles de landes et des espaces boisés.
- La préservation des continuités naturelles, écologiques et paysagères, portées notamment par les rivières et ruisseaux, via le maintien de la qualité et de la fonctionnalité des espaces naturels.
- La protection des zones humides et leur mise en réseau en faveur d'une biodiversité plus riche et d'une régulation des fortes chaleurs grâce à ces zones de fraîcheur.

Maîtriser la fermeture des paysages.

- La maîtrise du développement urbain et la qualification des limites à l'urbanisation, en terme d'emprises et de formes urbaines. Et contrer la dynamique de consommation des terres agricoles par l'étalement urbain.
- La préservation de coupures vertes entre groupements bâtis et espaces ouverts, suffisamment conséquent pour jouer un rôle paysager (ex. plaine de Sarliève).
- Le maintien des espaces naturels au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles.



1

ÉQUILIBRER LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- Respecter et affirmer les structures paysagères.
- Maintenir les espaces ouverts et continuités éco-paysagères.
- Maîtriser la fermeture des paysages.

CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE

LES LIENS ENTRE COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Décloisonner les espaces et mêler les composantes paysagères.

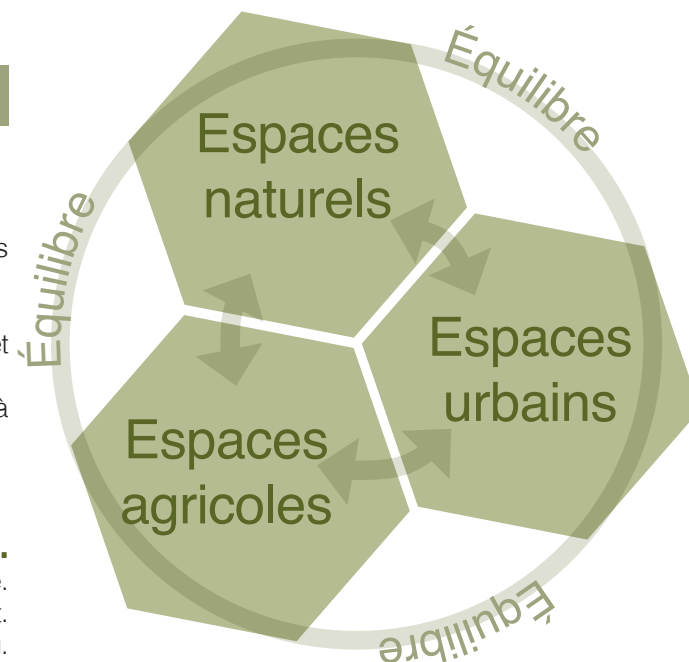
- Le maintien des espaces naturels au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles, et la diversité des liens entre ces entités du paysage.
- La valorisation de pratiques agricoles sources de biodiversité et de continuum écologique.
- Une dynamique pour repenser la place de la nature et le développement de la biodiversité au sein des espaces viticoles et agricoles en place.
- L'ouverture progressive au public de milieux naturels remarquables (Espaces Naturels Sensibles (ENS), notamment), à étendre aux milieux naturels plus "ordinaires".

Développer les complémentarités entre espaces du territoire.

- La réactivation d'un système agricole de territoire complémentaire entre les coteaux et la plaine de Sarliève.
- La question des usages et vocations des espaces agricoles au regard des espaces urbanisés proches, et inversement.
 - La sensibilisation des riverains, agriculteurs, et autres acteurs du territoire à l'existence et à la fragilité des cours d'eau.

Créer des liens et liaisons entre les différents sites et composantes du territoire.

- La présence de nature au sein des espaces bâtis et la mise en valeur des espaces de nature dans les futures urbanisations.
- La Trame Verte et Bleue et le développement d'un maillage de nature des centres urbains anciens aux franges urbaines, en passant par les espaces pavillonnaires, zones commerciales, industrielles et/ou d'activités, et en lien avec la trame naturelle des espaces non bâtis.
- L'aménagement de connexions nouvelles entre milieux urbains, agricoles et naturels, permettant des perméabilités et accès aux espaces agricoles et de nature depuis les bourgs et les villes.
- La création d'un réseau de parcs agricoles, nouveaux parcs métropolitains, ouvert aux habitants et visiteurs du territoire et permettant de nouveaux usages.
- La mise en réseau des sites emblématiques du territoire, en appui des structures paysagères et écologiques.



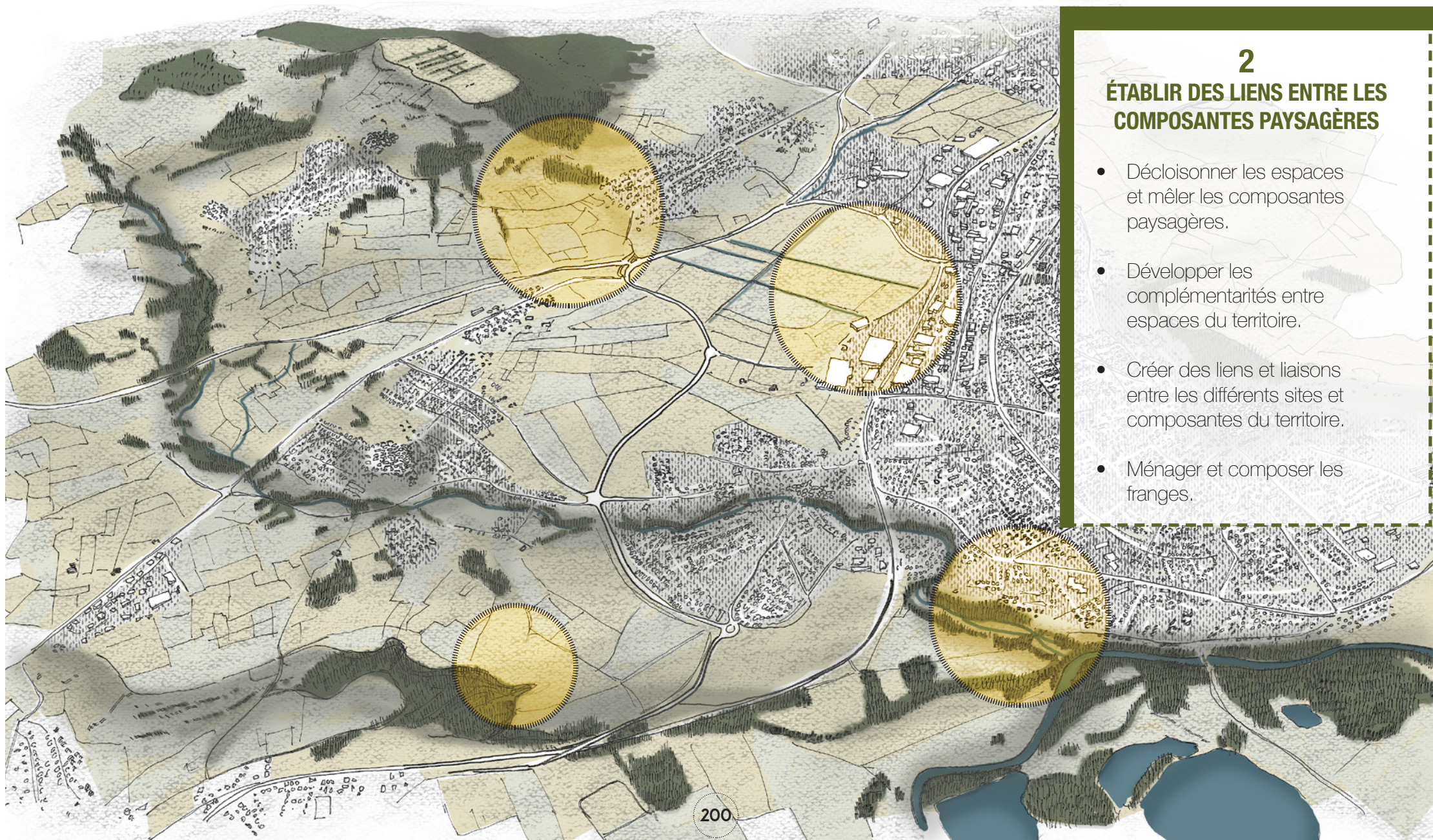
Ménager et composer les franges.

- La restauration et la valorisation d'une épaisseur de franges agro-urbaines constituées et protégées.
- La restauration du paysage de franges pavillonnaires et de zones commerciales, industrielles et/ou d'activités.
 - La création de franges perméables entre nature et agriculture.
- La requalification des seuils et entrées de villes.

2

**ÉTABLIR DES LIENS ENTRE LES
COMPOSANTES PAYSAGÈRES**

- Décloisonner les espaces et mêler les composantes paysagères.
- Développer les complémentarités entre espaces du territoire.
- Créer des liens et liaisons entre les différents sites et composantes du territoire.
- Ménager et composer les franges.



CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE

LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Faciliter l'accès à la nature.

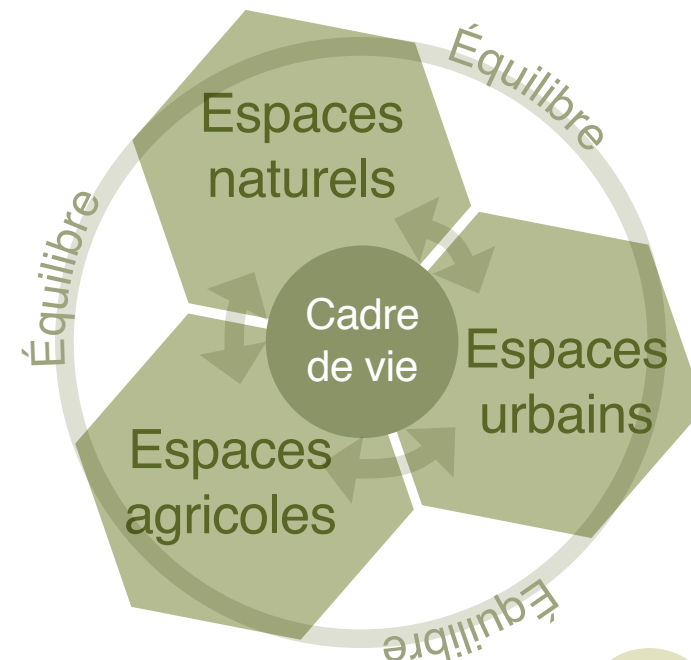
- La connaissance et la découverte des milieux naturels remarquables ou plus "ordinaires", ouverts aux publics.
- L'eau et le réseau hydrographique, la préservation d'une ressource, d'un maillage écologique, et d'un patrimoine agricole et culturel ancestral.
- La réappropriation, l'accessibilité et la visibilité des cours d'eau en milieu urbain pour une amélioration de la qualité de vie dans les bourg et extensions.
- La protection des cours d'eau vis à vis des pollutions et de pressions animales dans les secteurs agricoles.
- La renaturation des cours d'eau en milieu agricole et périurbain afin de retrouver des motifs paysagers identitaires mais également d'assurer des espaces tampons entre les parcelles exploitées et le cours d'eau.
- Un accueil du public de qualité, des espaces dimensionnés et intégrés aux paysages.

Améliorer la qualité des espaces bâtis.

- Le maintien des spécificités constructives et d'implantation des villages historiques.
- L'adaptation des nouvelles formes urbaines des villages à la vie contemporaine dans le respect du paysage rural et des architectures vernaculaires, qui implique de nouvelles structurations urbaines.
 - La création d'une certaine urbanité dans les espaces péri-urbains via la restructuration et la densification du tissu pavillonnaire. Anticiper l'évolution des zones d'habitat pavillonnaires, le développement des formes d'habitat collectifs, semi-collectifs, l'intégration de la mobilité douce.
- La création d'espaces publics identitaires et de qualité au sein des espaces pavillonnaires et d'activités.
 - La restructuration d'une signalétique cohérente et inscrite dans les paysages.
 - Le développement des modes doux au quotidien et sur l'ensemble du territoire.
- La place et la qualité des espaces piétons dans les espaces urbanisés : désimperméabilisation, accompagnement végétal, continuité de parcours sécurisé...

Valoriser les relations au grand paysage.

- Le maintien des cônes de vue qualitatifs et l'anticipation des covisibilités.
- Les parcours et continuités douces qui permettent d'apprécier les paysages au quotidien.



Développer la proximité et la qualité des espaces productifs.

- La valorisation et le maintien des paysages agricoles de Mond'Arverne à la Métropole et l'amplification de ses productions locales.
- La valorisation des espaces productifs en cœur et frange de ville.
- L'encadrement et l'accompagnement des changements de destination des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords.
- Le maintien et la spécialisation de la viticulture sur des secteurs propices.

3 (RE)QUALIFIER LES PAYSAGES DU QUOTIDIEN :

- Faciliter l'accès à la nature.
- Améliorer la qualité des espaces bâtis.
- Valoriser les relations au grand paysage.
- Développer la proximité et la qualité des espaces productifs.

CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE

LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES

La reconnaissance de l'ensemble des patrimoines du territoire, afin d'y porter une attention particulière et de les considérer comme socle du projet paysager du territoire:

- Le patrimoine «volcanique» (les puys et tables),
- Le patrimoine archéologique et historique,
- Le patrimoine naturels (espaces naturels diversifiés, trame végétale, continuités écologiques et paysagères, etc).
- Le patrimoine éco-paysager de l'Allier, et de ses nombreux affluents, multiples ruisseaux et délicats fils d'eau à l'origine de paysages attractifs et diversifiés, de biodiversité, d'implantation de patrimoine... aujourd'hui méconnus, oubliés voire niés, etc.
- Le patrimoine urbain des bourgs et le patrimoine bâti... menacés d'abandon, suppressions, transformations... des nouvelles constructions souvent en rupture avec l'ancien,
- Le patrimoine agricole et paysager, les pâtures, les cultures «traditionnelles» et les jardins partagés... menacés de disparition (enfrichement, urbanisation, intensification).

La connaissance des patrimoines

(connaissance, sensibilisation, clés de lecture).

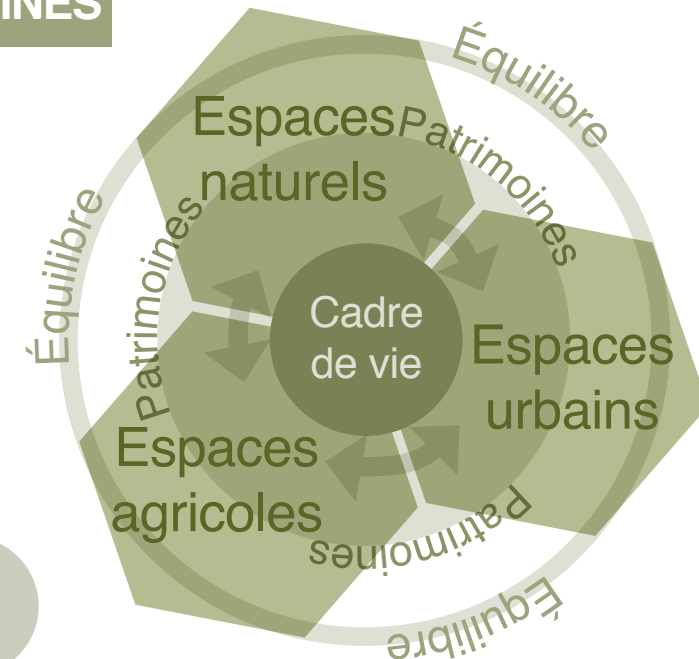
La préservation des patrimoines et de leurs abords, plus ou moins étendus selon leurs ampleurs et leurs espaces de perception

(maîtrise de l'urbanisation, accompagnement des évolutions).

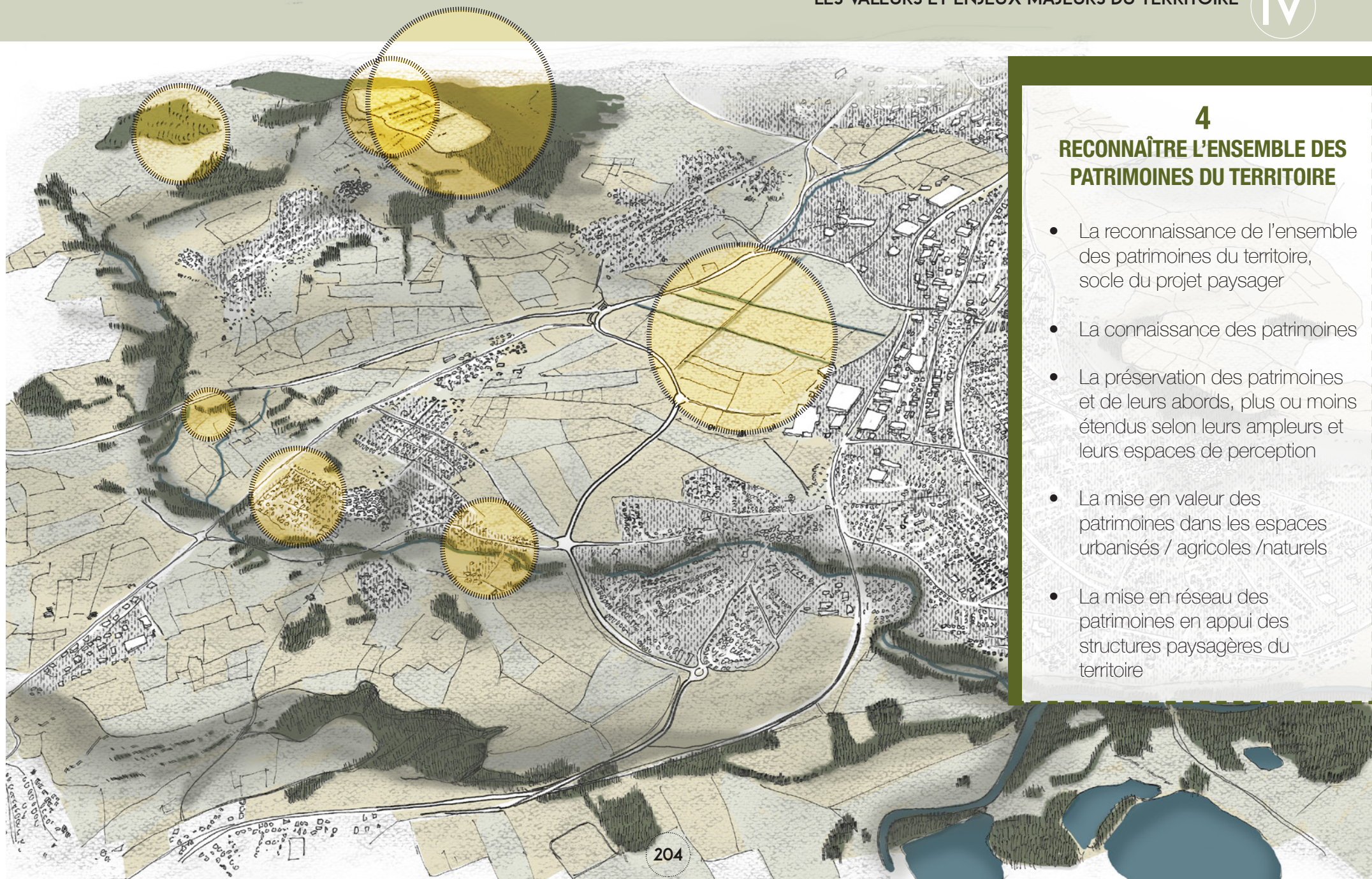
La mise en valeur des patrimoines

(espaces de présentation, espaces publics, espaces de découverte ou d'interprétation...)

dans les espaces urbanisés comme dans les espaces agricoles ou naturels.



La mise en réseau des patrimoines en appui des structures paysagères du territoire (cours d'eau, chemin, continuité paysagère, trame arborée, etc).



4 RECONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES PATRIMOINES DU TERRITOIRE

- La reconnaissance de l'ensemble des patrimoines du territoire, socle du projet paysager
- La connaissance des patrimoines
- La préservation des patrimoines et de leurs abords, plus ou moins étendus selon leurs ampleurs et leurs espaces de perception
- La mise en valeur des patrimoines dans les espaces urbanisés / agricoles / naturels
- La mise en réseau des patrimoines en appui des structures paysagères du territoire

DIAGNOSTIC PHASE # 1

CONCLUSION



Le diagnostic du plan de paysage sur le territoire d'entrée Sud de l'agglomération clermontoise a été porté avec une méthodologie claire, visant à explorer les couches et composantes du territoire par thématiques sur la base d'ateliers de concertation, pour ensuite en saisir une synthèse plus globale. L'approche du territoire par thématiques a permis d'en saisir les principales composantes, à le lire et à le faire comprendre et ensuite, à en percevoir les dynamiques, en faisant ressortir les atouts et les valeurs, mais aussi les faiblesses et les menaces qui pèsent sur ce territoire.

Ces regards croisés permettent au-delà de se rendre compte que des actions sont possibles, qu'elles ont à s'appuyer sur une vitalité forte du territoire, héritée de son histoire, de sa capacité de réinvention et de ses dynamiques, tout en préservant voire restaurant ses milieux naturels, en stimulant les fonctionnements agricoles, et en régénérant les tissus urbains.

Ce que pointe ce diagnostic, c'est la nécessité d'articuler et de combiner les trois grandes catégories d'espace, les zones naturelles, les zones agricoles, les zones urbaines. Parmi les enjeux saillants, il apparaît important de renforcer la présence et la gestion agricole des espaces naturels pour renforcer leur biodiversité, il semble aussi important d'intégrer dans les espaces agricoles des complémentarités nouvelles et inventives entre des milieux de biodiversité et le fonctionnement agricole. Enfin, il semble nécessaire de penser et structurer des espaces agricoles et naturels qui s'imbriquent mieux avec les espaces urbains existants et à venir, en élaborant des complémentarités concourant à l'amélioration du cadre de vie. Les espaces urbains, avec la singularité des tissus identifiés, leurs atouts et caractéristiques, sont aussi à « complexifier », dans le sens d'une meilleure articulation avec les milieux proches et pour le développement d'espaces de plus grande qualité. Les zones pavillonnaires, les zones d'activités pourraient amplifier les potentiels du territoire, et s'articuler mieux avec les sites en présence comme ont pu le faire les installations humaines millénaires encore visibles sur le territoire. L'enjeu est donc de parvenir à mettre en avant les patrimoines naturels et humains pour reposer de nouvelles potentialités durables et soutenables sur le territoire.

Ce sont ces imbrications, identifiées dans le cadre du plan de paysage, qui permettront de formuler des orientations stratégiques participant de l'affirmation et du renforcement des spécificités du territoire, en s'appuyant sur ses potentialités, ses atouts et en dessinant des perspectives d'avenir.

In fine, les différents enjeux seront pris en compte pour envisager l'avenir de l'entrée sud de l'agglomération clermontoise comme un territoire d'énergies multiples, notamment dans sa capacité de résilience face à la mutation de ses paysages à l'aune du changement climatique. Cette approche de diagnostic participera à tisser la toile de fond des phases successives du plan de paysage.

DE MOND'ARVERNE À LA MÉTROPOLE,
QUELS PAYSAGES POUR DEMAIN ?

PLAN DE PAYSAGE

2019

2021

Élaboration Partenariale
de Mond'Arverne à la Métropole Clermontoise

PETR DU GRAND CLERMONT

